



HAL
open science

Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris

Julien Grenet, Youssef Souidi

► **To cite this version:**

Julien Grenet, Youssef Souidi. Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris. [Rapport de recherche] Rapport IPP n°31, Institut des politiques publiques (IPP). 2021, 212 p. halshs-03145282

HAL Id: halshs-03145282

<https://shs.hal.science/halshs-03145282>

Submitted on 18 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Institut des
Politiques Publiques

RAPPORT IPP N° 31 - Février 2021

Renforcer la mixité sociale au collège: une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris

Julien Grenet
Youssef Soudi

A large, semi-transparent version of the IPP logo is centered in the bottom right quadrant of the page. It consists of the lowercase letters 'ipp' in a bold, sans-serif font, enclosed within two curved, teal-colored lines that form a partial circle around the text.

ipp



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par l'École d'économie de Paris (PSE) et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE et le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) avec le soutien de l'ANR au titre du programme Investissements d'avenir. L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

www.ipp.eu



LES AUTEURS DU RAPPORT

Julien GRENET est directeur de recherche au CNRS, professeur associé à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques. Spécialiste de l'économie de l'éducation, il a publié plusieurs études consacrées aux rendements de l'éducation, aux politiques de choix scolaire, aux dispositifs d'aides financières aux étudiants dans l'enseignement supérieur et aux mécanismes d'affectation des élèves aux établissements d'enseignement. Ses travaux ont notamment porté sur l'utilisation des algorithmes d'appariement pour affecter les élèves dans les collèges et les lycées publics (procédure Affelnet) et pour réguler les inscriptions dans le supérieur (APB puis Parcoursup). Depuis 2015, il accompagne les expérimentations qui sont mises en œuvre dans l'académie de Paris pour renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale. Ses recherches les plus récentes portent sur les inégalités sociales d'accès aux filières sélectives et la sous-représentation des jeunes filles dans les filières scientifiques.

Page personnelle : www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/

Youssef SOUIDI a travaillé sur l'évaluation des secteurs multi-collèges comme assistant de recherche à l'Institut des politiques publiques. Il est aujourd'hui doctorant à l'EHESS et à l'École d'économie de Paris sous la direction de Julien Grenet et Élise Huillery (Université Paris-Dauphine). Il est financé par la Ville de Paris via une bourse CIFRE, dans le cadre d'un partenariat entre l'École d'économie de Paris et la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris. Sa thèse porte sur les politiques d'affectation des élèves et la mixité sociale au collège.

Page personnelle : www.parisschoolofeconomics.eu/fr/souidi-youssef/

REMERCIEMENTS

Ce projet, lauréat de l'initiative présidentielle « La France s'engage », a bénéficié du soutien financier du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, mis en œuvre par le ministère chargé de la Jeunesse.

Les auteurs tiennent à remercier les équipes du Rectorat de Paris et de la Ville de Paris, sans lesquelles cette évaluation n'aurait pu être menée à bien.

Des remerciements particuliers vont aux Directeurs académique des services de l'Éducation nationale, M. Antoine DESTRES puis M. Marc TEULIER, et à leurs adjoints, Mme Christelle GAUTHEROT, M. Luc PHAM et M. Jérôme JARDRY, qui ont coordonné l'expérimentation des secteurs multi-collèges pour le compte de l'académie de Paris.

Au Rectorat de Paris, ce travail a bénéficié d'une collaboration étroite avec les équipes de la Division de la vie de l'élève (DVE), dirigée par M. Yohann PRUNIER, dans le cadre de la procédure d'affectation mise en œuvre dans les secteurs bi-collèges concernés par le choix régulé. Les auteurs remercient également les équipes du Service statistique académique (SSA) et de la Direction des systèmes d'information (DSI), en particulier M. Jonathan DUVAL et M. Jacques TENG, pour avoir préparé et mis à disposition les données nécessaires à la réalisation de l'étude.

À la Ville de Paris, les auteurs adressent leurs remerciements aux adjoints à la maire de Paris chargés de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages, Mme Alexandra CORDEBARD puis M. Patrick BLOCHE, et

à leurs conseillers, en particulier M. Guillaume DELMAS, ainsi qu'aux équipes de la Direction des affaires scolaires (DASCO), en particulier sa directrice Mme Bérénice DELPAL, ainsi que Mme Florence AUBERT-PEYSSON, M. Clément COLIN et M. Olivier DE PERETTI, pour avoir assuré un suivi attentif de l'expérimentation des secteurs multi-collèges pour le compte de la Ville de Paris.

Les auteurs remercient chaleureusement les membres des comités de suivi des secteurs bi-collèges Berlioz-Coysevox, Curie-Philippe et Bergson-Pailleron, pour les échanges fructueux auxquels ils ont contribué lors des nombreuses réunions consacrées au suivi de l'expérimentation.

Enfin, les auteurs adressent leurs remerciements aux équipes de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE), animé par Mme Alexandra PIESEN dans le cadre d'un partenariat entre l'Académie et la Ville de Paris, pour leur avoir permis de présenter les résultats provisoires de l'évaluation à l'occasion du lancement de l'observatoire en septembre 2018 et du colloque « Pour plus de mixité sociale au collège » organisé en mai 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris.

Les analyses proposées dans ce rapport sont sous la seule responsabilité des auteurs et ne peuvent être attribuées ni à l'Académie de Paris, ni à la Ville de Paris, ni au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

RÉSUMÉ

Parce qu'elle exacerbe les traits caractéristiques des grandes agglomérations urbaines, l'académie de Paris constitue un terrain idéal pour expérimenter des solutions innovantes aux problèmes posés par la carte scolaire. La capitale concentre en effet sur un territoire relativement restreint une population socialement hétérogène, une offre scolaire très abondante et des niveaux de ségrégation scolaire parmi les plus élevés de France.

Pour tenter de réduire la ségrégation sociale entre les collèges de la capitale, la Ville et l'Académie de Paris expérimentent depuis la rentrée 2017 une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges. Ce dispositif consiste à définir des secteurs communs à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. L'objectif recherché est d'élargir les secteurs des collèges pour rééquilibrer leur recrutement social.

Au mois de janvier 2017, le Conseil de Paris a voté la création de trois secteurs bi-collèges englobant six collèges situés dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale. Deux modalités distinctes ont été expérimentées pour affecter les élèves : les secteurs Curie-Philippe (18^e) et Bergson-Pailleron (19^e) ont opté pour une procédure de choix scolaire régulé qui s'appuie sur un algorithme d'affectation mis au point par notre équipe ; dans le secteur Berlioz-Coysevox, le choix s'est porté sur une procédure dite de « montée alternée » qui prévoit qu'à l'entrée en sixième, les élèves du double secteur sont affectés alternativement à un collège (les années

paires) et à l'autre collège (les années impaires) et y effectuent l'ensemble de leur scolarité. Depuis le lancement de l'expérimentation, environ un millier d'élèves ont été concernés chaque année par ces différentes opérations.

Le bilan provisoire des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges à Paris est encourageant, même si les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette expérimentation ambitieuse doivent inciter à une certaine prudence quant à la capacité du dispositif à renforcer durablement la mixité sociale au collège.

Deux des trois secteurs bi-collèges ont atteint leurs objectifs : dans le secteur Berlioz-Coysevox, la procédure de montée alternée a considérablement renforcé la mixité sociale dans les classes de sixième et de troisième de ces deux collèges au recrutement social diamétralement opposé ; dans le secteur Bergson-Pailleron, la procédure de choix régulé a permis de concilier la réalisation de l'objectif de mixité sociale avec l'expression des préférences scolaires des familles. Dans ces deux secteurs, le dispositif a suscité un mouvement de « retour vers le public » des catégories sociales favorisées résidant dans le secteur du collège historiquement défavorisé.

En revanche, l'incapacité du secteur Curie-Philippe à rééquilibrer à court terme la composition sociale de ces deux collèges REP aux dynamiques sociales divergentes met en lumière les difficultés inhérentes à la transition d'un système d'affectation vers un autre. Dans ce secteur, la conjonction d'un phénomène massif d'évitement vers le privé et d'une forte asymétrie dans l'offre de formation des deux établissements a entravé la capacité de la procédure de choix régulé à atteindre l'objectif de mixité. Si des ajustements techniques ont permis d'améliorer les performances de cette procédure à partir de la troisième année d'expérimentation, d'autres leviers devront être actionnés pour modifier la perception des deux collèges et rééquilibrer leur composition sociale, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philippe.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Pour tenter de réduire la ségrégation sociale entre les collèges de la capitale, la Ville et l'Académie de Paris expérimentent depuis la rentrée 2017-2018 une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus vaste de la démarche engagée au mois de novembre 2015 par le ministère de l'Éducation nationale pour renforcer la mixité sociale au collège en impulsant des initiatives fédérant la communauté éducative à l'échelle d'une vingtaine de territoires pilotes.

Paris : capitale de la ségrégation sociale au collège

Parce qu'elle exacerbe les traits caractéristiques des grandes agglomérations urbaines, l'académie de Paris constitue un terrain idéal pour expérimenter des solutions innovantes aux problèmes posés par le fonctionnement actuel de la carte scolaire. La capitale concentre en effet sur un territoire relativement restreint une population socialement hétérogène, une offre scolaire très abondante et des niveaux de ségrégation scolaire parmi les plus élevés de France.

En 2019-2020, les 174 collèges de la capitale accueillent près de 85 000 élèves, dont 35 % dans le secteur privé sous contrat. Ces collèges se caractérisent par des niveaux extrêmes de ségrégation : alors que seulement 16 % des collégiens parisiens sont issus de catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées, c'est-à-dire enfants d'ouvriers ou de personnes sans activité professionnelle, cette proportion varie de 0 % dans le collège le plus favorisé de la capitale à 61 % dans le collège le

plus défavorisé. Le contraste social entre les collèges publics et les collèges privés est saisissant : les premiers comptent 24 % d'élèves de PCS défavorisées quand les seconds n'en comptent que 3 %. À l'échelle nationale, les collèges parisiens apparaissent comme les plus ségrégués de France, devant les collèges des académies de Versailles et de Lille.

Près de la moitié de la ségrégation sociale entre les collèges parisiens provient des différences de composition sociale entre les secteurs des collèges publics, l'autre moitié s'expliquant par les inscriptions dans le secteur d'enseignement privé, qui privent les collèges publics de près de la moitié des élèves issus des catégories sociales très favorisées (enfants de cadres, chefs d'entreprises, professions intellectuelles et professions libérales). À la lumière de ce constat, l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges publics apparaît comme une piste prometteuse pour renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale.

Trois secteurs bi-collèges expérimentés depuis la rentrée 2017

Le dispositif expérimenté à Paris consiste à définir des secteurs communs à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. Ces secteurs multi-collèges, qui ont vocation à s'appliquer dans un contexte urbain, peuvent regrouper deux, trois, voire quatre collèges si la densité de population le permet. L'objectif recherché est d'élargir les secteurs des collèges pour rééquilibrer leur recrutement social.

L'expérimentation des secteurs multi-collèges à Paris a été annoncée au mois de novembre 2016. À l'issue d'une phase de concertation de plusieurs mois, le Conseil de Paris a voté le 30 janvier 2017 l'expérimentation de trois secteurs bi-collèges dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale à partir de la rentrée 2017-2018. Les établissements concernés par cette expérimentation sont les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e), Marie Curie et Gérard Philipe (18^e) et Henri

Bergson et Édouard Pailleron (19^e).

Les modalités d'affectation des élèves ont été laissées à l'appréciation des comités de suivi mis en place dans chacun des secteurs bi-collèges pour associer l'ensemble des parties prenantes : principaux des collèges, parents d'élèves, Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, mairies d'arrondissement, Rectorat et équipe de recherche. Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox s'est prononcé en faveur de la « montée alternée ». Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, les comités de suivi ont opté pour une procédure de choix régulé s'appuyant sur un algorithme d'affectation mis au point par notre équipe. On peut estimer à environ un millier le nombre d'élèves concernés par ces différentes opérations chaque année depuis la rentrée 2017.

Secteur Berlioz-Coysevox : la « montée alternée ». Des trois secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017, le secteur Berlioz-Coysevox est celui dont les collèges présentaient initialement le contraste social le plus marqué. Au cours de la période 2011-2017, le collège Hector Berlioz (classé réseau d'éducation prioritaire en 2015) comptait en moyenne 40 à 50 % d'élèves de PCS défavorisées dans ses classes de 6^e, alors que cette proportion n'était que de 10 à 20 % au collège Antoine Coysevox – les deux collèges n'étant distants que de 600 mètres.

Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox a opté pour une procédure dite de « montée alternée ». Cette procédure, qui ne peut s'appliquer qu'aux secteurs bi-collèges, consiste à affecter les entrants en 6^e du double secteur alternativement à l'un et l'autre collège, les élèves affectés à un établissement y restant scolarisés jusqu'en fin de 3^e. L'objectif, à terme, est que chaque collège scolarise l'ensemble des élèves du double secteur dans deux niveaux distincts : les années paires, le premier collège n'accueille que des classes de 6^e et de 4^e quand le second n'accueille que des classes de 5^e et de 3^e ; les années impaires, la configuration est inversée.

Lors de la première année d'expérimentation (rentrée 2017), l'ensemble des

élèves domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox et entrant en 6^e ont été affectés au collège Coysevox ; à la rentrée 2018, l'entrée en 6^e s'est effectuée au collège Berlioz avant de revenir au collège Coysevox à la rentrée 2019. La capacité d'accueil des deux collèges n'étant pas suffisante pour accueillir une double cohorte d'élèves de 6^e en plus des élèves déjà scolarisés dans chaque établissement, la mise en place de la montée alternée dans le secteur Berlioz-Coysevox s'est étalée sur trois ans et a nécessité, en 2017 et 2019, que les élèves de 3^e soient regroupés au collège Berlioz. Ces transferts d'élèves n'ont existé que pendant la phase de transition et n'auront plus lieu d'être à compter de la rentrée 2020, les deux collèges n'accueillant plus désormais que des doubles cohortes d'élèves entrés en 6^e dans le nouveau système.

Secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron : le choix scolaire régulé. Bien que présentant des profils moins socialement contrastés que les collèges Berlioz et Coysevox, les collèges des secteurs Curie-Philipe (18^e) et Bergson-Pailleron (19^e) ont vu leurs compositions sociales s'éloigner depuis le début des années 2010.

Les collèges Marie Curie et Gérard Philipe ont tous deux été classés en réseau d'éducation prioritaire (REP) en raison du profil historiquement défavorisé de leurs élèves. La gentrification progressive du secteur du collège Marie Curie et la mise en place à la rentrée 2012 d'une classe à horaires aménagés de musique (CHAM) dans ce collège ont toutefois contribué à accentuer le contraste social entre les deux établissements : en 2016, la part des PCS défavorisées parmi les élèves de 6^e atteignait 61 % à Gérard Philipe contre 30 % à Marie Curie. Ce constat a justifié la mise en place d'un secteur commun à la rentrée 2017.

Du fait de leur proximité géographique et de la sociologie comparable de leurs secteurs, les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron présentaient avant le lancement de l'expérimentation des compositions sociales relativement proches, avec une proportion d'élèves de PCS défavorisées comprise entre 40 et 50 %. Depuis le

début des années 2010, cependant, la part des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée est demeurée sensiblement plus élevée à Bergson (autour de 40 %) qu'à Pailleron (autour de 20 %). C'est pour contrer ce phénomène et tenter d'endiguer l'augmentation tendancielle du taux d'évitement dans le secteur Pailleron qu'il a été décidé de créer un secteur commun avec le collège Bergson.

Dans ces deux secteurs, le choix des comités de suivi s'est porté sur une procédure de choix régulé s'appuyant sur un algorithme d'affectation conçu par notre équipe. Cet algorithme est une version modifiée de l'algorithme d'acceptation différée (*deferred acceptance mechanism*) de Gale et Shapley (1962) qui est utilisé dans de nombreux pays pour réguler les affectations scolaires. Pour mettre en œuvre l'objectif de mixité sociale, les élèves du secteur élargi sont répartis en quatre groupes de revenu en fonction du quotient familial (QF) de leurs parents (ou dans un groupe distinct si le QF n'a pas été renseigné), qui est calculé comme le revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales. Les places de chaque collège sont ensuite réparties entre les différents groupes de QF de manière à correspondre à la répartition observée au niveau du secteur. Les élèves sont affectés aux places réservées à leur groupe de QF en fonction des vœux exprimés par les familles et de critères de priorité définis par les comités de suivi mis en place dans les différents secteurs. Si, au sein d'un groupe de revenu donné, le nombre d'élèves souhaitant s'inscrire dans un collège excède le nombre de places réservées à ce groupe dans le collège, priorité est donnée aux élèves en situation de handicap, puis aux élèves ayant un frère ou une sœur dans le collège et, enfin, aux élèves qui résident relativement plus près de ce collège que de l'autre collège – ce dernier critère ayant été abandonné à partir de la deuxième année d'expérimentation en raison des biais sociaux qu'il induisait.

Un bilan provisoire encourageant

Le bilan provisoire que l'on peut tirer des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges à Paris est encourageant, même si les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette expérimentation ambitieuse doivent inciter à une certaine prudence quant la capacité du dispositif à renforcer durablement la mixité sociale au collège. Si deux des trois secteurs bi-collèges expérimentés à la rentrée 2017-2018 (Berlioz-Coysevox et Bergson-Pailleron) ont atteint leurs objectifs, les résultats ont été initialement plus décevants dans le troisième (Curie-Philippe), avant de s'améliorer à la rentrée 2019.

La montée alternée : une mixité sociale en forte progression. Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la procédure de montée alternée a permis de renforcer considérablement la mixité sociale dans les classes de 6^e et de 3^e de ces deux collèges au recrutement diamétralement opposé. Les progrès de la mixité sociale ont été particulièrement marqués en 2017 et en 2019, lorsque les élèves de 6^e du double secteur ont été affectés au collège Coysevox : les classes de 6^e de ce collège ont alors accueilli environ 30 % d'élèves de PCS très favorisées et 25 % d'élèves de PCS défavorisées, soit des proportions comparables à celles observées parmi les élèves de 6^e domiciliés dans le double secteur (que ces élèves fréquentent ou non leur collège de secteur).

La crainte que la réunion des secteurs Berlioz et Coysevox n'entraîne une fuite massive des catégories sociales favorisées vers l'enseignement privé ne s'est pas vérifiée. Au contraire, la mise en place de la montée alternée a permis, à l'échelle du double secteur, d'une diminution du taux d'évitement vers le privé, qui est passé de 24 % en 2016 à 16 % en 2019. Ce reflux s'explique par un phénomène de « retour vers le public » des parents de PCS favorisées de l'ancien secteur Berlioz, qui a plus que compensé l'augmentation modérée des taux d'évitement observée

parmi les parents de PCS favorisées de l'ancien secteur Coysevox.

Les progrès de la mixité sociale ont été moins spectaculaires lors de la deuxième année d'expérimentation (2018), lorsque l'entrée en 6^e s'est effectuée au collège Berlioz, les classes de 6^e ce collège accueillant alors environ 25 % d'élèves de PCS favorisées et 35 % d'élèves de PCS défavorisées. Ces moindres performances s'expliquent par la configuration peu favorable proposée aux parents des élèves qui sont entrés en 6^e cette année-là : à la rentrée 2018, les classes de 4^e et de 3^e du collège Berlioz ne scolarisaient que des élèves originaires de l'ancien secteur Berlioz, au profil social très défavorisé. Cette configuration était de nature, chez les parents des futurs élèves de 6^e, à susciter de l'appréhension et a conduit certains d'entre eux à se tourner vers l'enseignement privé. L'amplification des comportements d'évitement observée en 2018 reste toutefois modérée lorsqu'on prend comme référence la situation qui prévalait avant l'expérimentation, le taux d'évitement vers le privé se situant à 30 % en 2018 (contre 24 % en 2016).

Si la montée alternée a permis de rapprocher considérablement les compositions sociales des collèges Berlioz et Coysevox, le dispositif n'est toutefois pas parvenu à équilibrer parfaitement leurs compositions sociales au terme des trois premières années d'expérimentation, les comportements d'évitement ayant été plus marqués lorsque la « montée » des élèves s'est effectuée au collège Berlioz plutôt qu'au collège Coysevox. Bien que cette asymétrie s'explique en grande partie par des facteurs conjoncturels (l'absence de mixité sociale dans les classes de 4^e et de 3^e du collège Berlioz lorsque les élèves de 6^e ont été affectés à ce collège), on ne peut exclure qu'elle persiste à l'avenir, dans une forme atténuée, tant que les différences de perception des deux collèges par les parents d'élèves n'auront pas été entièrement résorbées. L'un des enjeux de l'évaluation du secteur Berlioz-Coysevox au cours des prochaines années sera de mesurer le degré de persistance de ces écarts de perception, et leurs conséquences sur la capacité de la montée alternée à atteindre le même niveau de mixité sociale dans les deux collèges.

Le choix régulé : un bilan contrasté. Les marges de progression de la mixité sociale dans les deux secteurs bi-collèges concernés par le choix régulé n'étaient pas aussi importantes que dans le secteur Berlioz-Coysevox, en raison de la moindre polarisation sociale des collèges impliqués dans l'expérimentation. Si la procédure a fonctionné de manière satisfaisante dans le secteur Bergson-Pailleron, ses effets ont été plus décevants dans le secteur Curie-Philippe.

Dans le secteur Bergson-Pailleron, la procédure de choix régulé a permis une progression sensible des effectifs scolarisés dans les deux collèges et, à l'instar du phénomène observé dans le secteur Berlioz-Coysevox, a entraîné un recul sensible de l'évitement vers le privé. Alors qu'au cours de la période 2011-2016, entre 35 et 40 % des parents domiciliés dans les secteurs Bergson et Pailleron faisaient le choix du privé à l'entrée en 6^e, cette proportion est tombée à 25 % à la rentrée 2017, avant de remonter légèrement lors des deuxième et troisième années d'expérimentation, sans toutefois atteindre les niveaux observés avant la mise en place du double secteur. Ce phénomène a contribué à endiguer l'érosion des effectifs de 6^e qui menaçait de conduire à la fermeture de l'un des deux collèges : entre 2016 et 2019, les effectifs de 6^e ont augmenté de 6 % à Bergson et de 25 % à Pailleron. Si la procédure de choix régulé n'est pas parvenue à assurer chaque année une répartition parfaitement homogène des élèves en fonction de la PCS de leurs parents, elle a néanmoins permis de rééquilibrer la composition sociale des deux collèges, en augmentant la part des élèves de PCS favorisées ou très favorisées au collège Pailleron, qui est passée de 23 % en 2016 (contre 33 % à Bergson) à 34 % en 2019 (contre 28 % à Bergson).

Bien que s'appuyant sur la même procédure de choix régulé que le secteur Bergson-Pailleron, le secteur Curie-Philippe n'a pas produit les effets escomptés du point de vue de la mixité sociale, notamment lors des deux premières années d'expérimentation. Les écarts de composition sociale entre les deux collèges ne se sont pas en effet réduits de manière significative entre 2016 et 2018, la part des élèves

de PCS défavorisées demeurant deux fois plus élevée au collège Philipe (entre 60 et 70 %) qu'au collège Curie (entre 25 et 35 %).

Plusieurs difficultés structurelles expliquent ce résultat décevant et ont permis d'identifier des pistes d'amélioration. Un premier ensemble de facteurs est à chercher du côté de la procédure de choix régulé elle-même. Le croisement des données de la procédure d'affectation et des constats de rentrée a révélé qu'une partie du déséquilibre social constaté à la rentrée était déjà présente à l'issue de l'affectation, alors même que la composition des deux collèges était équilibrée en fonction du niveau de revenu des parents. Ce paradoxe tient au fait qu'une proportion élevée de participants (entre 30 et 60 % selon les années) n'a pas fourni de justificatif de quotient familial et que certains des critères utilisés pour déterminer les priorités des élèves ont introduit des biais sociaux, ce qui a entravé la capacité de la procédure à égaliser le recrutement social des deux collèges à l'issue de l'affectation. Les écarts de composition sociale entre les collèges Curie et Philipe ont par ailleurs été considérablement amplifiés par les comportements d'évitement intervenus entre l'affectation et la rentrée, les parents de PCS très favorisés dont les enfants ont été affectés au collège Philipe s'étant massivement tournés vers l'enseignement privé.

Les modifications apportées à la procédure de choix régulé ont permis de réduire les écarts de composition sociale à l'entrée en 6^e à partir de la troisième année d'expérimentation : à la rentrée 2019, les deux collèges accueillaient des proportions comparables d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées (27 % à Curie contre 26 % à Philipe). Cependant, le dispositif n'est pas parvenu à résorber la surreprésentation des élèves de PCS défavorisées au collège Philipe. L'une des causes structurelles de la moindre résistance de ce collège à l'évitement des PCS favorisées est que contrairement au collège Marie Curie, qui dispose depuis 2012 d'une classe à horaires aménagés de musique (CHAM) principalement composée d'élèves au profil social favorisé, le collège Gérard Philipe ne peut compter sur aucun dispositif de cette nature.

Les difficultés du secteur Curie-Philippe à rééquilibrer à court terme la composition sociale de ces deux collèges REP aux dynamiques sociales divergentes met en lumière les difficultés inhérentes à la transition d'un système d'affectation vers un autre. Dans ce secteur, la conjonction d'un phénomène massif d'évitement vers le privé (qui préexistait à la mise en place du secteur commun) et d'une forte asymétrie dans l'offre de formation des deux établissements a entravé la capacité de la procédure de choix régulé à atteindre l'objectif de mixité. Si des ajustements techniques ont permis d'améliorer les performances de la procédure de choix régulé au cours des trois premières années d'expérimentation du dispositif, d'autres leviers devront être actionnés pour modifier la perception des deux collèges et rééquilibrer leur composition sociale, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philipe.

Perspectives

Le bilan encourageant des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges a conduit la la Ville et l'Académie de Paris à poursuivre cette expérimentation au-delà de l'année scolaire 2019-2020.

Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la phase de transition vers la montée alternée a été achevée en 2019 : ces deux collèges n'accueillent plus désormais que des doubles cohortes d'élèves scolarisés dans deux niveaux (6^e/4^e ou 5^e/3^e), qui alternent selon que l'année considérée est paire ou impaire. Le principal défi qui reste à relever dans ce secteur est de résorber les différences résiduelles de composition sociale qui persistent entre les collèges Berlioz et Coysevox, liées à l'évitement plus important subi par le collège Berlioz à l'entrée en 6^e.

Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, la mise en œuvre de la procédure de choix régulé sera grandement facilitée par la possibilité de s'appuyer désormais sur les informations relatives à la catégorie socio-professionnelle des pa-

rents, en lieu et place de l'approche fondée sur le quotient familial qui a posé de redoutables difficultés tout au long des trois premières années d'expérimentation. Cette nouvelle approche, qui a été utilisée pour la première fois en 2020 pour affecter les entrants en 6^e dans les secteurs concernés par le choix régulé, devrait permettre de mieux équilibrer la composition sociale des collèges à l'issue de l'affectation.

Ces améliorations ne suffiront pas toutefois à garantir une répartition parfaitement équilibrée des élèves effectivement inscrits dans les collèges dont les secteurs ont été réunis, du fait des comportements d'évitement qui interviennent entre l'affectation et la rentrée. Pour y parvenir, d'autres actions devront être engagées, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philipe.

Au-delà du cas parisien, les secteurs multi-collèges constituent une piste sérieuse pour favoriser la mixité sociale dans l'enseignement secondaire public lorsque, comme c'est le cas à Paris, la densité de population est suffisamment importante et le tissu urbain suffisamment diversifié pour que l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges contribue au brassage social des publics scolaires. En France, ce type de configuration se rencontre fréquemment dans les grandes agglomérations urbaines. Des villes comme Bordeaux, Lille, Marseille ou Toulouse sont en effet traversées par des frontières sociales très marquées au sein de leur espace urbain. La pertinence de ce dispositif devra cependant être évaluée en tenant compte des disparités socio-spatiales propres à chaque territoire : la capacité des secteurs multi-collèges à réduire la ségrégation sociale suppose, en particulier, qu'ils se déploient au sein d'un maillage urbain dense et qu'ils puissent associer des quartiers socialement hétérogènes dans un périmètre limité, de manière à maintenir une distance raisonnable entre le domicile des élèves et leur collège d'affectation.

SOMMAIRE

Remerciements	1
Résumé	3
Synthèse des résultats	5
Sommaire	17
Introduction générale	19
1 La ségrégation sociale dans les collèges parisiens : état des lieux	29
1.1 Paris : capitale de la ségrégation au collège	30
1.1.1 Des collégiens au profil social plutôt favorisé	30
1.1.2 Un système dual : collèges publics et collèges privés	31
1.1.3 Les collèges parisiens : des niveaux de ségrégation sociale parmi les plus élevés de France	32
1.1.4 Une ségrégation sociale qui s’observe à une échelle spatiale très fine	38
1.2 Facteurs explicatifs : ségrégation résidentielle et évitement vers le privé	41
1.2.1 Les trois composantes de la ségrégation entre collèges	41
1.2.2 Une décomposition de la ségrégation des collèges à Paris	48
2 Trois secteurs bi-collèges expérimentés à partir de la rentrée 2017	55
2.1 Secteurs multi-collèges : de quoi s’agit-il ?	56
2.2 Une expérimentation menée dans six collèges parisiens à partir de la rentrée 2017	58
2.2.1 Collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18 ^e arrondisse- ment)	61
2.2.2 Collèges Marie Curie et Gérard Philipe (18 ^e arrondissement) .	70
2.2.3 Collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron (19 ^e arrondisse- ment)	77
2.3 Deux modalités d’affectation : montée alternée et choix régulé	87
2.3.1 Secteur Berlioz-Coysevox : la montée alternée	87
2.3.2 Secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron : le choix régulé .	89
2.3.3 Avantages et inconvénients des deux modalités d’affectation .	94

3	La montée alternée : une mixité sociale en forte progression	99
3.1	Secteur Berlioz-Coysevox : une phase de transition complexe	100
3.1.1	Une phase de transition étalée sur trois ans	100
3.1.2	Des configurations inégalement favorables à la mixité	102
3.2	À l'entrée en sixième : une mixité sociale en forte progression	104
3.2.1	Des effectifs stables à l'entrée en sixième	104
3.2.2	Une mixité sociale renforcée, malgré des fluctuations	105
3.2.3	Une évolution en dents de scie de l'évitement vers le privé	108
3.2.4	Quels effets sur les comportements d'évitement en amont et en aval?	114
3.3	Les effets du regroupement des élèves de troisième au collège Berlioz (2017 et 2019)	116
4	Le choix régulé : un bilan contrasté	125
4.1	La procédure de choix régulé : difficultés et adaptations	126
4.1.1	La gestion des classes à recrutement particulier	126
4.1.2	Le traitement des informations manquantes	128
4.1.3	Les biais induits par le critère de distance domicile-collège	131
4.1.4	La différenciation sociale des vœux au sein des groupes de quotient familial	132
4.1.5	Des taux d'évaporation importants entre l'affectation et la rentrée	135
4.2	Secteur Bergson-Pailleron : des objectifs atteints	137
4.2.1	Des effectifs de sixième en progression du fait d'un évitement moindre vers le privé	137
4.2.2	Une composition sociale plus équilibrée	141
4.2.3	Le rôle de la procédure de choix régulé	144
4.3	Secteur Curie-Philipe : des résultats plus décevants	151
4.3.1	Des effectifs stables et un léger recul de l'évitement vers le privé	151
4.3.2	Un impact limité sur la mixité sociale	155
4.3.3	Une procédure d'affectation entravée par des difficultés struc- turelles	158
	Conclusion générale	171
	Annexe A	179
	Annexe B	185
	Annexe C	189
	Références	201
	Liste des tableaux	205
	Liste des figures	207

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation des secteurs multi-collèges qui ont été mis en place à Paris à la rentrée 2017-2018 pour renforcer la mixité sociale dans les collèges publics de la capitale. L'étude porte sur les trois premières années d'expérimentation et évalue l'impact de ce dispositif sur la mixité sociale et les comportements d'évitement dans les collèges concernés ¹.

Contexte et problématique de l'étude

L'ampleur des inégalités sociales au sein de l'école française est régulièrement soulignée par des études françaises et internationales, la France étant souvent présentée comme la « championne » des inégalités scolaires (Cnesco, 2016 ; OCDE, 2016). Les résultats de l'enquête internationale PISA démontrent en effet que la France est l'un des pays de l'OCDE où l'origine sociale des élèves détermine le plus fortement leurs performances scolaires à l'âge de 15 ans.

Dans le même temps, plusieurs études et rapports ont mis en évidence l'existence d'un niveau très élevé de ségrégation sociale dans les établissements du second degré en France, en particulier au collège (Givord et al., 2016 ; Ly et Riegert, 2016). À titre d'exemple, 10 % des élèves de troisième ont moins de 5 % d'élèves

1. L'analyse des résultats de la première année d'expérimentation a donné lieu à la publication d'une note de l'Institut des politiques publiques (Grenet et Souidi, 2018) et d'un article de synthèse dans l'ouvrage de valorisation des résultats d'évaluation des expérimentations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, intitulé *Lutter contre les discriminations et les inégalités. Enseignements du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse* (Grenet et Souidi, 2019).

très favorisés dans leur collège ; à l'autre bout de l'échelle sociale, 5 % des élèves de troisième sont scolarisés dans des établissements qui accueillent plus de 60 % d'élèves d'origine sociale très favorisée. Ce constat conduit à s'interroger sur le rôle de la dimension ségrégative de l'école française dans le creusement des inégalités sociales et sur l'obstacle à l'apprentissage du vivre-ensemble que peut constituer l'« entre soi » dans le contexte scolaire.

Face à ce constat, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) a inscrit pour la première fois l'objectif de mixité sociale dans les établissements scolaires dans la loi de refondation de l'école de la République de 2013. Toutefois, ce sont les conseils départementaux qui sont compétents en matière de définition de la sectorisation des collèges publics, depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004. C'est pourquoi le ministère a engagé à la fin de l'année 2015 une démarche visant à renforcer la mixité sociale au collège en s'appuyant sur des initiatives fédérant la communauté éducative à l'échelle d'une vingtaine de territoires pilotes (MENJ, 2016a ; 2016b). Les actions engagées s'appuient sur différents leviers² : opérations de resectorisation, mise en place de secteurs multi-collèges, ouverture et fermeture d'établissements ou encore implantation d'options attractives dans des collèges accueillant des publics socialement défavorisés (Huillery, 2019).

Le fait de scolariser ensemble des élèves de milieux sociaux mais aussi de niveaux scolaires différents (ces deux dimensions étant corrélées) répond à un triple objectif. La première justification est étroitement liée à la notion d'« effets de pairs », qui désigne le fait que les performances scolaires d'un élève ne dépendent pas uniquement de ses efforts individuels, mais aussi du niveau et des efforts fournis par les autres élèves. En présence de tels effets, la séparation des groupes sociaux ne se limite pas à figer les inégalités sociales de départ : elle tend à les augmenter (Van Zanten, 2001 ; Brodaty, 2010 ; Guyon, 2010). Dès lors, favoriser la mixité

2. Ces actions font l'objet d'une évaluation nationale distincte, à laquelle sont associés les auteurs de ce rapport et dont les résultats seront rendus publics à l'horizon 2021.

sociale dans le milieu scolaire apparaît comme une condition essentielle de la réduction des inégalités sociales face à l'école. Outre cet argument d'équité, la lutte contre la ségrégation des publics scolaires peut se justifier au nom de l'efficacité du système éducatif si, comme le suggèrent certaines études (par exemple Angrist et Lang, 2004), la mixité sociale améliore davantage les performances des élèves socialement défavorisés qu'elle ne réduit celles des élèves issus de milieux plus aisés. Enfin, au-delà de la réduction des inégalités de réussite scolaire, la promotion de la mixité sociale renvoie à un enjeu de socialisation individuelle et d'intégration des groupes sociaux, de manière à favoriser la cohésion sociale au-delà du contexte scolaire (Ben Ayed, 2015).

Les systèmes d'affectation des élèves apparaissent aujourd'hui comme des leviers d'action essentiels pour promouvoir la mixité sociale à l'école. En effet, qu'elles soient régies par la sectorisation ou qu'elles reposent sur le principe du choix scolaire régulé, les règles d'affectation ont un impact décisif sur la composition sociale et scolaire des établissements d'enseignement (Fack et Grenet, 2010a ; 2016 ; Fack et al., 2014).

En France, l'affectation des élèves aux collèges publics est soumise depuis 1963 au principe de sectorisation, que l'on peut résumer par la formule : « une adresse, un collège ». Ce système fait aujourd'hui l'objet de vives contestations en raison de son incapacité à favoriser la mixité sociale et à empêcher la constitution de véritables « ghettos » scolaires, qui pénalisent lourdement la réussite des élèves issus des catégories sociales défavorisées (Merle, 2012). Le problème se situe pour l'essentiel dans les grandes agglomérations urbaines, et s'explique par la conjonction d'une forte ségrégation résidentielle (Boutchenik et al., 2018) – elle-même renforcée par la prise en compte du facteur scolaire dans les choix résidentiels (Fack et Grenet, 2009 ; 2010b) – et par le recours par les familles à de multiples stratégies de contournement de la carte scolaire (Van Zanten, 2009). Sans parler des fausses domiciliations et des passe-droits frauduleux, les parents d'élèves peuvent choisir de

déposer une demande de dérogation, pour différents motifs (proximité du domicile, rapprochement de fratrie, choix d'une langue rare, etc.) – la principale source d'évitement scolaire demeurant l'inscription dans un établissement du secteur privé, qui n'est soumis à aucune sectorisation : à l'échelle nationale, les collèges privés scolarisent aujourd'hui environ 20 % des élèves (plus du tiers à Paris), dont la majorité est d'origine sociale favorisée (54 % des effectifs contre 33 % dans le public).

L'assouplissement de la carte scolaire, mis en place en 2007, n'a pas permis de faire progresser la mixité sociale en raison du maintien du primat du critère géographique dans l'affectation des élèves. En effet, la satisfaction des demandes de dérogation a été fortement contrainte par le nombre réduit de places disponibles, les élèves résidant dans le secteur d'un collège restant prioritaires par rapport aux élèves résidant en dehors du secteur. Cette réforme a fait l'objet de plusieurs études et rapports qui montrent qu'à l'échelle nationale, ses effets sur la mixité sociale ont été quasi inexistantes (Fack et Grenet, 2012) mais que localement, elle a pu contribuer à accentuer la « ghettoïsation » de certains collèges (Ben Ayed et al., 2013 ; Fack et Grenet, 2013).

L'incapacité de la carte scolaire à assurer la mixité sociale au collège ne se manifeste nulle part de manière aussi criante qu'à Paris, où la concentration sur un territoire restreint d'une population socialement hétérogène, l'abondance de l'offre scolaire et la place centrale de l'enseignement privé engendrent des niveaux de ségrégation scolaire parmi les plus élevés de France. En 2019-2020, les 174 collèges de la capitale accueillent près de 85 000 élèves, dont 35 % dans le secteur privé sous contrat. Ces collèges se caractérisent par des niveaux extrêmes de ségrégation : alors qu'à peine 16 % des collégiens parisiens sont issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, cette proportion varie de 0 % dans le collège le plus favorisé de la capitale à 61 % dans le collège le plus défavorisé. Le contraste social entre les collèges publics et les collèges privés est saisissant : les premiers comptent 24 % d'élèves de PCS défavorisées quand les seconds n'en comptent que 3 %. À

l'échelle nationale, les collèges parisiens apparaissent comme les plus ségrégués de France, devant les collèges des académies de Versailles et de Lille.

Le dispositif évalué

Pour tenter de réduire la ségrégation sociale entre les collèges de la capitale, la Ville et l'académie de Paris expérimentent depuis la rentrée 2017-2018 une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus vaste de la démarche engagée à la fin de l'année 2015 par le ministère de l'Éducation nationale pour renforcer la mixité sociale au collège.

C'est dans ce cadre que notre équipe a noué au début de l'année 2016 une collaboration scientifique avec la Ville et l'Académie de Paris. Cette collaboration a débouché sur l'expérimentation des secteurs multi-collèges, de manière à répondre aux difficultés posées par le fonctionnement de la carte scolaire dans la capitale. Le dispositif proposé consiste à mettre en place des secteurs communs à plusieurs collèges afin de diversifier leur recrutement social.

Au mois de janvier 2017, le Conseil de Paris a voté la création de trois secteurs bi-collèges englobant six collèges situés dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale. Les binômes regroupés au sein de ces secteurs communs sont les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e), Marie Curie et Gérard Philipe (18^e) et Henri Bergson et Édouard Pailleron (19^e). Les modalités d'affectation des élèves ont été laissées à l'appréciation des comités de suivi mis en place dans chacun des secteurs. À l'issue d'une concertation de plusieurs mois, les comités de suivi des secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron ont opté pour une procédure de choix scolaire régulé qui s'appuie sur un algorithme d'affectation mis au point par notre équipe ; dans le secteur Berlioz-Coysevox, le choix s'est porté sur une procédure dite de « montée alternée » qui prévoit que les cohortes d'élèves entrant en 6^e dans le

double secteur sont affectées alternativement à un collège (les années paires) et à l'autre collège (les années impaires) et y effectuent l'ensemble de leur scolarité. Depuis le lancement de l'expérimentation, près d'un millier d'élèves ont été concernés chaque année par ces différentes opérations.

Objectifs et méthodologie de l'étude

Le dispositif expérimenté à Paris n'a pas à notre connaissance de précédent en France. Si certaines académies ont pu mettre en place de manière sporadique des secteurs communs à plusieurs collèges, aucune n'a mis en œuvre un système de montée alternée ou une procédure de choix régulé qui tienne compte simultanément des préférences exprimées par les parents et de règles de priorité transparentes. Dans les rares secteurs multi-collèges mis en place en dehors de Paris, l'affectation des élèves est le plus souvent réalisée de manière « autoritaire », au risque de miner la confiance des parents dans les décisions prononcées. L'expérimentation menée à Paris représente donc un enjeu important pour évaluer la capacité des secteurs multi-collèges à renforcer durablement la mixité sociale au collège et, dans cette perspective, a vocation à servir de modèle à d'autres académies et collectivités locales.

L'accompagnement scientifique proposé par notre équipe s'articule autour de deux volets distincts : un volet opérationnel, à travers le développement de la procédure de choix régulé utilisée pour affecter les élèves dans deux des trois secteurs bi-collèges (Bergson-Pailleron et Curie-Philipe) ; et un volet d'évaluation des effets du dispositif. L'objectif de l'évaluation était de mesurer la capacité des secteurs multi-collèges à rééquilibrer la composition sociale des collèges dont les secteurs ont été fusionnés à la rentrée 2017, et de quantifier les réactions comportementales induites par les différentes déclinaisons de ce dispositif (choix régulé ou montée alternée).

Pour les besoins de cette étude, nous avons été autorisés à travailler à partir d'un ensemble très riches de données de gestion qui ont été mises à notre disposition par l'Académie et la Ville de Paris³. Pour mesurer l'impact des secteurs multi-collèges sur la mixité sociale et l'évitement scolaire, nous nous sommes principalement appuyés sur les données individuelles de la Base Élèves de l'Académie (BEA) de Paris, qui recense chaque année l'ensemble des élèves scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat de la capitale depuis la rentrée 2011. Outre les informations sur le collège et la classe fréquentés, ces fichiers de gestion indiquent l'origine sociale de chaque élève, qui est mesurée par la catégorie socio-professionnelle (PCS) du responsable légal, et l'adresse de son domicile. Nous avons été autorisés à travailler à partir d'une version anonymisée de ces données, de manière à pouvoir comparer la composition sociale des collèges concernés par les expérimentations à la composition sociale de leurs secteurs respectifs, et ainsi mesurer de manière très fine les comportements d'évitement. Le secteur de rattachement de chaque élève (qu'il soit scolarisé dans son collège public de secteur, dans un collège public hors secteur ou dans un collège privé) a pu être identifié en croisant les adresses géolocalisées des élèves avec les contours de la sectorisation des collèges, qui ont été mises à disposition de l'équipe par la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris. La composition sociale de chaque secteur est calculée à partir des informations recueillies sur la PCS du responsable légal pour l'ensemble des élèves résidant dans le secteur.

La profondeur temporelle des données mobilisées (2011-2019) est suffisamment importante pour analyser l'évolution de la mixité sociale et des comportements d'évitement au cours de la décennie écoulée et ainsi mettre en évidence l'impact éventuel des changements induits par les expérimentations menées depuis la rentrée 2017. Dans les secteurs Curie-Philippe et Bergson-Pailleron, les données de gestion de l'académie de Paris ont été complétées par les informations collec-

3. Ces données sont présentées en détail dans l'annexe A du rapport.

tées dans le cadre de la procédure de choix régulé qui est utilisée dans ces deux secteurs. L'appariement de ces données avec les fichiers des constats de rentrée permet d'évaluer la capacité de cette procédure à atteindre l'objectif de mixité sociale qui lui a été assigné, et de comparer la mixité observée à l'issue de l'affectation à celle effectivement constatée à la rentrée.

Plan du rapport

Le rapport s'articule autour de quatre chapitres.

Chapitre 1 – La ségrégation sociale dans les collèges parisiens : état des lieux

Le premier chapitre dresse un état des lieux de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens à la rentrée 2019-2020, en combinant une approche statistique fondée sur le calcul d'indices de ségrégation et une approche cartographique qui permet d'étudier les déterminants de la ségrégation sociale entre collèges (ségrégation résidentielle, évitement vers le privé, dérogations, etc.) à une échelle spatiale très fine. L'un des principaux enseignements de cette analyse est que près de la moitié de la ségrégation sociale entre les collèges parisiens provient des différences de composition sociale entre les secteurs des collèges publics, l'autre moitié s'expliquant par les inscriptions dans le secteur d'enseignement privé, qui privent les collèges publics de près de la moitié des élèves issus des catégories sociales très favorisées. À la lumière de ce constat, l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges publics apparaît comme un levier pertinent pour renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale.

Chapitre 2 – Trois secteurs bi-collèges expérimentés à partir de la rentrée 2017

Le deuxième chapitre présente le dispositif expérimenté à Paris depuis la rentrée 2017, qui s'est décliné à travers trois secteurs bi-collèges mis en place dans le 18^e

arrondissement (secteurs Berlioz-Coysevox et Curie-Philippe) et dans le 19^e arrondissement (secteur Bergson-Pailleron). Après une présentation générale du fonctionnement des secteurs multi-collèges, ce chapitre décrit les caractéristiques des six collèges publics dont les secteurs ont été réunis par paire et présente les deux modalités retenues par les comités de suivi pour organiser l'affectation des élèves : la montée alternée (secteur Berlioz-Coysevox) et le choix scolaire régulé (secteurs Curie-Philippe et Bergson-Pailleron).

Chapitre 3 : La montée alternée : une mixité sociale en forte progression

Le troisième chapitre présente les résultats des trois premières années d'expérimentation du secteur Berlioz-Coysevox. Ce secteur apparaît comme le plus emblématique du fait de l'ampleur du contraste social qui opposait ces deux collèges avant le lancement de l'expérimentation. C'est aussi le secteur qui a enregistré la plus forte progression de la mixité sociale à la suite de la mise en place du secteur commun, dans le cadre d'une procédure de montée alternée. Après une description des étapes qui ont jalonné la mise en place progressive de ce dispositif entre 2016 et 2019, le chapitre analyse ses effets sur la mixité sociale et sur les comportements d'évitement à l'entrée en 6^e et à l'entrée en 3^e.

Chapitre 4 : Le choix régulé : un bilan contrasté

Le quatrième et dernier chapitre présente les résultats de l'expérimentation des deux secteurs bi-collèges concernés par le choix régulé : Curie-Philippe et Bergson-Pailleron. Malgré les difficultés rencontrés dans sa mise en œuvre, cette procédure a atteint ses objectifs dans le secteur Bergson-Pailleron, en contribuant à endiguer l'érosion des effectifs de sixième de ces deux collèges tout en permettant de mieux équilibrer leur composition sociale. Dans le secteur Curie-Philippe, en revanche, la procédure de choix régulé n'a pas produit les effets escomptés du point de vue de la mixité sociale, notamment lors des deux premières années d'expérimentation. Plu-

seurs difficultés structurelles expliquent ce résultat décevant et permettent d'identifier des pistes d'amélioration.

CHAPITRE 1

LA SÉGRÉGATION SOCIALE DANS LES COLLÈGES PARISIENS : ÉTAT DES LIEUX

L'académie de Paris constitue un terrain idéal pour expérimenter des solutions innovantes aux problèmes posés par le fonctionnement actuel de la carte scolaire. La capitale concentre en effet sur un territoire relativement restreint une population socialement hétérogène, une offre scolaire très abondante et des niveaux de ségrégation scolaire parmi les plus élevés de France.

Ce chapitre dresse un état des lieux de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens, en combinant une approche statistique fondée sur le calcul d'indices de ségrégation et une approche cartographique qui permet d'étudier ce phénomène à une échelle spatiale très fine (section 1.1). Il évalue ensuite les contributions respectives de la ségrégation résidentielle et de l'évitement vers le privé à la ségrégation observée au niveau des collèges (section 1.2). À la lumière de ce constat, l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges publics apparaît comme une piste prometteuse pour renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale.

1.1 Paris : capitale de la ségrégation au collège

En 2019-2020, les 114 collèges publics et 60 collèges privés¹ sous contrat de la capitale accueillent près de 85 000 élèves². Comparés à la moyenne des collégiens français, les collégiens parisiens ont un profil social plus favorisé et sont beaucoup plus souvent inscrits dans un collège privé. Les collèges de la capitale se caractérisent surtout par de fortes disparités de recrutement social, qui font de l'académie de Paris l'une des plus ségréguées de France. Ces disparités s'observent non seulement à l'échelle de la ville, mais également à des échelles spatiales plus fines telles que l'arrondissement.

1.1.1 Des collégiens au profil social plutôt favorisé

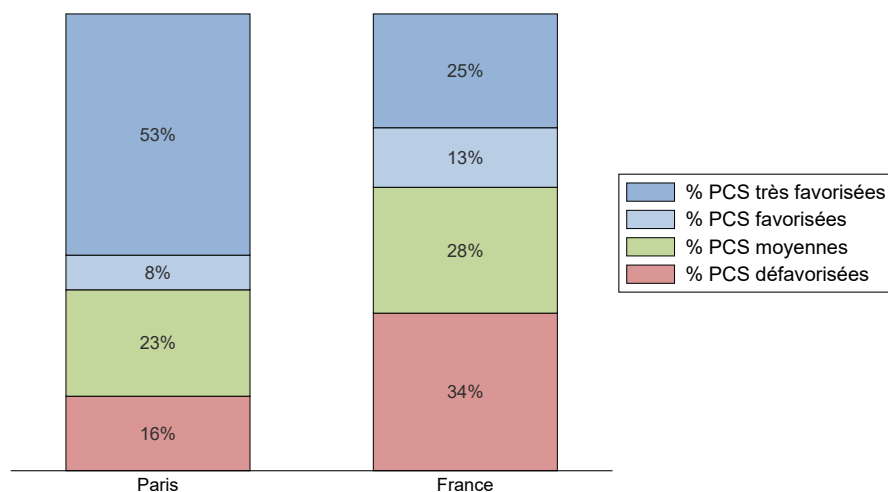
Les collégiens parisiens apparaissent plutôt favorisés socialement. En 2019-2020, d'après la classification des catégories socio-professionnelles (PCS) du ministère de l'Éducation nationale³, 53 % des collégiens parisiens étaient issus de PCS « très favorisées » (cadres, chefs d'entreprises, professions intellectuelles et professions libérales), 8 % de PCS « favorisées » (professions intermédiaires), 23 % de PCS « moyennes » (artisans, commerçants, employés) et 16 % de PCS « défavorisées » (ouvriers et personnes sans activité professionnelle). Cette répartition sociale est nettement plus favorisée que celle des collégiens français pris dans leur ensemble (25 % de PCS très favorisées, 13 % de PCS favorisées, 28 % de PCS moyennes et 34 % de PCS défavorisées, voir figure 1.1).

1. Les 60 collèges privés sous contrat considérés dans l'analyse n'incluent pas les collèges privés Morvan (9^e), École France Quéré (11^e) et Regain Tournesol (12^e), dans la mesure où ces établissements accueillent des élèves à besoins particuliers.

2. Les données mobilisées pour la réalisation de ce rapport sont décrites dans l'annexe A.

3. Sur cette classification, voir l'annexe A.

FIGURE 1.1 – Caractéristiques sociales des collégiens français et parisiens, rentrée 2019



Lecture : Ce graphique compare la composition sociale des collégiens scolarisés dans l'académie de Paris à la rentrée 2019 à celle des collégiens français pris dans leur ensemble (France métropolitaine), selon la classification des groupes sociaux du ministère de l'Éducation nationale. Cette classification distingue quatre groupes définis à partir de la PCS du responsable légal de l'élève (voir annexe A) : PCS très favorisées (cadres, chefs d'entreprises, professions intellectuelles, professions libérales, enseignants), PCS favorisées (professions intermédiaires), PCS moyennes (artisans, commerçants, employés) et PCS défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle déclarée).

Champ : Élèves scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat, France métropolitaine, rentrée 2019.

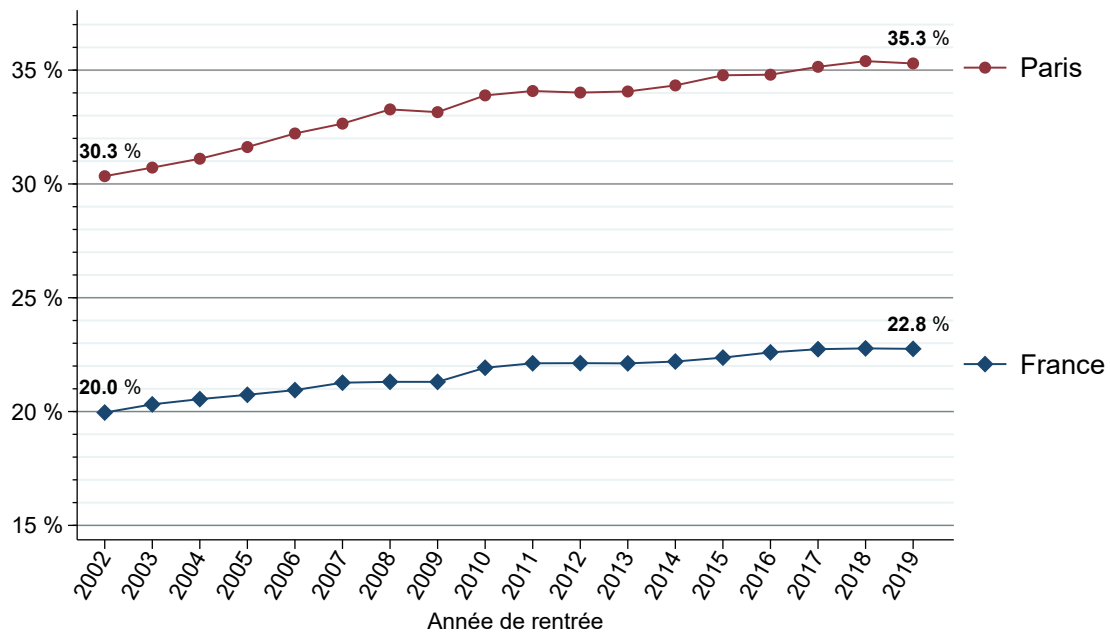
Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Base Scolarité (MENJ-DEPP), calculs des auteurs.

1.1.2 Un système dual : collèges publics et collèges privés

L'académie de Paris se distingue par l'importance qu'occupe le secteur d'enseignement privé : à la rentrée 2019-2020, 35,3 % des collégiens de la capitale étaient scolarisés dans l'un des 60 collèges privés parisiens sous contrat. Cette proportion est non seulement plus élevée qu'au niveau national, où la part des collégiens scolarisés dans le privé s'établissait à 22,8 % à la rentrée 2019, mais elle a augmenté plus rapidement au cours des deux dernières décennies : entre 2002 et 2019, la part du privé au collège a crû de 5 points de pourcentage à Paris contre 2,8 points en France (voir figure 1.2).

L'inscription dans le secteur privé est un phénomène fortement marqué socialement : alors qu'un collégien de PCS très favorisée sur deux est inscrit dans le privé, ce n'est le cas que de 7 % des collégiens issus de PCS défavorisées. Entre ces deux extrêmes, l'inscription dans le privé concerne 24 % des élèves de PCS moyennes et

FIGURE 1.2 – Proportion d’élèves scolarisés dans un collège privé sous contrat à Paris et en France, 2002-2019



Lecture : À la rentrée 2019, 22,8 % des collégiens français étaient scolarisés dans un collège privé sous contrat. À Paris, cette proportion s'élevait à 35,3 %.

Champ : Élèves scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat à Paris, rentrées 2002 à 2019.

Sources : Base Scolarité (MENJ-DEPP), calculs des auteurs.

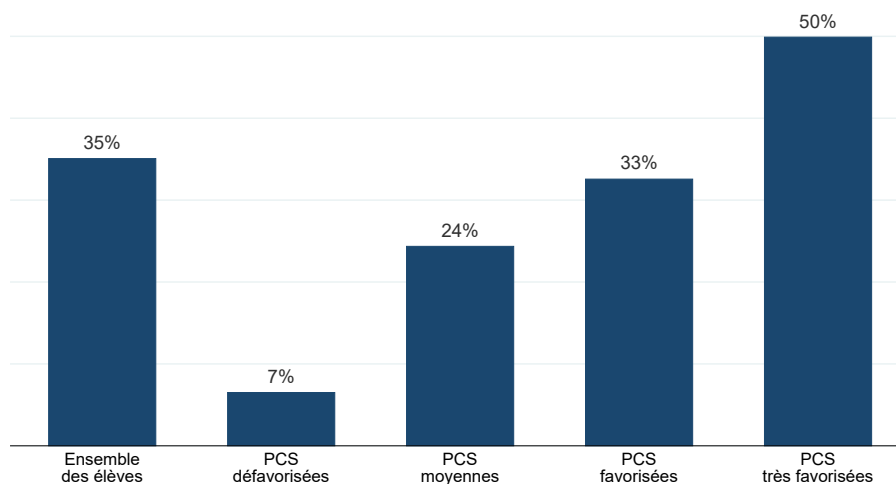
33 % des élèves de PCS favorisées (voir figure 1.3).

Cette différenciation du recours au secteur privé en fonction de l'origine sociale se retrouve dans le recrutement des collèges publics et privés à Paris : alors que les premiers accueillent 24 % d'élèves de PCS défavorisées à la rentrée 2019, les seconds n'en comptaient que 3 %. Les élèves issus de PCS très favorisées représentaient quant à eux 41 % des effectifs des collèges publics tandis que cette proportion s'élevait à 74 % dans les collèges privés (voir figure 1.4).

1.1.3 Les collèges parisiens : des niveaux de ségrégation sociale parmi les plus élevés de France

La composition sociale des collèges à Paris s'éloigne fortement de la composition sociale moyenne des collégiens parisiens. Ils se caractérisent au contraire par

FIGURE 1.3 – Proportion d’élèves parisiens inscrits dans un collège privé sous contrat par PCS, rentrée 2019

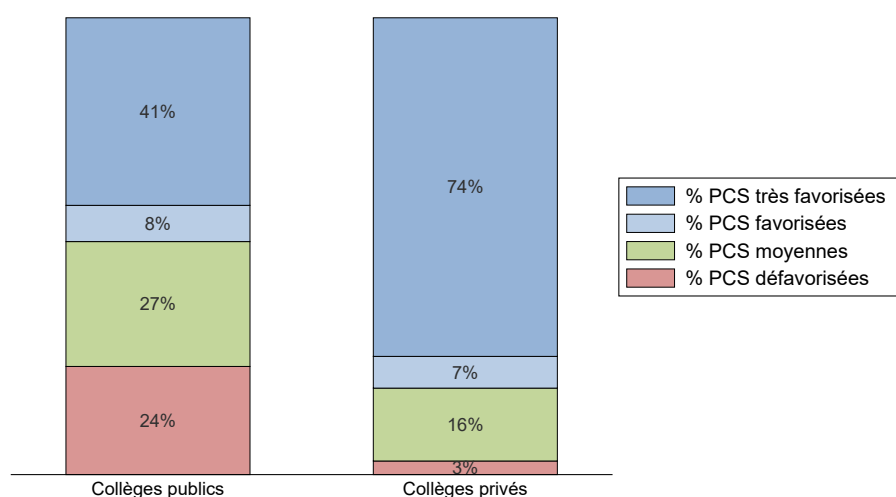


Lecture : À la rentrée 2019, 35 % des collégiens parisiens étaient inscrits dans un établissement privé sous contrat. Parmi les élèves de PCS très favorisées, cette proportion s’élevait à 50 %

Champ : Élèves scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat à Paris, rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 1.4 – Recrutement social des collèges publics et privés à Paris, rentrée 2019



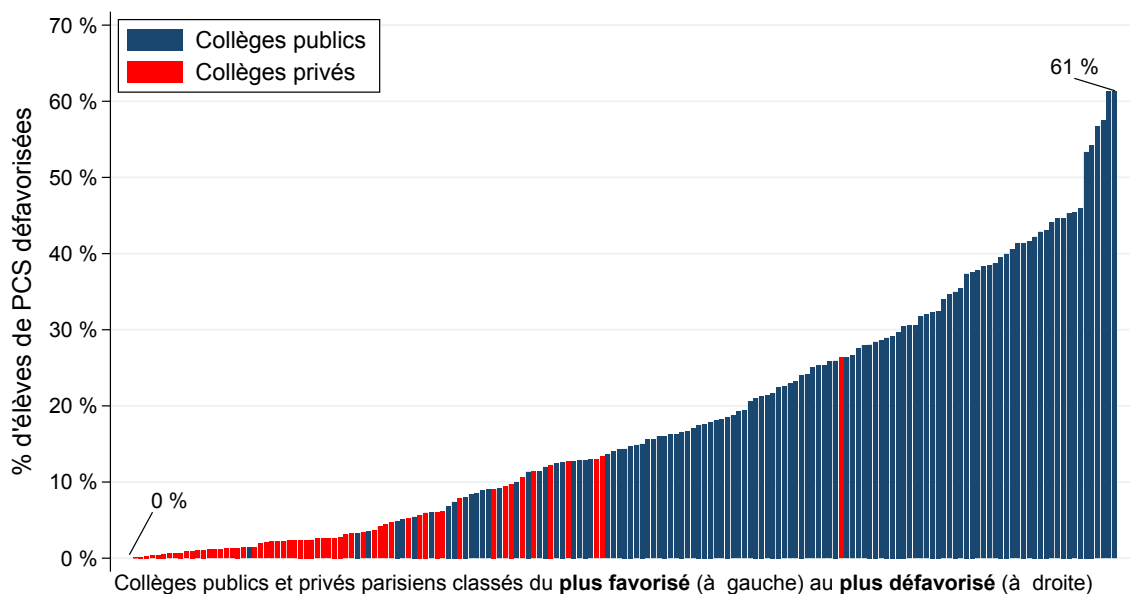
Lecture : À la rentrée 2019, 24 % des élèves scolarisés dans les collèges publics de Paris étaient de PCS défavorisées. Cette proportion s’élevait à 3 % parmi les élèves scolarisés dans les collèges privés de la capitale.

Champ : Élèves scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat à Paris, rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris, calculs des auteurs.

des niveaux extrêmes de ségrégation : alors qu'à la rentrée 2019, à peine 16 % des collégiens parisiens étaient issus de PCS défavorisées, cette proportion variait de 0 % dans le collège le moins défavorisé à 61 % dans le collège le plus défavorisé (voir figure 1.5). Le contraste social entre les collèges publics (en bleu sur le graphique) et les collèges privés (en rouge) est saisissant : alors que les collèges qui accueillent le moins d'élèves de PCS défavorisés sont presque tous privés (à gauche sur le graphique), les collèges les plus défavorisés sont exclusivement des collèges publics (à droite sur le graphique).

FIGURE 1.5 – Proportion d'élèves de PCS défavorisées par collège à Paris, rentrée 2019



Lecture : Chaque barre de ce graphique correspond à l'un des 174 collèges publics ou privés sous contrat de la capitale et indique la part des élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle) qui étaient scolarisés dans ce collège à la rentrée 2019. Les collèges publics sont représentés par des barres bleues et les collèges privés par des barres rouges.

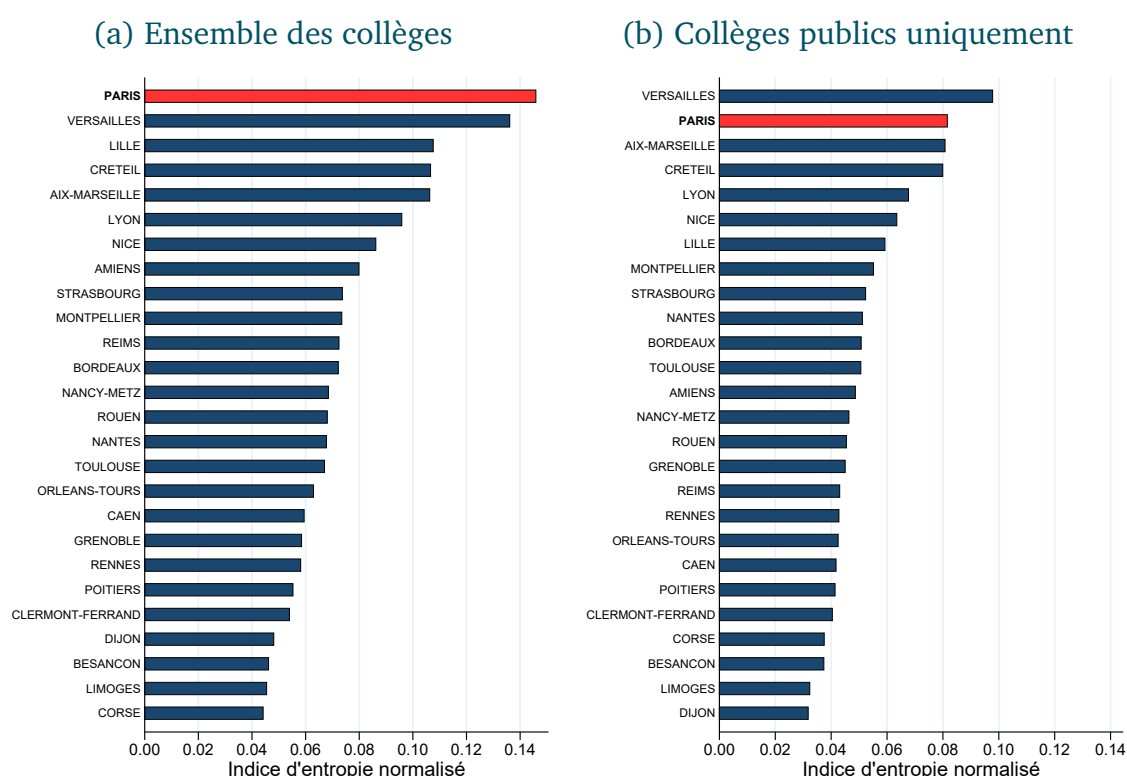
Champ : Élèves scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat à Paris, rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris, 2019-2020, calculs des auteurs.

La ségrégation sociale entre les collèges parisiens ne se résume pas toutefois à la dichotomie entre secteurs public et privé. La figure 1.5 montre en effet que la composition sociale des collèges publics varie fortement d'un établissement à l'autre : alors que ces collèges accueillent en moyenne 24 % d'élèves de PCS

défavorisées à la rentrée 2019, cette proportion atteignait 1 % dans le collège public le moins défavorisé tandis qu'elle s'élevait à 61 % dans le collège public le plus défavorisé.

FIGURE 1.6 – Indice de ségrégation sociale des collèges par académie, rentrée 2019



Lecture : La partie gauche de ce graphique indique le niveau de ségrégation sociale entre collèges (qu'ils soient public ou privés) à la rentrée 2019 au sein de chacune des académies de France métropolitaine. Dans la partie droite du graphique, le niveau de ségrégation sociale est calculé en se limitant aux collèges publics de chaque académie. Dans chaque cas, le niveau de ségrégation est mesuré à l'aide de l'indice d'entropie normalisé (sur la définition de cet indice, voir l'annexe B).

Champ : Élèves scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat, France métropolitaine, rentrée 2019.

Sources : Base Scolarité (MENJ-DEPP), calculs des auteurs.

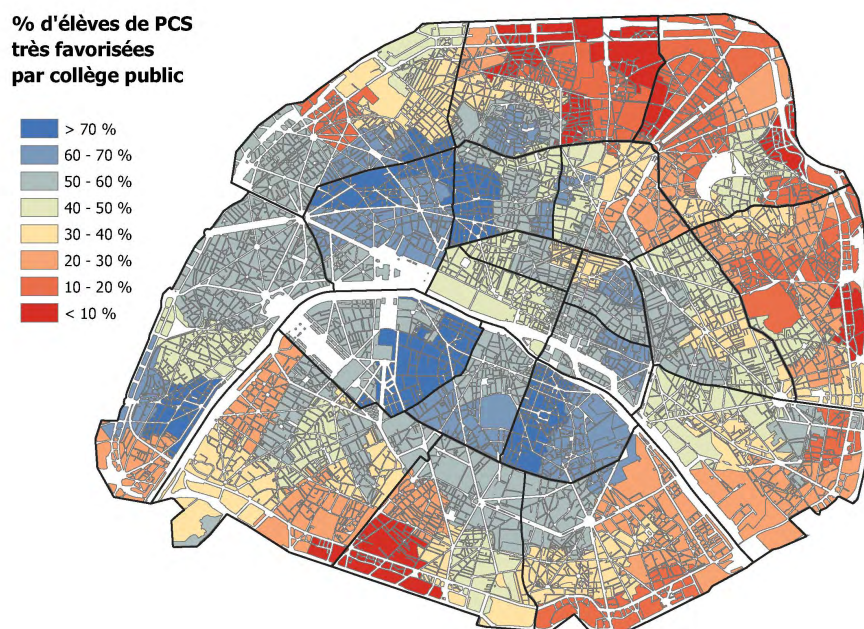
Les niveaux de ségrégation sociale observés dans les collèges parisiens peuvent être comparés à ceux qui prévalent dans les autres académies de France en s'appuyant sur un indice de ségrégation. Un tel indice permet de mesurer de manière synthétique le niveau de ségrégation sociale entre collèges au sein d'un espace géographique donné (commune, département, académie, etc.). Parmi les nombreux

indices de ségrégation qui ont été proposés dans la littérature⁴, nous utilisons l'indice d'entropie multigroupe (ou indice de Theil), dans la mesure où cet indice est aujourd'hui considéré comme l'un de ceux qui présentent les meilleures propriétés théoriques (Frankel et Volij, 2011). Cet indice mesure la ségrégation sociale entre collèges comme la différence entre la diversité sociale (entropie) de chaque collège et la diversité globale (à l'échelle de chaque académie). La classification retenue s'appuie sur la classification des PCS en quatre groupes sociaux (PCS très favorisées, favorisées, moyennes et défavorisées). La valeur de cet indice est comprise entre 0, lorsqu'il n'existe aucune ségrégation sociale (c'est-à-dire lorsque tous les collèges ont la même composition sociale), et 1, lorsque la ségrégation entre collèges est maximale (c'est-à-dire lorsque chaque collège n'accueille que des élèves issus du même groupe social)⁵.

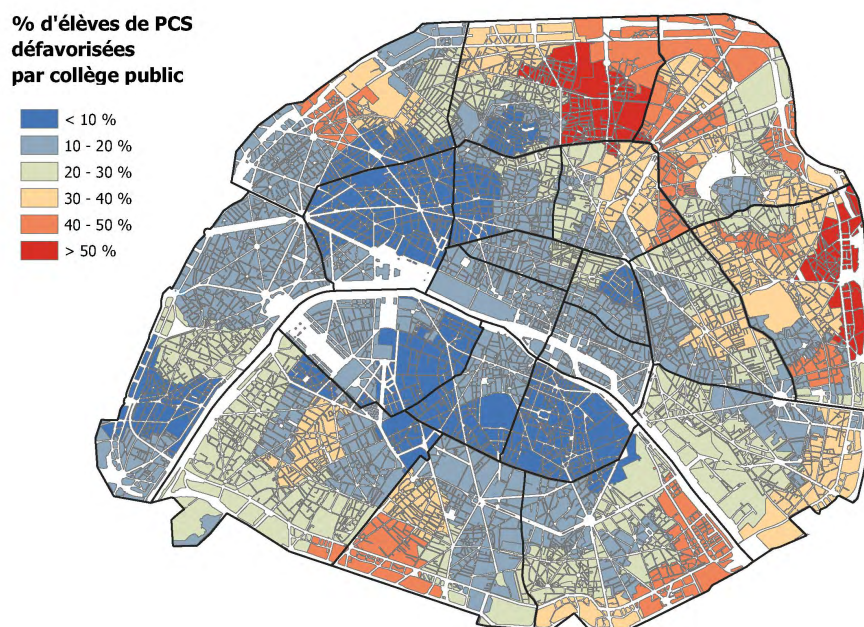
La comparaison des valeurs prises par l'indice d'entropie multigroupe dans les différentes académies montre que les collèges parisiens sont les plus ségrégués de France métropolitaine, devant les collèges des académies de Versailles et de Lille (voir partie gauche de la figure 1.6). Si l'on se restreint uniquement aux collèges publics, on observe que le niveau de ségrégation sociale entre les collèges dans la capitale diminue fortement (voir partie droite de la figure). Toutefois, Paris reste l'une des académies dont les collèges publics sont les plus ségrégués, derrière l'académie de Versailles et présente un niveau de ségrégation comparables aux académies d'Aix-Marseille et de Créteil.

FIGURE 1.7 – Composition sociale des collèges publics parisiens à la rentrée 2019

(a) Proportion d'élèves de PCS très favorisées par collège public



(b) Proportion d'élèves de PCS défavorisées par collège public



Lecture : Ces deux cartes indiquent les contours des secteurs des 114 collèges publics de la capitale. La carte du panel (a) indique la part d'élèves de PCS très favorisées (cadres, chefs d'entreprises, professions intellectuelles, professions libérales, enseignants) dans chacun de ces collèges à la rentrée 2019. La carte du panel (b) indique la part d'élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle).

Champ : Élèves scolarisés dans les collèges publics de Paris, rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

1.1.4 Une ségrégation sociale qui s'observe à une échelle spatiale très fine

Un trait caractéristique de l'académie de Paris est que la ségrégation sociale entre les collèges publics se manifeste à une échelle spatiale très fine et ne se réduit pas au contraste social opposant les arrondissements populaires du nord-est parisien aux arrondissements les plus aisés du centre et de l'ouest de la capitale (voir figure 1.7). La ségrégation entre collèges existe en effet au sein même de la quasi-totalité des arrondissements périphériques, en particulier les 13^e, 14^e, 17^e, et 18^e arrondissements, où l'on observe d'importantes disparités de composition sociale entre des collèges publics qui ne sont pourtant distants que de quelques centaines de mètres.

Dans le 13^e arrondissement (voir figure 1.8a), la proportion d'élèves de PCS défavorisées est ainsi comprise entre 10 % dans le collège public le plus favorisé (Raymond Queneau) et autour de 45 % dans les collèges les plus défavorisés (Camille Claudel et Thomas Mann). Le collège Claudel ne se trouve lui-même qu'à 500 mètres du collège Gabriel Fauré, où la proportion d'élèves de PCS défavorisées est trois fois plus faible (16 %).

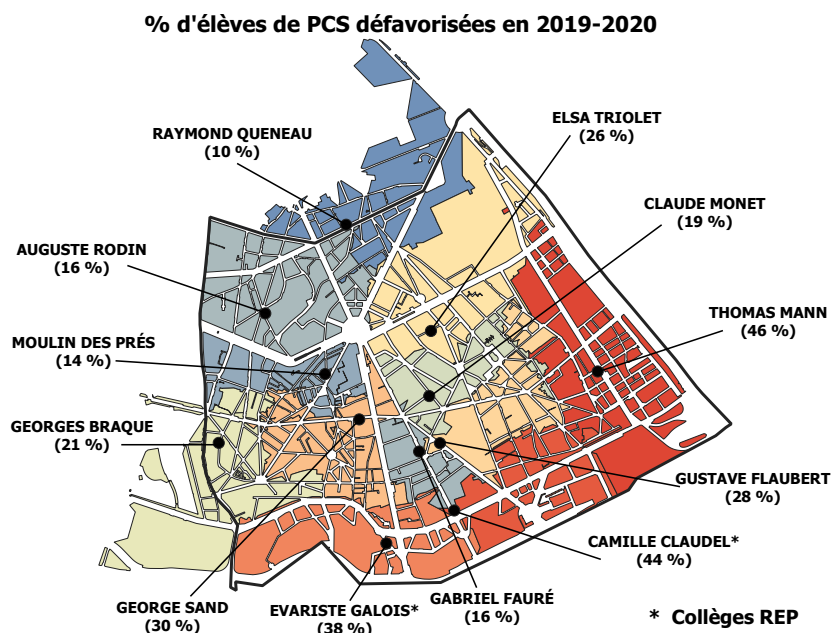
Dans le 14^e arrondissement (voir figure 1.8b), l'amplitude des contrastes sociaux entre collèges publics est du même ordre de grandeur : la proportion d'élèves de PCS défavorisées varie entre 11 % dans le collège Paul Bert, situé dans le nord de l'arrondissement, et 41 % dans le collège François Villon, situé dans le sud-ouest. Les collèges les plus défavorisés n'étant pas situés à proximité immédiate de collèges publics au recrutement social favorisé, les disparités de composition sociale entre collèges mitoyens y sont toutefois moins importantes que dans le 13^e arrondissement.

4. Pour une revue des principaux indices et de leurs propriétés, voir notamment Givord et al. (2016).

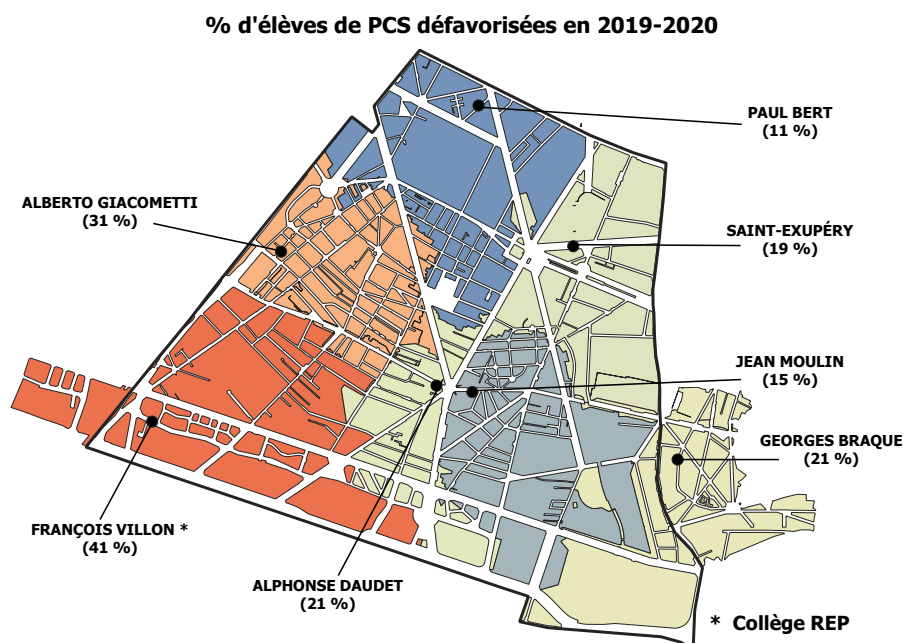
5. voir l'annexe B pour une définition précise de cet indicateur.

FIGURE 1.8 – Proportion d’élèves de PCS défavorisées dans les collèges publics des 13^e et 14^e arrondissements de Paris, rentrée 2019

(a) Collèges publics du 13^e arrondissement



(b) Collèges publics du 14^e arrondissement



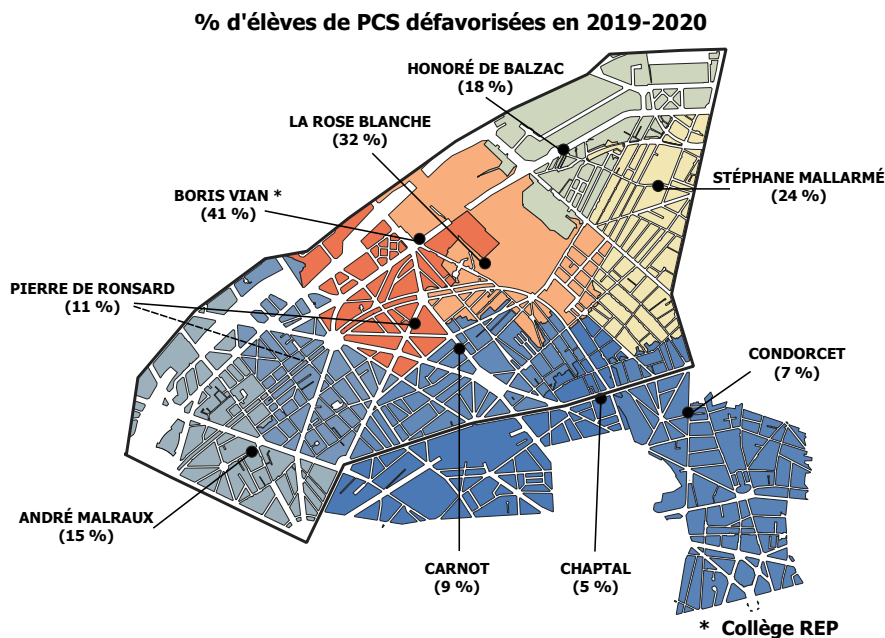
Lecture : Ces cartes indiquent les contours des secteurs des collèges publics des 13^e (panel a) et 14^e (panel b) arrondissements de Paris ainsi que la part d’élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle) dans chacun de ces collèges à la rentrée 2019. REP : réseau d’éducation prioritaire.

Champ : Élèves scolarisés dans les collèges publics ayant leur secteur en partie ou en totalité dans les 13^e et 14^e arrondissements de Paris, rentrée 2019.

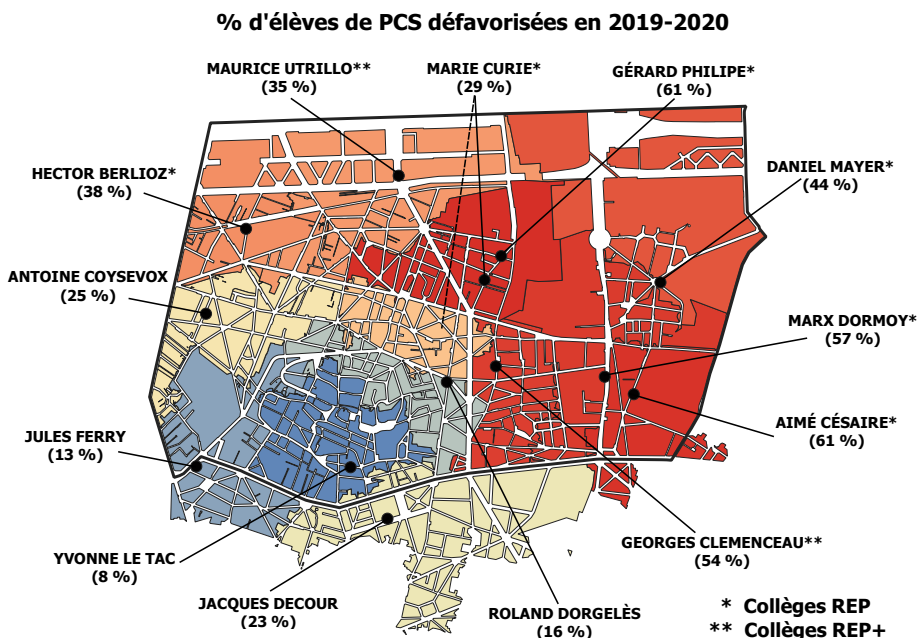
Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 1.9 – Proportion d’élèves de PCS défavorisées dans les collèges publics des 17^e et 18^e arrondissements de Paris, rentrée 2019

(a) Collèges publics du 17^e arrondissement



(b) Collèges publics du 18^e arrondissement



Lecture : Ces cartes indiquent les contours des secteurs des collèges publics des 17^e (panel a) et 18^e (panel b) arrondissements de Paris ainsi que la part d’élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle) dans chacun de ces collèges à la rentrée 2019. REP : réseau d’éducation prioritaire. REP+ : réseau d’éducation prioritaire renforcé.

Champ : Élèves scolarisés dans les collèges publics ayant leur secteur en partie ou en totalité dans les 17^e et 18^e arrondissements de Paris, rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Les collèges publics du 17^e arrondissement présentent des contrastes sociaux encore plus marqués que ceux situés les 13^e et 14^e arrondissements (voir figure 1.9a). La part des élèves de PCS défavorisées y varie de 5 % à 41 %. Toutefois, cet écart n'oppose pas uniquement les collèges situés en lisière des boulevards des maréchaux aux collèges limitrophes des 8^e et 16^e arrondissements. En effet, le collège public le plus défavorisé de l'arrondissement, Boris Vian, se situe à moins d'un kilomètre du collège Carnot, qui est l'un des plus favorisés du du 17^e arrondissement (seuls 9 % d'élèves sont de PCS défavorisées).

Le 18^e arrondissement est celui dont les collèges publics sont les plus ségrégués de Paris (voir figure 1.9b). Alors que le collège Yvonne Le Tac, situé sur la butte Montmartre, n'accueille que 8 % d'élèves de PCS défavorisées, les collèges Aimé Césaire et Gérard Philipe, situés dans le quartier de la Goutte-d'Or, en accueillent 61 %. Les contrastes sociaux observés de part et d'autre des frontières définissant les secteurs des collèges publics y sont parmi les plus élevés de la capitale. C'est notamment le cas du boulevard Barbès, qui sépare les secteurs de deux collèges qui, bien que situés à moins de 400 mètres l'un de l'autre, sont aux antipodes du point de vue de leur composition sociale : alors que le collège Roland Dorgelès, situé à l'ouest du boulevard, accueille 16 % d'élèves de PCS défavorisées, cette proportion s'élève à 54 % dans le collège Georges Clemenceau, l'un des quatre collèges Réseau d'éducation prioritaire « renforcé » (REP+) de l'académie de Paris.

1.2 Facteurs explicatifs : ségrégation résidentielle et évitement vers le privé

1.2.1 Les trois composantes de la ségrégation entre collèges

Trois séries de facteurs peuvent *a priori* expliquer l'ampleur des niveaux de ségrégation sociale constatés entre les collèges parisiens : la ségrégation résidentielle,

d'une part, qui prédétermine en grande partie la composition sociale des collèges du fait de la sectorisation des collèges publics (les élèves étant affectés à leur collège de secteur en fonction de leur adresse) ; les inscriptions dans le privé, d'autre part, qui privent les collèges publics de près de la moitié des élèves de PCS très favorisées ; les dérogations et les classes à recrutement spécifique (musique, danse, sport, etc.), enfin, qui permettent à certains élèves de s'inscrire dans un collège situé en dehors de leur secteur de résidence.

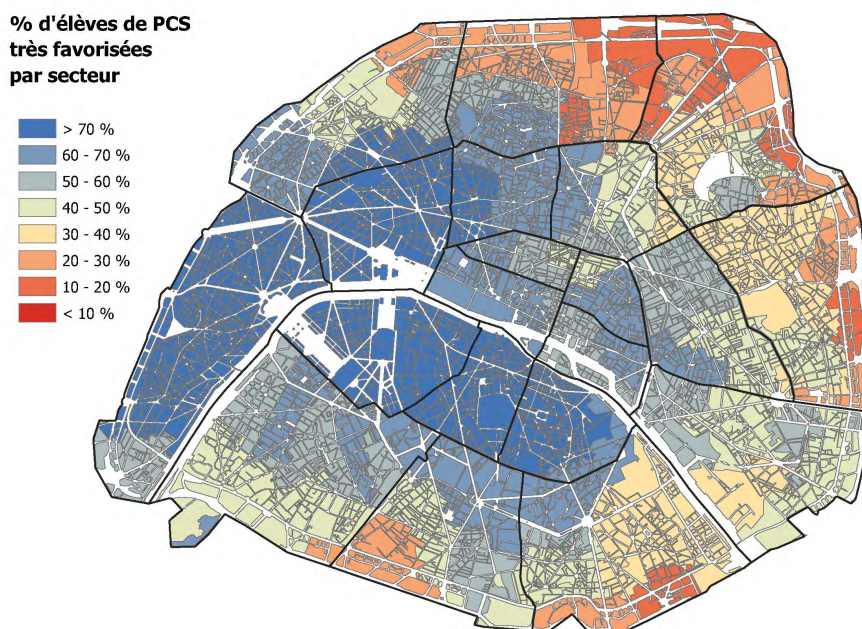
Ségrégation résidentielle. Les contrastes sociaux entre les secteurs de recrutement des collèges publics parisiens sont d'abord le reflet de la forte ségrégation résidentielle qui prévaut à Paris. À l'échelle de la capitale, cette ségrégation résidentielle s'organise autour d'une frontière qui part du nord du 17^e arrondissement, traverse les 18^e et 10^e arrondissements, longe la frontière entre les 11^e et 20^e arrondissements et, enfin, traverse les 12^e, 13^e, 14^e, et 15^e arrondissements (voir figure 1.10).

À la rentrée 2019, plus de 70 % des élèves dont le domicile se situait dans les secteurs des collèges publics du centre et de l'ouest parisien sont issus de PCS très favorisées. En revanche, dans les secteurs situés à la périphérie des arrondissements, excepté le 16^e, la proportion d'élèves de PCS très favorisées est beaucoup plus faible. Dans certains secteurs, elle est même inférieure à 20 %, en particulier à la frontière entre les 18^e et 19^e arrondissements, à l'est du 20^e et au sud du 13^e. Cette ségrégation résidentielle s'observe également lorsqu'on utilise comme indicateur la proportion d'élèves de PCS défavorisées par secteur de recrutement des collèges publics : cette proportion est inférieure à 10 % dans le centre mais dépasse 30 % dans les secteurs situés en périphérie, où se concentre l'habitat social.

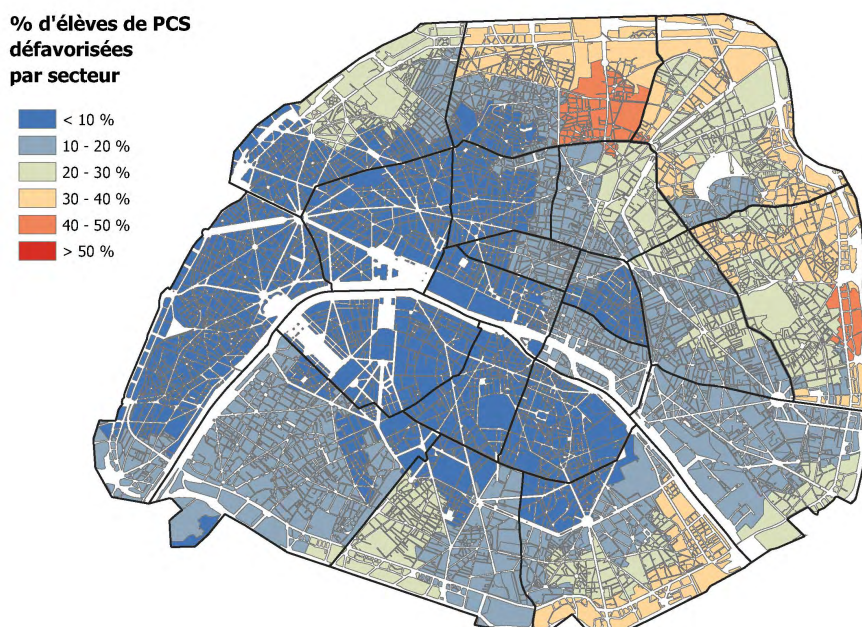
La figure 1.10 fournit une approximation de la composition sociale des collèges publics qui, à ségrégation résidentielle donnée, prévaudrait si tous les collégiens parisiens (qu'ils soient actuellement scolarisés dans le public ou le privé) fréquen-

FIGURE 1.10 – Composition sociale des secteurs des collèges publics parisiens à la rentrée 2019

(a) Proportion d'élèves de PCS très favorisées par secteur



(b) Proportion d'élèves de PCS défavorisées par secteur



Lecture : Ces deux cartes indiquent les contours des secteurs des 114 collèges publics de la capitale. La carte du panel (a) indique la part de collégiens de PCS très favorisées parmi les élèves domiciliés dans chacun de ces secteurs à la rentrée 2019 (qu'ils fréquentent ou non leur collège de secteur). La carte du panel (b) indique la part de collégiens de PCS défavorisées dans chaque secteur.

Champ : Collégiens de PCS très favorisées et de PCS défavorisés domiciliés à Paris à la rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

taient leur collège public de secteur⁶. Si cette analyse permet de mettre en évidence le rôle central joué par la ségrégation résidentielle dans la ségrégation sociale entre collèges, notamment le long de la frontière sociale décrite plus haut, elle révèle en creux l'importance des phénomènes d'évitement scolaire pour expliquer les dynamiques locales de ségrégation. En effet, dans l'hypothèse où tous les collégiens fréquenteraient leur collège de secteur, aucun collège public n'accueillerait moins de 10 % d'élèves de PCS très favorisées ou ne scolariserait en majorité des élèves issus de PCS défavorisées. Or, dans les faits, le recrutement social des collèges publics s'éloigne parfois radicalement de la composition sociale de leur secteur de recrutement (voir figure 1.7).

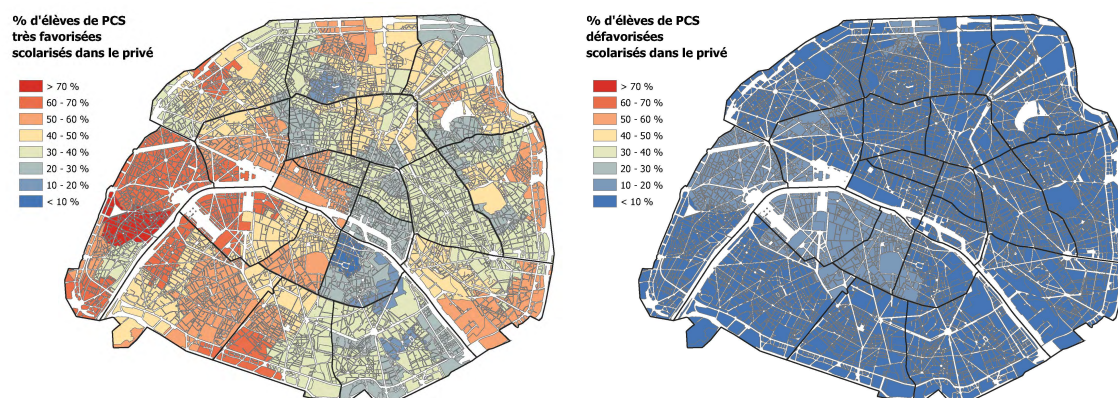
Évitement vers le privé. Si la composition sociale des collèges publics diffère de celle de leur secteur, c'est parce que de nombreuses familles choisissent de ne pas inscrire leur enfant dans le collège public de secteur. À Paris, la principale source d'évitement scolaire est l'inscription dans le secteur d'enseignement privé, qui n'est soumis à aucune sectorisation.

Le recours au privé est fortement différencié selon l'origine sociale des familles : la moitié des collégiens issus de PCS très favorisées sont inscrits dans le privé contre seulement 7 % parmi les collégiens de PCS défavorisées (voir section 1.1). Cette proportion varie cependant beaucoup d'un secteur à l'autre de la capitale, certains collèges publics étant très évités alors que d'autres le sont beaucoup moins. Parmi les PCS très favorisées, c'est dans l'ouest parisien que le recours au privé est le plus important, avec des taux généralement supérieurs à 60 % (voir figure 1.11a). Ce phénomène contribue à expliquer que malgré la composition sociale très favorisée de leurs secteurs de recrutement, les collèges du 16^e arrondissement n'apparaissent pas comme les plus favorisés de la capitale. À l'inverse, le recours au privé des fa-

6. Il ne s'agit que d'une approximation dans la mesure où, dans l'hypothèse où tous les collégiens seraient contraints de fréquenter leur collège public de secteur, il est vraisemblable que les choix résidentiels des ménages s'en trouveraient affectés, ce qui aurait pour conséquence de modifier la ségrégation résidentielle entre secteurs.

FIGURE 1.11 – Proportion d’élèves scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2019

(a) Parmi les élèves de PCS très favorisées (b) Parmi les élèves de PCS défavorisées



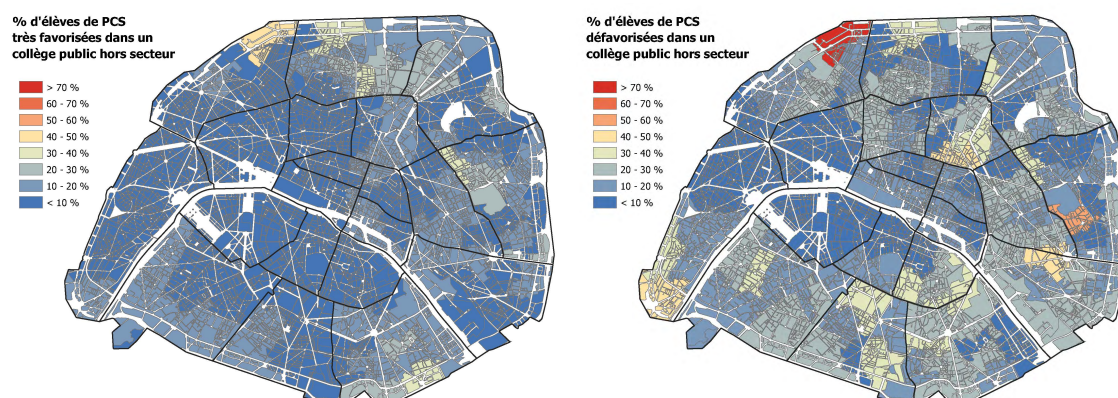
Lecture : Ces deux cartes indiquent les contours des secteurs des 114 collèges publics de la capitale. La carte du panel (a) indique la part d’élèves scolarisés dans un collège privé parmi les élèves de PCS très favorisées domiciliés dans chacun de ces secteurs à la rentrée 2019. La carte du panel (b) indique la part d’élèves scolarisés dans un collège privé parmi les élèves de PCS défavorisées

Champ : collégiens de PCS très favorisées et de PCS défavorisées domiciliés à Paris à la rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 1.12 – Proportion d’élèves de sixième scolarisés dans un collège public hors secteur à la rentrée 2019

(a) Parmi les élèves de PCS très favorisées (b) Parmi les élèves de PCS défavorisées



Lecture : Ces deux cartes indiquent les contours des secteurs des 114 collèges publics de la capitale. La carte du panel (a) indique la part des élèves scolarisés dans un collège public hors secteur parmi les élèves de 6^e de PCS très favorisées domiciliés dans chacun de ces secteurs à la rentrée 2019. La carte du panel (b) indique la part des élèves scolarisés dans un collège public hors secteur parmi les élèves de 6^e de PCS défavorisées

Champ : collégiens de PCS très favorisées et de PCS défavorisées domiciliés à Paris à la rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

milles de PCS très favorisées est beaucoup moins fréquent (moins de 30 %) dans certains arrondissements centraux de la capitale, en particulier les 4^e et 5^e arrondissements. Entre ces deux extrêmes, le taux d'inscription dans le privé des familles très favorisées varie fortement d'un secteur à l'autre d'un même arrondissement : dans le 18^e arrondissement, par exemple, il varie du simple (moins de 20 % dans le secteur du collège Yvonne Le Tac) au triple (entre 50 % et 60 % dans des secteurs du nord de l'arrondissement). Par contraste, la proportion d'élèves de PCS défavorisées inscrits dans le privé est uniformément faible (voir figure 1.11b) : elle est inférieure à 10 % dans la quasi-totalité des secteurs des collèges publics parisiens et ne dépasse jamais 20 %.

En privant les collèges publics d'une part importante des élèves de catégories sociales domiciliés dans leurs secteurs, cette forte différenciation sociale du recours au privé contribue à amplifier la ségrégation sociale au-delà des niveaux prédits par la ségrégation résidentielle.

Évitement vers le public. La seconde modalité d'évitement scolaire est l'inscription dans un collège public hors secteur. Les demandes de dérogation pour une inscription hors secteur sont accordées en fonction de motifs divers selon l'ordre de priorité suivant : handicap, besoin d'une assistance médicale à proximité du collège, statut de boursier sur critères sociaux, rapprochement de fratrie, proximité de l'établissement demandé par rapport au domicile ou encore suivi d'un parcours scolaire particulier (qu'il s'agisse des options ou des spécialités non proposées dans l'établissement de secteur ou des classes à recrutement spécifique, telles que les classes à horaires aménagés de musique ou de danse)⁷. La décision de scolariser un élève en dehors de son collège de secteur peut également être encouragée par le rectorat dans le cas où le collège public ne dispose pas d'une capacité d'accueil

7. La liste complète des motifs de dérogation, ainsi qu'un ordre indicatif de priorité, sont fournis par le ministère de l'Éducation nationale sur son site internet : <https://www.education.gouv.fr/le-fonctionnement-de-la-carte-scolaire-dans-le-second-degre-11555>.

suffisante pour scolariser l'ensemble des élèves de son secteur.

À Paris, l'inscription dans un collège public hors secteur apparaît comme un phénomène d'ampleur modérée parmi les entrants en 6^e issus de PCS très favorisées⁸, par comparaison avec l'évitement vers le secteur privé : dans la plupart des secteurs de la capitale, cette forme d'évitement concerne moins de 20 % des élèves de PCS très favorisées (voir figure 1.12a). On constate cependant que les taux d'inscription dans un collège public hors secteur tendent à être plus élevés dans les secteurs situés en périphérie, où sont situés les collèges les plus défavorisés, ce qui suggère que les dérogations peuvent contribuer localement à accentuer la ségrégation sociale de certains collèges publics.

À la différence des inscriptions dans le privé, les inscriptions dans un collège public hors secteur concernent également une proportion non négligeable d'élèves de PCS défavorisées. Dans de très nombreux secteurs, la part de ces élèves qui sont scolarisés dans un collège public distinct de leur collège de secteur dépasse 20 % (voir figure 1.12b). Cependant, la répartition spatiale de l'évitement vers le public parmi les élèves de PCS défavorisées paraît moins corrélée avec le profil social du collège de secteur que l'évitement des élèves de PCS très favorisées, dans la mesure où elle n'est pas particulièrement concentrée dans les secteurs situés en périphérie de la capitale. Dans certains cas, ces dérogations pourraient davantage être motivées par le souhait du rectorat d'éviter une sur-occupation de certains collèges de secteur, à l'image du collège Balzac situé dans le nord du 17^e arrondissement : 70 % des élèves de PCS défavorisées domiciliés dans ce secteur sont scolarisés dans d'autres collèges publics à l'entrée en 6^e.

8. En l'absence de données individuelles sur les demandes de dérogation, l'évitement vers un collège public hors secteur est mesurée de manière indirecte à partir des informations disponibles sur le collège fréquenté par les élèves domiciliés dans le secteur. Dans la mesure où l'affectation au collège est prononcée en fonction du lieu de résidence à l'entrée en 6^e, la proportion d'élèves ayant bénéficié d'une dérogation ne peut être estimée que pour ces élèves (les élèves qui changent de domicile au cours de leur scolarité au collège n'étant pas considérés comme « hors secteur » s'ils résidaient au moment de leur entrée en 6^e).

1.2.2 Une décomposition de la ségrégation des collèges à Paris

L'analyse précédente montre que la ségrégation sociale des collèges parisiens met en jeu plusieurs composantes distinctes : la ségrégation résidentielle, l'évitement vers le privé et l'évitement vers le public.

Afin de mesurer aussi précisément que possible la contribution de chacune de ces composantes à la ségrégation sociale globale entre collèges parisiens, nous appliquons une méthode qui, à partir des données de la Base Élèves de l'Académie de Paris, permet de décomposer la valeur de l'indice de ségrégation présenté plus haut (section 1.1.3) en simulant l'affectation des élèves sous différentes hypothèses contrefactuelles. Cette méthode, qui s'appuie sur la propriété de décomposabilité additive de l'indice d'entropie multigroupe, a été appliquée dans d'autres contextes pour mesurer la contribution des procédures d'affectation post-troisième à la ségrégation sociale des lycées franciliens (Fack et al., 2014) et, dans une perspective proche de celle que nous présentons ici, pour mesurer la contribution de la ségrégation résidentielle et de l'évitement vers le public et le privé à la ségrégation sociale des collèges de l'agglomération de Clermont-Ferrand (Cadoret, 2017). Des prolongements de cette méthode ont récemment été proposés par Boutchenik et al. (2020).

Contribution de la ségrégation résidentielle. Afin d'isoler la contribution de la ségrégation résidentielle à la ségrégation sociale des collèges parisiens, nous calculons l'indice de ségrégation qui prévaudrait si tous les collégiens parisiens (qu'ils soient inscrits dans le public ou le privé) étaient scolarisés dans leur collège public de secteur. Dans ce scénario, l'indice de ségrégation obtenu vaut 0,066, soit 47 % de la valeur de l'indice de ségrégation sociale des collèges, qui s'élève à 0,142 (voir figure 1.13). Autrement dit, si le contournement de la carte scolaire était impossible

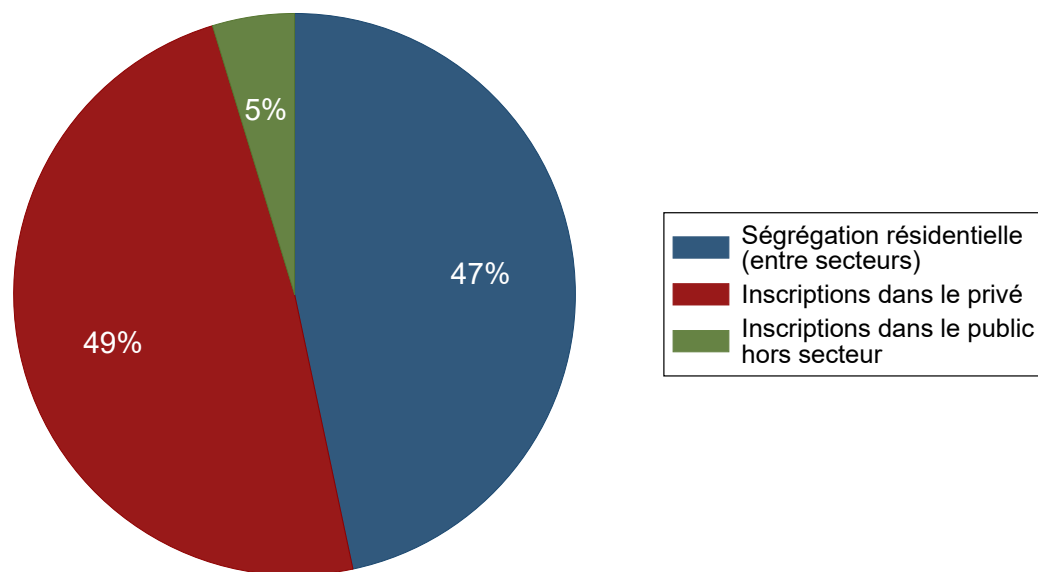
et à répartition spatiale des élèves inchangée, le niveau de ségrégation sociale des collèges parisiens serait égal à la moitié environ du niveau actuellement observé.

Il est intéressant de noter qu'un tel niveau de ségrégation sociale resterait supérieur à celui de bien des académies françaises (voir partie gauche de la figure 1.6). Il ne doit toutefois pas être considéré comme une borne inférieure de la ségrégation sociale, en-deçà de laquelle il serait impossible de descendre : en effet, la sectorisation des collèges publics parisiens n'est vraisemblablement pas « neutre » du point de vue de la ségrégation résidentielle sous-jacente et il est possible que des modifications des contours de la carte scolaire permettent d'aboutir à des secteurs moins socialement différenciés que ceux qui existent aujourd'hui⁹.

Contribution de l'évitement vers le privé. Pour mesurer la contribution de l'évitement vers le privé à la ségrégation sociale des collèges publics à Paris, nous partons du scénario précédent dans lequel tous les élèves sont affectés à leur collège public de secteur et, parmi ces élèves, nous ré-affectons uniquement ceux qui étaient scolarisés dans le privé au collège où ils étaient effectivement inscrits à la rentrée 2019. Dans ce second scénario contrefactuel, où l'inscription dans le secteur privé constitue la seule possibilité d'éviter le collège de secteur, le niveau de ségrégation sociale entre collèges (publics et privés) atteint 0,134, soit un niveau relativement proche du niveau effectif de ségrégation sociale entre collèges parisiens. Autrement dit, la ségrégation résidentielle et l'évitement vers le privé expliquent la quasi-totalité de la ségrégation sociale entre les collèges de la capitale. Dans le détail, les contributions de ces deux composantes sont très proches : la ségrégation résidentielle explique 47 % de la ségrégation entre collèges tandis que l'évitement vers le privé en explique 49 %. Autrement dit, si tous les élèves qui sont aujourd'hui scolarisés dans le privé étaient réaffectés à leur collège public de secteur, la

9. Dans le cas de l'agglomération de Clermont-Ferrand, Murat (2018) propose plusieurs redéfinitions des contours de la sectorisation des collèges publics qui permettraient de réduire substantiellement le niveau de ségrégation sociale entre les secteurs par rapport à celui observé en 2015.

FIGURE 1.13 – Ségrégation sociale des collèges parisiens : composantes



Lecture : Cette décomposition est obtenue en comparant le niveau global de ségrégation sociale observé dans les 174 collèges publics et privés de l'académie de Paris à la rentrée 2019 aux niveaux de ségrégation qui seraient observés dans deux situations contrefactuelles : (i) si tous les collégiens parisiens (qu'ils soient inscrits dans le public ou le privé) étaient scolarisés dans leur collège public de secteur; (ii) si tous les collégiens qui fréquentent actuellement un collège public autre que leur collège de secteur étaient scolarisés dans leur collège de secteur. La situation contrefactuelle (i) permet de mesurer la contribution de la ségrégation résidentielle entre secteurs scolaires à la ségrégation sociale totale; la différence entre les niveaux de ségrégation mesurés dans les situations contrefactuelles (i) et (ii) permet quant à elle de mesurer la part de la ségrégation entre collèges qui provient de l'évitement vers le privé; enfin, la différence entre la ségrégation observée à la rentrée 2019 et la ségrégation mesurée dans la situation contrefactuelle (ii) permet de mesurer la contribution des dérogations et des inscriptions dans des classes à recrutement spécifique (musique, danse, sport, etc.) à la ségrégation. Dans chaque cas, la ségrégation est mesurée à l'aide de l'indice d'entropie normalisé.

Champ : Élèves domiciliés à Paris et scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat de la capitale à la rentrée 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

ségrégation sociale des collèges parisiens serait réduite de moitié (à ségrégation résidentielle inchangée).

Contribution de l'évitement vers le public. L'inscription dans un collège public hors secteur constitue la troisième et dernière composante de la ségrégation sociale entre collèges. Pour mesurer la contribution de cette composante, on compare la valeur de l'indice de ségrégation sociale calculée dans le scénario précédent (0.134), dans lequel tous les élèves scolarisés dans le public fréquentent leur collège de public de secteur, à la valeur de l'indice constatée lorsqu'on ré-affecte les élèves qui fréquentent un collège public hors secteur à ce collège (0.142). Cette différence de 0,008 mesure le supplément de ségrégation qui provient des inscriptions hors sec-

teur. Ce résultat indique que les dérogations et les classes à recrutement spécifiques ne contribuent que de manière résiduelle à la ségrégation sociale entre les collèges parisiens (5 %), dans la mesure où elles bénéficient aussi bien aux élèves favorisés qu'aux élèves de milieux défavorisés.

Bien que cet exercice de décomposition présente un intérêt certain pour l'analyse des composantes de la ségrégation scolaire à Paris, en mettant en évidence l'importance de la ségrégation résidentielle et de l'évitement vers le privé, sa portée est avant tout descriptive et n'a pas vocation à prédire le surcroît de mixité sociale qui serait obtenu si l'évitement vers le privé ou le public était aboli. En effet, les simulations présentées ici sont réalisées à ségrégation résidentielle inchangée et ne tiennent pas compte des réponses comportementales qu'induirait chez les parents l'obligation d'inscrire leur enfant dans le collège public de secteur. En l'absence de possibilités d'évitement, il est probable que la ségrégation résidentielle entre secteurs s'en trouverait accrue, ce qui aurait pour effet de limiter le gain de mixité sociale associé à ce type de politiques.

Conclusion : Les secteurs multi-collèges, un levier pertinent pour renforcer la mixité sociale

L'exercice de décomposition qui précède montre que les différences de composition sociale entre les secteurs des collèges publics parisiens expliquent à elles seules près de la moitié de la ségrégation sociale entre collèges. Plusieurs types de mesures peuvent être envisagées pour agir sur cette composante de la ségrégation.

L'approche habituellement mise en œuvre pour rééquilibrer la composition sociale des secteurs des collèges publics consiste à redéfinir leurs contours de manière à regrouper des quartiers socialement hétérogènes au sein d'un même secteur. Cette

approche a été récemment expérimentée dans le 17^e arrondissement de Paris, à travers une resectorisation d'ampleur des secteurs des collèges Ronsard, Carnot, Rose Blanche, Malraux et Mallarmé à la rentrée 2017. Bien qu'une évaluation rigoureuse des effets de cette resectorisation n'ait pas encore été réalisée, les éléments empiriques dont on dispose suggèrent qu'elle n'a pas eu autant d'impact sur la mixité sociale qu'escompté. L'une des difficultés rencontrées lorsqu'on procède au redécoupage des secteurs scolaires est que cette approche induit des effets de « vases communicants » : l'évitement vers le privé augmente dans les parcelles réaffectées à un collège au recrutement social moins favorisé que le collège initial alors qu'il diminue dans les parcelles réaffectées à un collège au recrutement plus favorisé. Au total, ces effets d'évitement ont tendance à réduire l'impact « net » des opérations de resectorisation sur la mixité sociale effective.

L'approche fondée sur la resectorisation des collèges publics reste néanmoins intéressante pour certains secteurs dont les contours paraissent particulièrement mal délimités, dans la mesure où ils « condamnent » leurs collèges à un recrutement social très défavorisé. Le cas le plus emblématique est celui des collèges publics situés en périphérie de la capitale, dont les secteurs sont très souvent dessinés en forme de « banane » entre le boulevard périphérique et les boulevards des maréchaux (voir par exemple le secteur du collège Évariste Gallois dans le 13^e arrondissement, figure 1.8a). Parce que ces secteurs englobent une proportion élevée de logement sociaux, ils produisent mécaniquement de la ségrégation sociale et expliquent que les collèges qu'ils desservent soient presque tous en réseaux d'éducation prioritaire.

Les secteurs multi-collèges expérimentés à Paris depuis la rentrée 2017 et évalués dans ce rapport constituent une approche alternative pour rééquilibrer la composition sociale des secteurs des collèges publics : plutôt que de modifier les frontières des secteurs actuels, ce dispositif consiste à fusionner les secteurs de plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées, et à affecter les élèves de ce secteur commun aux différents col-

lèges de manière à équilibrer leur recrutement social. Le fonctionnement de ce dispositif et les modalités d'affectation envisageables sont présentés dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 2

TROIS SECTEURS BI-COLLÈGES

EXPÉRIMENTÉS À PARTIR DE LA RENTRÉE

2017

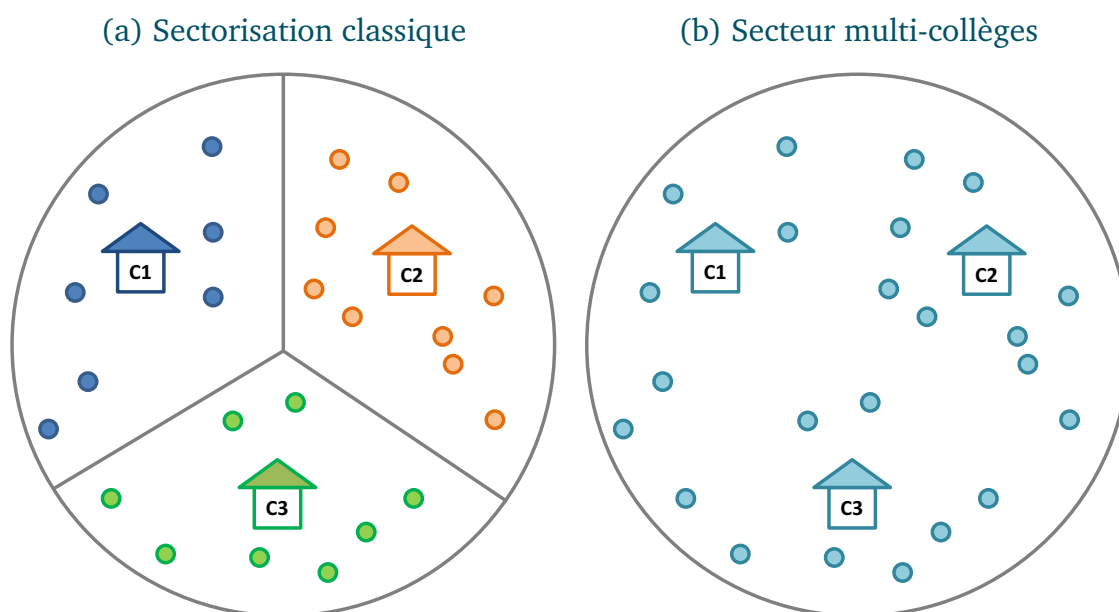
L'analyse précédente montre que la définition des secteurs de recrutement des collèges publics explique à elle seule la moitié de la ségrégation sociale entre les collèges parisiens, en raison de la forte ségrégation résidentielle qui prévaut à la fois entre et à l'intérieur des arrondissements. Pour tenter de remédier à ce problème, la Ville et l'Académie de Paris ont choisi d'expérimenter une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges.

À la rentrée 2017-2018, trois secteurs bi-collèges ont vu le jour dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale. Après une présentation générale du fonctionnement de ce dispositif (section 2.1), ce chapitre décrit les caractéristiques des collèges parisiens dont les secteurs ont été réunis (section 2.2) et présente les deux modalités qui ont été retenues pour organiser l'affectation des élèves : la montée alternée et le choix scolaire régulé (section 2.3).

2.1 Secteurs multi-collèges : de quoi s'agit-il ?

Un secteur multi-collèges consiste à définir un secteur commun à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. Ce dispositif, qui a vocation à s'appliquer dans un contexte urbain, peut regrouper deux, trois, voire quatre collèges si la densité de population le permet. L'objectif recherché est d'élargir les secteurs de recrutement des collèges de manière à rééquilibrer leur composition sociale. Si les secteurs multi-collèges expérimentés à Paris ne concernent que des collèges publics, il n'existe pas *a priori* d'obstacle technique à ce qu'ils incorporent à terme des collèges privés.

FIGURE 2.1 – De la sectorisation classique au secteur multi-collèges



Dans un secteur multi-collèges, une adresse n'est plus associée à un seul collège mais à plusieurs (voir figure 2.1). Dans cette configuration, plusieurs modalités sont envisageables pour affecter les élèves aux collèges dont les secteurs ont été réunis :

- **La montée « alternée »** : dans le cas de secteurs élargis à deux collèges (secteurs bi-collèges), une première option consiste à affecter les élèves du double

secteur qui entrent en 6^e alternativement à l'un et l'autre collège d'une année à l'autre, les élèves affectés à un établissement y restent scolarisés jusqu'en fin de 3^e. Dans cette configuration – et après une période transitoire qui peut s'étaler sur plusieurs années – chacun des deux collèges ne scolarise simultanément que deux cohortes d'élèves résidant dans le secteur commun : les années paires, le premier collège n'accueille que des classes de 6^e et 4^e quand le second n'accueille que des classes de 5^e et 3^e ; les années impaires, la configuration est inversée.

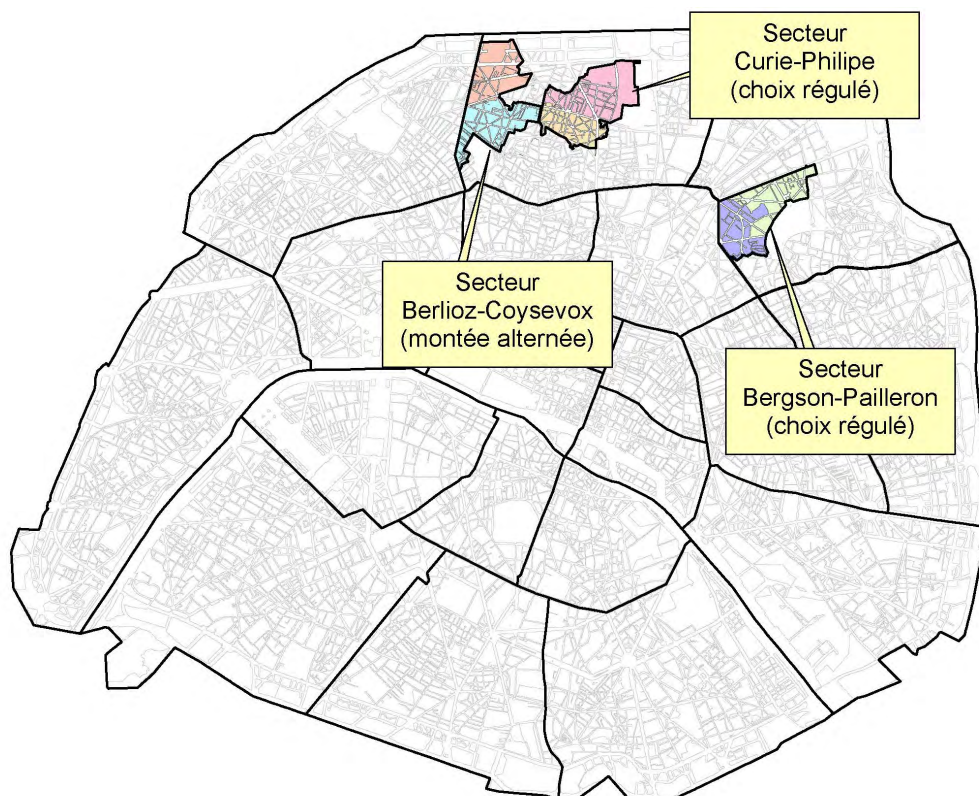
- **Collèges multi-sites** : toujours dans le cas des secteurs bi-collèges, une seconde option consiste à fusionner les deux collèges et à les spécialiser par niveau, tous les élèves du secteur élargi effectuant leurs deux premières années de collège dans le premier établissement (qui n'accueille que des classes de 6^e et de 5^e) avant d'effectuer les deux années suivantes dans le second établissement¹ (qui n'accueille que des classes de 4^e et de 3^e).
- **Le choix scolaire régulé** : La troisième modalité envisageable consiste à affecter les élèves par l'intermédiaire d'une procédure de choix régulé. Contrairement aux deux précédentes, cette option n'est pas limitée aux secteurs bi-collèges et peut être appliquée à des secteurs regroupant trois collèges ou plus. Dans le cadre de cette procédure, les parents des élèves domiciliés dans le secteur commun et entrant en 6^e sont invités à classer les collèges du secteur par ordre de préférence. L'affectation est réalisée au moyen d'un algorithme qui tient compte des vœux exprimés et de critères de priorité incluant notamment l'origine sociale des élèves.

1. Il existe un secteur de ce type à Paris. Depuis la rentrée 2016, les secteurs de recrutement des collèges Delacroix (16^e) et Janson de Sailly (16^e) ont fusionné. Depuis lors, les classes de 6^e et 5^e sont regroupées au collège Delacroix (renommé collège Janson de Sailly – site Eugène Delacroix) alors que les classes de 4^e et 3^e sont regroupées au collège Janson de Sailly.

2.2 Une expérimentation menée dans six collèges parisiens à partir de la rentrée 2017

L'expérimentation des secteurs multi-collèges à Paris a été annoncée au mois de novembre 2016. À l'issue d'une phase de concertation de plusieurs mois, le Conseil de Paris a voté le 30 janvier 2017² l'expérimentation de trois secteurs bi-collèges dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale à compter de la rentrée 2017-2018 (voir figure 2.2). Les établissements concernés par cette expérimentation sont les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e), Marie Curie et Gérard Philipe (18^e) et Henri Bergson et Édouard Pailleron (19^e).

FIGURE 2.2 – Secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017



L'annonce de cette expérimentation a été suivie par la mise en place, dans les

2. Délibération 2017 DASC0 1G votée le 30 janvier 2017. Lien : http://a06.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp?id_entite=41583&id_type_entite=6.

trois futurs secteurs bi-collèges, de comités de suivi associant l'ensemble des parties prenantes : principaux des collèges, représentants des parents d'élèves et des enseignants, Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, mairie d'arrondissement, Rectorat et équipe de recherche. Ces comités ont été chargés de mettre en œuvre la concertation dans chaque secteur et d'assurer le suivi de l'expérimentation.

La période de concertation qui a suivi l'annonce de l'expérimentation a été émaillée de vives tensions, en particulier dans le secteur Berlioz-Coysevox où plusieurs collectifs de parents d'élèves du secteur Coysevox ont exprimé leur opposition au projet, par voie de presse et en organisant des manifestations devant la mairie du 18^e arrondissement. Le projet a, en revanche, reçu le soutien d'un collectif monté par les parents d'élèves du collège Berlioz et par le collectif Apprendre Ensemble, qui appelait depuis plusieurs années à des actions en faveur de la mixité sociale dans les collèges du 18^e arrondissement³. Dans les trois secteurs concernés par l'expérimentation, la période de concertation a également été marquée par plusieurs grèves menées par les enseignants, inquiets au sujet de leurs conditions de travail et réclamant que des moyens supplémentaires soient alloués pour accompagner la mise en œuvre des secteurs bi-collèges.

La concertation menée dans le cadre des comités de suivi au cours de l'année 2016-2017 a permis d'atténuer les tensions provoquées par l'annonce de l'expérimentation, du fait notamment des mesures annoncées par le Rectorat et la Ville de Paris pour accompagner ce projet dans le cadre d'une convention de trois ans (2017-2020). Les engagements du Rectorat prévoyaient l'attribution de moyens

3. Les points de vue des parents favorables et opposés à l'expérimentation du secteur bi-collèges Berlioz-Coysevox ont été exprimés dans deux tribunes publiées par le quotidien *Liberation* dans son édition du 3 janvier 2017 : « La mixité, maintenant » (collectif de parents en faveur du projet) et « Collèges publics, collèges privés : pour un brassage social » (collectif de parents opposés au projet). Liens : https://www.liberation.fr/debats/2017/01/03/la-mixite-maintenant_1538873; https://www.liberation.fr/debats/2017/01/03/colleges-publics-colleges-privés-pour-un-brassage-social_1538871. Les opposants au projet ont également fait valoir leur point de vue dans une tribune intitulée « Quand les institutions jouent les pompiers pyromanes. La mixité sociale dans les collèges », publiée en décembre 2016 dans la revue *Métropolitiques* (lien : <https://metropolitiques.eu/Quand-les-institutions-jouent-les.html>).

supplémentaires, à travers l'alignement de la dotation horaire globale des collèges Coysevox et Bergson (qui ne faisaient pas partie de réseaux d'éducation prioritaire) sur celles des collèges appartenant à des réseaux d'éducation prioritaire (Berlioz, Curie, Philipe et Pailleron), et la réduction des effectifs de 6^e de ces collèges à 25 élèves par classe. Au collège Coysevox, ces mesures ont été accompagnées par la création d'un poste supplémentaire de conseiller principal d'éducation. La Ville de Paris s'est quant à elle engagée à aligner la dotation de soutien aux projets éducatifs (voyages, sorties scolaires) du collège Coysevox à hauteur de celle du collège Hector Berlioz (soit 19 500 euros contre 5 000 euros précédemment) et à assurer des travaux d'embellissement dans les six collèges concernés par l'expérimentation. Enfin, lors de la deuxième année d'expérimentation, le Rectorat a annoncé que les élèves scolarisés dans les collèges concernés bénéficieraient, au même titre que les élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire, d'une bonification dans le cadre de la procédure Affelnet post-troisième, qui gère les affectations au lycée ⁴.

Les modalités d'affectation des élèves ont été laissées à l'appréciation des comités de suivi mis en place dans chacun des secteurs bi-collèges. Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox s'est prononcé en faveur du système de la « montée alternée » (voir section 2.3.1 *infra*). Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe, les comités de suivi ont opté pour une procédure de choix régulé s'appuyant sur un algorithme d'affectation mis au point par notre équipe (voir section 2.3.2 *infra*).

Au cours des trois premières années d'expérimentation, les comités de suivi des secteurs multi-collèges se sont réunis deux à trois fois par an. À l'occasion de ces réunions, notre équipe a pu présenter les résultats provisoires de l'évaluation du dispositif dans chacun des secteurs et, dans les deux secteurs concernés par la pro-

4. Cette bonification a été appliquée pour la première fois en 2020 et a concerné les élèves qui ont été regroupés dans les classes de 3^e du collège Hector Berlioz en 2019-2020 (voir chapitre 3), pour l'affectation au lycée à la rentrée 2020. En 2021, cette bonification s'appliquera à l'ensemble des élèves qui sont entrés en 6^e lors de la première année d'expérimentation (rentrée 2017), pour les affectations au lycée à la rentrée 2021. La valeur de ce « bonus REP » paraît cependant trop modeste (480 points sur les 24 000 points du barème d'affectation d'Affelnet) pour réduire autrement qu'à la marge les comportements d'évitement des familles à l'entrée en 6^e.

cédures de choix régulé (Bergson-Pailleron et Curie-Philippe), a proposé à chaque rentrée un bilan détaillé de la dernière campagne d'affectation⁵. Les débats organisés dans le cadre de ces comités de suivi ont permis d'identifier des marges d'amélioration, en particulier concernant l'information fournie aux parents d'élèves, et ont joué un rôle important dans l'évolution des dispositifs expérimentés, notamment dans les secteurs concernés par le choix régulé.

2.2.1 Collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e arrondissement)

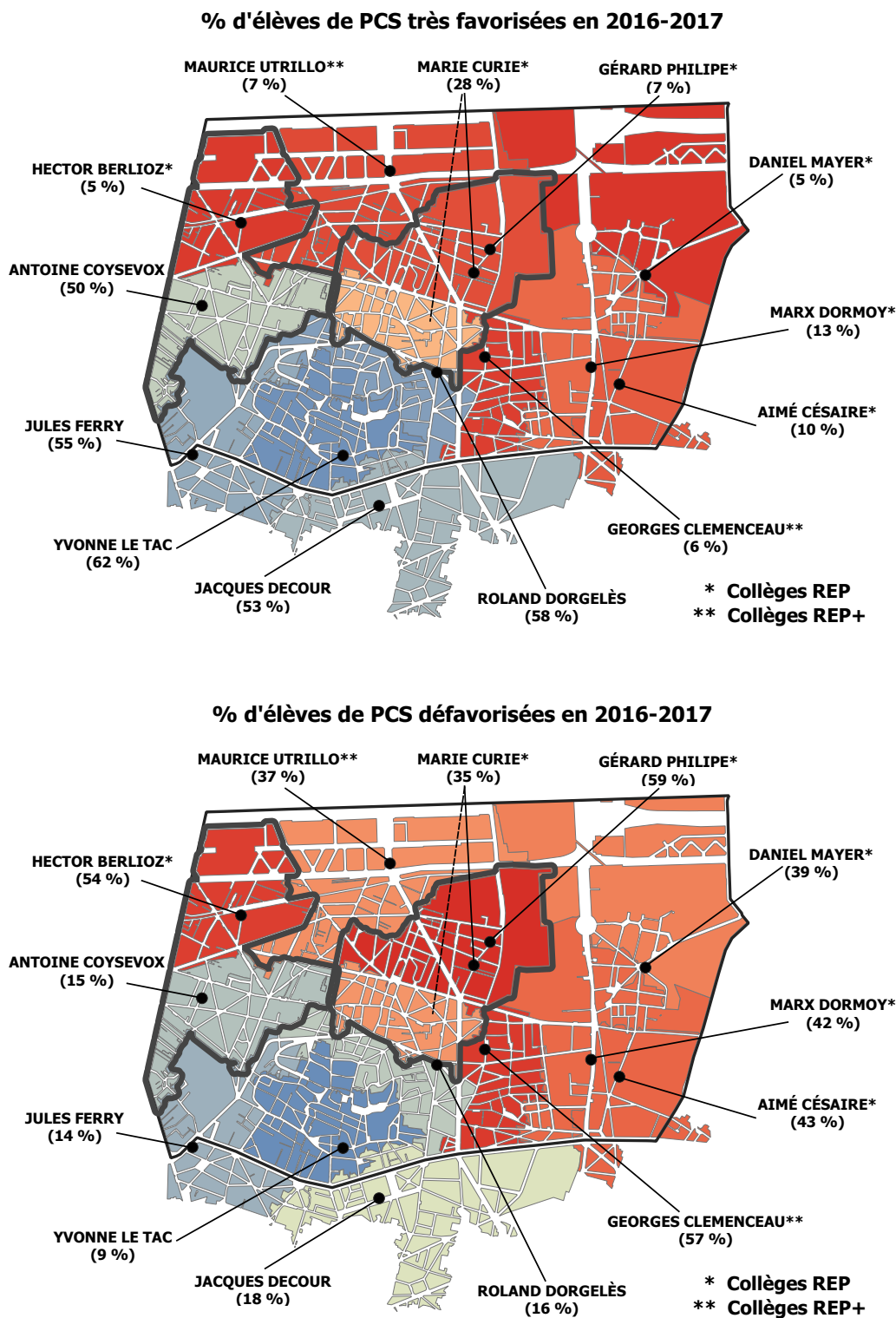
Des trois secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017-2018, le secteur Berlioz-Coysevox, situé dans le nord-ouest du 18^e arrondissement de la capitale, est celui dont les collèges présentaient le contraste social le plus marqué avant le lancement de l'expérimentation.

Deux collèges au recrutement social diamétralement opposé. Bien que distants d'à peine 600 mètres, les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox présentaient, avant la réunion de leurs secteurs, des profils sociaux parmi les plus contrastés du 18^e arrondissement (voir figure 2.3). À la rentrée 2016, qui précéda la mise en place du secteur bi-collèges, le collège Coysevox accueillait 50 % d'élèves de PCS très favorisées et 15 % d'élèves de PCS défavorisées (tous niveaux confondus). La composition sociale du collège Berlioz, classé réseau d'éducation prioritaire en 2015, était diamétralement opposée : à la rentrée 2016, les proportions d'élèves de PCS très favorisées et défavorisées y étaient respectivement de 5 % et 54 %.

Bien que le contraste social entre les collèges Berlioz et Coysevox soit une réalité ancienne, il a eu tendance à s'accroître pendant la première moitié des années

5. Les résultats de l'évaluation du secteur Berlioz-Coysevox ont été présentés lors des réunions du comité de suivi des 28 novembre 2017, 23 janvier 2018, 6 novembre 2018 et 18 novembre 2019. Dans le secteur Bergson-Pailleron, les résultats de l'évaluation ont été présentés le 26 juin 2017, le 29 janvier 2018 et le 15 novembre 2018. Dans le secteur Curie-Philippe, les résultats ont été présentés le 3 juillet 2017, le 20 novembre 2017, le 14 mai 2018 et le 9 novembre 2018.

FIGURE 2.3 – Composition sociale des collèges publics du 18^e arrondissement à la rentrée 2016

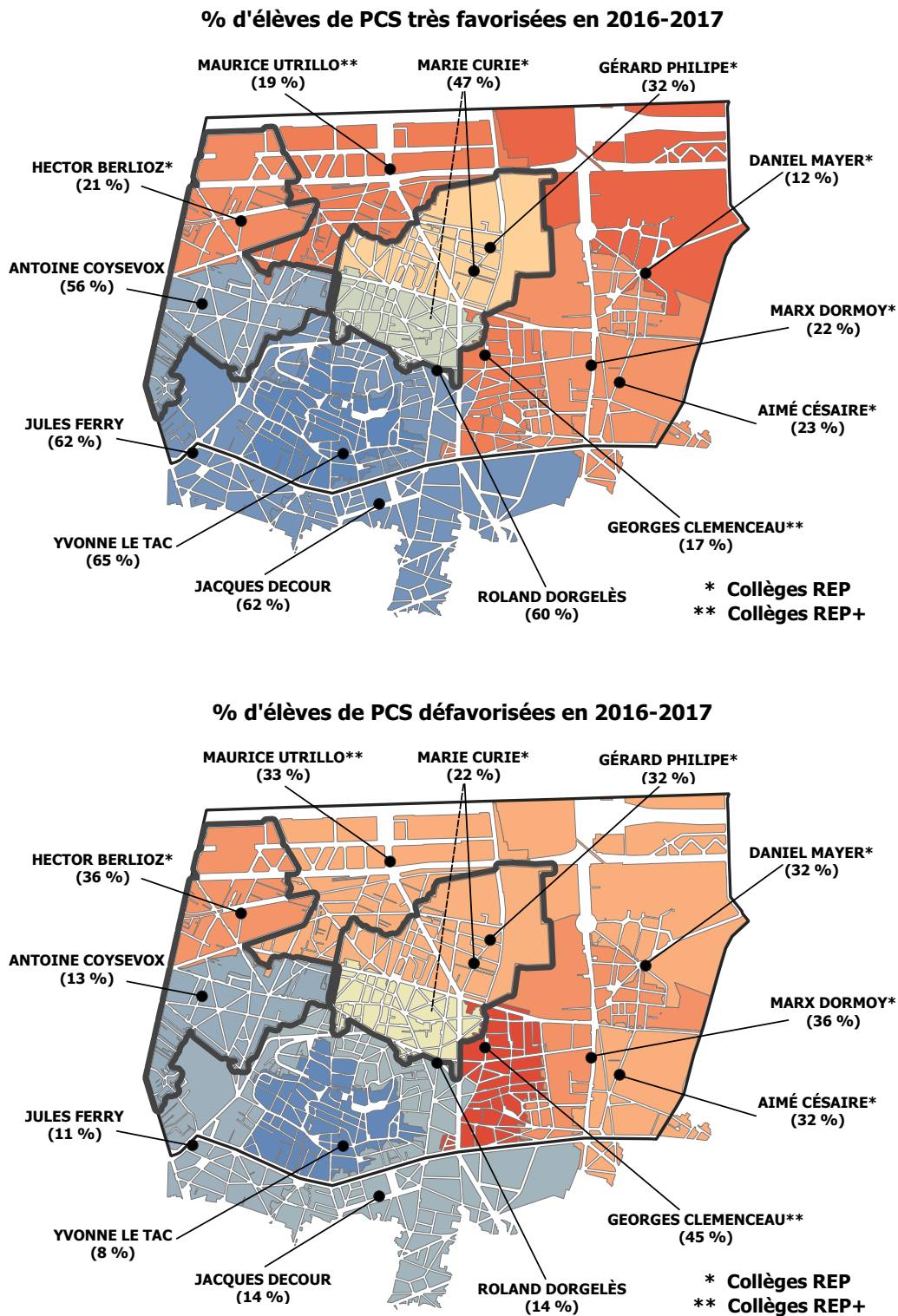


Lecture : À la rentrée 2016, 5 % des élèves scolarisés au collège Hector Berlioz étaient de PCS très favorisées (carte du haut) et 54 % étaient de PCS défavorisées (carte du bas). REP : réseau d'éducation prioritaire. REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Champ : Élèves scolarisés en 2016-2017 dans les collèges publics dont le secteur était situé en partie ou en totalité dans le 18^e arrondissement de Paris.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.4 – Composition sociale des secteurs des collèges publics du 18^e arrondissement à la rentrée 2016



Lecture : À la rentrée 2016, 21 % des collégiens domiciliés dans le secteur du collège Hector Berlioz étaient de PCS très favorisées (carte du haut) et 36 % étaient de PCS défavorisées (carte du bas). REP : réseau d'éducation prioritaire. REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Champ : Élèves domiciliés en 2016-2017 dans les secteurs des collèges publics du 18^e arrondissement de Paris.

Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

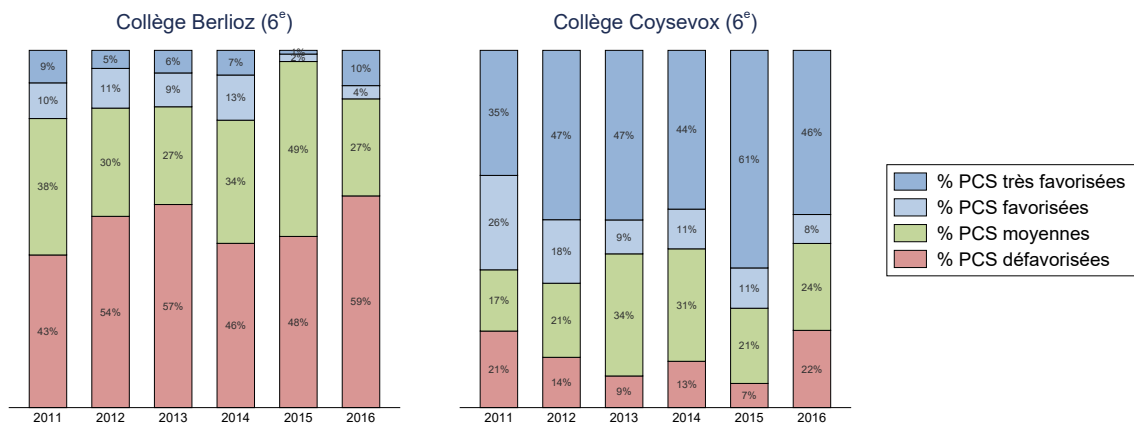
2010 (voir figure 2.5) : à l'entrée en 6^e, la proportion d'élèves de PCS défavorisées dans le collège Berlioz est passée de 43 % à la rentrée 2011 à 59 % à la rentrée 2016 alors qu'au cours de la même période, cette proportion a plutôt eu tendance à diminuer dans le collège Coysevox (passant de 21 % en 2011 à 7 % en 2015, avant de remonter à 22 % en 2016).

Des secteurs socialement contrastés. Les différences de composition sociale entre les collèges Berlioz et Coysevox sont en partie la conséquence du contraste social opposant leurs secteurs de recrutement (voir figure 2.4). À la rentrée 2016, 21% des collégiens domiciliés dans le secteur du collège Berlioz étaient de PCS très favorisées contre 56 % parmi les collégiens résidant dans le secteur du collège Coysevox. De manière symétrique, la proportion d'élèves de PCS défavorisées était de 36 % dans le secteur Berlioz contre 13 % dans le secteur Coysevox.

Au cours de la période 2011-2016, les secteurs de recrutement des collèges Berlioz et Coysevox ont subi de légères modifications (voir figure 2.6), le secteur Berlioz se voyant amputé en 2012 du triangle compris entre les rues Championnet, Damrémont et Ordener, le secteur Coysevox perdant quant à lui progressivement la partie située à l'est de la rue Caulaincourt.

Ces modifications n'ont pas modifié substantiellement la composition sociale des secteurs de ces deux collèges, qui est restée très stable au cours de la période (voir figure 2.7) : la proportion de PCS très favorisées a varié entre 11 % et 25 % parmi les élèves de 6^e résidant dans le secteur Berlioz et entre 43 % et 64 % parmi les élèves résidant dans le secteur Coysevox. La part des élèves de PCS défavorisées est quant à elle restée comprise entre 30 % et 45 % dans le secteur Berlioz et entre 5 % et 20 % dans le secteur Coysevox. Ces évolutions sont très proches de celles constatées en raisonnant à secteur constant, c'est-à-dire en comparant la composition sociale des secteurs des collèges Berlioz et Coysevox dans leurs frontières de 2016 (voir figure 2.8).

FIGURE 2.5 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016

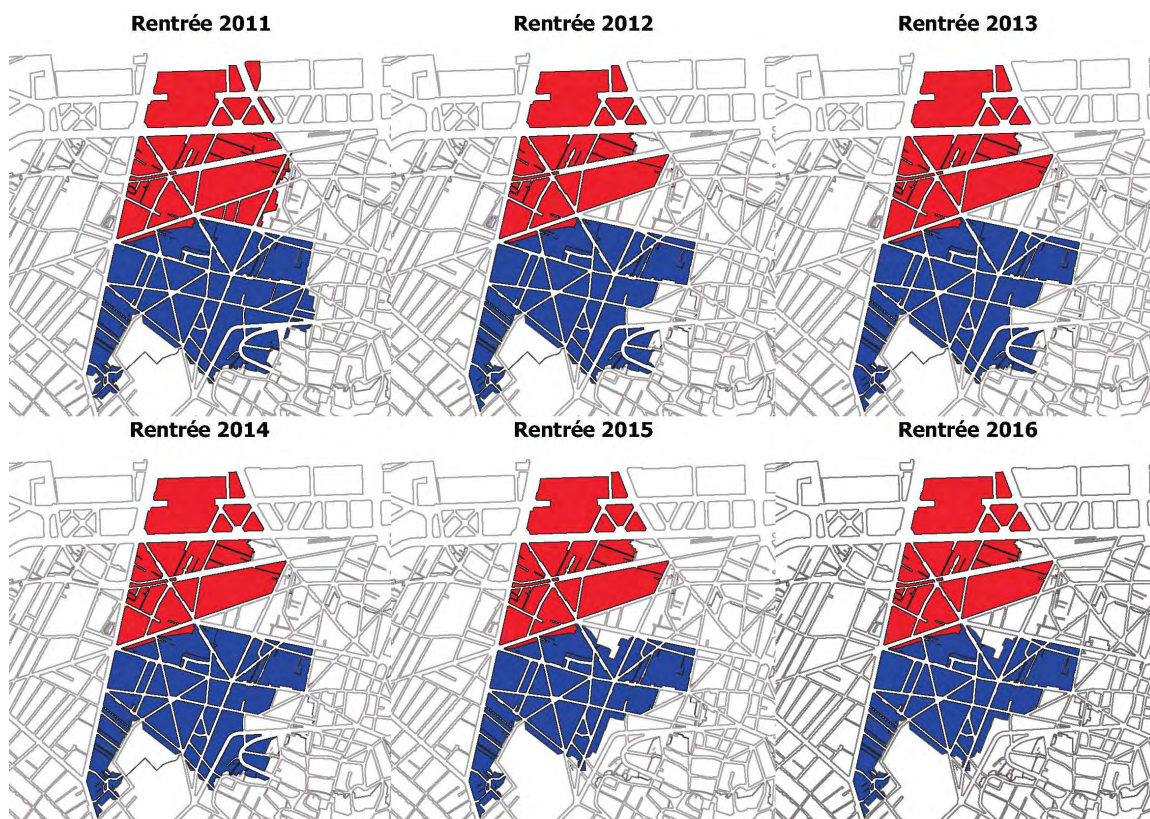


Lecture : À la rentrée 2011, les classes de 6^e du collège Hector Berlioz accueillait 9 % d'élèves de PCS très favorisées, 10 % d'élèves de PCS favorisées, 38 % d'élèves de PCS moyennes et 43 % d'élèves de PCS défavorisées.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

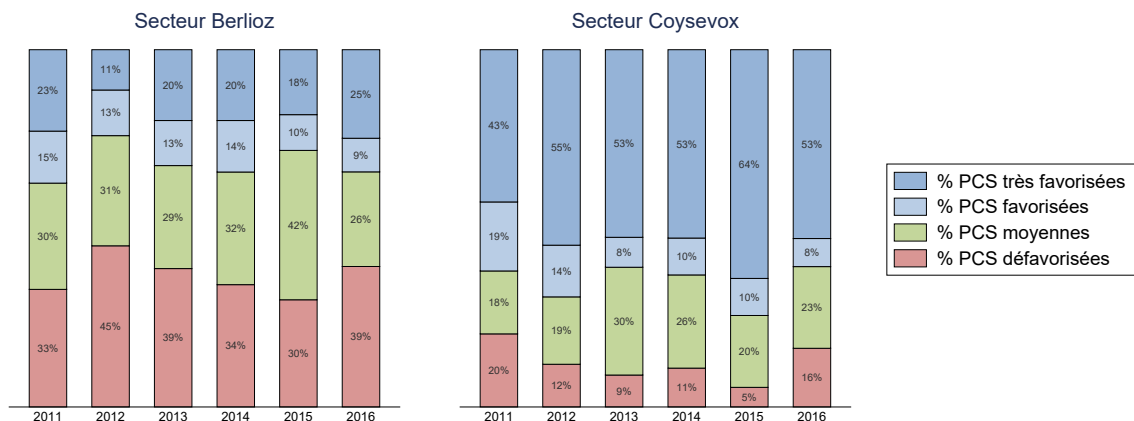
FIGURE 2.6 – Secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016



Lecture : Cette figure indique les contours de la sectorisation des collèges Hector Berlioz (en rouge) et Antoine Coysevox (en bleu) chaque année au cours de la période 2011-2016.

Source : Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris.

FIGURE 2.7 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016

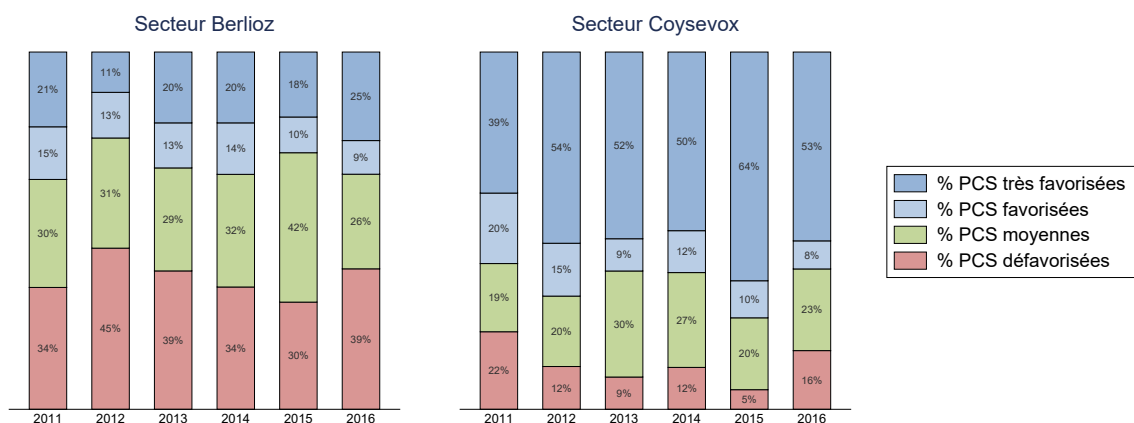


Lecture : À la rentrée 2011, 23 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Hector Berlioz étaient de PCS très favorisées. Dans le secteur du collège Antoine Coysevox, cette proportion était de 43 %.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.8 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox à sectorisation constante (celle de 2016), rentrées 2011 à 2016



Lecture : À la rentrée 2011, 21 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Hector Berlioz tel qu'il était défini en 2016 étaient de PCS très favorisées.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox tels qu'ils étaient définis en 2016, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

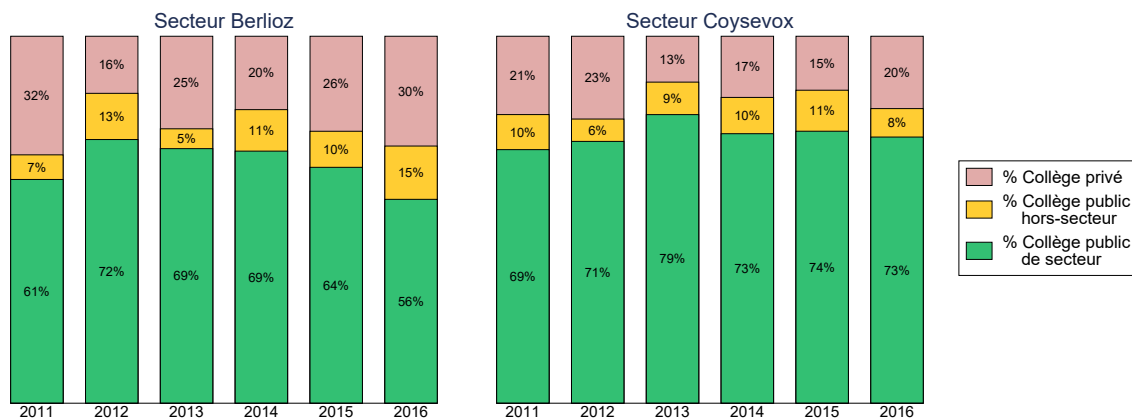
Une ségrégation sociale accentuée par l'évitement. Les différences de composition sociale entre les collèges Berlioz et Coysevox étaient cependant plus importantes que celles de leurs secteurs respectifs. Ce surcroît de ségrégation s'explique par le taux d'évitement plus élevé dans le secteur Berlioz : à la rentrée 2016, la proportion d'élèves inscrits dans un collège privé était de 30 % parmi les élèves de 6^e domiciliés dans le secteur Berlioz contre 20 % parmi ceux résidant dans le secteur Coysevox (voir figure 2.9).

Ces différences dans les taux d'évitement vers le privé étaient particulièrement marquées parmi les élèves de PCS très favorisées résidant dans l'un ou l'autre secteur (voir figure 2.10) : à la rentrée 2016, la proportion d'élèves inscrits dans un collège privé à l'entrée en 6^e était plus de deux fois plus élevée parmi les collégiens de PCS très favorisées résidant dans le secteur Berlioz (55 %) que parmi ceux résidant dans le secteur Coysevox (26 %), au point que le collège Berlioz était le plus évité du 18^e arrondissement par les élèves de PCS très favorisées (voir figure 2.11).

Avant la mise en place du secteur bi-collèges, l'évitement du collège Berlioz a eu tendance à s'accroître, la part des élèves fréquentant ce collège à l'entrée en 6^e parmi les élèves domiciliés dans le secteur passant de 72 % à la rentrée 2012 à seulement 56 % à la rentrée 2016 (voir figure 2.9). Au cours de la même période, le collège Coysevox a au contraire profité d'une légère diminution des taux d'évitement, la part des élèves du secteur fréquentant ce collège à l'entrée en 6^e passant de 69 % en 2011 à 73 % en 2016.

Ces dynamiques d'évitement contrastées ont contribué à l'érosion des effectifs de 6^e scolarisés au collège Berlioz au cours de la première moitié des années 2000 (voir figure 2.12). Bien que la diminution de la taille du secteur Coysevox et la limitation des dérogations accordées à l'entrée en 6^e dans ce collège (pour des élèves en provenance d'autres secteurs) aient permis d'atténuer l'écart entre les effectifs des deux collèges, les classes de 6^e du collège Berlioz accueilleraient 28 % d'élèves de moins que celles du collège Coysevox à la rentrée 2016.

FIGURE 2.9 – Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016

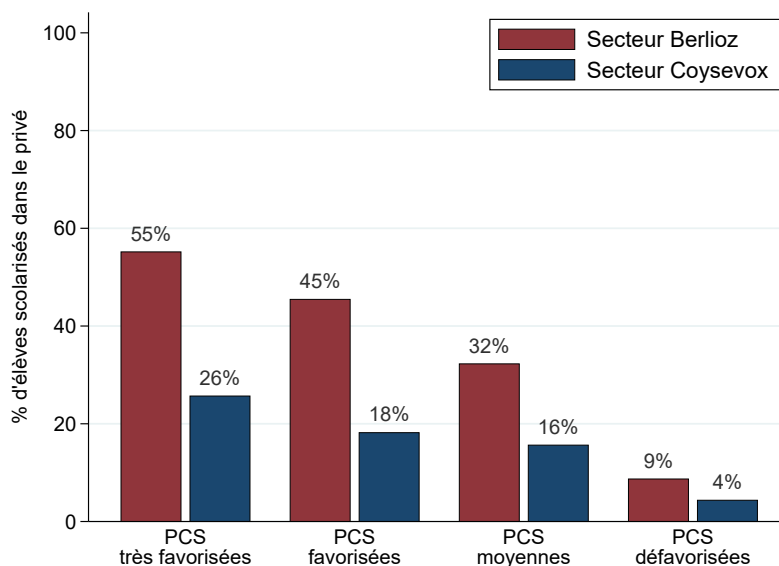


Lecture : À la rentrée 2011, 61 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Hector Berlioz étaient scolarisés dans ce collège, 7 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 32 % étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.10 – Secteurs Berlioz et Coysevox : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2016, par PCS

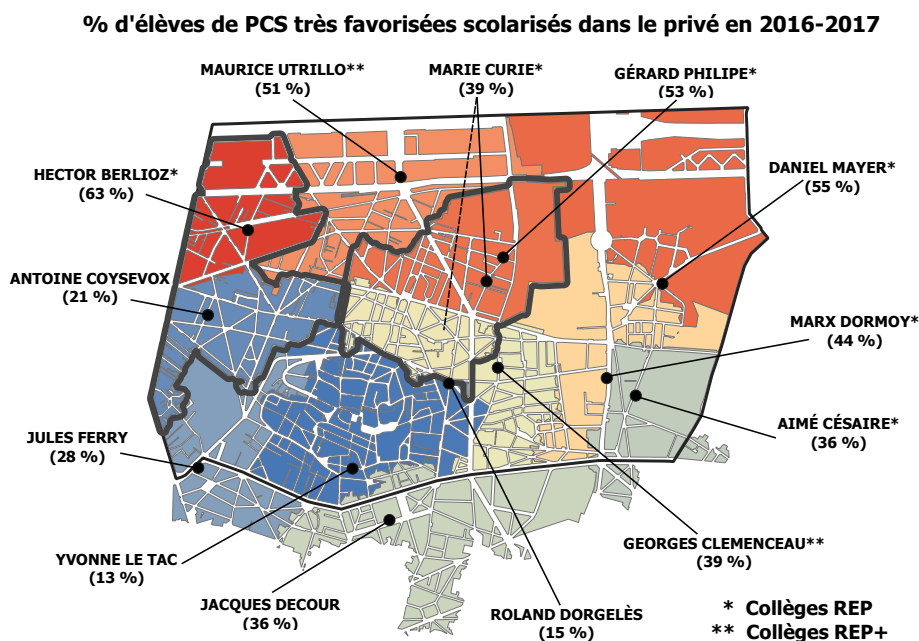


Lecture : À la rentrée 2016, 55 % des élèves de 6^e issus de PCS très favorisées et domiciliés dans le secteur du collège Hector Berlioz étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox à la rentrée 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.11 – Proportion de collégiens de PCS très favorisées scolarisés dans le privé, par secteur des collèges publics du 18^e arrondissement, rentrée 2016

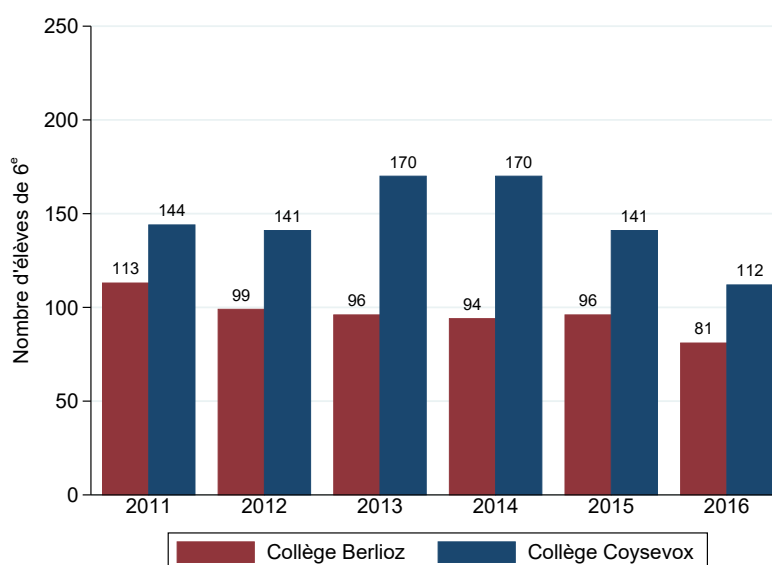


Lecture : À la rentrée 2016, 63 % des collégiens de PCS très favorisées domiciliés dans le secteur du collège Hector Berlioz étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves domiciliés en 2016-2017 dans les secteurs des collèges publics du 18^e arrondissement de Paris.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.12 – Effectifs des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016



Lecture : À la rentrée 2016, les collèges Berlioz et Coysevox accueilleraient respectivement 81 et 112 élèves de 6^e.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

2.2.2 Collèges Marie Curie et Gérard Philipe (18^e arrondissement)

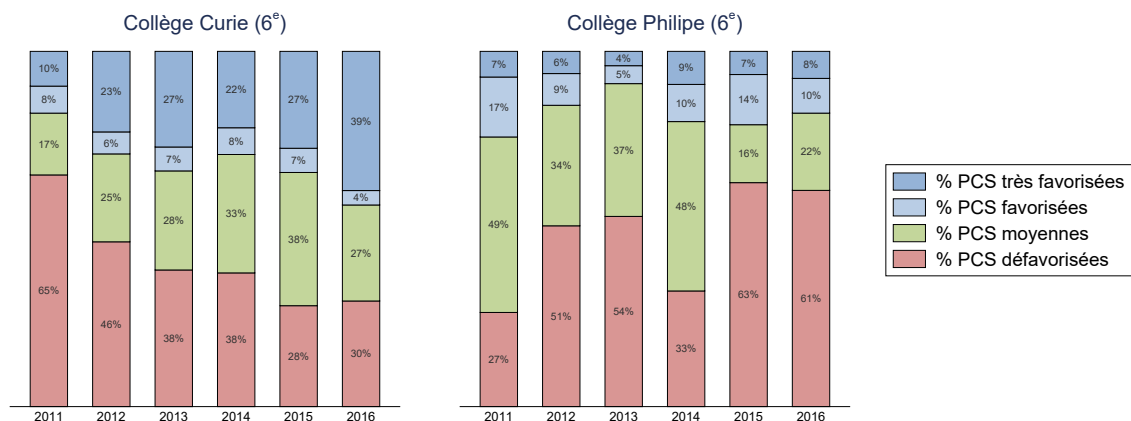
Bien que présentant des profils moins contrastés socialement que les collèges Berlioz et Coysevox, les collèges Marie Curie et Gérard Philipe ont vu leurs compositions sociales s'éloigner depuis le début des années 2010. Ce constat a justifié la mise en place d'un secteur commun à la rentrée 2017.

Deux collèges REP aux trajectoires divergentes. Les collèges Marie Curie et Gérard Philipe, situés au cœur du 18^e arrondissement, ont tous deux été classés en réseau d'éducation prioritaire en 2000, en raison du profil historiquement défavorisé de leurs élèves. Cependant, à la rentrée 2016, la composition sociale du collège Curie était sensiblement plus favorisée que celle du collège Philipe (voir figure 2.3) : le premier accueillait 28 % d'élèves de PCS très favorisées et 35 % d'élèves de PCS défavorisées alors que ces proportions étaient respectivement de 7 % et 59 % au collège Philipe.

Cette situation contraste avec celle observée au début des années 2010, le collège Curie ayant alors un recrutement social nettement plus défavorisé que le collège Philipe (voir figure 2.13) : à la rentrée 2011, la proportion de PCS défavorisées parmi les élèves de 6^e était en effet de 65 % au collège Curie contre 27 % au collège Philipe. Entre 2011 et 2016, ces deux collèges ont connu des trajectoires divergentes, la part des PCS très favorisées parmi les élèves de 6^e augmentant de manière continue au collège Curie (de 10 % en 2011 à 39 % en 2016) quand, dans le même temps, la part des élèves de PCS défavorisées augmentait considérablement au collège Philipe (de 27 % en 2011 à 61 % en 2016).

Une dynamique plus favorable au collège Marie Curie. Deux facteurs contribuent à expliquer les dynamiques sociales divergentes suivies par ces deux collèges pourtant proches géographiquement.

FIGURE 2.13 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016

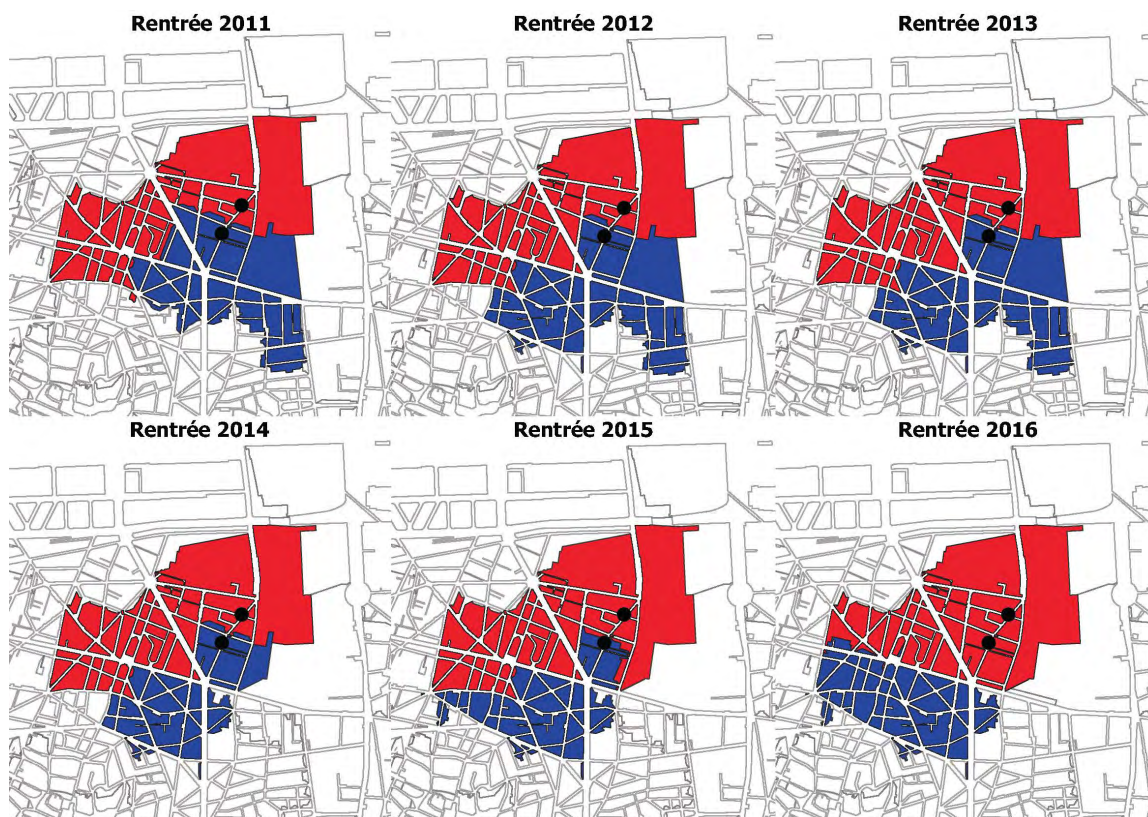


Lecture : À la rentrée 2011, les classes de 6^e du collège Marie Curie accueillaient 10 % d'élèves de PCS très favorisées, 8 % d'élèves de PCS favorisées, 17 % d'élèves de PCS moyennes et 65 % d'élèves de PCS défavorisées.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

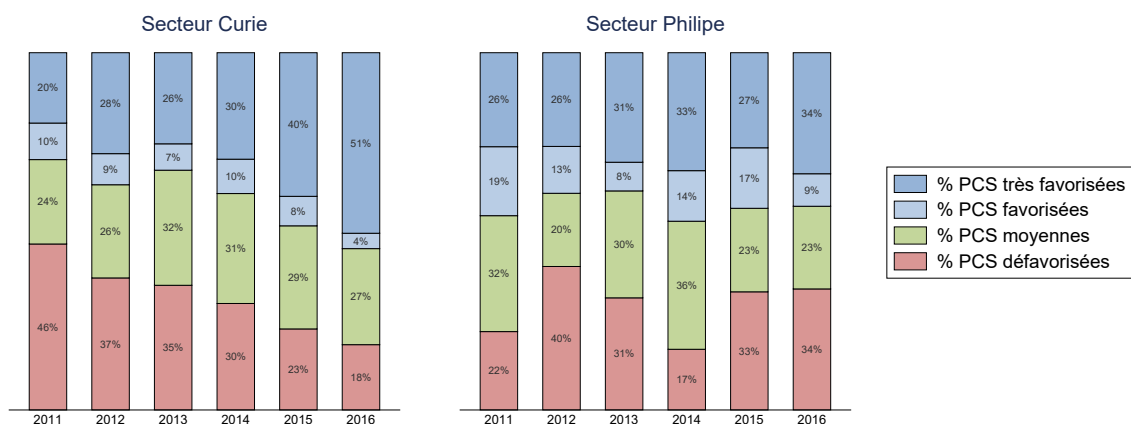
FIGURE 2.14 – Secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016



Lecture : Cette figure indique les contours de la sectorisation des collèges Marie Curie (en bleu) et Gérard Philipe (en rouge) chaque année au cours de la période 2011-2016.

Source : Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris.

FIGURE 2.15 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016

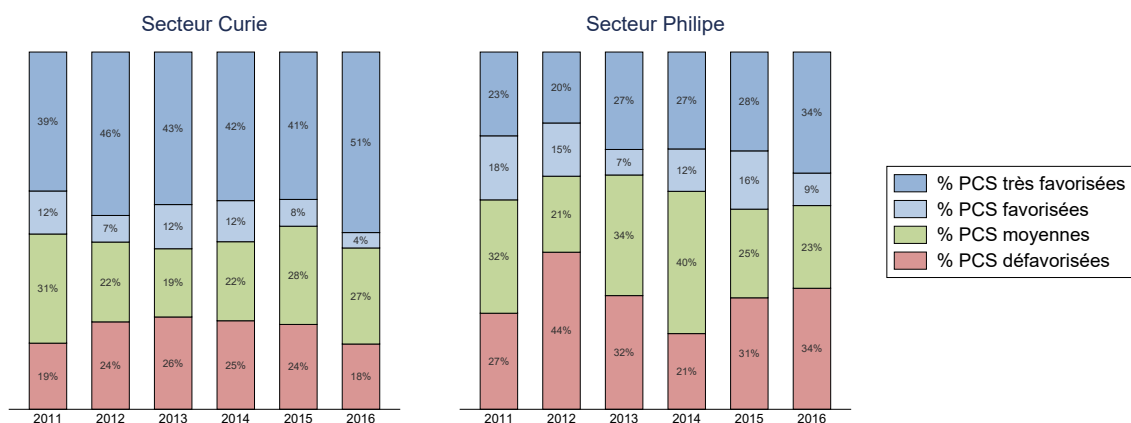


Lecture : À la rentrée 2011, 20 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Marie Curie étaient de PCS très favorisées.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.16 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe à sectorisation constante (celle de 2016), rentrées 2011 à 2016



Lecture : À la rentrée 2011, 39 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Marie Curie tel qu'il était défini en 2016 étaient de PCS très favorisées.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe tels qu'ils étaient définis en 2016, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Un premier facteur tient aux multiples redécoupages des secteurs de recrutements de ces deux collèges qui sont intervenus au cours de la période 2011-2016 (voir figure 2.14). Alors qu'en 2011, le secteur du collège Marie Curie enjambait le boulevard Barbès et englobait une partie du quartier populaire de la Goutte-d'Or, il s'est progressivement décalé vers l'ouest jusqu'à ne plus couvrir à la rentrée 2016 que des quartiers plus favorisés socialement, situés à l'ouest du boulevard Barbès et au sud de la rue Ordener. Au cours de la même période, le collège Gérard Philipe a cédé au collège Marie Curie la partie la plus favorisée de son secteur, comprise entre la rue Ordener et la rue Marcadet, et s'est vu adjoindre une portion relativement défavorisée du secteur Marie Curie, comprise entre la rue du Simplon, le boulevard Ornano et la rue des Poissonniers.

Ces changements de la sectorisation des collèges Curie et Philipe ont profondément modifié la composition sociale de leurs secteurs respectifs, au profit du premier (voir figure 2.15). Entre 2011 et 2016, la proportion d'élèves de PCS très favorisées résidant dans le secteur Curie est passée de 20 % en 2011 à 51 % en 2016 tandis que la proportion d'élèves de PCS défavorisées passait de 46 % à 18 %. Dans le secteur Philipe, au contraire, la part des élèves de PCS défavorisées résidant dans le secteur a légèrement augmenté au cours de la période, passant de 22 % en 2011 à 34 % en 2016, la proportion d'élèves de PCS très favorisées restant proche de 30 %.

Le rôle central joué par la modification des contours de la sectorisation dans la transformation du recrutement social des deux collèges apparaît clairement lorsqu'on neutralise l'effet du déplacement progressif de leurs secteurs. Il suffit pour cela de comparer l'évolution de la composition sociale des secteurs Curie et Philipe tels qu'ils étaient définis à la rentrée 2016 (voir figure 2.16). Le fait que ces compositions sociales soient très stables confirme que l'embourgeoisement du secteur du collège Marie Curie est davantage la conséquence du déplacement de ses frontières pendant la première moitié des années 2010 que d'une gentrification sous-jacente

de son secteur actuel.

Outre ces modifications de secteurs, le second facteur qui a contribué à impulser une dynamique favorable dans le collège Curie est la création à la rentrée 2012 d'une classe à horaires aménagés de musique (CHAM), dont le recrutement s'effectue sur dossier⁶. Dès sa création, la classe CHAM du collège Curie a accueilli des élèves au profil social beaucoup plus favorisé que celui des autres élèves scolarisés dans ce collège (voir figure 2.17) : à la rentrée 2012, 77 % des élèves de la 6^e CHAM étaient de PCS très favorisées contre seulement 14 % des élèves des autres classes de 6^e. L'implantation de cette classe a permis de modifier la composition sociale du collège au cours de la période 2012-2016 : de manière directe, en y fixant des élèves socialement favorisés, et de manière indirecte, en améliorant la perception de ce collège parmi les parents de PCS favorisées.

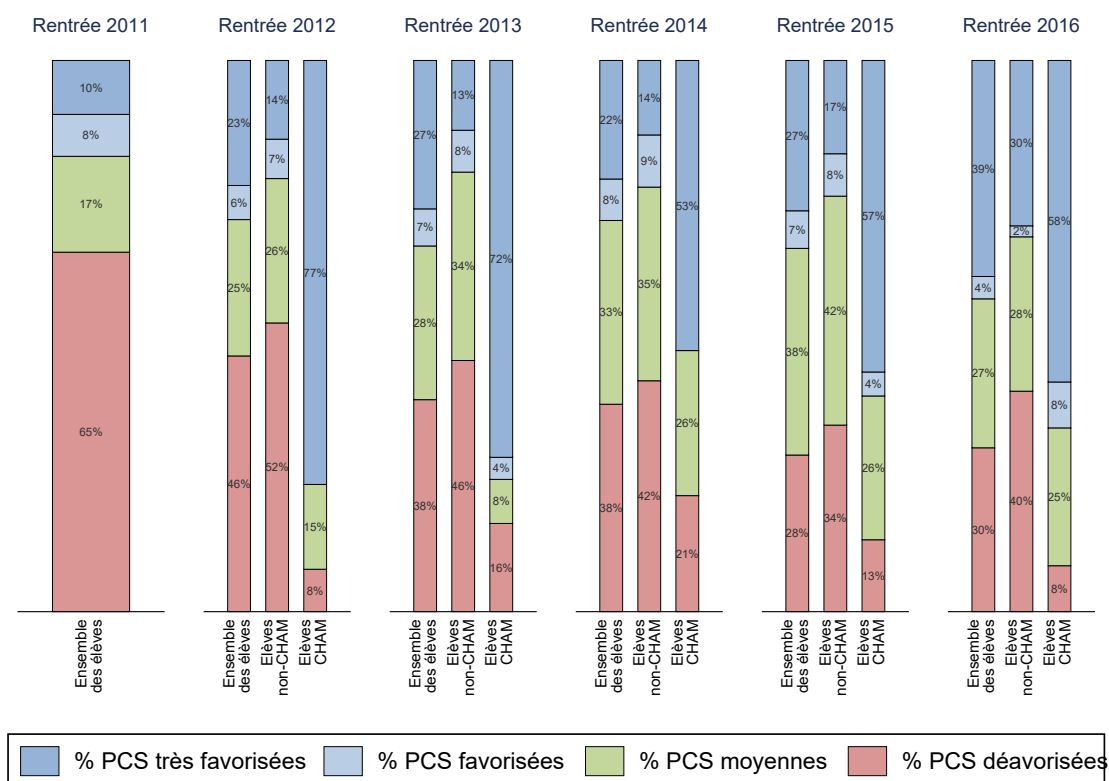
Des collèges soumis à un fort évitement. Au-delà de ces dynamiques plus favorables au collège Curie qu'au collège Philipe, les deux collèges se caractérisaient avant la mise en place du secteur bi-collèges par des taux d'évitement à la fois élevés et en progression depuis le début des années 2010 (voir figure 2.18).

À la rentrée 2016, seuls 54 % des élèves domiciliés dans le secteur Curie et 48 % des élèves domiciliés dans le secteur Philipe fréquentaient leur collège de secteur à l'entrée en 6^e. Si les deux secteurs se caractérisaient par des taux d'évitement vers le public relativement élevés (autour de 15 %), l'évitement vers le privé était plus marqué dans le secteur Philipe (38 % des élèves) que dans le secteur Curie (31 %), particulièrement parmi les PCS favorisées et très favorisées (voir figure 2.19).

L'augmentation des taux d'évitement observée au cours de la période 2011-2016 s'explique par un recours de plus en plus fréquent au secteur d'enseignement privé : la part des élèves de 6^e inscrits dans le privé est passée de 20 % en 2011 à 31 % en 2016 parmi les élèves domiciliés dans le secteur Curie, et de 24 % à 38 % parmi

6. Les élèves concernés bénéficient d'une éducation musicale et d'une formation instrumentale et vocale partagées entre le collège et le conservatoire municipal du 18^e arrondissement.

FIGURE 2.17 – Composition sociale des classes de sixième CHAM et non-CHAM du collège Marie Curie, rentrées 2011 à 2016

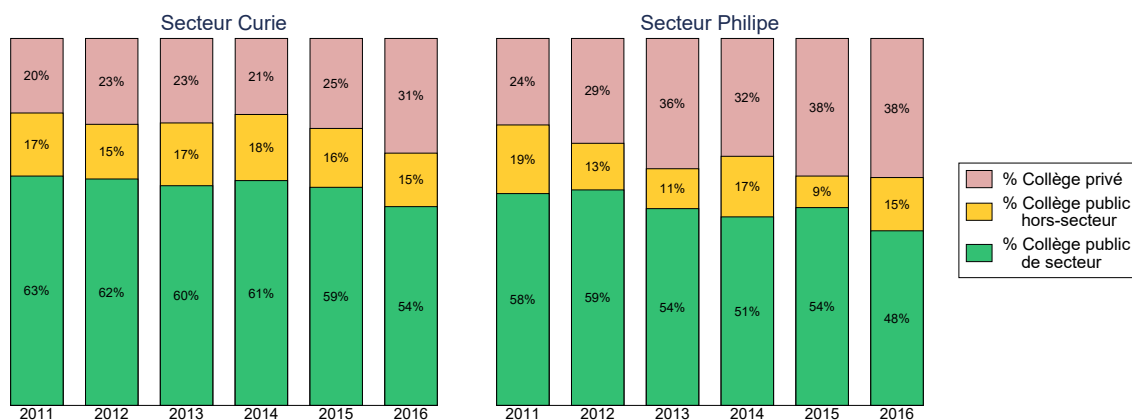


Lecture : À la rentrée 2012, les classes de 6^e du collège Marie Curie accueillait 23 % d’élèves de PCS très favorisées. Cette proportion s’élevait à 77 % parmi les élèves de la classe à horaire aménagée de musique (CHAM), qui fut implantée dans ce collège en 2012, et à 14 % parmi les élèves des autres classes de 6^e.
Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e du collège Marie Curie, rentrées 2011 à 2016.
Source : Base Élèves de l’Académie de Paris, calculs des auteurs.

les élèves résidant dans le secteur Philipe. Il faut cependant noter que l’évitement croissant du collège Marie Curie est en partie la conséquence du déplacement progressif de sa sectorisation au cours de la première moitié des années 2010, qui a conduit à intégrer des quartiers plus socialement favorisés dans son secteur de recrutement. Dans la mesure où les inscriptions dans le privé sont plus fréquentes parmi les élèves de PCS favorisées, ce changement de périmètre a mécaniquement contribué à accroître la proportion d’élèves scolarisés dans le privé à l’entrée en 6^e dans le secteur Curie.

Malgré cette progression tendancielle de l’évitement scolaire, les effectifs de 6^e des collèges Curie et Philipe sont restés globalement stables au cours de la période

FIGURE 2.18 – Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016

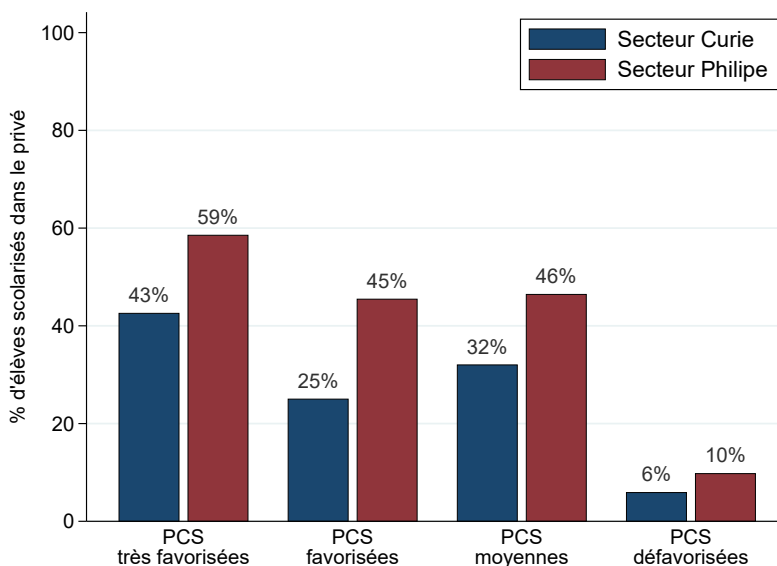


Lecture : À la rentrée 2011, 63 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Marie Curie étaient scolarisés dans ce collège, 17 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 20 % étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.19 – Secteurs Curie et Philipe : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2016, par PCS

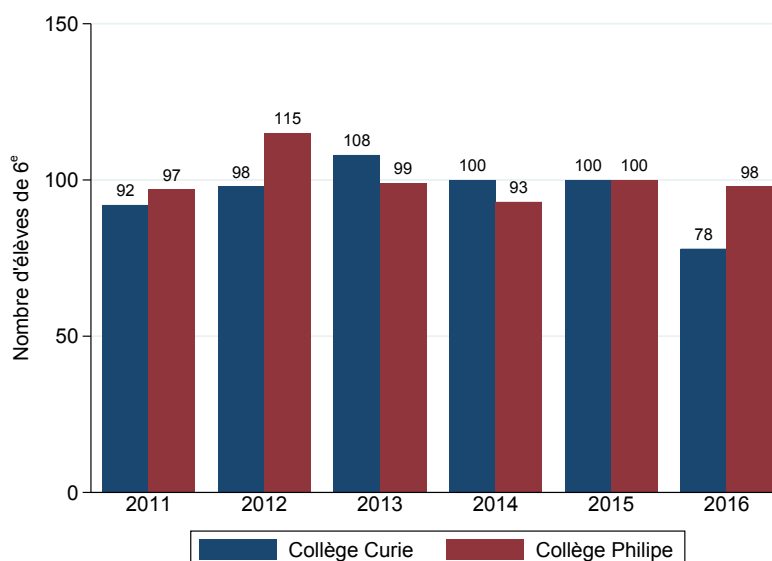


Lecture : À la rentrée 2016, 59 % des élèves de 6^e issus de PCS très favorisées et domiciliés dans le secteur du collège Gérard Philipe étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe à la rentrée 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.20 – Effectifs des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016



Lecture : À la rentrée 2016, les collèges Marie Curie et Gérard Philipe accueillaient respectivement 78 et 98 élèves de 6^e.
Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016.
Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

2011-2016 (voir figure 2.20), ce qui s'explique par la dynamique démographique favorable de ces deux secteurs, qui a permis de compenser l'érosion des effectifs induite par l'évitement croissant des deux collèges.

2.2.3 Collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron (19^e arrondissement)

Les collèges qui ont été réunis au sein du secteur Bergson-Pailleron ne présentaient pas un contraste social aussi marqué que ceux des deux autres secteurs bi-collèges expérimentés à partir de la rentrée 2017. Bien que contrairement au collège Bergson, le collège Pailleron appartienne à un réseau d'éducation prioritaire depuis 2015, les deux établissements avaient un recrutement social similaire au cours de la période qui a précédé la mise en place du secteur bi-collèges. La création de ce secteur a été principalement motivée par deux facteurs : le déclin tendanciel des effectifs de 6^e dans les deux collèges et une dynamique d'évitement défavorable

au collège Pailleron.

Un contraste social moins marqué que dans les autres secteurs bi-collèges.

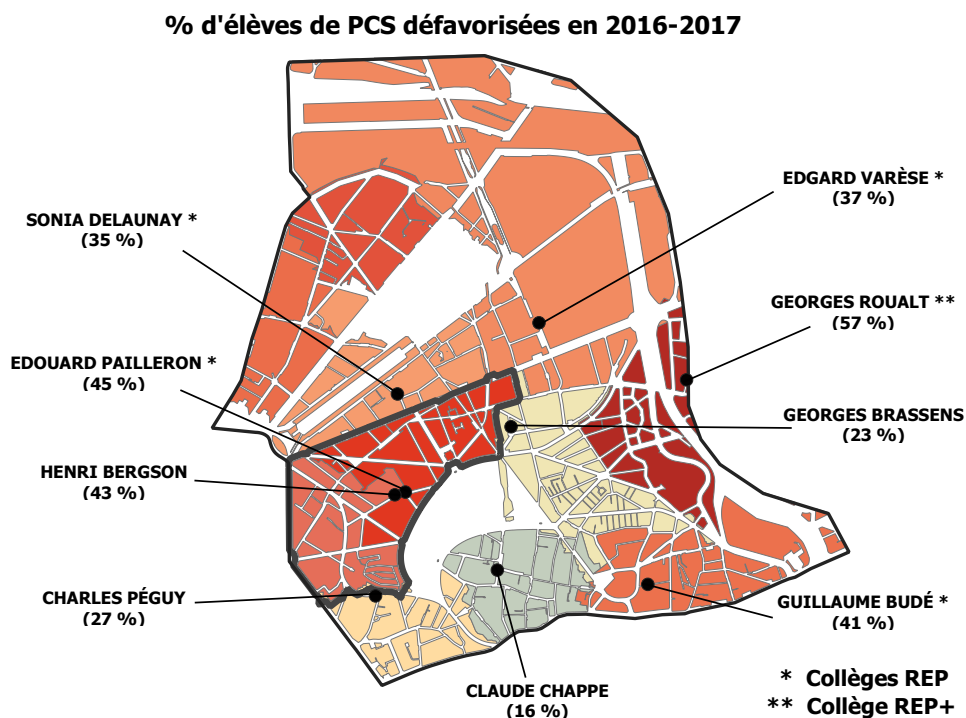
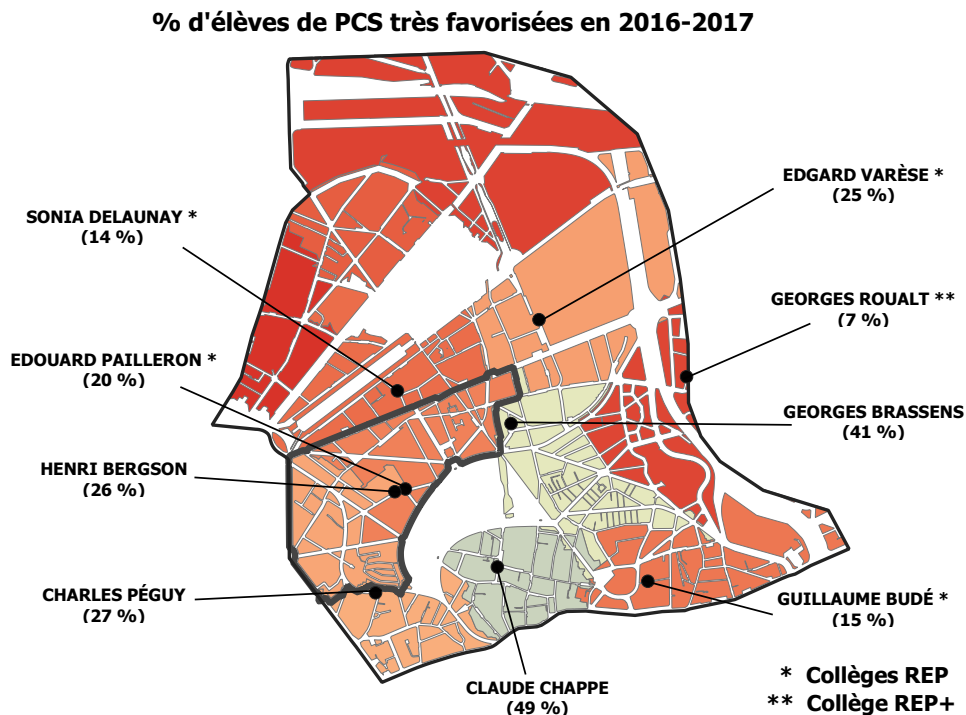
Du fait de leur proximité géographique et de la sociologie comparable de leurs secteurs, les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, tous deux situés dans le 19^e arrondissement, présentaient des compositions sociales relativement proches à la rentrée 2016 (voir figure 2.21) : parmi les élèves scolarisés au collège Bergson, 26 % étaient de PCS très favorisées et 43 % de PCS défavorisées ; au collège Pailleron, ces proportions étaient respectivement de 20 % et 45 %.

La composition sociale des deux collèges est restée relativement stable au cours de la période 2011-2016 (voir figure 2.23). Cependant, depuis le début des années 2010, la part des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée parmi les entrants en 6^e a toujours été sensiblement plus élevée au collège Bergson (autour de 40 %) qu'au collège Pailleron (autour de 20 %).

Des secteurs aux caractéristiques sociales très similaires. Le fait que les élèves de PCS favorisées et très favorisées soient moins présents au collège Pailleron qu'au collège Bergson ne s'explique pas par d'éventuelles différences dans la composition sociale de leurs secteurs respectifs. À la rentrée 2016, les secteurs Bergson et Pailleron présentaient en effet des proportions quasiment identiques d'élèves de PCS très favorisées (43 % et 40 % respectivement) et de PCS défavorisées (25 % et 26 % respectivement) parmi les collégiens domiciliés dans ces secteurs (voir figure 2.22).

Les contours du secteur Bergson et, dans une moindre mesure, ceux du secteur Pailleron, ont subi d'importantes modifications au cours de la période qui a précédé la mise en place du secteur bi-collèges (voir figure 2.24). Alors qu'en 2011, le secteur de recrutement du collège Bergson était constitué de deux zones disjointes, la première située au sud de la rue Bouret et la seconde à l'est du Parc des Buttes-Chaumont, la partie orientale de ce secteur a été cédée au collège Georges Brassens

FIGURE 2.21 – Composition sociale des collèges publics du 19^e arrondissement à la rentrée 2016

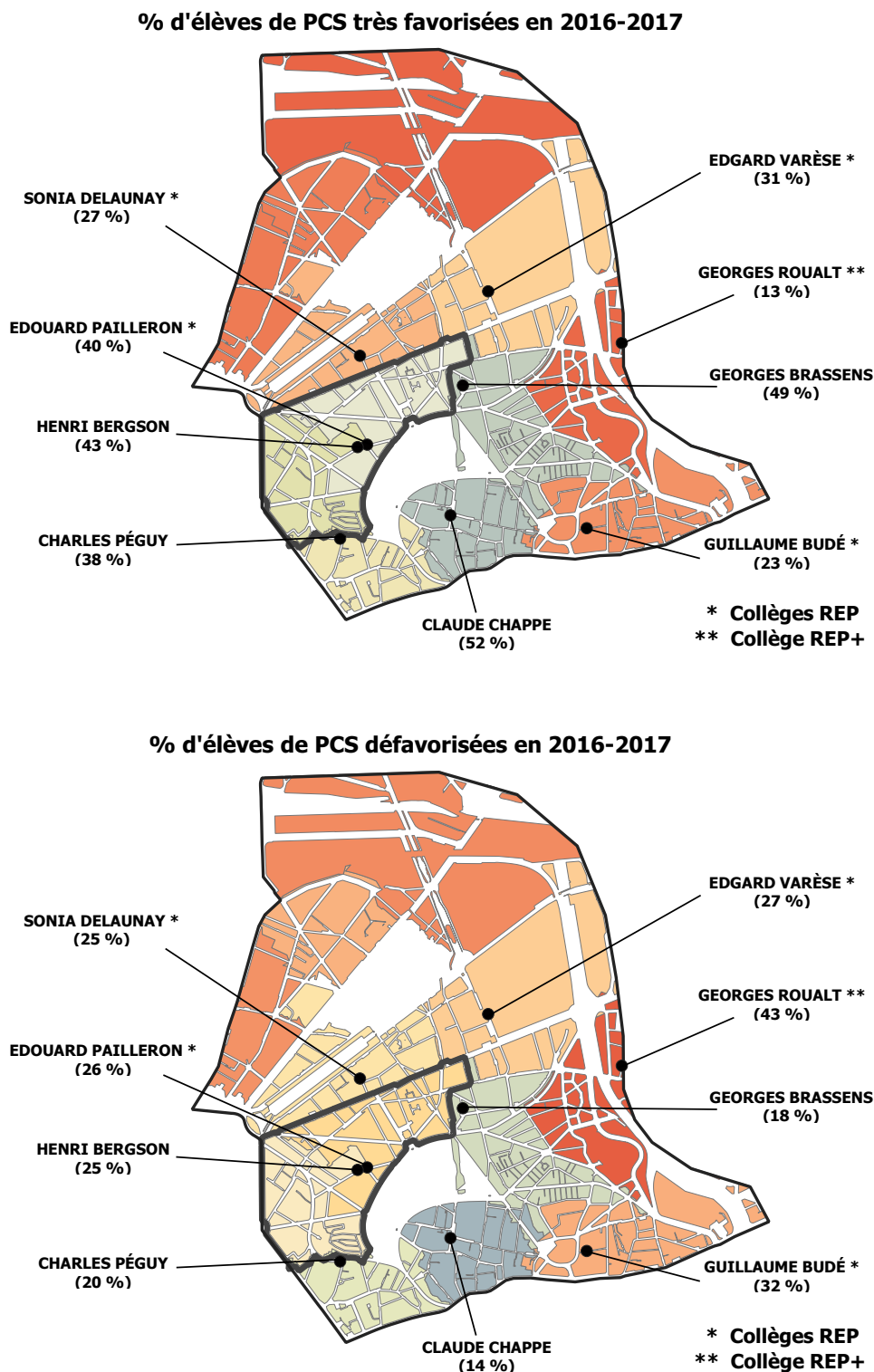


Lecture : À la rentrée 2016, 26 % des élèves scolarisés au collège Henri Bergson étaient de PCS très favorisées (carte du haut) et 43 % étaient de PCS défavorisées (carte du bas). REP : réseau d'éducation prioritaire. REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Champ : Élèves scolarisés en 2016-2017 dans les collèges publics du 19^e arrondissement de Paris.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.22 – Composition sociale des secteurs des collèges publics du 19^e arrondissement à la rentrée 2016



Lecture : À la rentrée 2016, 43 % des collégiens domiciliés dans le secteur du collège Henri Bergson étaient de PCS très favorisées (carte du haut) et 25 % étaient de PCS défavorisées (carte du bas). REP : réseau d'éducation prioritaire. REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Champ : Élèves domiciliés en 2016-2017 dans les secteurs des collèges publics du 19^e arrondissement de Paris.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

en 2012 tandis que sa partie occidentale a été étendue au sud de l'avenue Mathurin Moreau. Le secteur du collège Pailleron a également été modifié à la marge, en cédant le triangle situé entre l'avenue Simon Bolivar, le boulevard de la Villette et la rue de Meaux au secteur Bergson et en s'étendant à l'est de la rue de Crimée (en 2012) et à l'ouest de la rue Jean Ménans (en 2015).

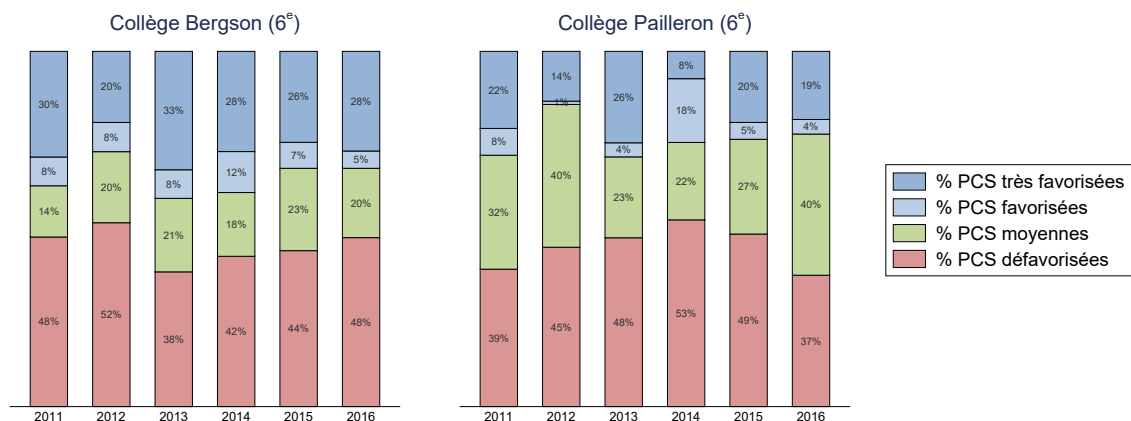
Malgré ces modifications de leurs contours, les secteurs Bergson et Pailleron ont conservé des compositions sociales relativement stables au cours de la période 2011-2016 (voir figure 2.25), avec une répartition très similaire des PCS (entre 30 et 40 % de PCS très favorisées et entre 20 et 30 % de PCS défavorisées). Cette stabilité masque cependant des évolutions sociologiques plus favorables au secteur Bergson : dans ses limites de 2016, ce secteur a connu un embourgeoisement tendanciel de sa population, à travers un accroissement de la proportion d'élèves de PCS très favorisées, qui a été plus marqué que dans le secteur Pailleron tel que défini en 2016 (voir figure 2.26)

Une dynamique d'évitement défavorable au collège Pailleron. Le fait que les élèves de PCS favorisées ou très favorisées étaient sous-représentés au collège Pailleron par rapport au collège Bergson est à mettre en relation avec les dynamiques d'évitement observées dans les secteurs de ces deux collèges.

À la rentrée 2016, les taux d'évitement étaient sensiblement plus élevés dans le secteur Pailleron que dans le secteur Bergson (voir figure 2.27) : alors que 63 % des élèves domiciliés dans le secteur Bergson fréquentaient ce collège à l'entrée en 6^e, cette proportion n'était que de 46 % dans le secteur Pailleron.

Ces différences dans les taux d'évitement vers le privé contribuent à expliquer la sous-représentation des élèves de PCS favorisées et très favorisées parmi les élèves du collège Pailleron par rapport au collège Bergson (voir figure 2.28) : à la rentrée 2016, 43 % des élèves de PCS très favorisées et 25 % des élèves de PCS favorisées résidant dans le secteur Bergson étaient inscrits dans le privé ; parmi les élèves

FIGURE 2.23 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016

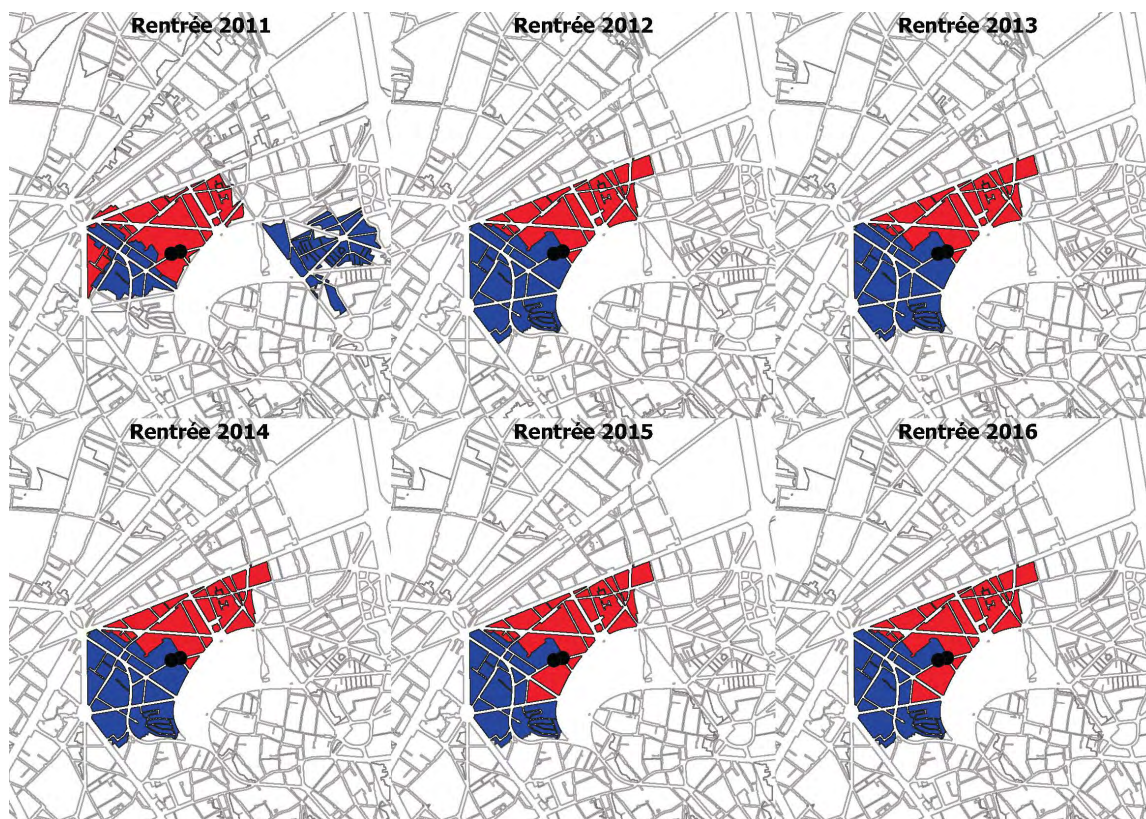


Lecture : À la rentrée 2011, les classes de 6^e du collège Henri Bergson accueillait 30 % d'élèves de PCS très favorisées, 8 % d'élèves de PCS favorisées, 14 % d'élèves de PCS moyennes et 48 % d'élèves de PCS défavorisées.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

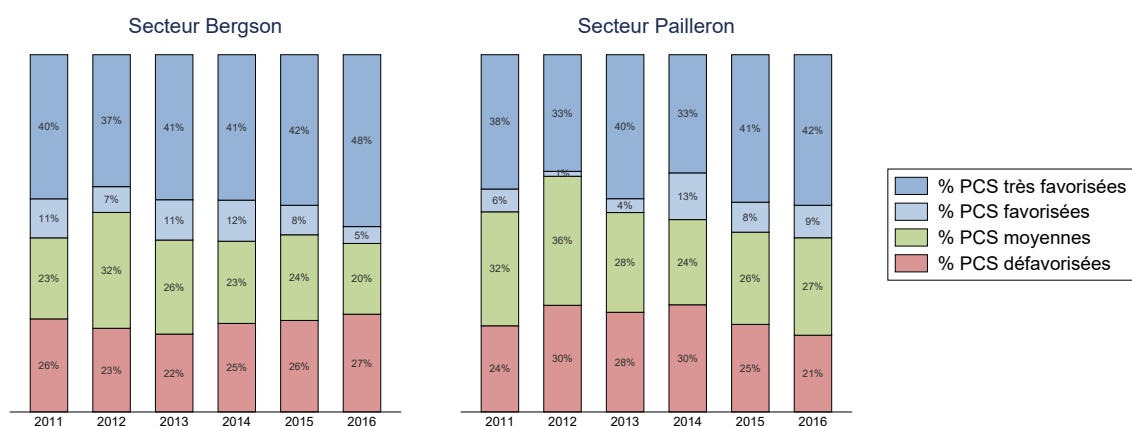
FIGURE 2.24 – Secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016



Lecture : Cette figure indique les contours de la sectorisation des collèges Henri Bergson (en bleu) et Édouard Pailleron (en rouge) chaque année au cours de la période 2011-2016.

Source : Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris.

FIGURE 2.25 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016

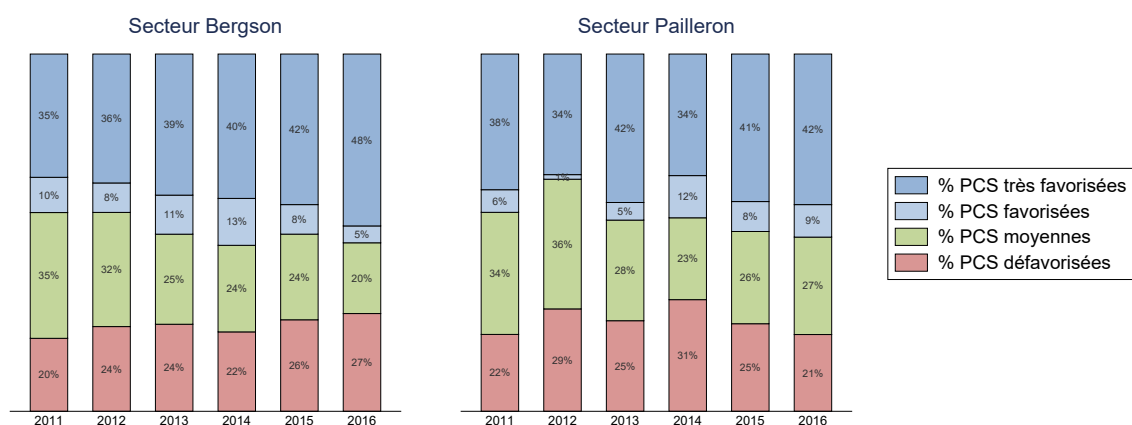


Lecture : À la rentrée 2011, 40 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Henri Bergson étaient de PCS très favorisées.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.26 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron à sectorisation constante (celle de 2016), rentrées 2011 à 2016



Lecture : À la rentrée 2011, 35 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Henri Bergson tel qu'il était défini en 2016 étaient de PCS très favorisées.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron tels qu'ils étaient définis en 2016, rentrées 2011 à 2016.

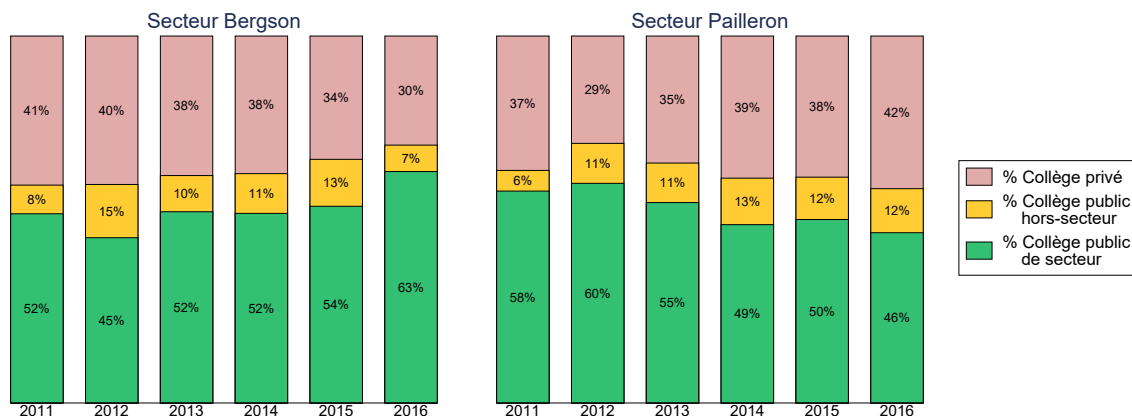
Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

résidant dans le secteur Pailleron, ces proportions atteignaient respectivement 59 % et 45 %, au point que le collège Pailleron était, parmi l'ensemble des collèges publics du 19^e arrondissement, le plus évité par les PCS très favorisées (voir figure 2.29).

Alors qu'au début des années 2010, les taux d'évitement étaient comparables dans les secteurs Bergson et Pailleron (autour de 50 %), ils ont suivi des évolutions opposées au cours de la période 2011-2016 (voir figure 2.27) : le taux d'évitement vers le public ou le privé à l'entrée en 6^e a diminué dans le secteur Bergson, passant de 48 % en 2011 à 37 % en 2016 ; il a au contraire augmenté dans le secteur Pailleron, passant de 42 % en 2011 à 54 % en 2016.

L'augmentation des taux d'évitement dans le secteur Pailleron et la baisse tendancielle de la démographie scolaire dans le secteur Bergson ont contribué à l'érosion des effectifs scolarisés dans ces collèges à l'entrée en 6^e au cours de la période 2011-2016 (voir figure 2.12) : alors qu'à la rentrée 2011, les classes de 6^e des collèges Bergson et Pailleron accueillaient respectivement 127 et 106 élèves, leurs effectifs sont tombés à 87 et 81 élèves à la rentrée 2016. C'est pour contrer ce phénomène, qui risquait de conduire à la fermeture de l'un des deux établissements, et pour tenter d'endiguer l'évitement croissant du collège Pailleron, qu'il a été décidé de créer un secteur commun avec le collège Bergson.

FIGURE 2.27 – Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016

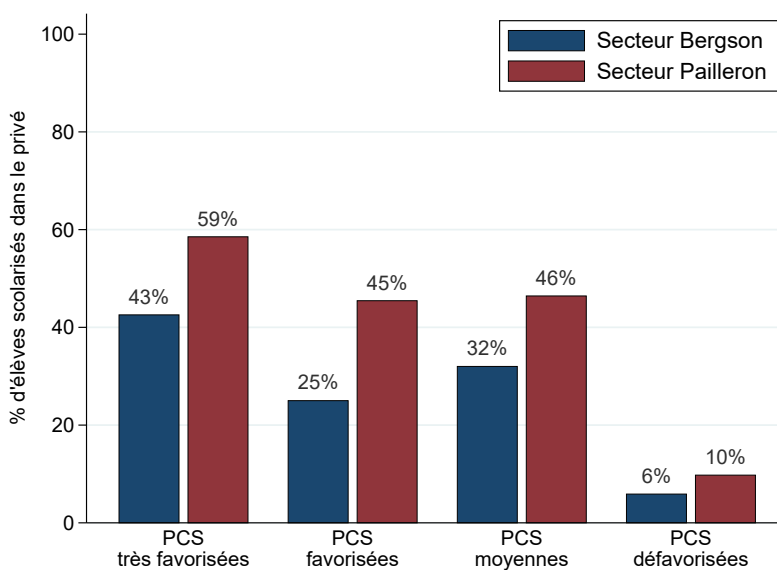


Lecture : À la rentrée 2011, 52 % des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur du collège Henri Bergson étaient scolarisés dans ce collège, 8 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 41 % étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.28 – Secteurs Bergson et Pailleron : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2016, par PCS

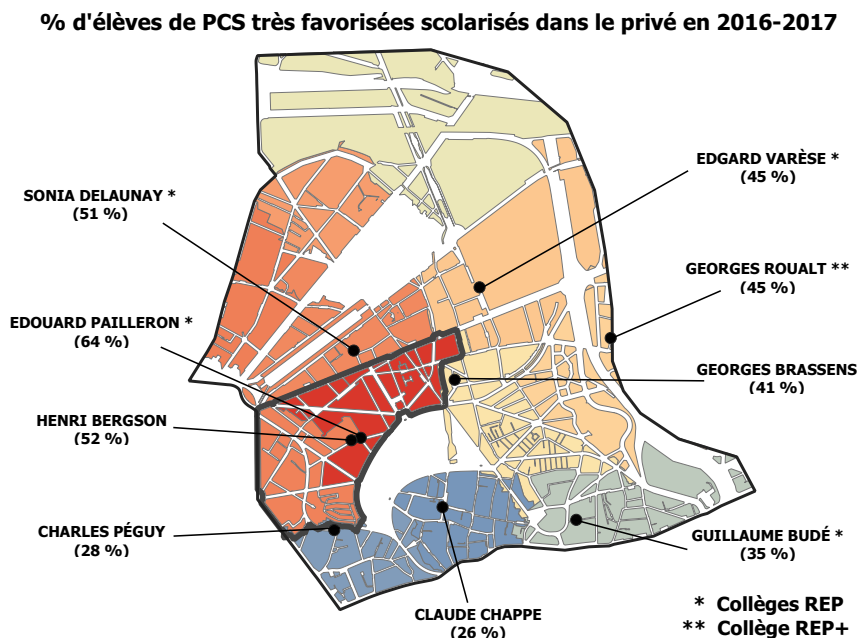


Lecture : À la rentrée 2016, 59 % des élèves issus de PCS très favorisées et domiciliés dans le secteur du collège Édouard Pailleron étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Bergson et Pailleron à la rentrée 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.29 – Proportion de collégiens de PCS très favorisées scolarisés dans le privé, par secteur des collèges publics du 19^e arrondissement, rentrée 2016

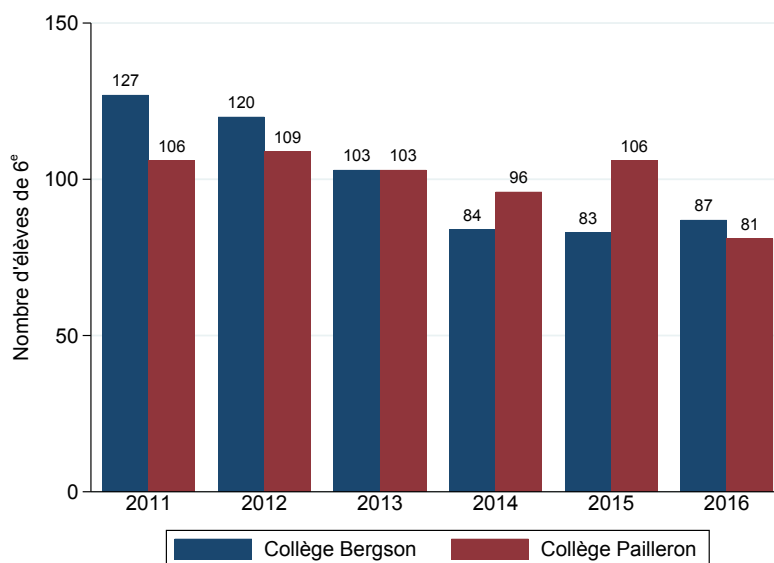


Lecture : À la rentrée 2016, 64 % des collégiens de PCS très favorisées domiciliés dans le secteur du collège Édouard Pailleron étaient scolarisés dans un collège privé.

Champ : Élèves domiciliés en 2016-2017 dans les secteurs des collèges publics du 19^e arrondissement de Paris.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 2.30 – Effectifs des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016



Lecture : À la rentrée 2016, les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron accueilleraient respectivement 87 et 81 élèves de 6^e.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

2.3 Deux modalités d'affectation : montée alternée et choix régulé

Deux modalités d'affectation distinctes ont été retenues par les comités de suivi mis en place dans les trois secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017 : la montée alternée et le choix scolaire régulé.

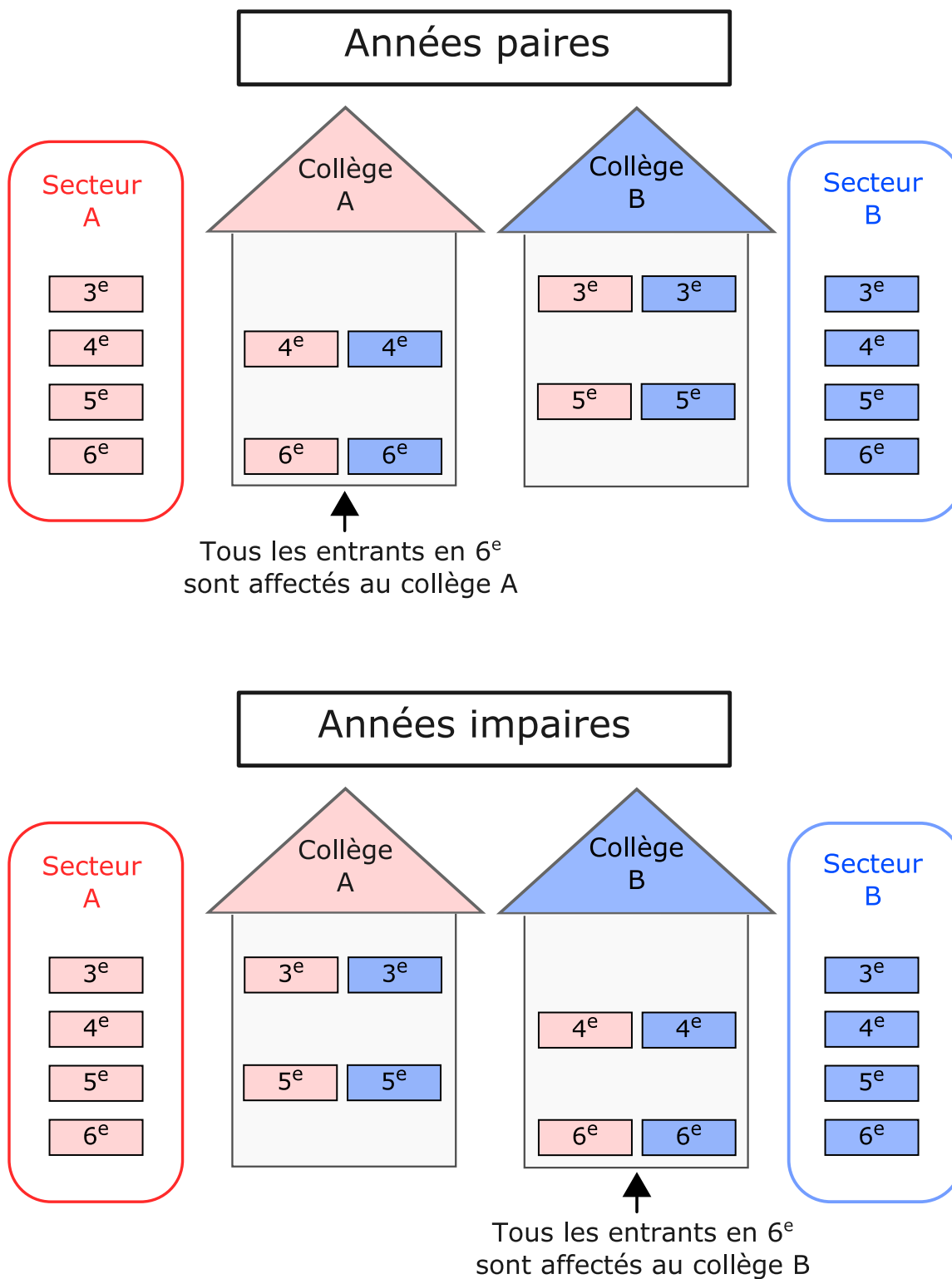
2.3.1 Secteur Berlioz-Coysevox : la montée alternée

Dans le secteur Berlioz-Coysevox, le choix du comité de suivi s'est porté sur la procédure de montée alternée.

Le schéma retenu prévoyait qu'à partir de la rentrée 2017, l'ensemble des élèves domiciliés dans les anciens secteurs Berlioz et Coysevox et entrant en 6^e seraient affectés alternativement à l'un et l'autre collège et y resteraient scolarisés jusqu'à la fin du collège (voir figure 2.31). Pour la première année d'expérimentation, il fut décidé que l'ensemble des élèves de 6^e seraient affectés au collège Coysevox et que l'année suivante, l'ensemble des élèves de 6^e seraient affectés au collège Berlioz. L'objectif, à terme, était que chaque collège scolarise l'ensemble des élèves du double secteur dans deux niveaux distincts : les années impaires, les élèves de 6^e et de 4^e seraient scolarisés à Coysevox et les élèves de 5^e et de 3^e à Berlioz ; les années paires, la configuration serait inversée.

La capacité d'accueil des deux collèges n'étant pas suffisante pour accueillir une double cohorte d'élèves de 6^e en plus des élèves déjà scolarisés dans chaque établissement, la mise en place de la montée alternée dans le secteur Berlioz-Coysevox s'est étalée sur trois ans et a nécessité, en 2017 et 2019, que les élèves de 3^e soient regroupés au collège Berlioz. Cette phase de transition complexe et ses implications pour l'analyse des trois premières années d'expérimentation sont présentées en détail dans le chapitre 3 (section 3.1).

FIGURE 2.31 – Montée alternée : principe de fonctionnement



2.3.2 Secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron : le choix régulé

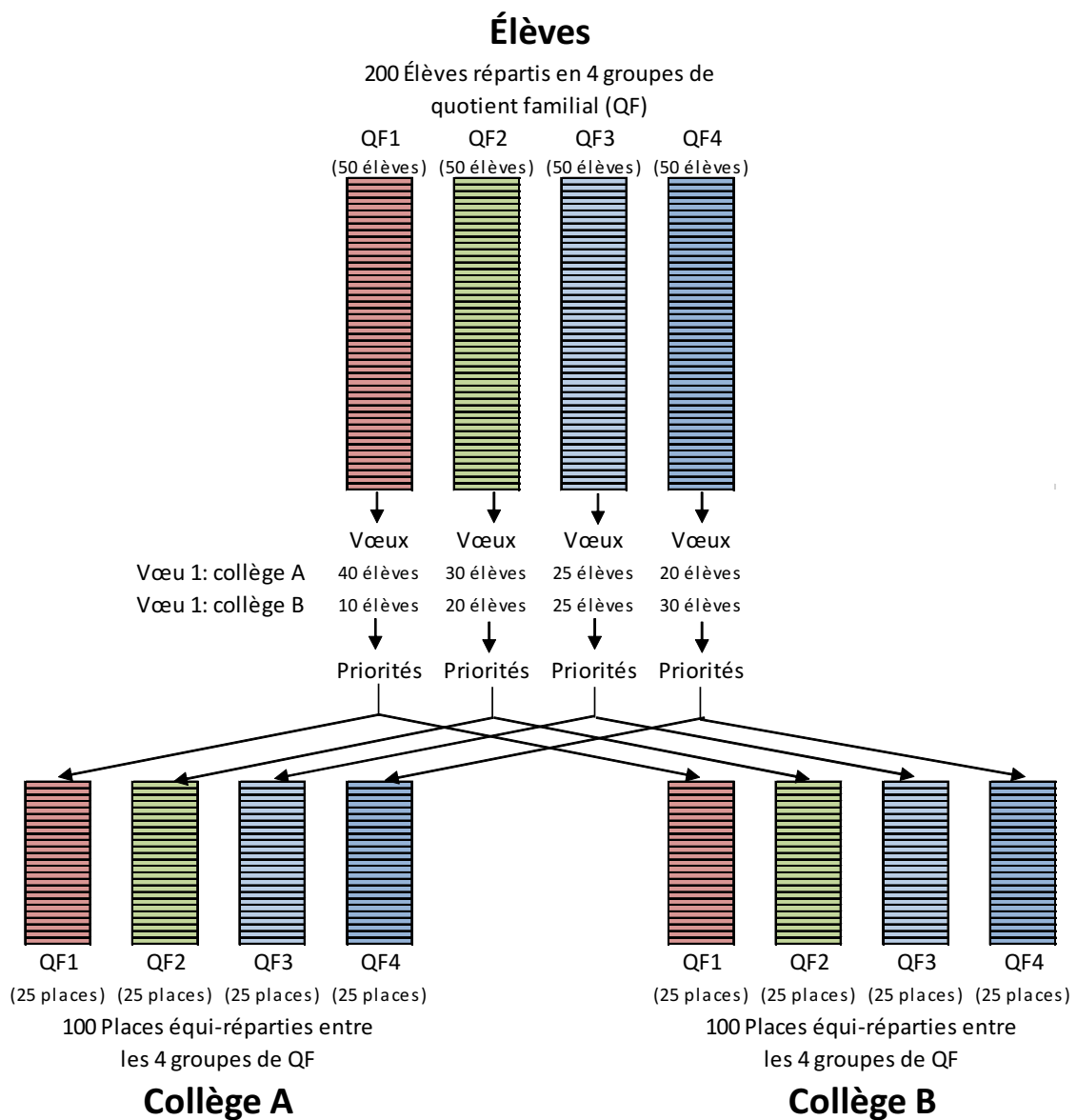
Dans les secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron, le choix des comités de suivi s'est porté sur une procédure de choix régulé conçue par notre équipe. Cette procédure s'appuie sur une version modifiée de l'algorithme d'acceptation différée (*deferred acceptance mechanism*) de Gale et Shapley (1962), qui est utilisé dans de nombreux pays pour réguler les inscriptions scolaires (États-Unis, Royaume-Uni, Suède, etc.). Le fonctionnement de cette procédure dans le cas des secteurs bi-collèges peut être décrit de manière très simple à l'aide du schéma de la figure 2.32. La manière dont cette procédure peut être adaptée pour réguler les affectations dans un secteur comportant plus de deux collèges est décrite dans Grenet (2018).

Capacité d'accueil des collèges. Pour mettre en œuvre l'objectif de mixité sociale, les élèves domiciliés dans le double secteur et entrant en 6^e sont répartis en quatre groupes de taille égale (chaque groupe comprend donc 25 % des élèves) en fonction du quotient familial (QF) de leurs parents, qui est calculé comme le revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales. Les places de chaque collège sont ensuite réparties entre les quatre groupes d'élèves de manière à correspondre à la répartition observée à l'échelle du double secteur, ce qui signifie que 25 % des places de chaque collège sont réservées à chacun des quatre groupes de QF.

Prenons l'exemple d'un secteur bi-collèges comportant 200 élèves à affecter et où chaque collège dispose d'une capacité d'accueil de 100 places. Dans cet exemple, les élèves seront répartis en 4 groupes de QF (notés QF1 à QF4, par niveau croissant de QF) comportant chacun 50 élèves. Dans chaque collège, 25 places seront réservées aux élèves de chaque groupe de QF.

Le choix de s'appuyer sur le revenu plutôt que sur la PCS des parents pour apprécier l'origine sociale des élèves a été motivé par deux constats : d'une part, les

FIGURE 2.32 – Procédure de choix scolaire régulé : principe de fonctionnement



PCS n'étaient pas enregistrées dans les fichiers de gestion des élèves du premier degré (Base Élèves 1^{er} degré) et ne pouvaient donc pas être extraites pour les besoins de la procédure ; d'autre part, demander aux parents d'indiquer leur PCS comme critère d'affectation faisait courir le risque que cette information soit manipulée à des fins stratégiques. L'approche fondée sur le quotient familial a cependant créé un certain nombre de difficultés, qui sont discutées dans le chapitre consacré aux secteurs bi-collèges concernés par le choix régulé (chapitre 4).

Vœux d'affectation. Dans le cadre de la procédure de choix régulé, les parents des élèves entrant en 6^e dans le double secteur candidatent aux places qui sont réservées à leur groupe de QF dans chaque collège. Par l'intermédiaire d'une fiche de vœux, ils sont invités à classer les deux collèges par ordre de préférence.

Dans l'exemple de la figure 2.32, les vœux d'affectation des 50 élèves du groupe QF1 (qui correspondent aux 25 % des élèves ayant le quotient familial le plus faible) se répartissent comme suit : 40 élèves ont classé le collège A en premier vœu et 10 élèves ont classé le collège B en premier vœu.

Règles de priorité. Si, pour un contingent de places réservées à un groupe de QF, le nombre de candidats est supérieur au nombre de places, des critères de priorité sont utilisés pour départager les élèves.

Dans les deux secteurs concernés par le choix régulé (Curie-Philippe et Bergson-Pailleron), les critères de priorité initialement retenus par les comités de suivi étaient le handicap, le rapprochement de fratrie, et la distance entre le domicile de l'élève et le collège demandé : si, au sein d'un groupe de QF donné, le nombre d'élèves demandant un collège excédait le nombre de places réservées à ce groupe dans le collège, priorité était donnée aux élèves en situation de handicap, puis aux élèves ayant un frère ou une sœur dans le collège et, enfin, aux élèves qui résidaient

relativement plus près de ce collège que de l'autre collège⁷. En raison des biais induits par le critère de distance relative, qui seront analysés plus en détail dans le chapitre 4, ce critère de priorité fut abandonné à partir de la deuxième année d'expérimentation au profit d'un autre critère : au sein de chaque groupe de QF et après application des critères de handicap et de rapprochement de fratrie, il fut décidé que la priorité serait désormais donnée à l'élève ayant le niveau de QF (exprimé en euros) le plus faible.

Algorithme d'affectation. Munis des capacités d'accueil, des vœux d'affectation et des règles de priorité, l'algorithme d'affectation procède de manière automatisée en considérant chaque groupe de QF séparément. Cet algorithme constitue une application directe de l'algorithme de Gale et Shapley. Dans le cas d'un secteur ne comportant que deux collèges, son fonctionnement peut être décrit de manière très simple⁸ :

- On commence par affecter les élèves du premier groupe de QF (le groupe QF1). À moins que la répartition des vœux de ces élèves corresponde exactement à la répartition des places qui ont été réservées au groupe QF1 dans les collèges A et B (auquel cas chaque élève est affecté à son premier vœu), il existe un vœu « majoritaire » (le collège qui a été demandé en vœu 1 par plus d'élèves que le nombre de places disponibles) et un vœu « minoritaire » (le collège qui a été demandé en vœu 1 par moins d'élèves que le nombre de places disponibles).
- Les élèves du vœu « minoritaire » sont tous affectés au collège demandé dans

7. Le critère de distance relative s'apprécie de la manière suivante : supposons que deux élèves i_1 et i_2 appartenant au même groupe de QF aient classé le collège A en vœu 1 et le collège B en vœu 2 mais qu'il ne reste qu'une place dans le collège A. L'élève i_1 réside à 150 mètres du collège A et à 300 mètres du collège B alors que l'élève i_2 réside à 500 mètres du collège A et à 550 mètres du collège B. Dans la mesure où l'élève i_1 réside relativement plus près du collège A que du collège B (150 mètres) que l'élève i_2 (500 mètres), l'élève i_1 a priorité sur l'élève i_2 pour le collège A alors que l'élève i_2 a priorité sur l'élève i_1 pour le collège B.

8. Dans le cas plus général où le nombre de collèges est supérieur à deux, l'algorithme d'acceptation fonctionne de manière itérative. Les étapes de ces itérations sont décrites dans Grenet (2018).

la mesure où il y a suffisamment de places pour les accueillir.

- Les élèves du vœu « majoritaire » ne peuvent tous y être affectés. Pour les départager, on classe ces élèves en appliquant les règles de priorité : les élèves mieux classés dans la limite des places disponibles sont affectés à leur premier vœu ; les autres élèves sont affectés à leur second vœu.
- Les étapes qui précèdent sont répétées pour chaque groupe de QF de manière à affecter l'ensemble des élèves aux deux collèges.

L'application de cet algorithme permet de tenir compte des préférences exprimées tout en garantissant une répartition équilibrée des groupes de QF entre les deux collèges. Dans l'exemple de la figure 2.32, l'affectation des 50 élèves du groupe QF1 procède comme suit : les 10 élèves qui ont demandé le collège B en vœu 1 (vœu minoritaire) y sont tous affectés car la capacité d'accueil est suffisante dans ce collège (25 places réservées au groupe QF1) ; en revanche, les 40 élèves qui ont demandé le collège A en vœu 1 (vœu majoritaire) ne peuvent tous y être admis car la capacité d'accueil est insuffisante (25 places réservées au groupes QF1) ; ces élèves sont classés par ordre de priorité et seuls les 25 mieux classés sont affectés au collège A ; les 15 autres élèves sont affectés au collège B. Parmi les 50 élèves du groupe QF1, le taux de satisfaction du premier vœu s'élève donc à 70 %⁹. L'affectation des élèves des trois autres groupes de QF (QF2 à QF4) procède de la même manière. Au terme des itérations de l'algorithme, chaque collège accueille 25 élèves de chaque groupe de QF.

Propriétés de l'algorithme d'affectation. Parce qu'elle s'appuie sur l'algorithme d'acceptation différée de Gale et Shapley, la procédure de choix régulé utilisée pour affecter les élèves dans les secteurs bi-collèges hérite des trois « bonnes » propriétés de cet algorithme¹⁰ :

9. $(10 + 25)/50$.

10. Sur les propriétés de l'algorithme de Gale et Shapley, voir Roth (2008).

1. La procédure *respecte les priorités*, ce qui signifie qu'aucun élève ne peut contester son affectation au motif qu'il se serait vu refuser l'admission dans un collège au profit d'un élève disposant d'une priorité plus faible.
2. L'affectation obtenue *satisfait au mieux les préférences des familles* au sens où il n'est pas possible de trouver une autre affectation qui, tout en respectant les priorités, améliorerait la satisfaction d'un élève sans réduire celle d'au moins un autre.
3. Enfin, la procédure n'est pas *manipulable*, ce qui signifie que la meilleure stratégie consiste pour les parents à classer leurs vœux par ordre de préférence réel. Il n'est pas possible d'améliorer son affectation en manipulant l'ordre de ses vœux.

2.3.3 Avantages et inconvénients des deux modalités d'affectation

Les deux modalités d'affectation qui ont été retenues par les comités de suivi des secteurs bi-collèges mis en place à Paris présentent chacune des avantages et des inconvénients.

Les avantages de la montée alternée. Du point de vue des parents, la montée alternée présente plusieurs attraits. Le premier avantage de ce système est qu'il permet aux élèves de rester scolarisés avec leurs camarades d'école élémentaire, dans la mesure où tous élèves d'une même cohorte scolaire sont affectés au même collège. Dans un contexte où le passage de l'école élémentaire au collège suscite un certain nombre de craintes et d'appréhensions parmi les parents, la préservation des liens d'amitiés est perçue comme un facteur susceptible de faciliter cette transition. Dans un système de choix régulé, cette garantie ne peut être offerte, dans la mesure où les parents ne sont pas assurés que leur enfant sera affecté dans le collège classé

en premier vœu.

Le second avantage de la montée alternée est qu'elle assure une certaine forme d'équité horizontale dans la mesure où, à la différence du choix régulé, cette modalité d'affectation ne crée pas formellement des « gagnants » (ceux qui ont obtenu leur premier vœux) et des « perdants » (ceux qui ne l'ont pas obtenu) : parce qu'ils sont affectés au même établissement, tous les élèves sont logés à la même enseigne, ce qui facilite l'acceptation de ce système.

Enfin, la montée alternée présente l'intérêt de stabiliser plus rapidement les anticipations des parents, en réduisant leur incertitude quant à la composition sociale du collège d'affectation. Ce système est en effet perçu comme produisant « mécaniquement » de la mixité, alors que dans un système de choix régulé, la mixité sociale qui sera effectivement réalisée dans chacun des collèges paraît plus incertaine. Cette incertitude provient du fait que, même si le choix régulé permet d'équilibrer la composition sociale des collèges à l'issue de l'affectation, les comportements d'évitement qui interviennent entre l'affectation et la rentrée peuvent recréer des écarts sociaux entre ces collèges.

Les avantages du choix régulé. Malgré ses indéniables avantages, la montée alternée présente cependant un certain nombre d'inconvénients par rapport au choix régulé, qui tiennent au caractère à la fois contraignant et peu évolutif de ce dispositif.

Le principal inconvénient de la montée alternée est qu'elle ne peut être mise en œuvre de manière réaliste que dans des secteurs élargis à deux collèges et suppose une réorganisation complexe de la structure pédagogique des deux établissements qui, à l'issue de la phase de transition, ne scolarisent chaque année que deux niveaux (alternativement 6^e/4^e et 5^e/3^e). Outre qu'elle suscite des résistances de la part des enseignants, cette réorganisation a l'inconvénient d'être difficilement réversible. Or, dans un contexte où la division sociale de l'espace urbain évolue très

rapidement, la configuration des secteurs scolaires nécessite de pouvoir être adaptée pour tenir compte de ces évolutions. La montée alternée n'apparaît pas, de ce point de vue, suffisamment flexible.

À l'inverse, une procédure de choix régulé peut sans difficulté être généralisée à des secteurs comportant trois, voire quatre collèges, et autorise des reconfigurations ultérieures, comme par exemple l'inclusion d'un nouveau collège. Cette flexibilité comporte plusieurs avantages : d'une part, elle permet de limiter l'un des effets pervers des secteurs bi-collèges, qui est de favoriser l'apparition de tensions entre les parents des deux collèges dont les secteurs sont réunis, du fait de l'opposition binaire qu'il induit entre le collège « favorisé » et le collège « défavorisé » ; d'autre part, la création de secteurs comportant trois collèges ou plus semble une option plus adaptée que les secteurs bi-collèges lorsqu'on souhaite appliquer ce dispositif à des collèges très défavorisés, dans la mesure où une composition sociale équilibrée ne peut le plus souvent être obtenue qu'en associant ces collèges avec plusieurs collèges au recrutement social plus favorisé.

Par rapport à la montée alternée, le choix régulé présente par ailleurs l'avantage de tenir compte des préférences exprimées des familles. Si, parmi des parents d'un groupe social donné, 60 % préfèrent le collège A au collège B alors que 40 % autres préfèrent le collège B au collège A (du fait par exemple des options proposées ou de la proximité entre le domicile et le collège), une procédure de choix régulé s'efforcera de satisfaire ces préférences tant que cela ne contrevient pas à l'objectif de mixité sociale. Elle n'imposera qu'à 10 % des parents (qui préfèrent le collège A au collège B) d'inscrire leurs enfants dans le collège qui n'a pas leur préférence (en l'occurrence, le collège B). Le système de la montée alternée, à l'inverse, ne tient pas compte des préférences : si la montée alternée s'effectue dans le collège B, les 60 % des parents qui préféreraient le collège A se verront imposer une affectation dans l'autre collège. Cette modalité d'affectation tend par conséquent à engendrer des frustrations « inutiles », dès lors qu'une composition sociale équilibrée des deux

collèges pourrait être obtenue tout en satisfaisant davantage les préférences des parents. Une conséquence de cette absence de prise en compte des préférences est que la montée alternée tend à allonger inutilement la distance moyenne entre le domicile des élèves et leur collège d'affectation, alors qu'une procédure de choix régulé permet de tenir compte du fait que les familles préfèrent, toutes choses égales par ailleurs, scolariser leurs enfants à proximité de leur domicile.

CHAPITRE 3

LA MONTÉE ALTERNÉE : UNE MIXITÉ SOCIALE EN FORTE PROGRESSION

Des trois secteurs bi-collèges expérimentés à partir de la rentrée 2017-2018, le secteur Berlioz-Coysevox apparaît comme le plus emblématique en raison de l'ampleur du contraste social qui séparait ces deux collèges. C'est aussi le secteur qui a enregistré la plus forte progression de la mixité sociale à la suite de la mise en place du secteur commun, dans le cadre d'une la procédure de montée alternée où les élèves des deux secteurs ont été affectés alternativement à l'un et l'autre collège.

Après une description des étapes qui ont jalonné la mise en place de la montée alternée dans le secteur Berlioz-Coysevox entre 2016 et 2019 (section 3.1), ce chapitre analyse l'impact de ce dispositif sur la mixité sociale et sur les comportements d'évitement à l'entrée en sixième (section 3.2) et à l'entrée en troisième (section 3.3).

3.1 Secteur Berlioz-Coysevox : une phase de transition complexe

La mise en œuvre de la montée alternée dans un secteur bi-collèges suppose une phase de transition complexe avant d'atteindre l'état « stationnaire » dans lequel les deux collèges n'accueillent chacun que deux niveaux (6^e/4^e ou 5^e/3^e), qui alternent selon que l'année considérée est paire ou impaire (voir chapitre 2).

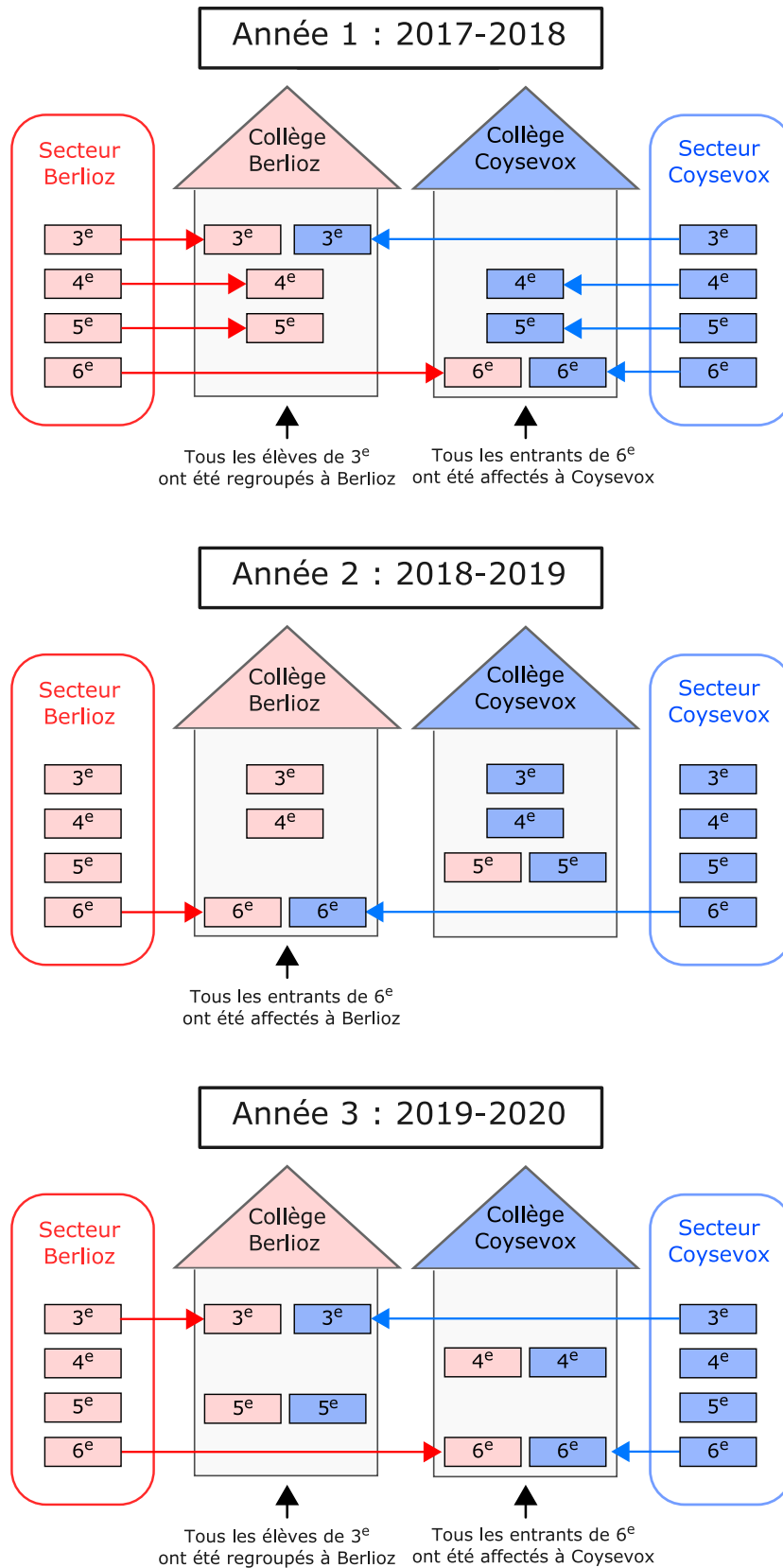
3.1.1 Une phase de transition étalée sur trois ans

Dans le secteur Berlioz-Coysevox, cette phase de transition s'est étalée sur trois années (voir figure 3.1).

Année 1 (2017-2018). À la rentrée 2017, l'ensemble des élèves entrant en 6^e et domiciliés dans les anciens secteurs des collèges Berlioz et Coysevox ont été affectés au collège Coysevox. En raison des contraintes de capacité du collège Coysevox, le regroupement de l'ensemble des classes de 6^e dans ce collège s'est accompagné d'un mouvement inverse : les élèves qui étaient scolarisés l'année précédente dans les classes de 4^e des collèges Berlioz et Coysevox ont été regroupés au collège Berlioz pour y effectuer leur année de 3^e. La première année d'expérimentation du dispositif s'est donc traduite par deux regroupements distincts : les classes de 6^e à Coysevox et les classes de 3^e à Berlioz. Les élèves des autres niveaux (5^e et 4^e) sont restés scolarisés dans leur collège d'origine.

Année 2 (2018-2019). À la rentrée 2018, l'ensemble des élèves du double secteur entrant en 6^e ont été affectés au collège Berlioz. Les élèves des autres niveaux, c'est-à-dire la double cohorte d'élèves de 5^e qui étaient entrés en 6^e à Coysevox l'année précédente, et les élèves de 4^e et de 3^e (non concernés par l'expérimentation), sont

FIGURE 3.1 – Secteur Berlioz-Coysevox : mise en œuvre de la montée alternée de 2017 à 2019



restés scolarisés dans leurs collèges respectifs.

Année 3 (2019-2020). À la rentrée 2019, la phase de transition s'est achevée par la mise en œuvre de deux regroupements distincts : les élèves du double secteur entrant en 6^e ont été affectés au collège Coysevox ; parallèlement, tous les élèves de 3^e, qui étaient scolarisés dans des collèges distincts l'année précédente, ont été regroupés au collège Berlioz (comme cela avait été le cas lors de la première année d'expérimentation). Les deux premières cohortes qui avaient été concernées par l'expérimentation à l'entrée en 6^e (élèves entrés à Coysevox en 2017 et élèves entrés à Berlioz en 2018) sont restées scolarisées dans leur collège de première affectation. La structure en quinconce qui caractérise la montée alternée n'a donc été obtenue qu'à partir de la troisième année d'expérimentation, les collèges n'étant plus désormais composés que de doubles cohortes d'élèves originaires des deux secteurs, les classes de 6^e et de 4^e étant regroupées à Coysevox et les classes de 5^e et de 3^e à Berlioz.

3.1.2 Des configurations inégalement favorables à la mixité

Les différentes étapes de cette phase de transition ont des implications importantes pour l'interprétation des effets de la montée alternée sur la mixité sociale et les comportements d'évitement. En effet, les configurations qui se sont succédées au cours des trois premières années d'expérimentation n'ont pas été également propices à la réalisation de l'objectif de mixité sociale dans le secteur Berlioz-Coysevox.

Année 1. La première année d'expérimentation apparaît comme la plus favorable, dans la mesure où les élèves de 6^e ont été regroupés dans le collège historiquement le plus favorisé (Coysevox) et où l'annonce relativement tardive de la mise en œuvre de la montée alternée a pu limiter la capacité des parents du secteur Coyse-

vox à inscrire leurs enfants dans un établissement privé pour échapper au dispositif.

Année 2. La seconde année d'expérimentation présentait, au contraire, une configuration beaucoup plus propice aux comportements d'évitement : outre le fait que les élèves de 6^e ont été regroupés dans le collège historiquement défavorisé (Berlioz), qui jouissait d'une moins bonne réputation que le collège Coysevox auprès des parents d'élèves, l'objectif de mixité sociale n'a concerné que les classes de 6^e. À la rentrée 2018, les classes de 4^e et de 3^e du collège Berlioz ne scolarisaient en effet que des élèves originaires de l'ancien secteur Berlioz, au profil social très défavorisé. Cette configuration était de nature, chez les parents des élèves affectés dans ce collège à l'entrée en 6^e, à susciter de l'appréhension et a pu conduire certains d'entre eux à se tourner vers l'enseignement privé¹.

Année 3. La troisième année d'expérimentation présentait une configuration intermédiaire, qui correspond davantage à la situation d'équilibre qui prévaut une fois que la phase de transition est achevée. Comme lors de la première année d'expérimentation, les élèves de 6^e ont à la rentrée 2019 été affectés dans le collège historiquement favorisé (Coysevox), ce qui a pu limiter les comportements d'évitement. La configuration étant cependant moins favorable qu'en 2017, dans la mesure où en 2019, les parents du secteur Coysevox ont eu davantage de latitude pour inscrire leurs enfants dans le privé.

1. On notera que la configuration relativement défavorable proposée à la rentrée 2018 n'était pas la seule possible. La phase de transition vers la montée alternée aurait en effet pu être achevée dès la deuxième année d'expérimentation, en opérant un transfert croisé d'élèves : plutôt que de maintenir les classes de 4^e et de 3^e dans leur collège d'origine comme ce fut le cas en 2018-2019 (voir deuxième graphique de la figure 3.1), la mixité aurait pu être réalisée à tous les niveaux en transférant les élèves de 4^e du collège Coysevox vers le collège Berlioz et, de manière symétrique, en transférant les élèves de 3^e du collège Berlioz vers le collège Coysevox. Cette proposition, qui avait la préférence d'une partie des membres du comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox, n'a finalement pas été retenue par souci d'apaisement vis-à-vis des parents du collège Coysevox qui, l'année précédente, avaient mal vécu le transfert des élèves de 3^e de ce collège vers le collège Berlioz.

La mise en place progressive de la montée alternée dans le secteur Berlioz-Coysevox s'est donc traduite par deux types de regroupement d'élèves au sein d'un même collège : (1) le regroupement de l'ensemble des élèves de 6^e, qui a eu lieu chaque année entre 2017 et 2019, alternativement à Coysevox et à Berlioz ; (2) le regroupement de l'ensemble élèves de 3^e (précédemment scolarisés dans des collèges distincts), qui a eu lieu en 2017 et en 2019 au sein du collège Berlioz. Les effets de ces deux types de regroupement sur la mixité sociale et les comportements d'évitement vers le privé sont analysés dans les deux sections qui suivent.

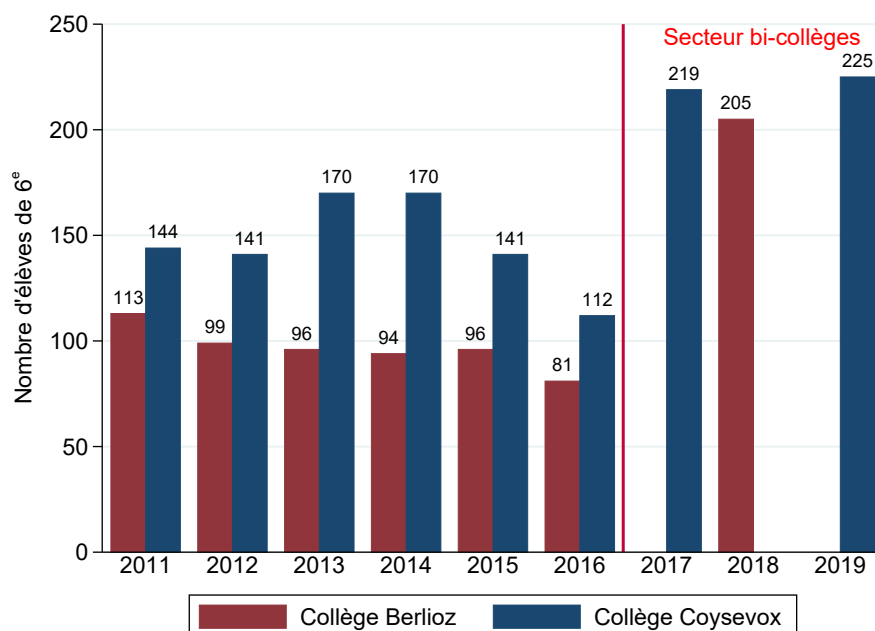
3.2 À l'entrée en sixième : une mixité sociale en forte progression

La principale conséquence de la montée alternée est qu'à partir de la rentrée 2017, tous les entrants en 6^e domiciliés dans les secteurs Berlioz et Coysevox ont été affectés alternativement à l'un et l'autre collège pour y effectuer l'ensemble de leur scolarité jusqu'à la fin de la 3^e. Les élèves entrant en 6^e ont été affectés au collège Coysevox en 2017, au collège Berlioz en 2018, puis de nouveau au collège Coysevox en 2019.

3.2.1 Des effectifs stables à l'entrée en sixième

La mise en place de la montée alternée n'a pas entraîné d'érosion des effectifs de 6^e par rapport à la période antérieure (voir figure 3.2). À la rentrée 2017, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes de 6^e du collège Coysevox (219) était même supérieur à la somme des effectifs de 6^e des collèges Berlioz et Coysevox en 2016-2017 (81 et 112 respectivement, soit un total de 193 élèves). Si un léger déclin a été observé à la rentrée suivante – les classes de 6^e du collège Berlioz accueillant alors 205 élèves (soit 14 de moins que les classes de 6^e de Coysevox à

FIGURE 3.2 – Effectifs des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox accueillent respectivement 81 et 112 élèves de 6^e. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation de la montée alternée dans le secteur bi-collèges Berlioz-Coysevox, les effectifs de 6^e regroupés au collège Coysevox étaient constitués de 219 élèves.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2019.

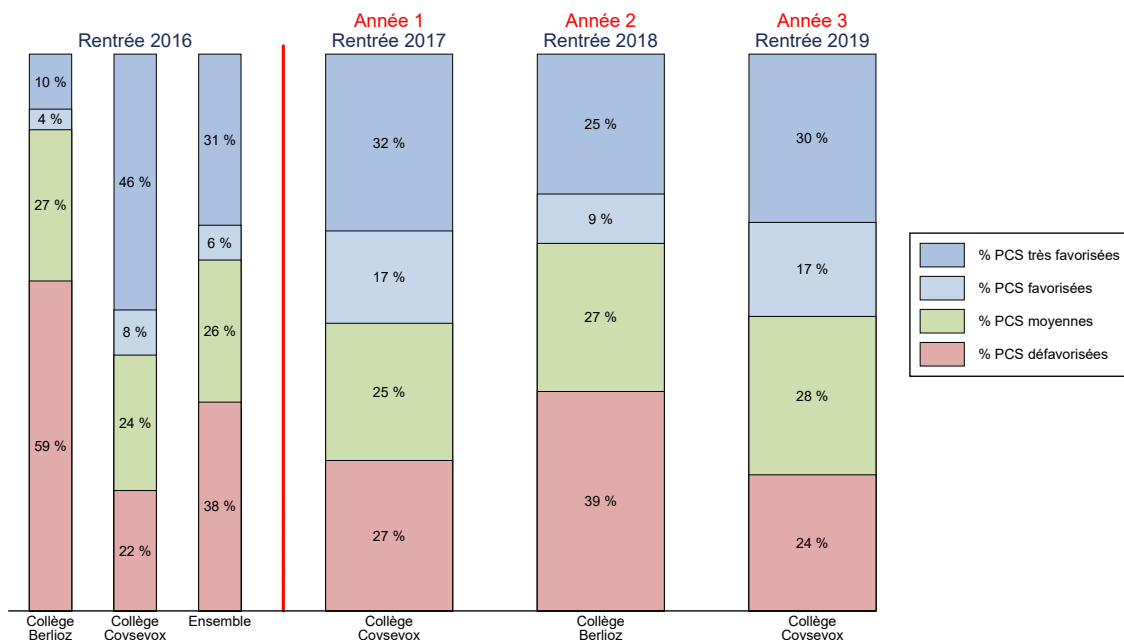
Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

la rentrée 2017), les effectifs de 6^e de Coysevox sont remontés à la rentrée 2019 un niveau supérieur à celui observé la première année (225 élèves, soit 6 de plus qu'en 2017). Au-delà de ces petites variations constatées d'une année sur l'autre, qui sont en partie imputables aux configurations plus ou moins favorables évoquées dans la section précédente, la mise en place de la montée alternée n'a donc pas, à l'échelle du double secteur, entraîné de déperdition des effectifs à l'entrée en 6^e.

3.2.2 Une mixité sociale renforcée, malgré des fluctuations

La mise en place du secteur Berlioz-Coysevox a entraîné une progression très sensible de la mixité sociale dans les classes de 6^e des deux collèges, avec cependant des variations notables d'une année à l'autre (voir figure 3.3).

FIGURE 3.3 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019

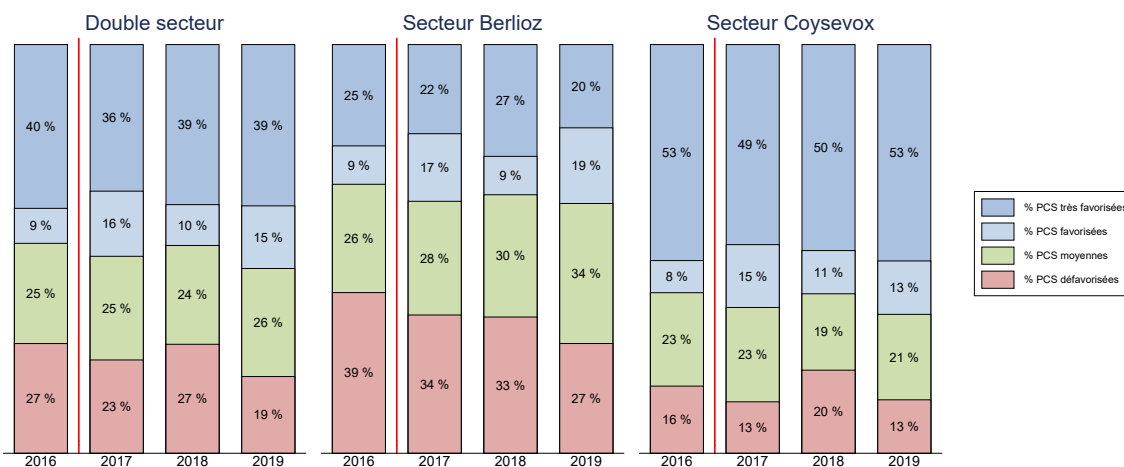


Lecture : À la rentrée 2016, les classes de 6^e des collèges Berlioz et Coysevox accueillaient respectivement 59 % et 22 % d'élèves de PCS défavorisées, soit une proportion de 38 % pour les deux collèges considérés ensemble. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation de la montée alternée dans le secteur bi-collèges Berlioz-Coysevox, les classes de 6^e du collège Coysevox accueillaient 27 % d'élèves de PCS défavorisées.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 3.4 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 27 % des élèves de 6^e domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox étaient de PCS défavorisées. Dans le secteur Berlioz, cette proportion était de 39 %. Dans le secteur Coysevox, elle était de 16 %. Les secteurs des deux collèges ont été réunis en 2017.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Année 1. Le regroupement des classes de 6^e au collège Coysevox à la rentrée 2017 a eu des effets très marqués sur la mixité sociale dans ce collège. Alors qu'en 2016, le profil social des élèves de 6^e du collège Coysevox (46 % d'élèves de PCS très favorisées et 22 % d'élèves de PCS défavorisées) était diamétralement opposé à celui du collège Berlioz (10 % d'élèves de PCS très favorisées et 59 % d'élèves de PCS défavorisées), la double cohorte d'élèves de 6^e du collège Coysevox à la rentrée 2017-2018 présentait un profil social beaucoup plus équilibré (32 % d'élèves de PCS très favorisées et 27 % d'élèves de PCS défavorisées) et très proche du profil social des élèves de 6^e domiciliés dans le secteur commun Berlioz-Coysevox (36 % d'élèves de PCS très favorisées et 23 % d'élèves de PCS défavorisées), qu'ils fréquentent ou non leur collège de secteur (voir figure 3.4).

Année 2. Les progrès de la mixité sociale dans les classes de 6^e ont été moins marqués lors de la seconde année de l'expérimentation (rentrée 2018), lorsque l'ensemble des élèves de 6^e du double secteur ont été affectés au collège Berlioz.

Comme souligné dans la section précédente, la configuration était nettement moins favorable que lors de la rentrée 2017, en raison de l'absence de mixité sociale dans les classes de 4^e et de 3^e du collège Berlioz, qui a pu dissuader certains parents d'inscrire leur enfant en 6^e dans cet établissement historiquement défavorisé. Bien que la composition sociale de la double cohorte d'élèves de 6^e scolarisés à Berlioz en 2018-2019 soit nettement plus équilibrée (25 % d'élèves de PCS très favorisées et 39 % d'élèves de PCS défavorisées) que celle de la dernière cohorte d'élèves de 6^e à avoir été scolarisée dans ce collège avant la mise en place de la montée alternée (10 % d'élèves de PCS très favorisées et 59 % d'élèves de PCS défavorisées), la mixité sociale a moins progressé au collège Berlioz en 2018 qu'au collège Coysevox en 2017. La composition sociale des classes de 6^e apparaît ainsi sensiblement moins favorisée que celle des élèves de 6^e domiciliés dans le double secteur cette année-là (39 % d'élèves de PCS très favorisées et 27 % d'élèves de PCS défavorisées).

Année 3. La troisième année d'expérimentation représentait un enjeu important pour évaluer la capacité de la montée alternée à renforcer durablement la mixité sociale. Plusieurs scénarios étaient en effet envisageables : le plus pessimiste percevait dans l'impact plus faible du dispositif sur la mixité sociale en 2018 la préfiguration d'une dégradation inéluctable de ses performances, qui conduirait à une « ghettoisation » progressive des deux collèges du fait de l'évitement croissant des catégories sociales favorisées ; le scénario le plus optimiste interprétait les moindres performances de la montée alternée lors de la seconde année d'expérimentation comme un phénomène transitoire, lié à la configuration particulièrement défavorable qui avait prévalu à la rentrée 2018 et qui serait amené à disparaître dès l'année suivante, une fois la phase de transition achevée.

Le constat effectué à la rentrée 2019 s'est avéré plus conforme au second scénario qu'au premier. En effet, le regroupement des élèves de 6^e au collège Coysevox lors de la troisième année d'expérimentation a permis de retrouver un niveau de mixité sociale très proche de celui constaté deux ans plus tôt. À la rentrée 2019, on comptait en effet 30 % d'élèves de PCS très favorisées et 24 % d'élèves de PCS défavorisées dans les classes de 6^e du collège Coysevox, soit des proportions comparables à celles observées parmi les élèves de 6^e résidant dans le double secteur (39 % d'élèves de PCS très favorisées et 19 % d'élèves de PCS défavorisées).

3.2.3 Une évolution en dents de scie de l'évitement vers le privé

Les effets de la montée alternée sur la mixité sociale dans les classes de 6^e des collèges Berlioz et Coysevox sont étroitement liés à l'évolution des comportements d'évitement depuis la mise en place du double secteur.

Année 1. Les effets du dispositif sur la mixité sociale à l'entrée en 6^e en 2017 ont dépassé les prévisions les plus optimistes qui avaient été réalisées en amont. Ces dernières partaient de l'hypothèse que la composition sociale des classes de 6^e du collège Coysevox correspondrait peu ou prou à la moyenne (pondérée par les effectifs) des compositions sociales des classes de 6^e des collèges Berlioz et Coysevox en 2016-2017, sans prendre en compte la modification des comportements d'évitement potentiellement induite par la mise en place du secteur commun. Or la composition sociale des classes de 6^e du collège Coysevox à la rentrée 2017 s'est avérée plus favorisée qu'attendu (voir figure 3.3) : alors qu'à la rentrée 2016, l'ensemble des classes de 6^e des deux collèges accueillait 37 % d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées et 38 % d'élèves de PCS défavorisées, ces proportions étaient de respectivement 49 % et 27 % parmi les élèves de la double cohorte entrée en 6^e à Coysevox en 2017.

Comment expliquer ce phénomène ? L'un des principaux enseignements de la première année d'expérimentation est que la mise en place du secteur bi-collèges Berlioz-Coysevox a entraîné, à l'échelle du secteur commun, une diminution de l'évitement vers le privé (voir partie supérieure de la figure 3.5) : à la rentrée 2016, 24 % des élèves entrant en 6^e et résidant dans l'un ou l'autre secteur s'étaient inscrits dans le privé ; à la rentrée 2017 cette proportion est descendue à 18 %, soit une diminution de 6 points de pourcentage. La part des élèves inscrits dans un collège public hors secteur est quant à elle restée stable (11 %).

Ce reflux de l'évitement vers le privé dans le secteur Berlioz-Coysevox à la rentrée 2017 s'explique par un phénomène de « retour vers le public » des parents de l'ancien secteur Berlioz (voir partie inférieure de la figure 3.5) : alors qu'en 2016, ils étaient 30 % à éviter ce collège REP en inscrivant leurs enfants dans le privé à l'entrée en 6^e, ils n'étaient plus que 13 % à faire ce choix à la rentrée suivante. Cette diminution de l'évitement vers le privé a été particulièrement importante parmi les parents des catégories sociales moyennes et favorisées résidant dans le secteur Ber-

FIGURE 3.5 – Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Berlioz et Coysevox, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2017, 71 % des élèves de 6^e domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox étaient scolarisés dans leur collège public de secteur (collège Coysevox), 11 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 18 % dans un collège privé. La partie inférieure de la figure distingue les élèves selon qu'ils résident dans l'ancien secteur du collège Berlioz ou dans l'ancien secteur du collège Coysevox : à la rentrée 2017, 75 % des élèves de 6^e domiciliés dans l'ancien secteur du collège Berlioz étaient scolarisés dans leur collège public de secteur (collège Coysevox), 13 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 13 % étaient scolarisés dans un collège privé. Parmi les élèves domiciliés dans l'ancien secteur du collège Coysevox, ces proportions étaient respectivement de 67 %, 9 % et 24 %. Jusqu'à la rentrée 2016, les élèves des deux secteurs étaient affectés à des collèges différents. À partir de la rentrée 2017, les deux secteurs ont été réunis et les élèves de 6^e affectés alternativement au collège Coysevox (en 2017 et en 2019) et au collège Berlioz (en 2018).

Champ : Élèves de 6^e scolarisés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

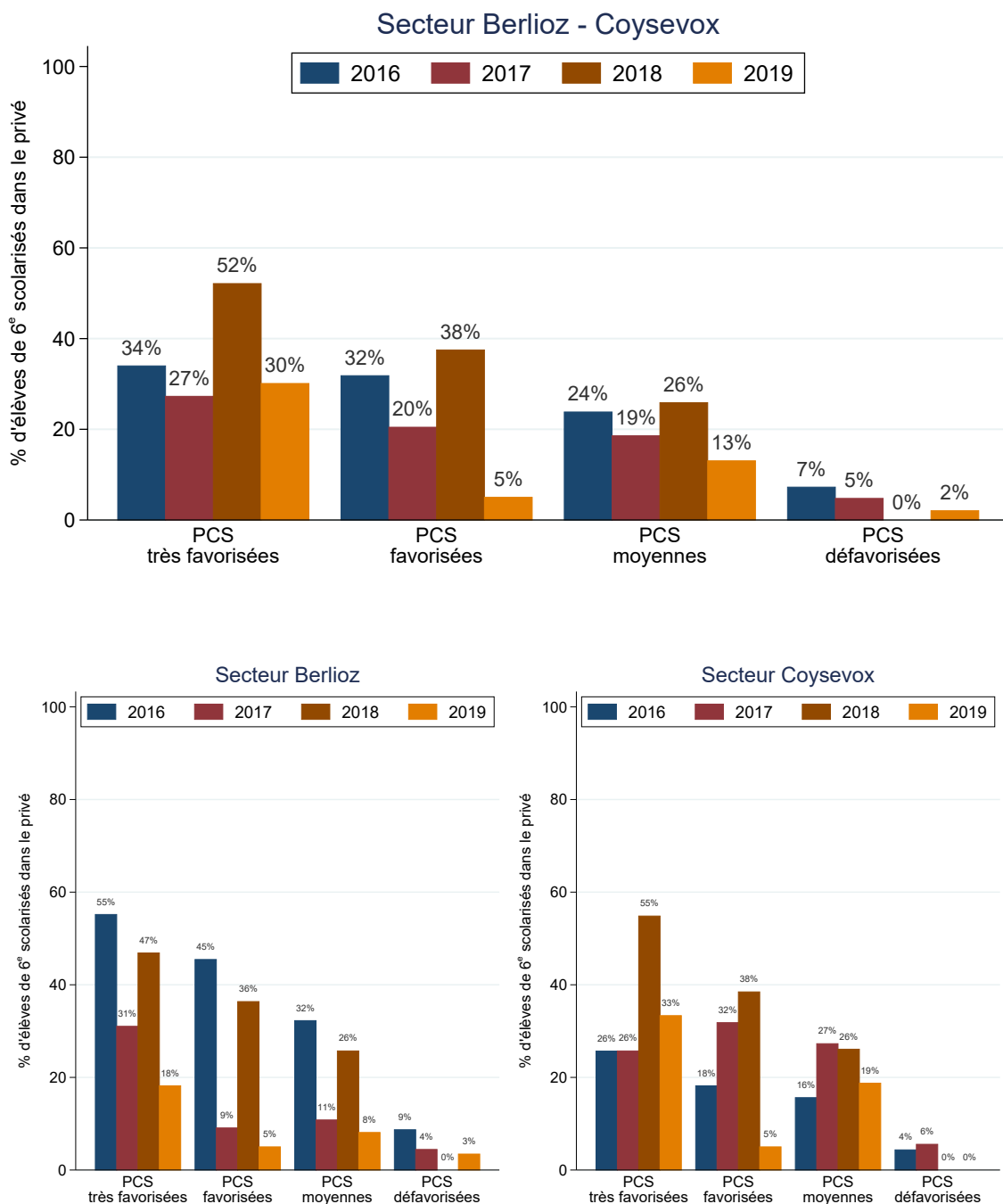
lioz (voir partie inférieure de la figure 3.6) : entre 2016 et 2017, la part des élèves inscrits dans un collège privé à l'entrée en 6^e est passée de 55 % à 31 % parmi les PCS très favorisées, de 45 % à 9 % parmi les PCS favorisées et de 32 % à 11 % parmi les PCS moyennes.

Dans l'ancien secteur Coysevox, la mise en place du secteur bi-collèges a provoqué un phénomène inverse d'accroissement de l'évitement vers le privé, mais d'une ampleur beaucoup plus limitée, la part des élèves inscrits dans le privé à l'entrée en 6^e passant de 20 % en 2016 à 24 % en 2017 (voir partie inférieure de la figure 3.5), principalement du fait des PCS moyennes et favorisées (voir partie inférieure de la figure 3.6). Cette augmentation de l'évitement dans le secteur Coysevox a été plus que compensée par le retour vers le public observé dans le secteur Berlioz, si bien qu'à l'échelle du secteur commun, la proportion d'élèves fréquentant leur collège public de secteur a augmenté, passant de 65 % en 2016 à 71 % en 2017 (voir partie supérieure de la figure 3.5).

Année 2. La seconde année d'expérimentation, qui prévoyait le regroupement au collège Berlioz de l'ensemble des élèves de 6^e, présentait des conditions beaucoup plus propices aux comportements d'évitement, du fait des craintes suscitées chez les parents d'élèves par l'absence de mixité sociale dans les classes de 4^e et de 3^e de ce collège.

Sans surprise, le taux d'évitement du collège Berlioz parmi les élèves entrant en 6^e à la rentrée 2019 a été sensiblement plus élevé que celui constaté au collège Coysevox l'année précédente : dans le double secteur, la proportion d'élèves inscrits dans le privé à l'entrée en 6^e est passée de 18 % en 2017 à 30 % en 2018 (voir partie supérieure de la figure 3.5). Cette augmentation de l'évitement a concerné les élèves domiciliés dans les deux secteurs, le taux d'inscription dans le privé passant de 13 % à 24 % dans le secteur Berlioz et de 24 % à 37 % dans le secteur Coysevox (voir partie inférieure de la figure 3.5).

FIGURE 3.6 – Secteurs Berlioz et Coysevox : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé, par PCS, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 34 % des élèves de PCS très favorisées domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox étaient scolarisés dans un collège privé à l'entrée en 6^e. Cette proportion était de 55 % dans le secteur Berlioz et de 26 % dans le secteur Coysevox.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Berlioz et Coysevox, rentrées 2016 à 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Cette amplification des comportements d'évitement en 2018 reste toutefois modérée lorsqu'on prend comme référence la situation qui prévalait avant la mise en place du secteur bi-collèges : à l'échelle du double secteur, le taux d'inscription dans le privé s'établissait en effet à 24 % à la rentrée 2016 (contre 30 % en 2018) et, dans l'ancien secteur Berlioz, la proportion d'élèves de 6^e inscrits dans le privé à la rentrée 2018 (24 %) est restée inférieure à celle constatée en 2016 (30 %). En revanche, dans l'ancien secteur Coysevox, le taux d'inscription dans le privé est passé de 24 % en 2017 à 37 % en 2018, principalement du fait des parents de PCS très favorisées qui, pour 55 % d'entre eux, ont choisi d'inscrire leur enfant dans un collège privé à la rentrée 2018 (voir figure 3.6).

Année 3. La configuration intermédiaire de la troisième année d'expérimentation, qui était plus favorable que l'année précédente en raison de l'achèvement de la phase de transition (le collège Coysevox n'accueillant désormais que des cohortes mixtes en 6^e et en 4^e) mais moins favorable que la première année du fait de la plus grande latitude dont disposaient les parents pour trouver une solution de repli dans le privé, pouvait laisser anticiper que le taux d'évitement se situerait à mi-chemin de ceux observés en 2017 et en 2018.

En pratique, dans le double secteur, le taux d'inscription dans le privé parmi les élèves entrés en 6^e en 2019 a non seulement été inférieur à celui constaté lors de la première année d'expérimentation (16 % contre 18 %), mais a également été le plus faible jamais observé depuis 2011 (voir figure 3.5 et figure 2.9 du chapitre 2). Ce reflux de l'évitement a été spectaculaire dans le secteur Berlioz, où la proportion d'élèves de 6^e inscrits dans le privé n'était plus que de 8 % en 2019 (contre 30 % en 2016, 13 % en 2017 et 24 % en 2018), en raison d'une modification très sensible des comportements d'évitement des parents de PCS favorisées et très favorisées par rapport à l'année précédente (voir figure 3.6).

3.2.4 Quels effets sur les comportements d'évitement en amont et en aval ?

Une crainte légitime exprimée à propos de la mise en place de la montée alternée dans le secteur Berlioz-Coysevox est que ce dispositif pourrait avoir accentué les phénomènes d'évitement en amont (avant l'entrée en 6^e) et en aval (pendant la scolarité au collège), ce qui aurait pu avoir pour conséquence d'annuler en partie les progrès enregistrés par la mixité sociale à l'entrée en 6^e.

Un évitement en amont ? Départs vers le privé avant la 6^e et déménagements.

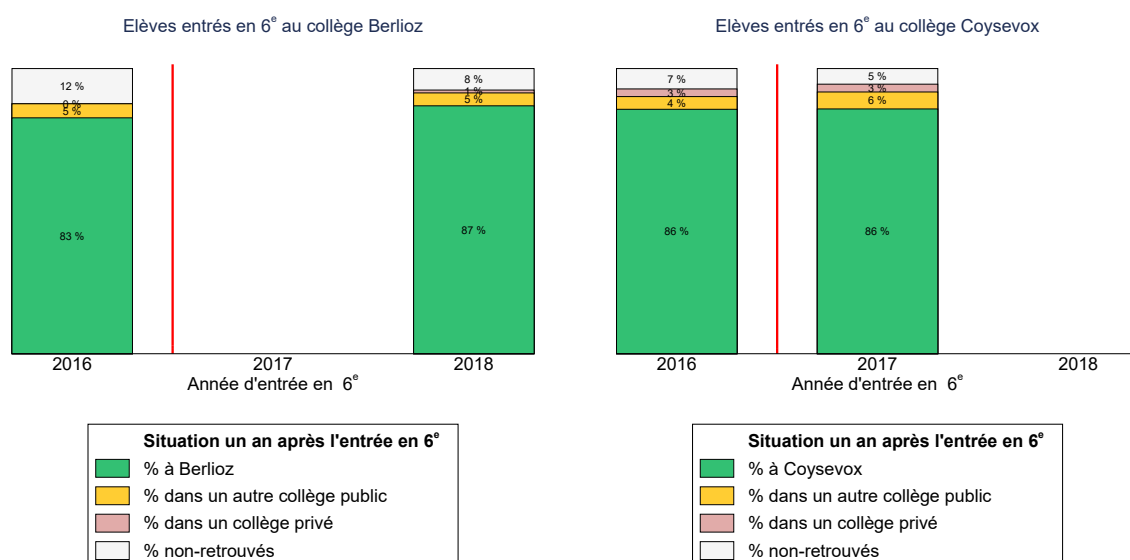
La réunion des secteurs Berlioz et Coysevox pourrait avoir renforcé, à partir de la deuxième année d'expérimentation, deux formes d'évitement distinctes de l'inscription dans le privé à l'entrée en 6^e : d'une part, l'inscription dans le privé dès l'école élémentaire et, d'autre part, le déménagement vers un autre secteur avant l'entrée au collège.

En l'absence de données individuelles exploitables permettant un suivi longitudinal des élèves entre l'école élémentaire et le collège, ces deux formes d'évitement ne peuvent être analysées que de manière indirecte. Concernant l'évitement vers le privé avant l'entrée en 6^e, rien n'indique que ce phénomène ait été amplifié par la mise en place de la montée alternée à l'échelle du double secteur. Si tel avait été le cas, la part des élèves inscrits dans un collège privé parmi les élèves de 6^e domiciliés dans le secteur Berlioz-Coysevox aurait dû être plus élevée à la rentrée 2019 qu'à la rentrée 2017, dans la mesure où la très grande majorité des élèves qui rejoignent une école élémentaire privée poursuivent leur scolarité dans un collège privé. Or, cette proportion a diminué entre 2017 et 2019 (voir figure 3.5). Il n'existe donc pas de signes tangibles d'une accélération de l'évitement vers le privé dès l'école élémentaire.

Bien que les données mobilisables ne permettent pas d'identifier les élèves qui

ont changé de domicile entre l'école élémentaire et le collège, il ne semble pas que la mise en place de la montée alternée ait entraîné d'exode massif des parents de PCS favorisées vers d'autres secteurs. En effet, ni le nombre d'élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs Berlioz et Coysevox, ni la composition sociale de ces élèves (voir figure 3.4) n'ont varié sensiblement depuis la mise en place du double secteur. On observe au contraire une grande stabilité de la sociologie du double secteur depuis le lancement de l'expérimentation.

FIGURE 3.7 – Devenir après un an des élèves entrés en 6^e aux collèges Berlioz et Coysevox entre 2016 et 2018



Lecture : Parmi les élèves qui sont entrés en 6^e au collège Berlioz en 2016 (dernière année avant la mise en place du secteur bi-collèges), 83 % étaient toujours scolarisés dans ce collège l'année suivante, 5 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 12 % n'ont pu être retrouvés dans les données (parce qu'ils ont quitté Paris ou en raison d'un changement d'identifiant INE). En 2017, lorsque les secteurs Berlioz et Coysevox ont été réunis, l'ensemble des élèves entrant en 6^e ont été affectés au collège Coysevox. Parmi ces élèves, 86 % étaient toujours scolarisés dans ce collège l'année suivante, 6 % étaient scolarisés dans un autre collège public, 3 % dans un collège privé et 5 % n'ont pu être retrouvés dans les données. En 2018, l'ensemble des élèves entrant en 6^e ont été affectés au collège Berlioz. Parmi ces élèves, 87 % étaient toujours scolarisés dans ce collège l'année suivante, 5 % étaient scolarisés dans un autre collège public, 1 % étaient scolarisés dans le privé et 8 % n'ont pu être retrouvés dans les données

Champ : Élèves entrés en 6^e dans les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox entre 2016 et 2018.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

Un évitement en aval? Le devenir des élèves entrés en 6^e en 2017 et 2018.

En aval, les progrès de la mixité sociale à l'entrée en 6^e pourraient s'être estompés à mesure que les élèves ont progressé vers les niveaux supérieurs. Certains parents

de PCS favorisées qui ont « joué le jeu » de la montée alternée en inscrivant leur enfant dans son collège d'affectation (Coysevox en 2017 et 2019 et Berlioz en 2018) pourraient en effet avoir reconsidéré leur choix en décidant, à la rentrée suivante, d'inscrire leur enfant dans un établissement privé ou en déménageant vers un autre secteur.

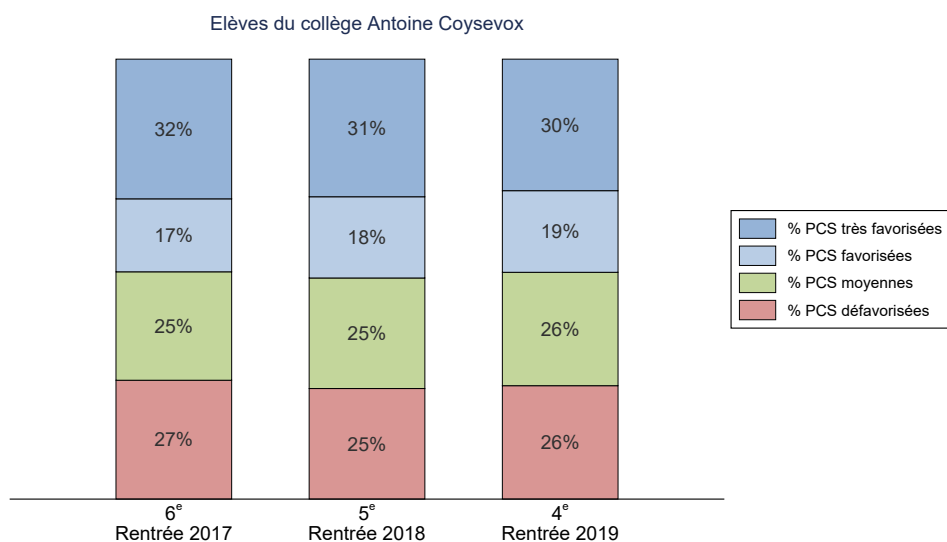
Le suivi des cohortes d'élèves entrés en 6^e en 2018 et en 2019 invalide largement cette hypothèse (voir figure 3.7). En effet, on n'observe pas après l'entrée en vigueur du dispositif de déperdition d'élèves plus importante entre la 6^e et la 5^e : un an après leur entrée en 6^e, 86 % des élèves qui ont été affectés à Coysevox en 2017 et 87 % des élèves qui ont été affectés à Berlioz en 2018 étaient toujours scolarisés dans ces collèges l'année suivante, soit des proportions très proches de celles constatées parmi les élèves qui étaient entrés en 6^e dans l'un ou l'autre collège en 2016 (83 % parmi les élèves de Berlioz et 86 % parmi les élèves de Coysevox).

Du fait de ces faibles taux d'attrition, la mixité sociale dans les classes de 6^e est restée remarquablement stable à mesure que les élèves ont progressé dans les niveaux supérieurs, aussi bien parmi ceux qui sont entrés au collège Coysevox en 2017 (voir figure 3.8) que parmi ceux qui sont entrés au collège Berlioz en 2018 (voir figure 3.9). La mixité sociale obtenue dans les classes de 6^e de ces deux collèges a donc été suffisamment pérenne pour affecter durablement l'environnement scolaire des élèves qui ont été affectés à l'un et l'autre collège.

3.3 Les effets du regroupement des élèves de troisième au collège Berlioz (2017 et 2019)

Lors de la première et de la troisième année d'expérimentation, le regroupement des élèves de 6^e au sein du collège Coysevox s'est accompagné d'un mouvement inverse : le regroupement au collège Berlioz des élèves de 3^e, qui étaient l'année

FIGURE 3.8 – Évolution de la composition sociale de la cohorte d’élèves entrés en sixième au collège Coysevox en 2017 (année 1 de l’expérimentation), rentrées 2017 à 2019

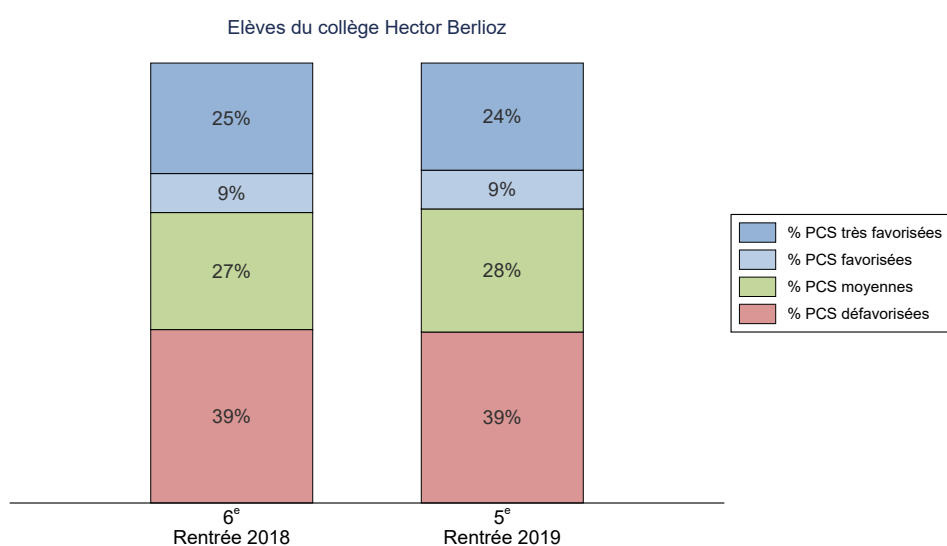


Lecture : À la rentrée 2017, les classes de 6^e du collège Coysevox accueillent 32 % d’élèves de PCS très favorisées. À la rentrée 2018, cette proportion était de 31 % dans les classes de 5^e de ce collège.

Champ : Élèves scolarisés au collège Antoine Coysevox ; classes de 6^e (rentrée 2017), 5^e (rentrée 2018) et 4^e (rentrée 2019).

Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 3.9 – Évolution de la composition sociale de la cohorte d’élèves entrés en sixième au collège Berlioz en 2018 (année 2 de l’expérimentation), rentrées 2018 et 2019



Lecture : À la rentrée 2018, les classes de 6^e du collège Berlioz accueillent 25 % d’élèves de PCS très favorisées. À la rentrée 2019, cette proportion était de 24 % dans les classes de 5^e de ce collège.

Champ : Élèves scolarisés au collège Hector Berlioz ; classes de 6^e (rentrée 2018) et de 5^e (rentrée 2019).

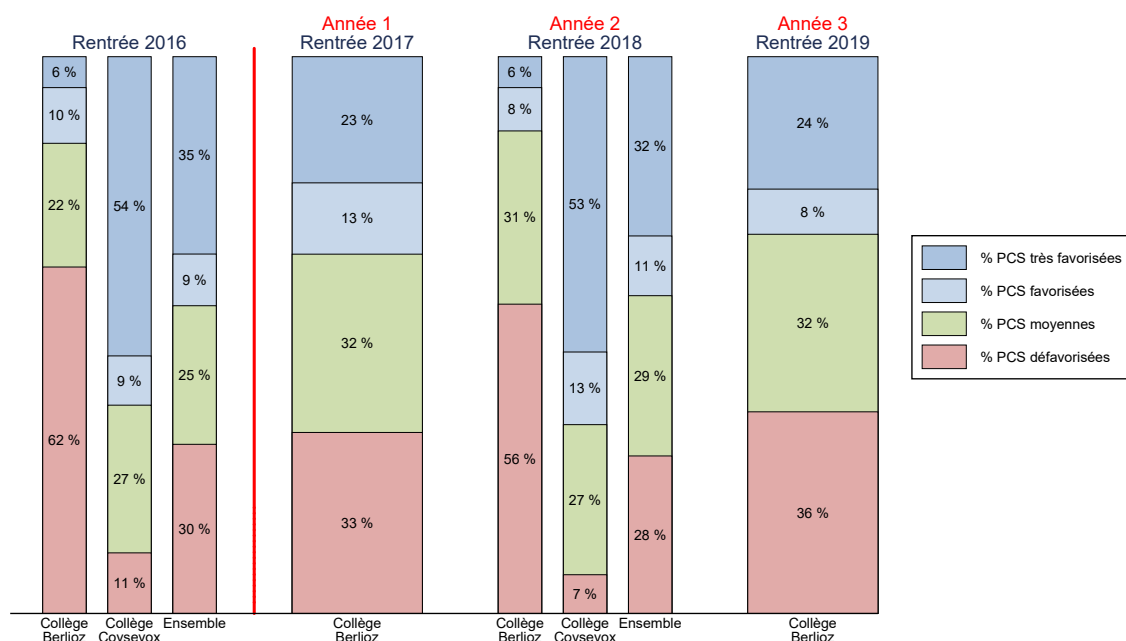
Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris, calculs des auteurs.

précédente scolarisés dans les classes de 4^e des deux collèges (voir figure 3.1). Ces transferts d'élèves n'ont existé que pendant la phase de transition et n'auront plus lieu d'être à compter de la rentrée 2020, les deux collèges n'accueillant plus désormais que des doubles cohortes d'élèves entrés en 6^e dans le nouveau système. Les regroupements d'élèves de 3^e au collège Berlioz n'en constituent pas moins une modalité importante par laquelle la montée alternée a renforcé la mixité sociale dans ce collège.

Année 1. Lors de la première année d'expérimentation, le regroupement des élèves de 3^e au collège Berlioz a entraîné une augmentation notable de la mixité sociale dans les classes de 3^e de ce collège à la rentrée 2017 (voir figure 3.10). Cependant, les progrès de la mixité sociale n'ont pas été aussi spectaculaires que dans les classes de 6^e du collège Coysevox (voir figure 3.3) : le profil social de la double cohorte d'élèves de 3^e regroupés à Berlioz en 2017 (23 % d'élèves de PCS très favorisées et 33 % d'élèves de PCS défavorisées) était en effet sensiblement plus défavorisé que celui de la double cohorte d'élèves qui sont entrés en 6^e à Coysevox la même année (32 % d'élèves de PCS très favorisées et 27 % d'élèves de PCS défavorisées) et, plus encore, que celui des élèves de 3^e domiciliés dans le double secteur, qui comptait 38 % d'élèves de PCS très favorisées et 22 % d'élèves de PCS défavorisées (voir figure 3.11).

Deux facteurs contribuent à expliquer ce phénomène. Le premier est qu'une proportion non négligeable des parents des élèves inscrits en 4^e au collège Coysevox en 2016-2017 ont choisi de ne pas inscrire leurs enfants à Berlioz en 2017-2018 en optant pour le privé ou pour un autre collège public (voir figure 3.12) : alors que 90 % des élèves de 4^e au collège Coysevox en 2015-2016 étaient toujours scolarisés dans ce collège en 3^e l'année suivante, la proportion d'élèves issus des classes de 4^e de Coysevox en 2016-2017 et que l'on retrouve à Berlioz en 2017-2018 est descendue à 70 %, soit une diminution de 20 points de pourcentage. Cette déperdition

FIGURE 3.10 – Composition sociale des classes de troisième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019

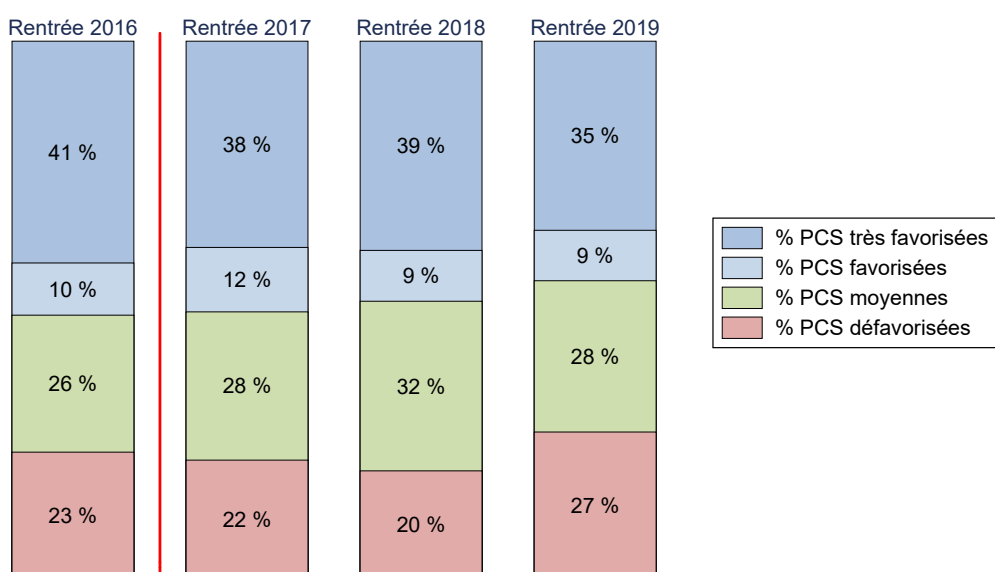


Lecture : À la rentrée 2016, les classes de 3^e des collèges Berlioz et Coysevox accueillaient respectivement 62 % et 11 % d'élèves de PCS défavorisées, soit une proportion de 30 % pour les deux collèges considérés ensemble. À la rentrée 2017, l'ensemble des élèves de 3^e ont été regroupés au collège Berlioz et comptaient 33 % d'élèves de PCS défavorisées. À la rentrée 2018, les classes de 3^e ont été scolarisés séparément dans les deux collèges, avant d'être regroupées pour la seconde fois à la rentrée 2019.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 3^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 3.11 – Profil social des élèves domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 23 % des élèves de 3^e domiciliés dans le secteur Berlioz-Coysevox étaient de PCS défavorisées.

Champ : Élèves de 3^e domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

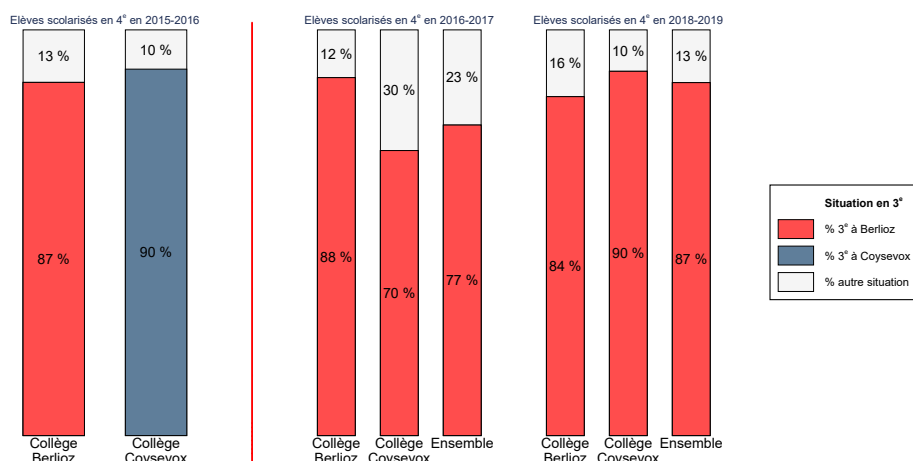
d'une partie des élèves originaires du collège Coysevox lors du transfert au collège Berlioz explique que la composition sociale des classes de 3^e de Berlioz à la rentrée 2017 soit socialement plus défavorisée que la composition sociale globale des classes de 4^e de Berlioz et Coysevox l'année précédente (voir figure 3.13a) : alors que 28 % des élèves des classes de 4^e des deux collèges étaient de PCS défavorisées en 2016, cette proportion est montée à 33 % parmi les classes de 3^e regroupées à Berlioz à la rentrée 2017. Ce phénomène d'« évaporation » illustre l'une des difficultés de la mise en place de la montée alternée : lors de la phase de transition, un tel dispositif ne modifie la composition sociale que d'une partie des classes (en l'occurrence, les classes de 6^e du collège Coysevox et les classes de 3^e du collège Berlioz) et n'assure pas immédiatement la réalisation de l'objectif de mixité sociale à l'échelle de chaque collège. Dans ces conditions, le maintien transitoire des écarts sociaux entre établissements tend à faire perdurer les comportements d'évitement du collège initialement le plus défavorisé.

Un second facteur explique que les progrès de la mixité dans les classes de 3^e du collège Berlioz n'aient pas été aussi spectaculaires que dans les classes de 6^e du collège Coysevox : le phénomène de « retour vers le public » constaté parmi les parents de PCS favorisées du secteur Berlioz à l'entrée en 6^e n'a pas pu se produire (ou seulement de manière très limitée) pour les entrant en 3^e – les parents qui avaient choisi d'éviter le collège Berlioz à l'entrée en 6^e ayant pris une décision difficilement réversible.

Année 3. Les classes de 3^e des deux collèges ont été regroupées une seconde fois au collège Berlioz lors de la troisième année de l'expérimentation (rentrée 2019), de manière à libérer la capacité d'accueil nécessaire pour accueillir la double cohorte d'élèves de 6^e qui fit alors sa rentrée au collège Coysevox.

Du point de vue de la mixité sociale, les résultats obtenus en 2019 ont été très très proches de ceux constatés deux ans plus tôt (voir figure 3.10) : bien qu'en

FIGURE 3.12 – Devenir après un an des élèves qui étaient scolarisés dans les classes de quatrième des collèges Berlioz et Coysevox en 2015, 2016 et 2018

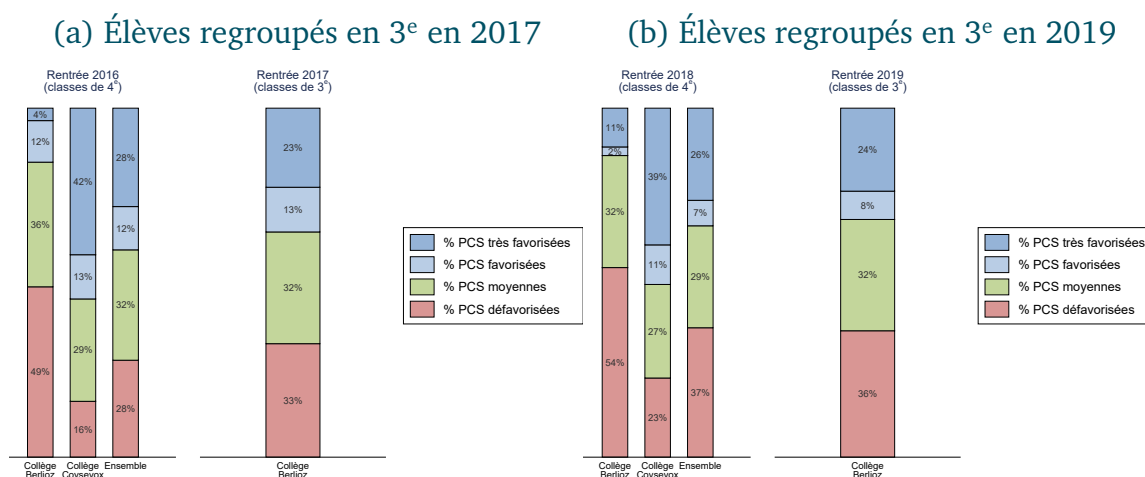


Lecture : Parmi les élèves qui étaient scolarisés dans les classes de 4^e du collège Berlioz en 2015-2016, 87 % étaient toujours scolarisés dans ce collège l'année suivante. Parmi les élèves qui étaient scolarisés dans les classes de 4^e du collège Coysevox, 90 % étaient toujours scolarisés dans ce collège l'année suivante. À la rentrée 2017, les élèves qui étaient scolarisés dans les classes de 4^e des collèges Berlioz et Coysevox en 2016-2017 ont été regroupés au collège Berlioz pour y effectuer leur année de 3^e. Parmi ces élèves, 77 % se sont effectivement inscrits à Berlioz l'année suivante (88 % parmi les élèves originaires de Berlioz et 70 % parmi les élèves originaires de Coysevox). À la rentrée 2019, les élèves qui étaient scolarisés dans les classes de 4^e des collèges Berlioz et Coysevox en 2018-2019 ont été de nouveau regroupés au collège Berlioz pour y effectuer leur année de 3^e. Parmi ces élèves, 87 % se sont effectivement inscrits à Berlioz l'année suivante (84 % parmi les élèves originaires de Berlioz et 90 % parmi les élèves originaires de Coysevox).

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 4^e des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox en 2015-2016, 2016-2017 et 2018-2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 3.13 – Évolution de la composition sociale des cohortes d'élèves qui ont été regroupés dans les classes de troisième du collège Berlioz à la rentrée 2017 et à la rentrée 2019



Lecture : À la rentrée 2016, les classes de 4^e des collèges Berlioz et Coysevox comptaient respectivement 49 % et 16 % d'élèves de PCS défavorisées, soit une proportion de 28 % dans les deux collèges considérés ensemble. À la rentrée 2017, ces élèves ont été regroupés dans les classes de 3^e du collège Berlioz. Dans ces classes, 33 % des élèves étaient de PCS défavorisées.

Champ : Élèves de 4^e des collèges Berlioz et Coysevox (rentrées 2016 et 2018) et élèves de 3^e du collège Berlioz (rentrées 2017 et 2019).

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

progression par rapport à 2016 et par rapport à 2018 (année au cours de laquelle les élèves de 3^e sont restés scolarisés dans leur collège d'origine), la part des élèves de PCS très favorisées dans les classes de 3^e du collège Berlioz en 2019 (24 %) était comparable à celle observée lors du premier regroupement intervenu en 2017 (23 %). De même, la part des élèves de PCS défavorisées était comparable à celle observée lors du précédent regroupement des élèves de 3^e (36 % en 2019 contre 33 % en 2017).

Cette relative stabilité de la composition sociale des classes de 3^e entre la rentrée 2017 et la rentrée 2019 masque cependant des différences notables dans les comportements des familles. En effet, contrairement à ce qui s'était produit en 2017, les parents dont les enfants étaient scolarisés en classe de 4^e au collège Coysevox en 2018-2019 ont presque tous choisi d'inscrire leur enfant au collège Berlioz à la rentrée 2019, lors du regroupement des classes de 3^e dans ce collège (voir figure 3.12) : alors qu'ils n'étaient que 70 % à avoir fait ce choix en 2017, cette proportion est montée à 90 % en 2019. Du fait de la moindre évaporation des élèves originaires du collège Coysevox lors du transfert à Berlioz, la composition sociale des classes de 3^e de ce collège était en 2019 quasiment identique à la composition sociale globale des classes de 4^e des collèges Berlioz et Coysevox en 2018-2019 (voir figure 3.13b) : la proportion d'élèves de PCS défavorisées, qui était de 37 % parmi les élèves de 4^e, était de 36 % parmi les élèves de 3^e l'année suivante.

La raison pour laquelle la mixité sociale dans les classes de 3^e du collège Berlioz en 2019 est restée comparable à celle observée en 2017 – alors même que les élèves du collège Coysevox ont été plus nombreux à rejoindre ce collège lors de la troisième année d'expérimentation – est que la cohorte d'élèves de 4^e de 2018-2019 était moins favorisée socialement que la cohorte de 4^e de 2016-2017 précédemment transférée au collège Berlioz à la rentrée 2017 (voir figure 3.13) : elle comptait 37 % d'élèves de PCS défavorisées contre 28 % deux ans plus tôt.

L'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de cette analyse est donc

que la diminution des comportements d'évitement constatée à l'entrée en 6^e vaut également pour les élèves qui ont été regroupés dans les classes de 3^e du collège Berlioz. Du fait du rééquilibrage de la composition sociale des collèges Berlioz et Coysevox à l'entrée en 6^e, ces dynamiques favorables permettent d'anticiper une amélioration significative de la mixité sociale dans les niveaux supérieurs du collège Berlioz au cours des prochaines années – la rentrée 2020 voyant les élèves qui ont fait leur entrée dans ce collège lors de la seconde année d'expérimentation (rentrée 2018) atteindre la classe de 4^e.

Conclusion : des progrès à consolider

Au-delà des à-coups engendrés par la phase de transition, les trois premières années d'expérimentation de la montée alternée dans le secteur Berlioz-Coysevox ont déjoué le pronostic selon lequel toute tentative de renforcer la mixité sociale au collège serait vouée à l'échec du fait des comportements d'évitement qu'elle induirait auprès des catégories sociales favorisées. La réunion des secteurs de ces deux collèges au recrutement social très contrasté a révélé, au contraire, que la recherche d'une plus grande mixité produit des effets de « vases communicants » qui peuvent limiter *in fine* le niveau d'évitement global. Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la « fuite vers le privé » d'une partie des parents socialement favorisés du secteur Coysevox a été soit en grande partie annulée (2018), soit plus que compensée (en 2017 et 2019) par le « retour vers le public » des parents du secteur Berlioz.

Malgré les progrès spectaculaires enregistrés par la mixité sociale dans le secteur Berlioz-Coysevox, le dispositif n'a pas encore permis d'équilibrer parfaitement la composition sociale des deux collèges au terme des trois premières années d'expérimentation, les comportements d'évitement ayant été plus marqués lorsque la « montée » des élèves s'est faite au collège Berlioz que lorsqu'elle s'est faite au collège Coysevox. Si cette asymétrie s'explique en partie par des facteurs conjoncturels

(le fait que les classes de 4^e et de 3^e du collège Berlioz n'étaient pas mixtes lorsque les élèves de 6^e ont été affectés dans ce collège), on ne peut exclure qu'elle persiste à l'avenir, dans une forme atténuée, tant que les différences de perception des deux collèges par les parents d'élèves n'auront pas été entièrement résorbées. L'un des enjeux de l'évaluation du secteur Berlioz-Coysevox au cours des prochaines années sera de mesurer le degré de persistance de ces écarts de perception, et leurs conséquences sur la capacité de la montée alternée à atteindre le même niveau de mixité sociale dans les collèges concernés par ce dispositif.

CHAPITRE 4

LE CHOIX RÉGULÉ : UN BILAN

CONTRASTÉ

Les marges de progression de la mixité sociale dans les secteurs bi-collèges Bergson-Pailleron et Curie-Philippe n'étaient pas aussi importantes que dans le secteur Berlioz-Coysevox, en raison de la moindre polarisation sociale des collèges dont les secteurs ont été réunis. Dans ces deux secteurs, une procédure de choix scolaire régulé a été mise œuvre pour tenter de rééquilibrer la composition sociale des collèges concernés. Si la procédure a fonctionné de manière satisfaisante dans le secteur Bergson-Pailleron, ses résultats ont été initialement plus décevants dans le secteur Curie-Philippe, avant de s'améliorer à la rentrée 2019.

Après une présentation générale des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure de choix régulé et des adaptations effectuées au cours des trois premières années d'expérimentation (section 4.1), ce chapitre analyse successivement les effets de cette procédure sur la mixité sociale et l'évitement scolaire dans le secteur Bergson-Pailleron (section 4.2) et dans le secteur Curie-Philippe (section 4.3).

4.1 La procédure de choix régulé : difficultés et adaptations

La procédure d'affectation mise en œuvre dans les deux secteurs concernés par le choix régulé (voir section 2.3.2 du chapitre 2) s'est heurtée à un certain nombre de difficultés techniques qui ont nécessité des adaptations tout au long des trois premières années d'expérimentation.

4.1.1 La gestion des classes à recrutement particulier

Une première difficulté rencontrée pour affecter les élèves des secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe a été la présence dans trois de ces collèges de classes de 6^e à recrutement spécifique : une classe à horaire aménagés de musique (CHAM) au collège Marie Curie (ouverte à la rentrée 2012), une section sportive rugby au collège Gérard Philippe (ouverte à la rentrée 2017) et une section « excellence sportive » (CHASE) au collège Henri Bergson (également ouverte à la rentrée 2017).

Des classes au recrutement social contrasté. Dans la mesure où ces classes spécifiques recrutent sur dossier selon un calendrier distinct de la procédure normale d'affectation et ne sont pas exclusivement réservées aux élèves du secteur, les élèves qui y sont admis ne participent pas directement à la procédure de choix scolaire régulé. Or leur profil social diffère sensiblement de celui des autres élèves affectés dans les collèges où ces classes sont implantées : le recrutement social de la CHAM du collège Marie Curie est très favorisé (voir chapitre 2) alors qu'à l'inverse, celui de la section sportive rugby du collège Gérard Philippe est très défavorisé ; les élèves de la section « excellence sportive » du collège Henri Bergson présentent quant à eux un profil social très polarisé, avec des proportions élevées de PCS très favorisées et de PCS défavorisées mais peu d'élèves de PCS moyennes ou favorisées.

Ne pas tenir compte de ces classes particulières dans le cadre de la procédure de choix régulé irait à l'encontre l'objectif de mixité sociale. En effet, pour aboutir à une composition sociale équilibrée de l'ensemble des classes de 6^e à l'issue de l'affectation, il est nécessaire que les quotas réservés aux différents groupes de revenus définis à partir du quotient familial (QF) des parents soit fixés en tenant compte du profil social des élèves pré-affectés dans ces classes à recrutement spécifique.

La prise en compte des classes spécifiques dans la fixation des quotas. Lors de la première année d'expérimentation, il n'a malheureusement pas été possible de tenir compte de la section sportive rugby du collège Philippe et de la section excellence sportive du collège Bergson au moment de la fixation des quotas dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe. En effet, la liste des élèves admis dans ces sections n'était pas connue à la date de mise en œuvre de la procédure de choix régulé et, ces classes n'ayant été ouvertes qu'à la rentrée 2017, il n'était pas possible d'estimer leur composition sociale. En revanche, les quotas réservés aux différents groupes de QF dans les collèges Marie Curie et Gérard Philippe pour la rentrée 2017 ont été fixés en tenant compte de la classe CHAM du collège Curie, dont la composition sociale a été estimée à partir des éléments transmis par le Rectorat de Paris.

À partir de la deuxième année d'expérimentation, les compositions sociales des trois classes à recrutement spécifiques (CHAM de Curie, section sportive rugby de Philippe et section excellence sportive de Bergson) ont été systématiquement prises en compte pour déterminer les quotas alloués aux différents groupes de QF dans les secteurs Curie-Philippe et Bergson-Pailleron. En l'absence d'informations précises sur les caractéristiques sociales des élèves affectés dans ces classes, celles-ci ont été estimées à partir de données incomplètes transmises par le Rectorat de Paris. Bien que la qualité de ces données se soit améliorée au cours du temps, le profil social des élèves des classes à recrutement spécifique n'a pas toujours pu être cor-

rectement estimé, en particulier celui des élèves de la section sportive rugby du collège Gérard Philipe, qui s'est avéré beaucoup plus défavorisé qu'anticipé. Ces erreurs d'approximation expliquent une partie des déséquilibres constatés dans la composition sociale des classes de 6^e des collèges à l'issue de l'affectation.

4.1.2 Le traitement des informations manquantes

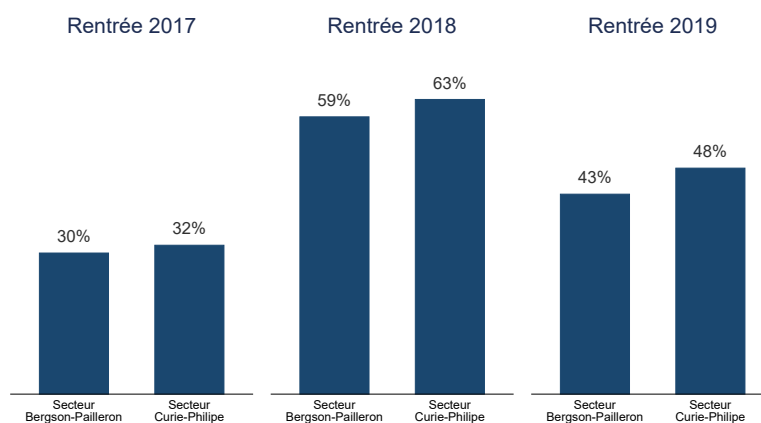
La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la procédure de choix scolaire régulé vient de ce que de nombreux parents d'élèves n'ont pas fourni de justificatif de quotient familial et, pour certains d'entre eux, n'ont pas rempli leur fiche de vœux .

Une proportion importante de quotients familiaux et de vœux non renseignés.

Dans les secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron, entre 30 % et 63 % des familles qui ont participé à la procédure de choix régulé n'ont pas fourni de justificatif de quotient familial (voir figure 4.1) et, pour la moitié d'entre elles environ, n'ont pas renseigné leurs vœux d'affectation. La proportion de quotient familiaux non renseignés a considérablement augmenté lors de la deuxième année d'expérimentation, en passant d'environ 30 % en 2017 à près de 60 % en 2018, avant de retomber à environ 45 % en 2019.

D'après les informations recueillies auprès du Rectorat de Paris, le taux important de non-renseignement du quotient familial et, pour certaines familles, de leurs vœux d'affectation, renvoie à plusieurs explications. Un premier aspect à prendre en compte est que certaines écoles élémentaires n'ont pas « joué le jeu » et n'ont pas fourni les efforts nécessaires pour distribuer et collecter les fiches de vœux auprès des parents d'élèves, expliquant les variations très importantes du taux de renseignement des informations relatives au quotient familial et aux vœux d'affectation d'une école à l'autre. Ce phénomène a été plus particulièrement marqué lors de la deuxième année d'expérimentation, expliquant la forte augmentation de la pro-

FIGURE 4.1 – Proportions de familles n’ayant pas fourni de justificatif de quotient familial dans le cadre de la procédure de choix régulé mise en œuvre dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, rentrées 2017 à 2019



Lecture : Lors de la campagne d’affectation pour la rentrée 2017, 30 % des familles qui ont participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron n’ont pas fourni de justificatif de quotient familial.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, campagnes d’affectation pour les rentrées 2017 à 2019.

Source : Données de la procédure de choix régulé dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, calculs des auteurs.

portion de QF manquants en 2018. Un second facteur explicatif est qu’un certain nombre de parents, généralement de PCS favorisées, ont volontairement choisi de ne pas fournir de justificatif de QF, voire de ne pas exprimer de vœux, dans l’espoir que cela améliorerait leurs chances d’obtenir une affectation dans le collège préféré. Enfin, il est apparu qu’une proportion non négligeable de parents de PCS défavorisées, souvent éloignés de l’école, n’ont pas rempli leur fiche de vœux par manque d’information sur le fonctionnement de la procédure.

Les aménagements apportés à la procédure de choix régulé. La proportion importante de parents n’ayant pas fourni de justificatif de QF ou n’ayant pas exprimé de vœux a nécessité plusieurs aménagements à la procédure de choix régulé par rapport au modèle décrit dans le chapitre 2 (section 2.3.2).

Pour limiter les conséquences négatives des informations manquantes sur la capacité de la procédure à équilibrer la composition sociale des collèges, il a été décidé lors de la première année d’expérimentation que les élèves n’ayant pas fourni

de justificatif de QF ou formulé de vœux seraient affectés selon des règles distinctes de celles appliquées aux autres élèves :

- les élèves qui n'ont pas renseigné leur QF ont été regroupés dans un groupe distinct (baptisé « QF manquant ») ;
- les places réservées à ces élèves ont été réparties entre les deux collèges du secteur bi-collèges ;
- les vœux éventuellement exprimés par ces élèves ont été ignorés et ils se sont vus imputer comme premier vœu le collège le plus proche de leur domicile (à l'exception des élèves bénéficiant d'une priorité au titre du handicap ou du rapprochement de fratrie pour leur premier vœu) ;
- pour ne pas compromettre l'objectif de mixité sociale, les priorités relatives de ces élèves ont été déterminées de manière aléatoire (à l'exception des élèves bénéficiant d'une priorité au titre du handicap ou du rapprochement de fratrie).

Une fois ces modifications effectuées, les élèves du groupe « QF manquant » ont été affectés aux places qui leur étaient réservées dans les deux collèges selon le même algorithme que celui décrit dans le chapitre 2.

À l'issue de la première année d'expérimentation de la procédure de choix régulier, il est apparu que l'imputation des vœux des élèves du groupe des QF manquants sur la base du collège le plus proche était porteuse d'un biais social dans l'affectation. En effet, dans le secteur Bergson-Pailleron, le fait d'imputer comme premier vœu le collège le plus proche du domicile a eu pour conséquence d'avantager les élèves de PCS favorisées pour l'affectation au collège Bergson, dans la mesure où, en moyenne, les élèves favorisés dont le QF n'avait pas été renseigné résidaient plus près de ce collège que du collège Pailleron. Un phénomène similaire s'est produit dans le secteur Curie-Philippe, où les élèves qui se sont vus imputer comme premier vœu le collège Curie (parce qu'ils résidaient plus près de ce collège

que du collège Gérard Philipe) étaient en moyenne plus favorisés que les élèves qui se sont vus imputer comme premier vœu le collège Philipe.

Pour corriger ce biais social, il fut décidé qu'à compter de la procédure d'affectation pour la rentrée 2018, les élèves qui n'auraient pas renseigné leur quotient familial seraient alloués de manière entièrement aléatoire aux places qui leur seraient réservées dans les deux collèges.

4.1.3 Les biais induits par le critère de distance domicile-collège

L'analyse des résultats de la première année d'expérimentation a permis de mettre en lumière une autre forme de biais social, lié cette fois aux critères de priorité qui ont été utilisés pour départager les élèves appartenant à un même groupe de quotient familial.

Dans les deux secteurs concernés par le choix régulé, les comités de suivi ont spécifié trois critères pour déterminer les priorités relatives des élèves : si, au sein d'un même groupe de QF, le nombre d'élèves demandant un collège excédait le nombre de places réservées à ce groupe dans le collège, priorité était donnée aux élèves en situation de handicap, puis aux élèves ayant un frère ou une sœur dans le collège et, enfin, aux élèves qui résidaient relativement plus près de ce collège que de l'autre collège.

La distance-domicile collège : un critère socialement biaisé. Les critères de handicap et de rapprochement de fratrie, qui n'ont concerné qu'une proportion limitée d'élèves¹, n'ont pas créé de difficultés particulières. En revanche, le critère de distance relative s'est révélé problématique à la lumière des résultats de la première campagne d'affectation. Il est en effet apparu qu'au sein de chaque groupe de QF (au sein desquels peuvent coexister des élèves de PCS plus ou moins favorisées), ce

1. Entre 5 et 10 % des élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé ont bénéficié du critère de fratrie et moins de 2 % ont bénéficié du critère de handicap.

critère avait avantagé les élèves de PCS plus favorisées pour l'affectation au collège le plus demandé à la rentrée 2017 (le collège Bergson dans le secteur Bergson-Pailleron et le collège Curie dans le secteur Curie-Philippe). Ce phénomène a été particulièrement marqué dans le secteur Curie-Philippe, où les élèves de PCS très favorisées sont surreprésentés dans la partie sud du secteur commun et tendent par conséquent à résider relativement plus près du collège Curie que du collège Philippe (ce dernier étant situé un peu plus au nord que le premier).

L'abandon du critère de distance. Pour améliorer la capacité de la procédure de choix régulé à atteindre l'objectif de mixité dans les secteurs Curie-Philippe et Bergson-Pailleron, les comités de suivi ont décidé, à partir de la deuxième année d'expérimentation, de ne plus faire intervenir le critère de distance relative parmi les critères de priorité – ce critère se justifiant d'autant moins que les collèges Curie et Philippe, d'une part, et Bergson et Pailleron, d'autre part, sont situés à moins de 150 mètres l'un de l'autre. Il fut décidé qu'après application des critères de handicap et de rapprochement de fratrie, les élèves d'un même groupe de QF seraient désormais départagés en donnant priorité aux élèves de plus faible quotient familial (exprimé en euros). Le choix de ce critère a été motivé par un autre constat effectué à l'issue de la première année d'expérimentation et qui est discuté dans la section suivante : le fait qu'au sein de chaque groupe de quotient familial, les vœux des parents sont apparus très différenciés en fonction de leur PCS, notamment dans le secteur Curie-Philippe.

4.1.4 La différenciation sociale des vœux au sein des groupes de quotient familial

Si les biais induits par le traitement des informations manquantes ou par les critères utilisés pour déterminer les priorités des élèves ont pu être corrigés dès

la deuxième année d'expérimentation de la procédure de choix régulé, d'autres difficultés ont revêtu un caractère plus structurel.

Une approche de la mixité fondée sur le niveau de revenu des parents. L'une de ces difficultés tient à l'indicateur retenu pour apprécier l'origine sociale des élèves. En l'absence d'informations fiables sur la PCS des parents dans les données de gestion des élèves du premier degré (Base Élèves 1^{er} degré, BE1D), il a été jugé préférable de s'appuyer sur des informations vérifiables relatives au niveau de revenu des parents (le quotient familial) pour mettre en œuvre l'objectif de mixité sociale dans les secteurs concernés par le choix scolaire régulé. En effet, demander aux parents de déclarer leur PCS au moment de renseigner leurs vœux d'affectation était perçu comme une option peu satisfaisante, dans la mesure où elle aurait pu conduire à des manipulations stratégiques.

À revenu donné, des vœux différenciés par PCS. Malgré ses avantages, l'approche retenue a limité la capacité de la procédure de choix régulé à équilibrer la composition sociale des collèges à l'issue de l'affectation. Outre les problèmes créés par la proportion importante de quotients familiaux non renseignés (cf. *supra*), le croisement des informations de la procédure d'affectation avec les données sur les PCS issues des constats de rentrée a mis à jour un phénomène *a priori* paradoxal : alors qu'à l'issue de l'affectation, la composition des collèges des secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe était (par construction) parfaitement équilibrée en fonction du niveau de revenu des parents, leur composition en fonction de la PCS des parents ne l'était pas toujours, notamment dans le secteur Curie-Philippe.

La raison de ce paradoxe tient à la différenciation sociale des vœux au sein des groupes de quotient familial. Bien que le niveau de revenu des parents soit fortement corrélé avec leur PCS, la correspondance n'est pas parfaite, de telle sorte qu'au sein de chaque groupe de QF, certains élèves peuvent appartenir à des PCS plus ou

moins favorisées : ainsi, certains parents appartenant à des PCS considérées comme « très favorisées » en raison de leur capital culturel élevé peuvent néanmoins disposer de revenus modestes (comme les instituteurs), voire très modestes (comme les intermittents du spectacle). À l'inverse, certains parents appartenant à des PCS considérées comme « moyennes » (artisans et commerçants) disposent parfois de revenus élevés. Or l'analyse des données de la procédure de choix régulé a révélé qu'au sein de chaque groupe de QF, les vœux des parents se portaient d'autant plus sur le collège historiquement favorisé qu'ils étaient eux-mêmes de PCS plus favorisées. Cette polarisation sociale des vœux a été particulièrement marquée dans le secteur Curie-Philippe où, quel que soit leur niveau de revenu, les parents de PCS favorisées ou très favorisées ont davantage demandé le collège Curie en vœu 1 que les parents de PCS moyennes ou défavorisées. En raison de ce phénomène, interne à chaque groupe de quotient familial, la procédure de choix régulé n'a pu assurer une répartition parfaitement équilibrée des PCS dans les collèges Curie et Philippe à l'issue de l'affectation.

Une solution provisoire : la modification des critères de priorité. En l'absence d'informations fiables sur la PCS des parents pouvant être mobilisées lors de la procédure d'affectation, la solution provisoire qui a été adoptée pour limiter les conséquences de la polarisation sociale des vœux au sein des différents groupes de QF a été de modifier les critères de priorité utilisés pour départager les élèves au sein d'un même groupe de QF. Le critère de distance relative, qui avait lui-même été identifié comme l'une des causes des déséquilibres observés dans la répartition des PCS entre collèges à l'issue de l'affectation, a été remplacé par le critère de plus faible quotient familial. L'objectif poursuivi était de compenser en partie les conséquences de la polarisation sociale des vœux en faisant en sorte qu'au sein de chaque groupe de QF, priorité soit donnée aux élèves les plus susceptibles d'appartenir aux PCS défavorisées. Cette adaptation a permis d'améliorer les performances de la

procédure du point de vue de la mixité sociale mais n'a pas suffi à résorber entièrement les déséquilibres observés dans la répartition des PCS des élèves affectés aux collèges Curie et Philippe lors des deuxième et troisième années d'expérimentation.

À partir de la rentrée 2019, l'intégration de la PCS des parents dans les données de gestion des élèves du premier degré (base ONDE) a ouvert des perspectives nouvelles pour résoudre les nombreuses difficultés créées par l'approche fondée sur le quotient familial. Ces perspectives, qui sont évoquées dans la conclusion générale de ce rapport, pourraient permettre d'améliorer significativement les performances de la procédure à partir de la rentrée 2020.

4.1.5 Des taux d'évaporation importants entre l'affectation et la rentrée

Outre la différenciation sociale des vœux, une seconde difficulté structurelle à laquelle a été confrontée la procédure de choix régulé est que dans les deux secteurs concernés, entre 25 et 35 % des élèves affectés à l'un ou l'autre collège ne s'y sont pas inscrits à la rentrée et ont pour la plupart rejoint un collège privé.

Ce phénomène d'« évaporation » n'est pas en lui-même une conséquence de la procédure de choix régulé. En effet, la mise en place des secteurs Curie-Philippe et Bergson-Pailleron n'a pas entraîné d'augmentation des taux d'évitement vers le privé depuis le lancement de l'expérimentation (voir sections 4.2.1 et 4.3.1 *infra*). En réalité, l'ampleur de la déperdition des effectifs entre l'affectation et la rentrée n'est que la manifestation de dynamiques d'évitement qui préexistaient à la mise en place des secteurs bi-collèges. Si ce phénomène a créé des difficultés pour la procédure d'affectation, c'est parce que les parents d'élèves résidant dans les secteurs Curie-Philippe et Bergson-Pailleron ont dans leur très grande majorité choisi de participer à la procédure de choix régulé, quand bien même leur enfant avait déjà été admis dans un collège privé. En l'absence de remontées d'informations sur les

pré-inscriptions dans le privé, il n'a pas été possible de supprimer ces élèves de la liste des participants à la procédure de choix régulé.

Les inscriptions dans le privé étant principalement le fait d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées, l'« évaporation » observée entre l'affectation et la rentrée a eu pour conséquence de modifier la composition sociale des classes de 6^e observée en septembre par rapport à celle obtenue à l'issue de l'affectation (au mois de juin), à travers une diminution générale de la part des élèves de PCS favorisées ou très favorisées au profit des élèves de PCS moyennes ou défavorisées.

Dans le secteur Bergson-Pailleron, ce phénomène d'évaporation a concerné dans des proportions comparables les élèves affectés à l'un ou l'autre collège (voir section 4.2.3 *infra*). Il n'a pas, par conséquent, contribué à déséquilibrer la composition sociale des deux collèges. Dans le secteur Curie-Philippe, en revanche, l'évitement vers le privé a été systématiquement plus prononcé parmi les élèves affectés au collège Gérard Philippe (autour de 40 %) que parmi ceux affectés au collège Marie Curie (entre 25 et 30 %), particulièrement chez les élèves de PCS favorisées ou très favorisées. Cette asymétrie a été renforcée par le fait que parmi les élèves de PCS favorisées affectés au collège Curie, une proportion importante (environ un tiers) correspond aux élèves admis dans la classe CHAM. Dans la mesure où cette classe recrute sur dossier, la quasi-totalité des élèves qui y ont été admis au mois de juin étaient présents à la rentrée de septembre. La classe CHAM de Curie a donc contribué à limiter l'ampleur de l'évitement parmi les élèves affectés à ce collège. Au total, l'évaporation différentielle subie par les collèges Curie et Philippe a amplifié les écarts de composition sociale déjà présents après l'affectation.

Les enseignements tirés des trois premières années d'expérimentation ont permis d'identifier plusieurs pistes qui pourraient permettre de limiter les conséquences de l'évitement sur la capacité de la procédure de choix régulé à équilibrer la composition sociale des collèges du secteur Curie-Philippe. Ces pistes sont détaillées dans la conclusion de ce chapitre.

4.2 Secteur Bergson-Pailleron : des objectifs atteints

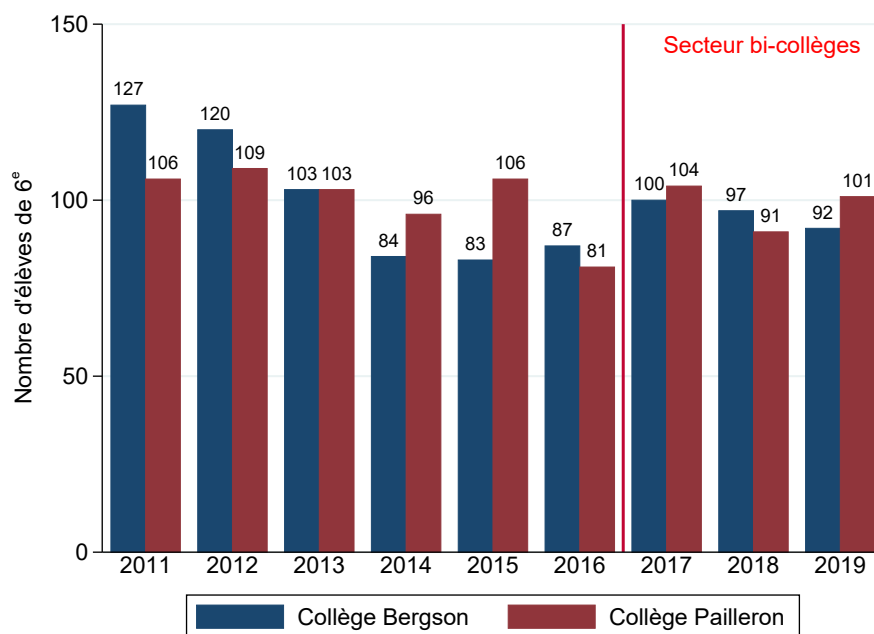
Malgré les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, la procédure de choix régulé a donné des résultats globalement satisfaisants dans le secteur Bergson-Pailleron². Elle a en effet contribué à endiguer l'érosion des effectifs de 6^e de ces deux collèges à travers une diminution sensible des taux d'évitement constatés dans l'ancien secteur Pailleron. Si les marges de progression de la mixité sociale étaient plus limitées que dans les deux autres secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017, la procédure a néanmoins permis de mieux équilibrer la composition sociale des collèges du secteur Bergson-Pailleron, en augmentant la proportion de PCS favorisées ou très favorisées parmi les élèves scolarisés dans les classes de 6^e du collège Pailleron.

4.2.1 Des effectifs de sixième en progression du fait d'un évitement moindre vers le privé

Des effectifs de sixième en progression dans les deux collèges. Le premier constat que l'on peut dresser à partir des données de gestion du Rectorat de Paris est que la mise en place du secteur bi-collèges Bergson-Pailleron à la rentrée 2017 s'est accompagnée d'une augmentation sensible des effectifs de 6^e scolarisés dans les deux collèges (voir figure 4.2). Alors qu'en 2016, les collèges Bergson et Pailleron accueillait respectivement 87 et 81 élèves de 6^e, ces effectifs sont passés à 100 et 104 élèves à la rentrée 2017, ce qui correspond à des progressions respectives de 15 et 30 %. Si les effectifs de 6^e ont légèrement diminué en 2018 et 2019, ils se sont cependant maintenus à des niveaux plus élevés qu'avant la mise en place de l'expérimentation.

2. Les statistiques détaillées de la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron sont fournies dans l'annexe C.

FIGURE 4.2 – Effectifs des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron accueillent respectivement 87 et 81 élèves de 6^e. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges, les effectifs de 6^e étaient de 100 au collège Bergson et de 104 au collège Pailleron.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

Une diminution de l'évitement vers le privé. La progression des effectifs de 6^e dans les collèges Bergson et Pailleron est à mettre en relation avec la diminution du taux d'évitement vers le privé observée à l'échelle du double secteur, qui a été particulièrement marquée lors de la première année d'expérimentation (voir figure 4.3) : alors qu'en 2016, 36 % des parents résidant dans les secteurs Bergson et Pailleron faisaient le choix du privé à l'entrée en 6^e, cette proportion est descendue à 25 % à la rentrée 2017. Ce reflux de l'évitement provient intégralement de l'ancien secteur Pailleron, où la proportion d'élèves de 6^e inscrits dans le privé a été divisée par deux entre 2016 (42 %) et 2017 (21 %). L'analyse des taux d'évitement vers le privé en fonction de la PCS des parents montre qu'à l'instar de ce qui a été observé dans le secteur Berlioz-Coysevox (voir chapitre 3), c'est parmi les parents de PCS favorisées ou très favorisées du secteur Pailleron que les inscriptions dans le privé ont le plus

FIGURE 4.3 – Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Bergson et Pailleron, rentrées 2016 à 2019

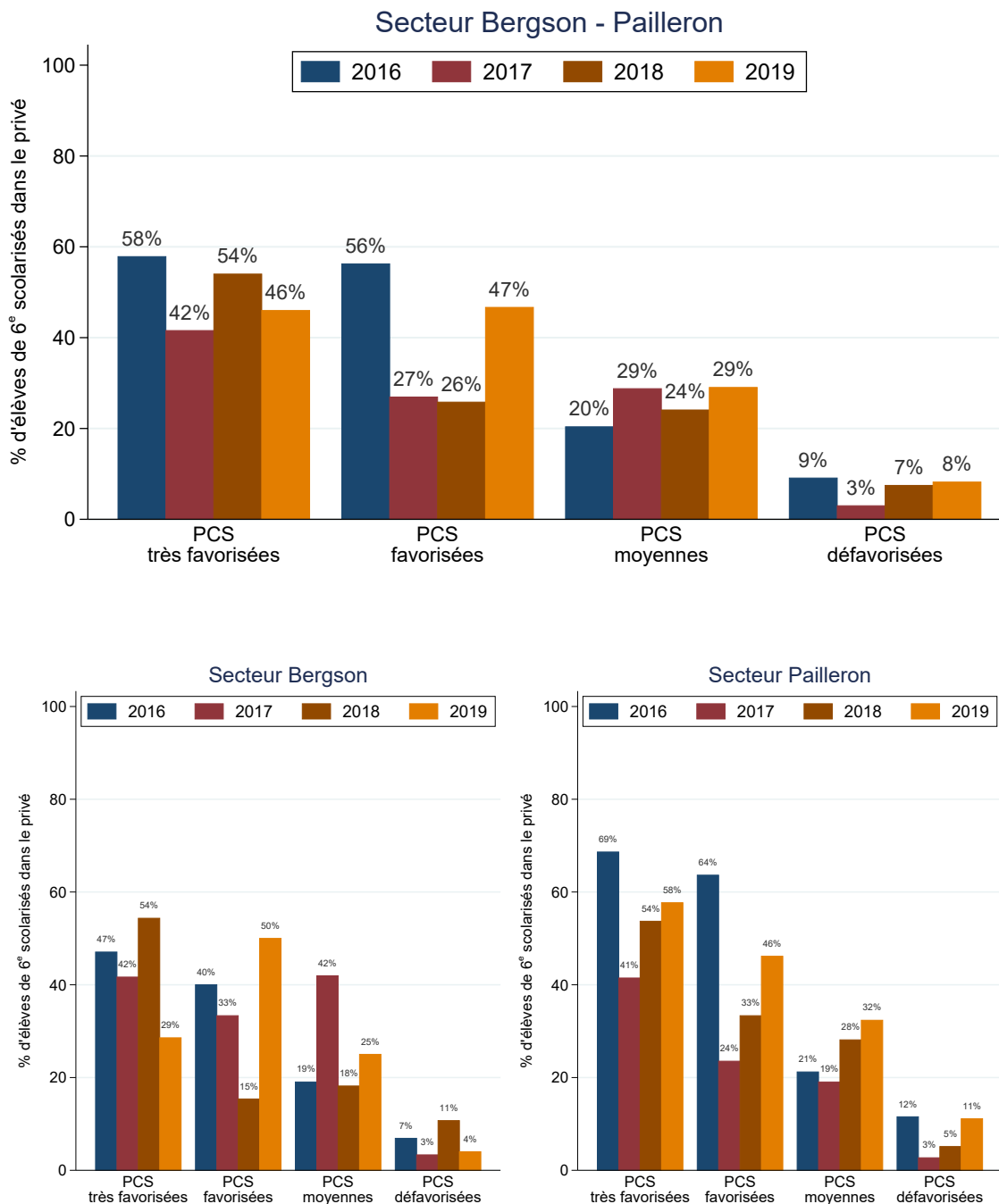


Lecture : À la rentrée 2016, 54 % des élèves de 6^e domiciliés dans le double secteur Bergson-Pailleron étaient scolarisés dans leur collège public de secteur, 10 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 36 % étaient scolarisés dans un collège privé. À partir de la rentrée 2017, les deux secteurs ont été réunis et les élèves de 6^e affectés à l'un ou l'autre collège dans le cadre d'une procédure de choix régulé. La partie inférieure de la figure distingue les élèves selon qu'ils résident dans l'ancien secteur du collège Bergson (à gauche) ou dans l'ancien secteur du collège Pailleron (à droite).

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2016 à 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 4.4 – Secteurs Bergson et Pailleron : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé par PCS, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 58 % des élèves de PCS très favorisées domiciliés dans le double secteur Bergson-Pailleron étaient scolarisés dans un collège privé à l'entrée en 6^e. Cette proportion était de 47 % dans le secteur Bergson et de 69 % dans le secteur Pailleron. À partir de la rentrée 2017, les deux secteurs ont été réunis et les élèves de 6^e affectés à l'un ou l'autre collège dans le cadre d'une procédure de choix régulé.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2016 à 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

diminué. Dans le secteur Bergson, en revanche, le taux d'évitement vers le privé est resté stable (31 % en 2017 contre 30 % en 2016).

La légère diminution des effectifs de 6^e constatée lors des deuxième et troisième années d'expérimentation s'explique en partie par le fait qu'après le fort recul enregistré en 2017, le taux d'évitement vers le privé a légèrement progressé en 2018, passant de 25 % à 31 % à l'échelle du double secteur, et s'est maintenu à ce niveau en 2019 sans toutefois remonter au niveau constaté avant la mise en place du secteur bi-collèges (36 % en 2016). Au terme de la troisième année d'expérimentation, la proportion d'élèves de 6^e scolarisés dans les collèges Bergson et Pailleron parmi les élèves domiciliés dans le double secteur restait plus élevée qu'avant le lancement de l'expérimentation (59 % en 2019 contre 54 % en 2016).

L'augmentation du taux de fréquentation des collèges Bergson et Pailleron en 2017 est liée à la modification des comportements des familles de PCS favorisées ou très favorisées du secteur Pailleron (voir figure 4.4) : entre 2016 et 2017, leurs taux d'évitement vers le privé ont été divisés par deux, passant de 69 % à 41 % parmi les parents de PCS très favorisées et de 64 % à 24 % parmi les parents de PCS favorisées. Ces taux sont ensuite remontés en 2018 et 2019 mais sont restés inférieurs à ceux qui prévalaient avant l'expérimentation. À l'échelle du double secteur, le taux d'évitement vers le privé des parents de PCS très favorisées était de 46 % en 2019 (contre 58 % en 2016) et était de 47 % parmi les parents de PCS favorisées (contre 56 % en 2016).

4.2.2 Une composition sociale plus équilibrée

Le second constat que l'on peut tirer à partir des données de gestion de l'académie de Paris est que la mise en place du secteur Bergson-Pailleron a permis de rééquilibrer la composition sociale des deux collèges, sans toutefois parvenir à assurer chaque année une répartition parfaitement homogène des élèves en fonction

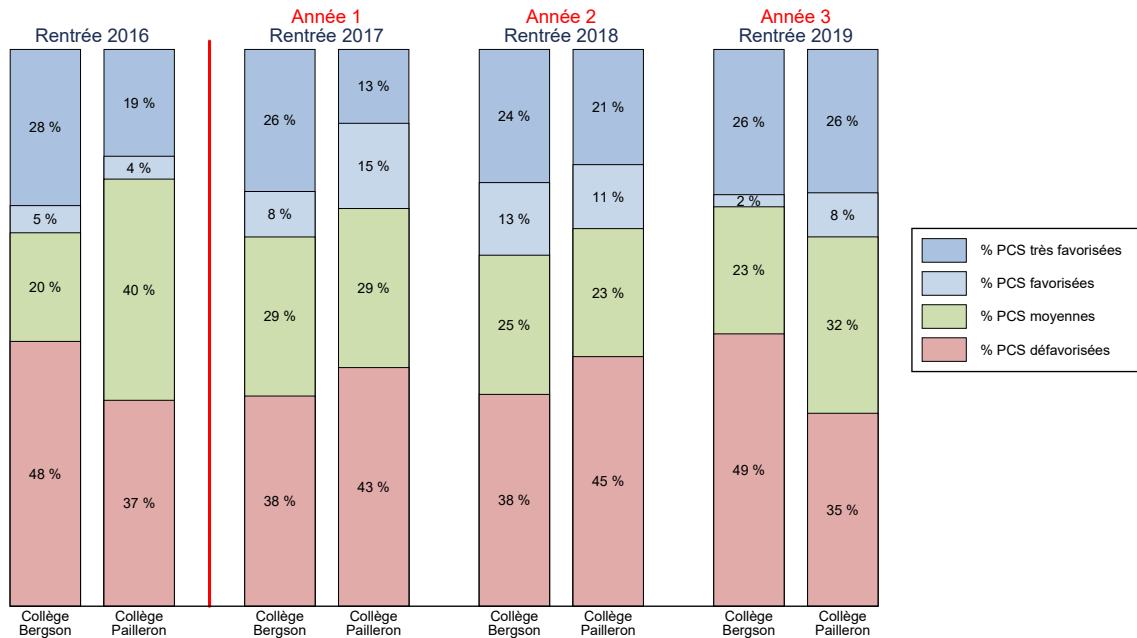
de la PCS de leurs parents (voir figure 4.5).

Année 1. La première année d'expérimentation du dispositif (rentrée 2017) a permis de résorber certains des déséquilibres constatés l'année précédente dans le profil social des classes de 6^e des deux collèges. En 2016, les élèves de PCS moyennes étaient surreprésentés au collège Pailleron (40 % des effectifs de 6^e contre 20 % à Bergson) tandis que les élèves de PCS défavorisées y étaient sous-représentés (37 % à Pailleron contre 48 % à Bergson). À la rentrée 2017, les élèves appartenant à ces deux catégories sociales étaient mieux répartis entre les deux collèges, les proportions d'élèves de PCS moyennes et de PCS défavorisées étant désormais respectivement de 29 % et 38 % à Bergson et de 29 % et 43 % à Pailleron.

Le constat de la première année d'expérimentation est plus mitigé lorsqu'on considère la répartition des élèves de PCS favorisées ou très favorisées. Considérées ensemble, ces catégories sociales apparaissent mieux réparties entre les deux collèges : en 2016, elles représentaient 33 % des effectifs de 6^e à Bergson contre 23 % à Pailleron (soit un écart de 10 points de pourcentage) ; en 2017, ces proportions étaient de 34 % et 28 % (soit un écart de 6 points de pourcentage). Cependant, la part des élèves de PCS très favorisées est restée plus élevée à Bergson (26 %) qu'à Pailleron (13 %). Comme nous le verrons dans la section suivante, cette sous-représentation des élèves de PCS très favorisées au collège Pailleron à la rentrée 2017 est une conséquence directe de la procédure qui a été utilisée pour imputer les vœux des élèves qui n'avaient pas fourni de justificatif de quotient familial.

Année 2. L'abandon de la procédure d'imputation des vœux au profit d'une affectation aléatoire des élèves dont le quotient familial n'avait pas été renseigné a permis, à partir de la seconde année d'expérimentation, de corriger le biais social observé en 2017. On constate en effet qu'à la rentrée 2018, les compositions sociales des classes de 6^e des collèges Bergson et Pailleron étaient mieux équilibrées

FIGURE 4.5 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2016 à 2019

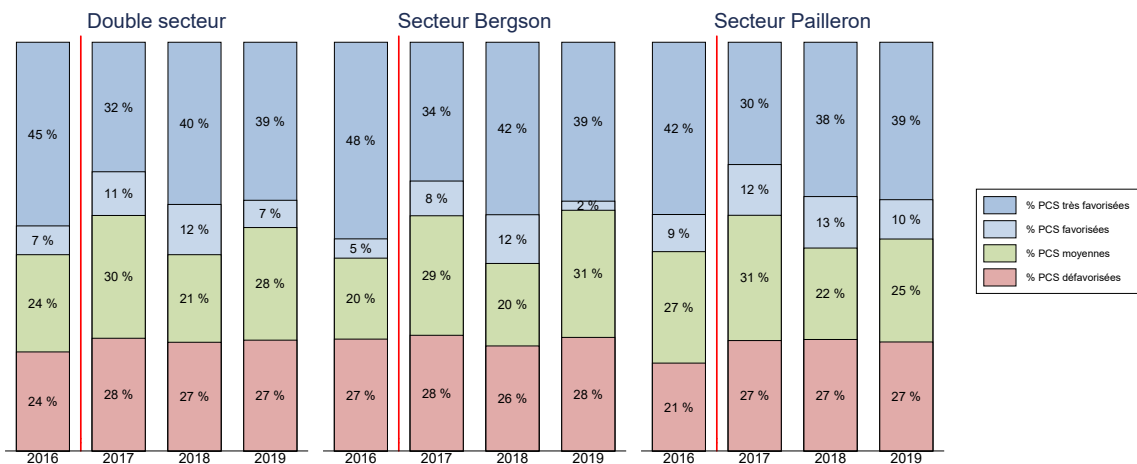


Lecture : À la rentrée 2016, les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron accueillait respectivement 48 % et 37 % d'élèves de PCS défavorisées. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges Bergson-Pailleron, ces proportions étaient respectivement de 38 % et 43 %.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 4.6 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans le double secteur Bergson-Pailleron, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 24 % des élèves 6^e domiciliés dans le double secteur Bergson-Pailleron étaient de PCS défavorisées. Dans le secteur Bergson, cette proportion était de 27 %. Dans le secteur Pailleron, elle était de 21 %. Les secteurs des deux collèges ont été réunis en 2017.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

que l'année précédente, les proportions d'élèves de PCS très favorisées étant désormais très proches dans les deux collèges (24 % à Bergson et 21 % à Pailleron).

Année 3. La répartition plus équilibrée des élèves de PCS très favorisées entre les deux collèges a été confirmée lors de la troisième année d'expérimentation, les deux collèges accueillant à la rentrée 2019 la même proportion d'élèves appartenant à ce groupe social (26 %). En revanche, la procédure de choix régulé n'a pas permis cette année-là d'assurer une répartition parfaitement équilibrée des élèves de PCS moyennes et défavorisées entre les deux collèges : la proportion d'élèves de PCS moyennes était plus élevée à Pailleron (32 %) qu'à Bergson (23 %) alors que la proportion d'élèves de PCS défavorisées y était plus faible (35 % contre 49 %). Comme nous le verrons dans la section suivante, ce déséquilibre est imputable à deux facteurs : la différenciation sociale des vœux au sein de chaque groupe de QF (en raison d'une surreprésentation des PCS moyennes parmi les élèves ayant demandé le collège Bergson en vœu 1) et le fait que le profil social des élèves qui ont été pré-affectés à la section excellence sportive du collège Bergson en 2019 était plus défavorisé qu'anticipé.

4.2.3 Le rôle de la procédure de choix régulé

Dans les secteurs concernés par le choix régulé, la composition sociale des classes de 6^e telle qu'elle est constatée à la rentrée n'est pas uniquement le résultat de la procédure d'affectation mise en œuvre au mois de juin. Elle dépend également des décisions d'inscription des familles qui, pour une proportion importante d'entre elles, peuvent déposer une demande de dérogation pour obtenir une affectation dans un autre collège public ou se tourner vers l'enseignement privé. Par ailleurs, les effectifs effectivement inscrits à la rentrée dans les collèges dont les secteurs ont été réunis incluent des élèves qui, parce qu'ils ont déménagé pendant l'été ou ont bénéficié d'une dérogation, n'ont pas participé à la procédure de choix régulé.

L'analyse des effets de ce dispositif sur la mixité sociale nécessite donc de distinguer ce qui relève de la procédure elle-même de ce qui relève des mouvements d'élèves enregistrés entre l'affectation et la rentrée.

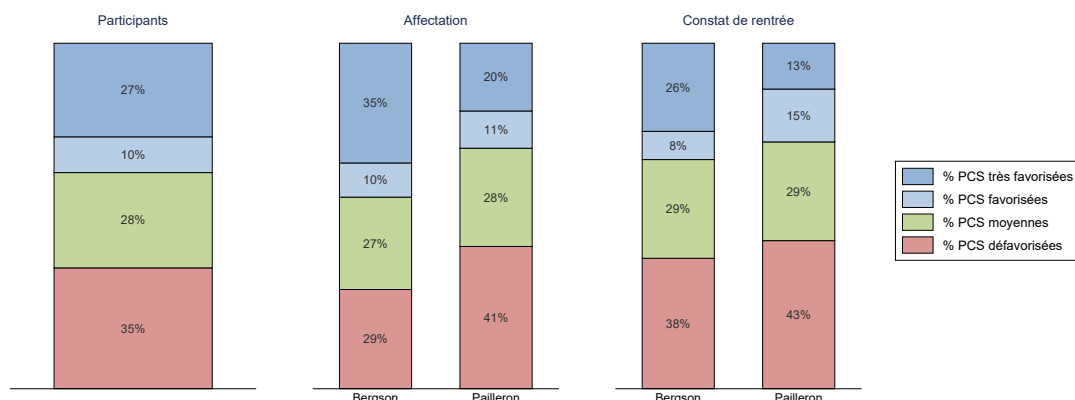
Pour mieux comprendre le rôle joué par ces différentes étapes dans le secteur Bergson-Pailleron, la figure 4.7 compare, pour chacune des trois années d'expérimentation : (1) le profil social des élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé dans le double secteur ; (2) le profil social des élèves qui ont été affectés aux collèges Bergson et Pailleron ; et (3) le profil social des élèves qui se sont effectivement inscrits dans ces deux collèges à la rentrée.

Année 1. Le croisement des données de la procédure de choix régulé avec les données du constat de rentrée a révélé que le déséquilibre constaté dans la composition sociale des classes de 6^e des collèges Bergson et Pailleron à la rentrée 2017 était déjà présent à l'issue de la procédure d'affectation (voir figure 4.7a). Parmi les élèves affectés au collège Pailleron, on observe en effet une surreprésentation des PCS défavorisées (41 %) et une sous-représentation des élèves de PCS très favorisées (20 %) par rapport aux proportions constatées parmi les élèves affectés au collège Bergson (29 % de PCS défavorisées et 35 % de PCS très favorisées).

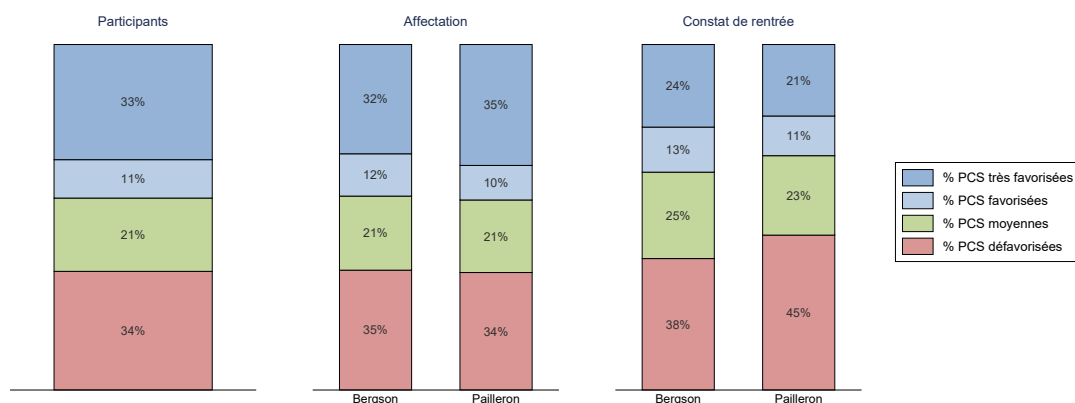
L'analyse des données indique que cet écart est principalement dû à la procédure utilisée pour imputer les vœux des élèves qui n'avaient pas fourni de justificatif de quotient familial. Cette procédure d'imputation, qui utilisait le critère du collège le plus proche du domicile, a tendu à avantager les élèves de PCS favorisées pour l'affectation au collège Bergson, dans la mesure où la plupart des élèves favorisés dont le QF n'avait pas été renseigné étaient originaires de l'ancien secteur Bergson et résidaient par conséquent plus près de ce collège que du collège Pailleron. Les simulations effectuées à partir des données de la procédure de choix régulé ont montré que si les élèves de ce groupe avaient été affectés de manière aléatoire aux deux collèges plutôt que sur la base de leurs vœux imputés, la composition sociale

FIGURE 4.7 – Composition sociale des collèges Bergson et Pailleron après l’affectation et à la rentrée, rentrées 2017 à 2019

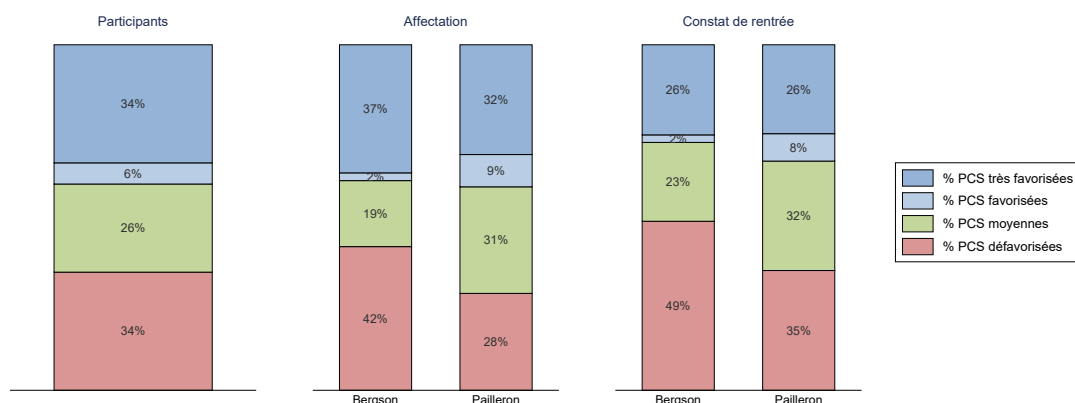
(a) Affectations pour la rentrée 2017



(b) Affectations pour la rentrée 2018



(c) Affectations pour la rentrée 2019



Lecture : En 2017, 27 % des élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé dans le secteur bi-collèges Bergson-Pailleron étaient de PCS très favorisées. À l’issue de l’affectation, cette proportion était de 35 % parmi les élèves affectés au collège Bergson et de 20 % parmi les élèves affectés au collège Pailleron. Parmi les élèves de 6^e effectivement inscrits dans ces établissements à la rentrée 2017, les proportions étaient de 26 % au collège Bergson et de 13 % au collège Pailleron.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron et élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2017 à 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l’Académie de Paris, calculs des auteurs.

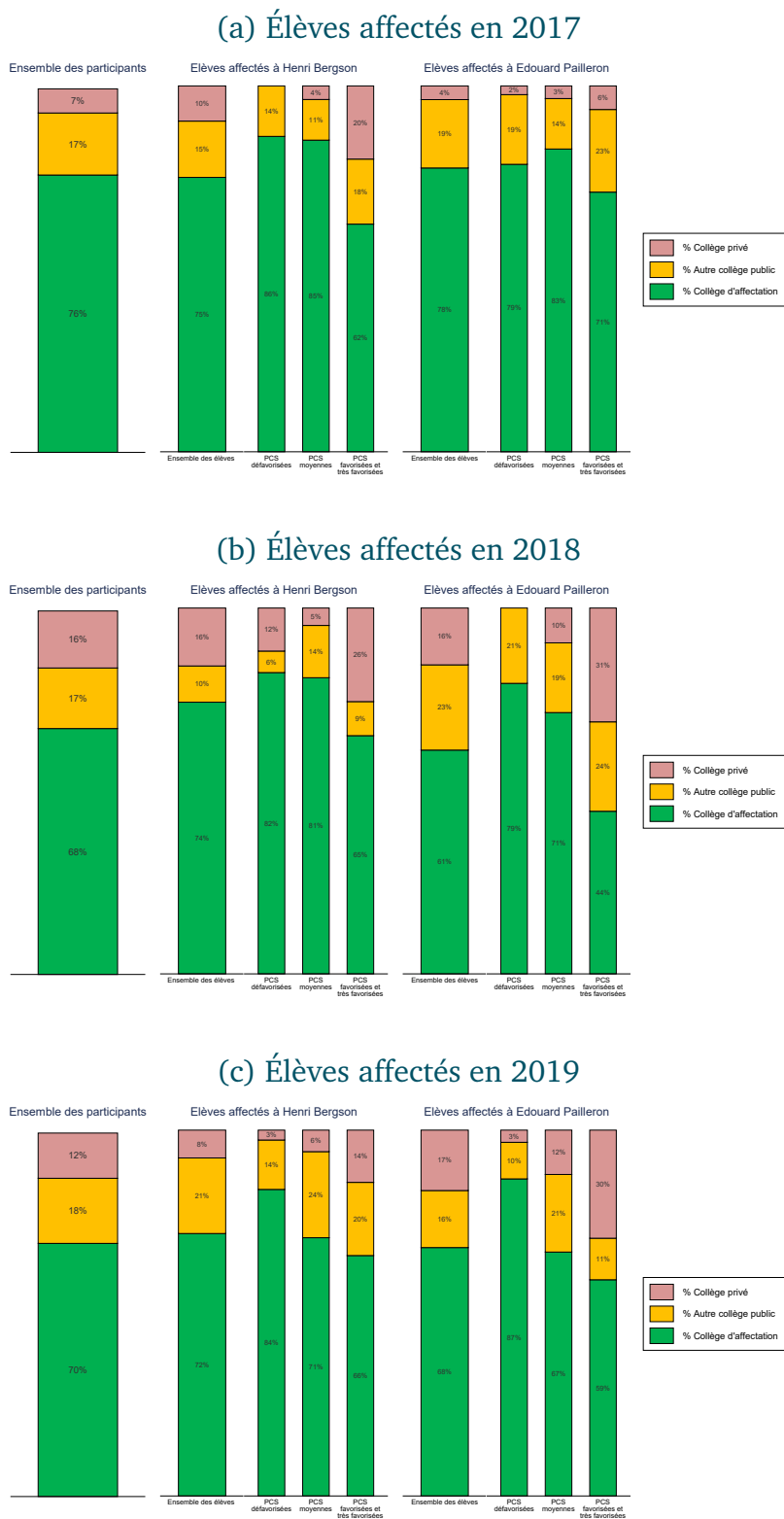
des deux collèges aurait été parfaitement équilibrée à l'issue de l'affectation. Face à ce constat, il fut décidé qu'à compter de la seconde année d'expérimentation, les élèves qui n'auraient pas renseigné leurs vœux ou leur QF seraient affectés au hasard aux deux collèges.

La composition sociale des deux collèges à la rentrée 2017 apparaît plus défavorisée qu'après l'affectation, la part des élèves de PCS très favorisées passant de 35 % à 26 % à Bergson et de 20 % à 13 % à Pailleron (voir partie droite de la figure 4.7a). Cette évolution est la conséquence directe du fait que 24 % des élèves affectés à l'un ou l'autre collège ne s'y sont pas inscrits à la rentrée et que ces comportements d'évitement (vers le public ou le privé) ont concerné en priorité les élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée (voir figure 4.8a), dans des proportions relativement comparables parmi les élèves affectés à Bergson (38 %) et à Pailleron (29 %). L'évitement a donc contribué à réduire la proportion d'élèves socialement favorisés dans les deux collèges, expliquant pourquoi la composition sociale de ces derniers apparaît sensiblement plus défavorisée que celle des élèves résidant dans le double secteur Bergson-Pailleron (voir figure 4.6). Cependant, cet évitement n'a pas contribué à accroître le déséquilibre social entre les deux collèges, qui était déjà présent à l'issue de l'affectation. Ce déséquilibre s'est même plutôt atténué, en raison du fait qu'en 2017, le collège Bergson a accueilli, en provenance d'autres secteurs, des élèves au profil social nettement plus défavorisé que celui des élèves qui avaient participé à la procédure de choix régulé³.

Année 2. Les modifications apportées à la procédure de choix régulé lors de la seconde année d'expérimentation, à travers notamment la mise en place d'une af-

3. À la rentrée 2017, 15 % des élèves de 6^e du collège Bergson n'ont pas participé à la procédure de choix régulé. Parmi ces élèves, 67 % étaient de PCS défavorisées, alors que cette proportion était de 33 % parmi les élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé et qui se sont inscrits au collège Bergson à la rentrée. Au collège Pailleron, en revanche, les élèves de 6^e qui n'ont pas participé à la procédure de choix régulé en 2017 (13 % des effectifs) présentaient un profil social très similaire à celui des élèves qui ont participé à cette procédure. Ces statistiques sont présentées dans les figures C7 et C9a de l'annexe C.

FIGURE 4.8 – Inscription effective des élèves affectés aux collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, par PCS, rentrées 2017 à 2019



Lecture : Parmi les élèves de PCS favorisées ou très favorisées qui ont été affectés au collège Henri Bergson en 2017, 62 % se sont inscrits dans ce collège à la rentrée 2017, 18 % se sont inscrits dans un autre collège public et 20 % se sont inscrits dans un collège privé.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron, rentrées 2017 à 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

fectation aléatoire pour les élèves qui n'ont pas fourni de justificatif de quotient familial, a permis d'améliorer significativement les performances de la procédure d'affectation du point de vue de la mixité sociale. À l'issue de l'affectation réalisée en 2018, la composition sociale des collèges Bergson et Pailleron était en effet quasiment identique (voir figure 4.7b).

Entre l'affectation et la rentrée 2018, la composition sociale des deux collèges s'est cependant légèrement déséquilibrée au détriment du collège Pailleron (voir partie droite de la figure 4.7b), la proportion de PCS défavorisées passant de 34 % parmi les élèves qui y ont été affectés à 45 % parmi les élèves inscrits dans ce collège à la rentrée, alors que cette proportion est restée relativement stable au collège Bergson (elle est passée de 35 % à 38 %). L'analyse détaillée des données du constat de rentrée a permis d'identifier deux facteurs explicatifs : le premier tient au fait que contrairement à l'année précédente, l'évaporation des élèves de PCS favorisées ou très favorisées a été plus importante au collège Pailleron qu'au collège Bergson (voir figure 4.8b) : alors que 65 % des élèves favorisés affectés à Bergson se sont inscrits dans ce collège à la rentrée, cette proportion n'était que de 44 % parmi ceux qui ont été affectés à Pailleron. Le second facteur qui a contribué à déséquilibrer la composition sociale des deux collèges vient du profil social des élèves originaires d'autres secteurs et qui ont été accueillis dans ces deux collèges à la rentrée 2018⁴. Bien que ces élèves ne représentaient qu'une part relativement limitée des effectifs scolarisés dans les classes de 6^e des deux collèges (9 % à Bergson et 19 % à Pailleron), ceux qui ont été accueillis à Pailleron étaient plus souvent de PCS défavorisées (64 %) que ceux qui ont été accueillis à Bergson (44 %). Cet écart a eu pour effet d'accroître la part des élèves de PCS défavorisées parmi les élèves de 6^e inscrits à Pailleron à la rentrée 2018, relativement à Bergson.

4. Voir figures C7 et C9b de l'annexe C.

Année 3. Bien qu'aucune modification majeure n'ait été apportée à la procédure de choix régulé lors de la troisième année d'expérimentation (rentrée 2019), les compositions sociales observées à l'issue de l'affectation ont été moins équilibrées que l'année précédente (voir figure 4.7c). Les proportions de PCS favorisées ou très favorisées étaient certes comparables parmi les élèves affectés aux deux collèges (39 % à Bergson et 41 % à Pailleron) mais la part des élèves de PCS moyennes était plus élevée à Pailleron (31 %) qu'à Bergson (19 %) alors que l'inverse était vrai pour la part des élèves de PCS défavorisées (42 % à Bergson contre 28 % à Pailleron).

Ce déséquilibre renvoie à deux causes distinctes. D'une part, le profil social des 25 élèves qui ont été pré-affectés à la section excellence sportive du collège Bergson (qui n'était pas connu au moment de l'affectation) était plus défavorisé qu'anticipé (en 2019, 42 % des élèves de cette section étaient de PCS défavorisées contre 30 % en 2018), ce qui a conduit à réserver dans ce collège un nombre de places trop élevé aux élèves ayant un faible quotient familial. D'autre part, les vœux d'affectation formulés en 2019 étaient, à quotient familial donné, davantage différenciés en fonction de la PCS des parents que les années précédentes : de manière beaucoup plus marquée qu'en 2017 et en 2018, les parents de PCS moyennes ont en 2019 majoritairement demandé à être affecté au collège Pailleron, quel que soit leur niveau de revenu. Dans la mesure où, en l'absence d'informations sur la PCS des parents, la répartition des places de chaque collège a été fixée en fonction du quotient familial, la procédure d'affectation n'a pas pu corriger entièrement ce déséquilibre, contribuant à la surreprésentation des PCS moyennes par rapport aux PCS défavorisées au collège Pailleron.

Les comportements d'évitement intervenus entre l'affectation et la rentrée 2019 n'ont pas modifié substantiellement les écarts de composition sociale observés à l'issue de l'affectation (voir partie droite de la figure 4.7c). En effet, contrairement à l'année précédente, les proportions d'élèves de PCS favorisées ou très favorisés

qui se sont effectivement inscrits dans leur collège d'affectation ont été similaires à Bergson (66 %) et à Pailleron (59 %). Par ailleurs le profil social des élèves qui ont été accueillis dans ces collèges en provenance d'autres secteurs (20 % des effectifs de 6^e à Bergson et 16 % des effectifs à Pailleron) était très proche de celui des élèves qui avaient participé à la procédure de choix régulé et s'étaient inscrits dans leur collège d'affectation⁵. Ces mouvements d'élèves intervenus entre l'affectation et la rentrée n'ont donc pas accentué ni réduit les écarts de composition sociale entre les deux collèges.

4.3 Secteur Curie-Philippe : des résultats plus décevants

Bien que s'appuyant sur la même procédure de choix régulé que le secteur Bergson-Pailleron, le secteur Curie-Philippe n'a pas produit les effets escomptés du point de vue de la mixité sociale, notamment lors des deux premières années d'expérimentation⁶. Plusieurs difficultés structurelles expliquent ce résultat décevant ont permis d'identifier des pistes d'améliorations qui ont commencé à produire leurs effets à la rentrée 2019.

4.3.1 Des effectifs stables et un léger recul de l'évitement vers le privé

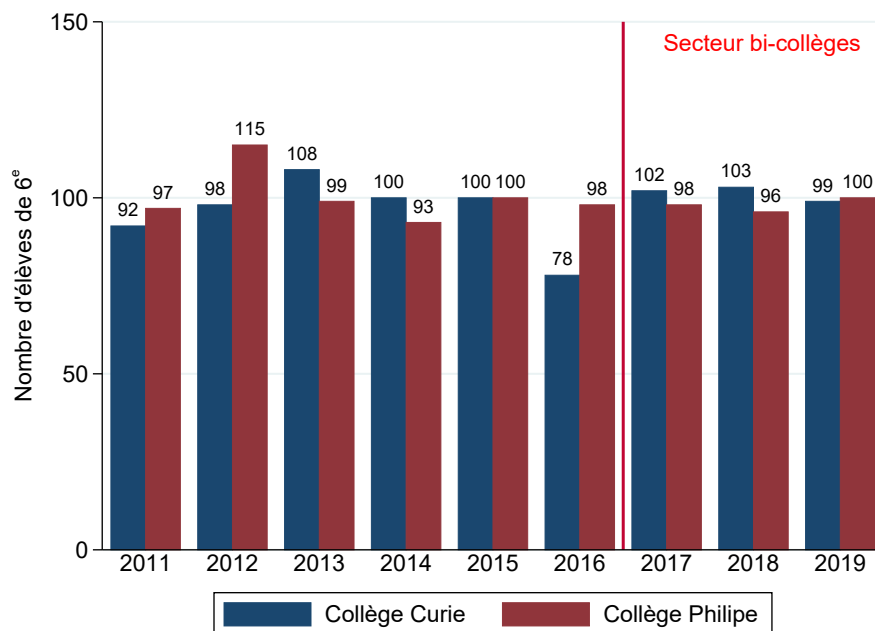
Des effectifs stables à l'entrée en sixième. La mise en place du secteur bi-collèges Curie-Philippe à la rentrée 2017 n'a pas eu d'impact détectable sur les effectifs scolarisés dans les classes de sixième des deux collèges (voir figure 4.2) : ceux-ci sont restés très stables, avec environ 100 élèves de 6^e scolarisés dans chaque collège

5. Voir figures C7 et C9c de l'annexe C.

6. Les statistiques détaillées de la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe sont fournies dans l'annexe C.

au cours de la période 2011-2019⁷.

FIGURE 4.9 – Effectifs des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, les collèges Marie Curie et Gérard Philipe accueillait respectivement 78 et 98 élèves de 6^e. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges Curie-Philipe, les effectifs de 6^e étaient de 102 au collège Curie et de 98 au collège Philipe.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

Un léger recul de l'évitement vers le privé. À l'échelle du double secteur, la part des élèves fréquentant l'un ou l'autre collège à l'entrée en 6^e a légèrement progressé au cours de la période qui a suivi le lancement de l'expérimentation (voir partie supérieure de la figure 4.10) : alors qu'en 2016, 50 % des élèves de 6^e domiciliés dans le double secteur Curie-Philipe étaient inscrits dans leur collège de secteur, cette proportion est montée à 54 % en 2017 avant de se stabiliser à 55 % en 2018 et en 2019.

Cette progression du taux de fréquentation des collèges du double secteur est liée à un léger reflux de l'évitement vers le privé, qui est passé de 35 % en 2016

7. La diminution des effectifs de 6^e du collège Marie Curie à la rentrée 2016 est liée à la fermeture transitoire d'une classe de 6^e de ce collège cette année-là.

FIGURE 4.10 – Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Curie et Philippe, rentrées 2016 à 2019

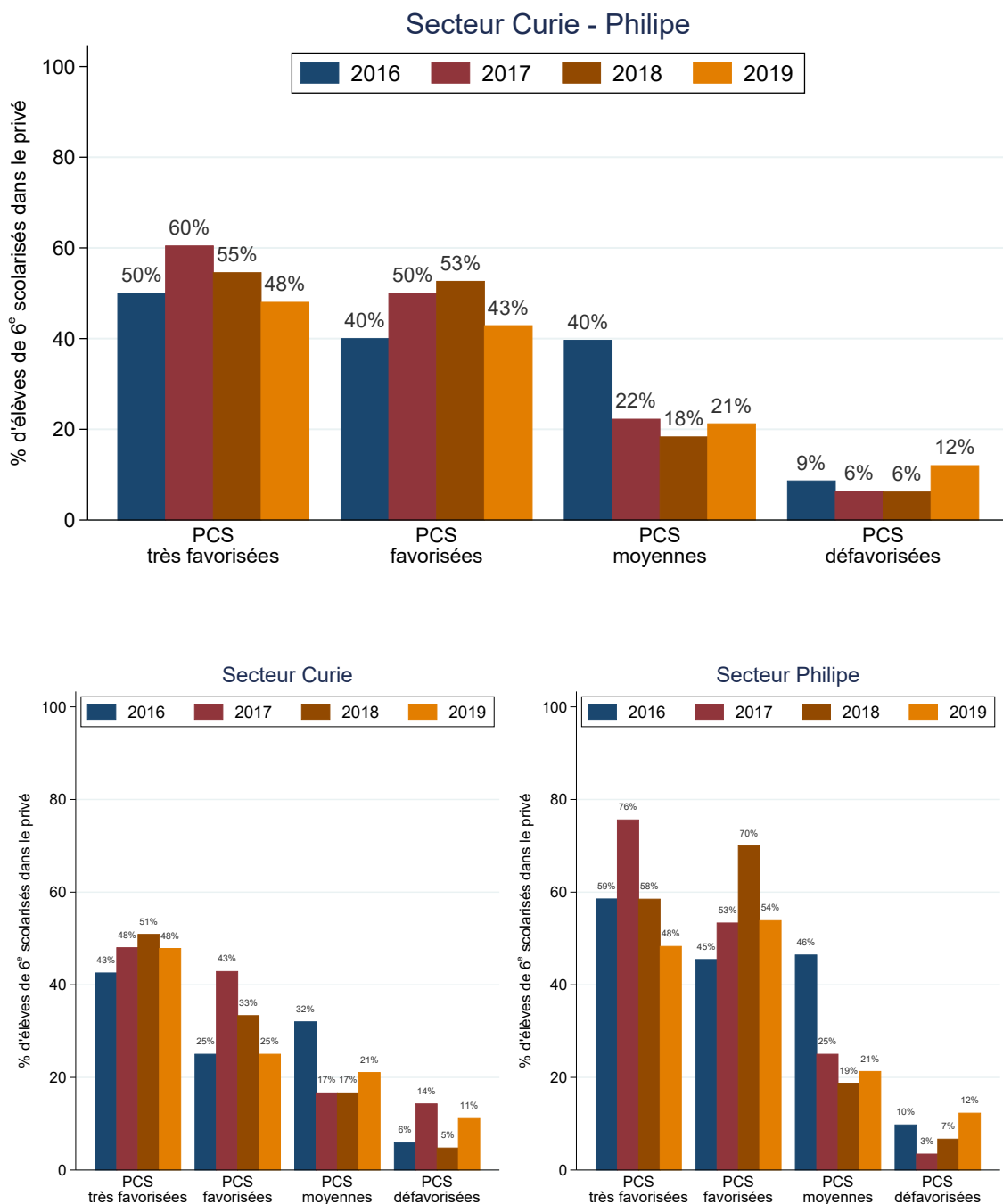


Lecture : À la rentrée 2016, 50 % des élèves de 6^e domiciliés dans le double secteur Curie-Philippe étaient scolarisés dans leur collège public de secteur, 15 % étaient scolarisés dans un autre collège public et 35 % étaient scolarisés dans un collège privé. À partir de la rentrée 2017, les deux secteurs ont été réunis et les élèves de 6^e affectés à l'un ou l'autre collège dans le cadre d'une procédure de choix régulé. La partie inférieure de la figure distingue les élèves selon qu'ils résident dans l'ancien secteur du collège Curie (à gauche) ou dans l'ancien secteur du collège Philippe (à droite).

Champ : Élèves de 6^e scolarisés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philippe, rentrées 2016 à 2019.

Sources : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 4.11 – Secteurs Curie et Philipe : proportions d’élèves de sixième scolarisés dans un collège privé par PCS, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 50 % des élèves de PCS très favorisées domiciliés dans le double secteur Curie-Philipe étaient scolarisés dans un collège privé à l’entrée en 6^e. Cette proportion était de 43 % dans le secteur Curie et de 59 % dans le secteur Philipe.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Curie et Philipe, rentrées 2016 à 2019.

Sources : Base Élèves de l’Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

à 28 % en 2019. Dans le détail, cette évolution favorable masque des dynamiques contrastées dans les deux secteurs (voir partie inférieure de la figure 4.10) : dans l'ancien secteur Curie, le taux d'évitement global est passé de 46 % en 2016 à 54 % en 2019, en raison d'une augmentation non seulement du taux d'évitement vers le privé (lors des deux premières années d'expérimentation) mais également du taux d'évitement vers d'autres collèges publics (qui est passé de 15 % en 2016 à 22 % en 2019). À l'inverse, le taux d'évitement global du collège Philipe a diminué de manière très notable au cours de la même période, en passant de 52 % à 39 %.

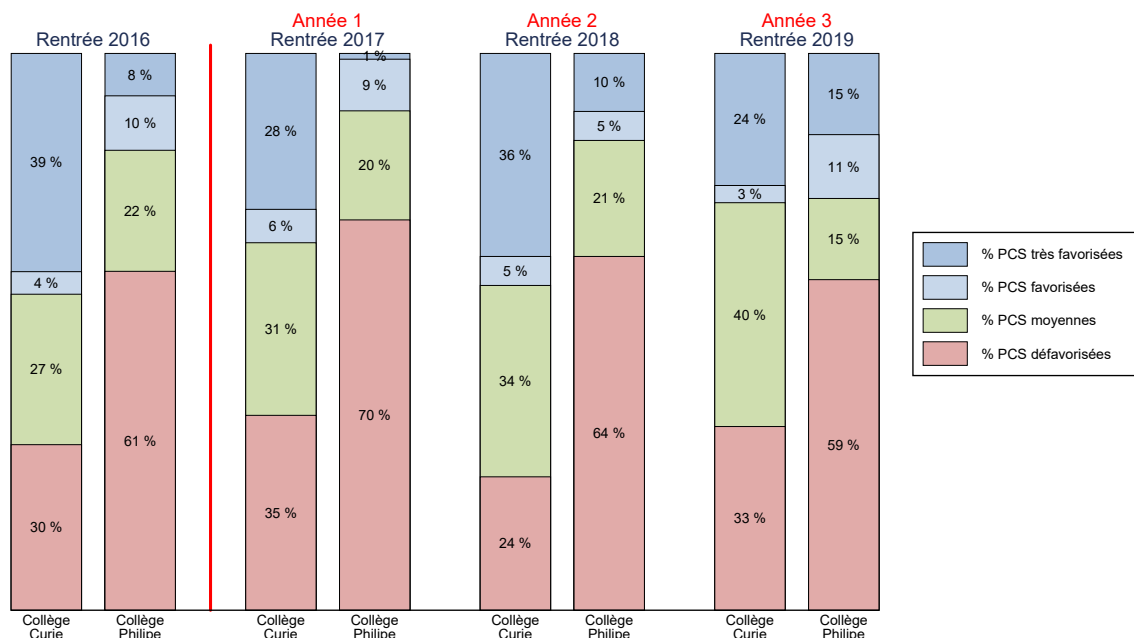
Outre le contraste entre les deux secteurs, les dynamiques d'évitement se différencient en fonction de l'origine sociale des élèves (voir figure 4.11) : si l'évitement vers le privé a modérément augmenté parmi les familles de PCS favorisées ou très favorisées en 2017 et en 2018, avant de revenir à son niveau d'avant l'expérimentation en 2019, il a été divisé par deux parmi les familles de PCS moyennes domiciliées dans l'un ou l'autre secteur, passant de 40 % en 2016 à 21 % en 2019.

La mise en place du secteur Curie-Philipe a donc entraîné un phénomène de « vases communicants » comparable à celui observé dans le secteur Berlioz-Coysevox : l'évitement a progressé dans le secteur du collège le moins défavorisé (Curie) mais a davantage diminué dans le secteur du collège le plus défavorisé (Philipe), si bien qu'à l'échelle du double secteur, l'évitement a légèrement reculé.

4.3.2 Un impact limité sur la mixité sociale

Les effets du secteur bi-collèges Curie-Philipe sur la mixité sociale dans ces deux collèges REP aux trajectoires sociales divergentes n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés. Si les modifications apportées à la procédure de choix régulé ont permis de réduire les écarts de composition sociale à l'entrée en 6^e à partir de la troisième année d'expérimentation, le dispositif n'est pas parvenu à les résorber entièrement.

FIGURE 4.12 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2016 à 2019

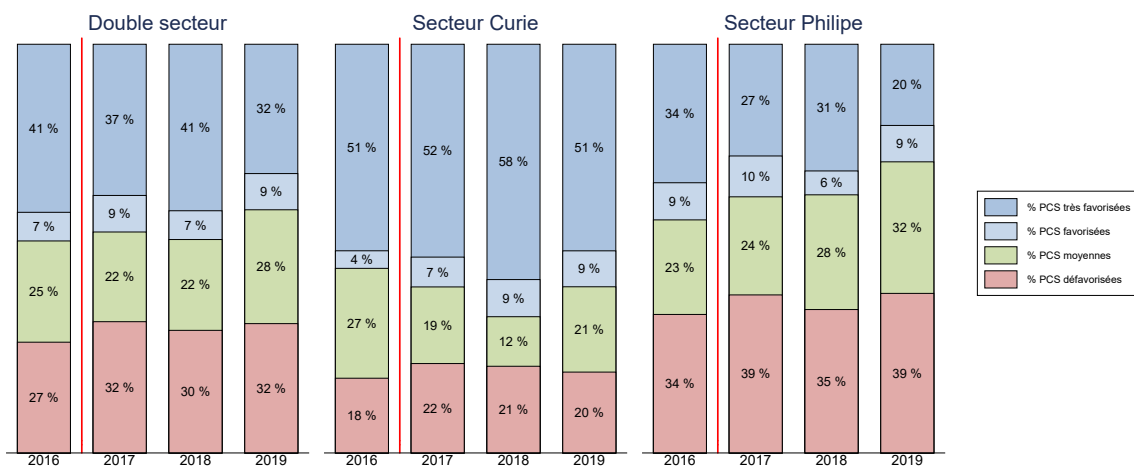


Lecture : À la rentrée 2016, les classes de 6^e des collèges Curie et Philipe accueillaient respectivement 30 % et 61 % d'élèves de PCS défavorisées. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges Curie-Philipe, ces proportions étaient respectivement de 35 % et 70 %.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE 4.13 – Profil social des élèves de sixième domiciliés dans le double secteur Curie-Philipe, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 27 % des élèves 6^e domiciliés dans le double secteur Curie-Philipe étaient de PCS défavorisées. Dans le secteur Curie, cette proportion était de 18 %. Dans le secteur Philipe, elle était de 34 %. Les secteurs des deux collèges ont été réunis en 2017.

Champ : Élèves de 6^e domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2016 à 2019.

Source : Base Élèves de l'Académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Année 1. À l'issue de la première année d'expérimentation du secteur commun Curie-Philipe (rentrée 2017), la composition sociale des deux collèges est apparue plus défavorisée que l'année précédente (voir figure 4.12) : la proportion de PCS défavorisées parmi les élèves de 6^e a progressé de 5 points à Curie entre 2016 et 2017 (en passant de 30 à 35 %) et de 9 points à Philipe (en passant de 61 à 70 %).

Si cette déformation générale du recrutement social des deux établissements s'explique pour l'essentiel par l'augmentation de la part des élèves de PCS défavorisées parmi les élèves domiciliés dans le double secteur par rapport à l'année précédente (voir figure 4.13), le maintien des écarts de composition sociale entre les deux collèges est quant à lui plus surprenant. En effet, malgré la mise en place de la procédure de choix régulé, le contraste social entre les classes de 6^e des collèges Curie et Philipe était comparable à celui observé l'année précédente : comme en 2016, la proportion d'élèves de PCS défavorisées était à la rentrée 2017 deux fois plus élevée au collège Philipe (70 %) qu'au collège Curie (35 %) alors que la proportion de PCS favorisées ou très favorisées y était trois fois plus faible (10 % contre 34 %).

Comme nous le verrons dans la section suivante, l'incapacité de la procédure de choix régulé à rééquilibrer la composition sociale des collèges Curie et Philipe à la rentrée 2017 tient à plusieurs difficultés, dont une partie seulement ont pu être résolues lors de la seconde année d'expérimentation.

Année 2. Les ajustements apportés à la procédure de choix régulé en 2018 n'ont permis d'améliorer qu'à la marge les performances du dispositif du point de vue de l'objectif de mixité sociale (voir figure 4.12). Alors qu'en 2017, les classes de 6^e du collège Philipe n'accueillaient qu'1 % d'élèves de PCS très favorisées, cette proportion est remontée à 10 % à la rentrée 2018. Cependant, les écarts de composition sociale entre les deux collèges sont restés du même ordre de grandeur que l'année précédente, la proportion d'élèves de PCS défavorisées atteignant 64 % au collège

Philippe contre 24 % au collège Curie.

Année 3. Les conditions de mise en œuvre de la troisième année d'expérimentation ont été sensiblement améliorées par rapport à l'année précédente, à travers une meilleure remontée des informations relatives au quotient familial des élèves participants et l'accès à des données plus fiables sur l'origine sociale des élèves pré-affectés dans la classe CHAM du collège Marie Curie et la section sportive rugby du collège Gérard Philippe.

Ces améliorations ont permis de résorber en partie le déséquilibre constaté les années précédentes dans la composition sociale des deux collèges : à la rentrée 2019, leurs classes de 6^e accueillaient des proportions comparables d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées (27 % à Curie et 26 % à Philippe). Par ailleurs, bien que toujours important, l'écart entre les proportions d'élèves de PCS défavorisées (33 % à Curie contre 59 % à Philippe) était nettement inférieur à celui constaté l'année précédente (26 points d'écart en 2019 contre 40 points en 2018).

4.3.3 Une procédure d'affectation entravée par des difficultés structurelles

Malgré les progrès enregistrés lors la troisième année d'expérimentation, le secteur Curie-Philippe n'est pas parvenu à rééquilibrer à court terme la composition sociale des deux collèges. Les analyses menées à partir des données de la procédure de choix régulé et des constats de rentrée successifs mettent en évidence plusieurs facteurs qui ont entravé la capacité de cette procédure à atteindre ses objectifs. Ces difficultés de nature structurelle ne pourront être surmontées qu'en agissant sur plusieurs leviers, à commencer par le rééquilibrage de l'offre pédagogique des deux établissements.

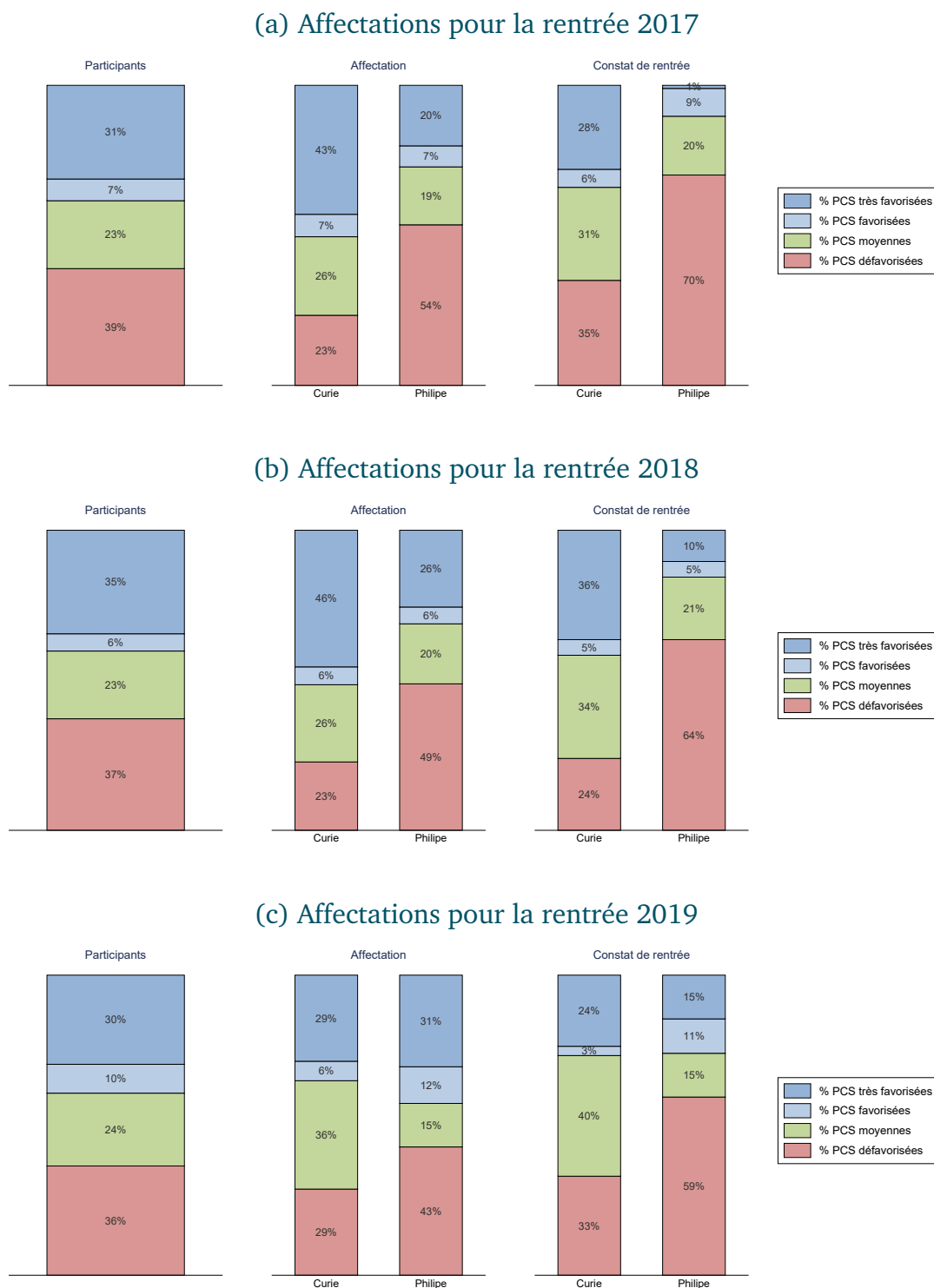
Année 1. Le croisement des données de la procédure d'affectation et du constat de rentrée 2017 montre que deux séries de facteurs ont contribué au maintien des déséquilibres sociaux entre les deux collèges lors de la première année d'expérimentation.

Un premier ensemble de facteurs est à chercher du côté de la procédure d'affectation elle-même. La comparaison de la composition sociale des deux collèges après l'affectation et à la rentrée 2017 (voir figure 4.14a) indique que le contraste social constaté en septembre était déjà présent en juin, alors même que la composition des deux collèges était par construction équilibrée en fonction du niveau de revenu des parents : parmi les élèves affectés au collège Curie en 2017, 43 % étaient de PCS très favorisées et 23 % de PCS défavorisées alors que parmi les élèves affectés au collège Philipe, ces proportions étaient respectivement de 20 % et 54 %.

Il y a plusieurs raisons à ce paradoxe. D'une part, au sein de chaque groupe de QF, les élèves qui ont demandé Gérard Philipe en vœu 1 étaient presque exclusivement issus de PCS moyennes et défavorisées⁸. En l'absence d'information sur la PCS des parents, cette polarisation sociale des vœux, interne à chaque groupe de QF, a contribué à déséquilibrer la composition sociale des élèves affectés aux deux collèges. D'autre part, l'analyse des données a révélé que le choix de la distance relative au collège comme critère de priorité pour départager les élèves d'un même groupe de QF et pour imputer les vœux manquants avait avantagé les élèves de PCS favorisées pour l'affectation au collège Marie Curie : en effet, dans la mesure où ces élèves étaient plus souvent originaires de l'ancien secteur Curie, ils résidaient en moyenne plus près de ce collège que du collège Philipe et ont par conséquent bénéficié d'une priorité plus élevée dans le processus d'affectation. Enfin, lors de la première année d'expérimentation, la répartition des places réservées aux différents groupes de QF dans les collèges Curie et Philipe a pâti de l'absence de données fiables sur la composition sociale des élèves admis dans les classes à

8. Voir figure C4 de l'annexe C.

FIGURE 4.14 – Composition sociale des collèges Curie et Philippe après l'affectation et à la rentrée, rentrées 2017 à 2019



Lecture : En 2017, 31 % des élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé dans le secteur bi-collèges Curie-Philippe étaient de PCS très favorisées. À l'issue de l'affectation, cette proportion était de 43 % parmi les élèves affectés au collège Curie et de 20 % parmi les élèves affectés au collège Philippe. Parmi les élèves de 6^e effectivement inscrits dans ces établissements à la rentrée 2017, les proportions étaient de 28 % au collège Curie et de 1 % au collège Philippe.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe et élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philippe, rentrées 2017 à 2019.

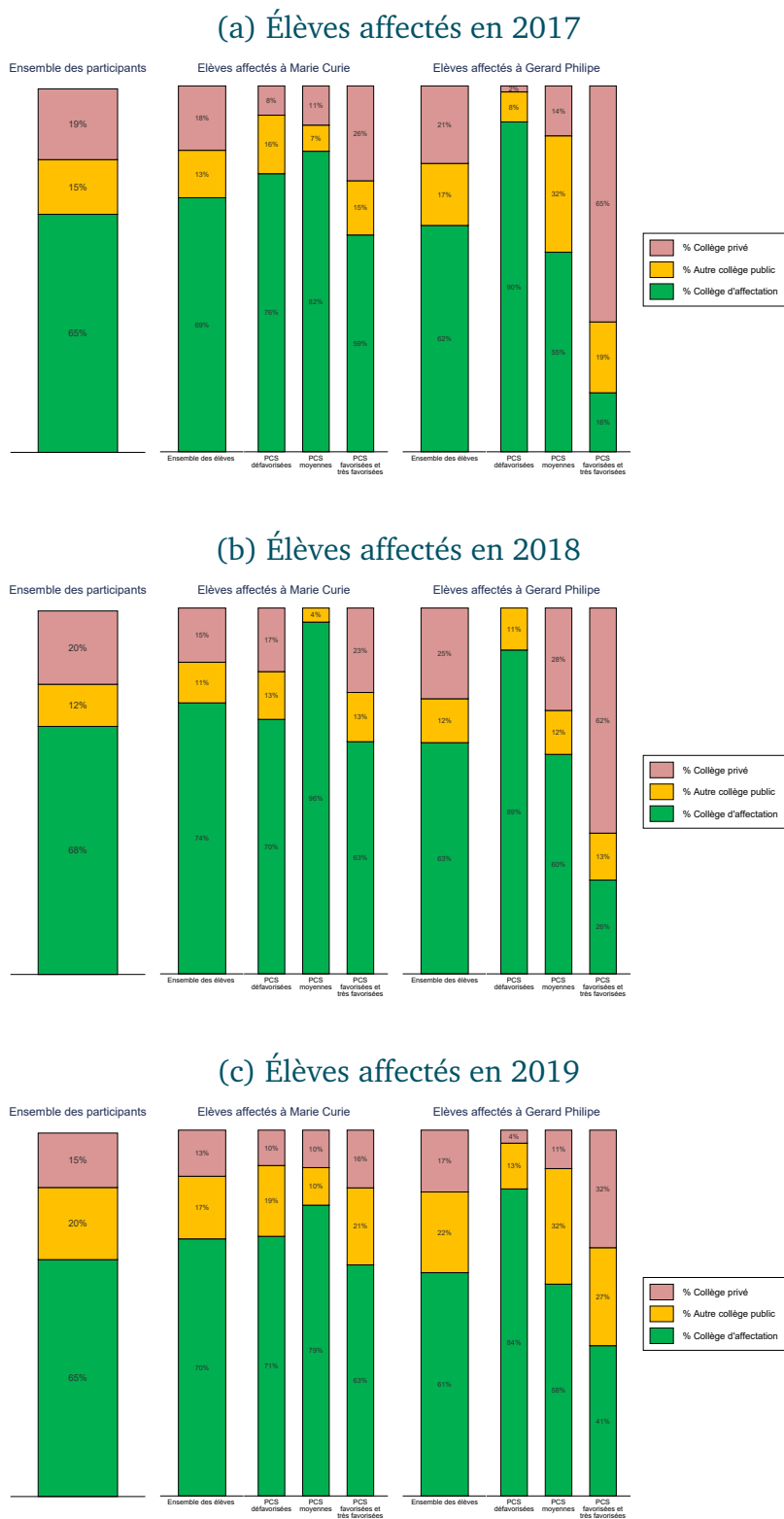
Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Curie-Philippe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

recrutement spécifique des deux collèges. La section sportive rugby du collège Philippe, créée à la rentrée 2017, n'a pas été prise en compte pour ajuster les quotas dans la mesure où le profil social des futurs admis n'était pas connu au mois de juin, lorsque la procédure de choix régulé a été mise en œuvre pour la première fois. Or les données du constat de rentrée ont révélé que la très grande majorité des élèves admis dans cette section étaient de PCS défavorisées (plus de 70 %). De manière symétrique, le caractère socialement très favorisé des élèves admis dans la classe CHAM du collège Curie (dont plus de 70 % étaient de PCS très favorisées) a été sous-estimé. Cette situation a conduit à réserver un nombre trop important de places aux élèves de QF élevé à Curie et aux élèves de QF faible à Philippe.

Si ces trois facteurs ont contribué à déséquilibrer la composition sociale des deux collèges à l'issue de l'affectation, ils ne suffisent pas à expliquer l'ampleur des écarts constatés à la rentrée 2017 (voir partie droite de la figure 4.14a). Ceux-ci ont été considérablement amplifiés par les comportements d'évitement intervenus entre l'affectation et la rentrée. On observe en effet que 35 % des élèves affectés à l'un ou l'autre collège ne s'y sont pas inscrits en septembre et ont pour la plupart rejoint un collège privé (voir figure 4.15a). Or ce phénomène d'évaporation a été plus marqué parmi les élèves affectés au collège Philippe (38 %) que parmi ceux affectés au collège Curie (31 %), tout particulièrement parmi les élèves de PCS favorisées ou très favorisées. Ces derniers ne sont que 16 % à s'être effectivement inscrits à Gérard Philippe, alors que cette proportion s'élève à 59 % parmi élèves de PCS favorisées ou très favorisées qui ont été affectés au collège Marie Curie⁹. Si la procédure de choix régulé n'a pas modifié de manière significative les taux d'évitement observés au cours des années précédentes, elle a néanmoins contribué à mettre en lumière l'ampleur de ce phénomène et permis d'identifier l'une des

9. On notera cependant qu'en 2017, 23 % des élèves de 6^e du collège Marie Curie étaient originaires d'autres secteurs et avaient un profil social nettement plus défavorisés que celui des élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé en 2017 et qui se sont inscrits dans ce collège à la rentrée (voir figures C8 et C10a de l'annexe C). Ces inscriptions hors secteur ont permis de rééquilibrer légèrement les compositions sociales des collèges Curie et Philippe à la rentrée 2017.

FIGURE 4.15 – Inscription effective des élèves affectés aux collèges Marie Curie et Gérard Philipe, par PCS, rentrées 2017 à 2019



Lecture : Parmi les élèves de PCS favorisées ou très favorisées qui ont été affectés au collège Marie Curie en 2017, 59 % se sont inscrits dans ce collège à la rentrée 2017, 15 % se sont inscrits dans un autre collège public et 26 % se sont inscrits dans un collège privé.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philipe, rentrées 2017 à 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philipe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

causes structurelles de la moindre résistance du collège Gérard Philipe à l'évitement des PCS favorisées : contrairement au collège Marie Curie, qui accueille depuis 2012 une classe CHAM qui « fixe » dans ce collège une population d'élèves d'origine sociale favorisée, le collège Gérard Philipe ne peut compter sur aucun dispositif de cette nature. Cette asymétrie dans l'offre pédagogique des deux collèges apparaît donc comme un obstacle sérieux au rééquilibrage de leur composition sociale.

Année 2. Les difficultés rencontrées lors de la première année d'expérimentation du secteur commun Curie-Philipe ont conduit à apporter un certain nombre de modifications à la procédure de choix régulé. Outre l'abandon du critère de distance relative pour déterminer les priorités des participants, il fut décidé que les vœux manquants ne seraient plus imputés sur la base du collège le plus proche et que les élèves dont les parents n'auraient pas fourni de justificatif de quotient familial seraient dorénavant affectés de manière aléatoire aux deux collèges.

Ces modifications ont permis de corriger certains des biais induits par les paramètres de la procédure de choix régulé. Elles n'ont toutefois pas été suffisantes pour améliorer significativement les performances de cette procédure lors de la deuxième année d'expérimentation.

De la même manière qu'en 2017, les écarts de composition sociale constatés à la rentrée 2018 étaient déjà présents à l'issue de l'affectation (voir figure 4.14b) : parmi les élèves affectés au collège Curie, 46 % étaient de PCS très favorisées et 23 % de PCS défavorisées alors que parmi les élèves affectés au collège Philipe, ces proportions étaient respectivement de 26 % et 49 %.

Ces écarts, bien que légèrement inférieurs à ceux observés l'année précédente, demeurent importants. Malgré les améliorations apportées à la procédure, les difficultés structurelles identifiées en 2017 ont continué à entraver la capacité de la procédure à équilibrer la composition sociale des deux collèges à l'issue de l'affectation pour la rentrée 2018 : la différenciation sociale des vœux au sein de chaque groupe

de QF, qui est demeurée très élevée¹⁰, et le manque de fiabilité des informations relatives à la composition sociale des élèves admis dans les classes à recrutement spécifique des collèges Curie (CHAM) et Philippe (section sportive rugby). Les informations sur l'origine sociale des élèves admis dans ces classes lors de la première année d'expérimentation (rentrée 2017) n'étant pas disponibles au moment du paramétrage de la procédure de choix régulé pour la rentrée 2018, elles n'ont pu être exploitées qu'à partir de la troisième année d'expérimentation (rentrée 2019).

À ces difficultés structurelles s'est ajoutée une contrainte supplémentaire en 2018 : pour des raisons mal identifiées, la proportion de familles qui n'ont pas fourni de justificatif de quotient familial a augmenté considérablement par rapport à l'année précédente (de 32 % à 63 %, voir figure 4.1). Bien que ces élèves (au nombre de 137) aient été affectés au hasard aux deux collèges, cette répartition aléatoire n'a pas produit une répartition parfaitement équilibrée des PCS – le hasard ne permettant de garantir cette propriété que lorsque le nombre d'élèves est suffisamment important. En 2018, la déviation par rapport à la loi des grands nombres a été particulièrement sévère : parmi les élèves du groupe « QF manquant » affectés au collège Philippe, on comptait 51 % d'élèves de PCS défavorisées, contre seulement 23 % parmi les élèves affectés au collège Curie¹¹.

Comme en 2017, les différences de composition sociale constatées à l'issue de l'affectation en 2018 ont été amplifiées par les comportements d'évitement intervenus entre l'affectation et la rentrée (voir figure 4.15b). Dans des proportions comparables à celles observées l'année précédente, de nombreux élèves affectés à l'un ou l'autre collège ne s'y sont pas inscrits au mois de septembre : 26 % parmi les élèves affectés à Curie et 37 % parmi ceux affectés à Philippe. Bien qu'en léger reflux par rapport à la première année d'expérimentation, le taux d'évitement des PCS favorisées ou très favorisées est resté très élevé parmi les élèves affectés au collège

10. Voir figure C5 de l'annexe C.

11. Bien que du point de vue statistique, une déviation de cette ampleur ait une faible probabilité d'occurrence, elle peut néanmoins survenir dans près de 5 % des cas.

Philippe (74 %) et très supérieur à celui observé à Curie (37 %) – la pré-affectation d'élèves socialement favorisés à la classe CHAM de Curie ayant permis à ce collège de mieux résister à l'évitement que le collège Philippe ¹².

Année 3. Pour tenter de remédier à certaines des faiblesses structurelles de la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe, deux progrès importants ont été réalisés lors de la troisième année d'expérimentation : d'une part, la fiabilisation des informations relatives à la composition sociale effective des classes à recrutement spécifique des collèges Curie et Philippe (CHAM et section sportive rugby) a permis de mieux répartir les places réservées aux différents groupes de QF dans les deux collèges ; d'autre part, des efforts importants ont été accomplis pour obtenir des familles qu'elles fournissent un justificatif de quotient familial, ce qui a eu pour effet de réduire de manière significative le taux de non-renseignement du quotient familial parmi les participants (de 63 % en 2018 à 48 % en 2019).

Ces deux évolutions ont contribué à l'amélioration très notable des performances de la procédure de choix régulé en 2019. À l'issue de l'affectation, la composition sociale des deux collèges est apparue beaucoup plus équilibrée que lors des deux précédentes campagnes d'affectation (voir figure 4.14c) : pour la première fois, la proportion d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées parmi les élèves affectés était comparable dans les deux collèges (35 % à Curie et 43 % à Philippe) et l'écart dans la proportion d'élèves de PCS défavorisées (29 % à Curie et 43 % à Philippe) a été divisé par deux par rapport à l'année précédente (de 26 points en 2018, il est passé à 14 points en 2019).

Si la procédure de choix régulé a permis d'équilibrer les proportions de PCS

12. On notera cependant que comme en 2017, le profil social des élèves de 6^e qui ont été accueillis au collège Curie en provenance d'autres secteurs (11 % des effectifs) était plus défavorisé que celui des élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé en 2018 et qui se sont inscrits dans ce collège à la rentrée (voir figures C8 et C10b de l'annexe C). À l'inverse, le profil social des élèves de 6^e qui ont été accueilli au collège Gérard Philippe en provenance d'autres secteurs (13 % des effectifs) était moins défavorisé que celui des élèves admis via la procédure de choix régulé. Ces affectations intervenues en dehors de la procédure de choix régulé permis de rééquilibrer légèrement les compositions sociales des collèges Curie et Philippe à la rentrée 2018.

favorisées ou très favorisées parmi les élèves affectés aux deux collèges, les PCS moyennes sont restées sous-représentées à Philipe et les PCS défavorisées à Curie. L'analyse détaillée des données de la procédure d'affectation indique que ce déséquilibre était, comme les années précédentes, imputable à la polarisation des vœux au sein de chaque groupe de QF : à revenu donné, les familles de PCS moyennes ont massivement demandé le collège Curie en vœu 1 alors que les vœux des familles de PCS défavorisées se sont davantage portés sur le collège Philipe¹³. Tant que la répartition des places de chaque collège est déterminée en fonction du quotient familial des parents plutôt que de leur PCS, ce type de déséquilibre est difficile à résorber.

La comparaison des compositions sociales obtenues à l'issue de l'affectation et à la rentrée (voir partie droite de la figure 4.14c) montre que les progrès de la mixité sociale observés en 2019 dans les classes de 6^e des collèges Curie et Philipe ne proviennent pas uniquement des améliorations apportées à la procédure de choix régulé. Ils sont également le résultat d'une modification notable des comportements d'évitement (voir figure 4.15c) : bien que le taux d'évitement global soit resté stable parmi les élèves affectés à l'un ou l'autre collège (65 % en 2019 contre 68 % en 2018), il a diminué sensiblement parmi les élèves de PCS favorisées ou très favorisées qui ont été affectés au collège Philipe, passant de 74 % en 2018 à 59 % en 2019. Cette moindre évaporation a permis de limiter le creusement des écarts de composition sociale entre l'affectation et la rentrée. Contrairement aux années précédentes, les deux collèges accueillent à la rentrée 2019 des proportions comparables d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées (27 % à Curie contre 26 % à Philipe) et l'écart entre leurs proportions respectives d'élèves de PCS défavorisées s'est moins creusé du fait des comportements d'évitement que lors de la précédente campagne d'affectation ; en 2018, cet écart était passé de 26 points à 40 points, soit une augmentation de 14 points ; en 2019, il est passé de 14 points à 26 points, soit

13. Voir figure C6 dans l'annexe C.

une augmentation de 12 points¹⁴.

Conclusion : un dispositif perfectible

À l'issue des trois premières années d'expérimentation, le bilan de la procédure de choix scolaire régulé mise en œuvre dans deux des secteurs bi-collèges est nuancé.

Un bilan en demi-teinte. Dans le secteur Bergson-Pailleron, la procédure de choix régulé a permis une progression sensible des effectifs scolarisés dans les deux collèges et, à l'instar du phénomène observé dans le secteur Berlioz-Coysevox, a entraîné un recul sensible de l'évitement vers le privé. Ce phénomène a contribué à endiguer l'érosion des effectifs de 6^e qui menaçait de conduire à la fermeture de l'un des deux collèges : entre 2016 et 2019, les effectifs de 6^e ont augmenté de 6 % à Bergson et de 25 % à Pailleron. Si la procédure de choix régulé n'est pas parvenue à assurer chaque année une répartition parfaitement homogène des élèves en fonction de la PCS de leurs parents, elle a néanmoins permis de rééquilibrer la composition sociale des deux collèges, en augmentant la part des élèves de PCS favorisées ou très favorisées au collège Pailleron.

Bien que s'appuyant sur la même procédure de choix régulé que le secteur Bergson-Pailleron, le secteur Curie-Philippe n'a pas produit les effets escomptés du point de vue de la mixité sociale, notamment lors des deux premières années d'expérimentation. Certes, l'évitement vers le privé a diminué de manière continue dans le double secteur, passant de 35 % en 2016 à 28 % en 2019. Toutefois, les écarts de composition sociale entre les deux collèges ne se sont pas réduits de manière signi-

14. Contrairement à ce qui s'était passé lors des deux premières années d'expérimentation, les affectations intervenues en dehors de la procédure régulé n'ont pas contribué à réduire les écarts de composition sociale entre les collèges Curie et Philippe à la rentrée 2019. En effet, le profil social des élèves de 6^e qui ont été affectés dans ces deux collèges en 2019 sans avoir participé à la procédure de choix régulé (9 % des effectifs de 6^e à Curie et 6 % à Philippe) avaient un profil social très semblable (voir figure C8 et C10c de l'annexe C).

ficative entre 2016 et 2018, la part des élèves de PCS défavorisées demeurant deux fois plus élevée au collège Philipe (entre 60 et 70 %) qu’au collège Curie (entre 25 et 35 %) à l’entrée en 6^e. Si les modifications apportées à la procédure de choix régulé ont permis de réduire ces écarts à partir de la troisième année d’expérimentation – les deux collèges accueillant à la rentrée 2019 des proportions comparables d’élèves de PCS favorisées ou très favorisées (27 % à Curie contre 26 % à Philipe) – le dispositif n’est pas parvenu à les résorber entièrement, en raison notamment de la forte asymétrie dans l’offre de formation des deux établissements.

Perspectives. Les enseignements tirés de l’évaluation des secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe ont permis d’identifier plusieurs pistes susceptibles d’améliorer significativement les performances de la procédure de choix régulé au cours des prochaines années.

L’une des évolutions les plus notables de cette procédure est qu’elle peut désormais s’appuyer sur des données fiables relatives à la catégorie socio-professionnelle des parents d’élèves entrant en 6^e – cette information étant depuis la rentrée 2019 enregistrée dans les bases de gestion des élèves du premier degré. L’accès à cette information, qui n’était jusqu’alors disponible que pour les élèves déjà scolarisés au collège, constitue un progrès important dans la mesure où elle permet de résoudre les nombreuses difficultés soulevées par l’approche jusqu’alors utilisée pour apprécier l’origine sociale des élèves. Cette approche, qui s’appuyait sur le niveau de revenu des parents d’élèves, mesuré à partir de leur quotient familial, a limité la capacité de la procédure de choix régulé à égaliser la composition sociale des collèges en raison notamment de la difficulté à obtenir cette information auprès des familles. En fournissant une mesure plus directe de la mixité sociale, l’approche fondée sur la PCS des parents devrait permettre à cette procédure de réaliser plus efficacement cet objectif. Elle a été mise en œuvre pour la première fois pour affecter les élèves entrant en 6^e à la rentrée 2020 dans les secteurs Curie-Philipe et

Bergson-Pailleron, et sera évaluée à la lumière du constat de rentrée.

Au-delà de ces évolutions techniques, d'autres leviers devront être actionnés pour renforcer durablement la mixité sociale dans le secteur Curie-Philippe. À court terme, l'effort doit porter sur la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philippe. Contrairement au collège Curie, qui a pu fixer des élèves de catégories sociales favorisées grâce à l'implantation d'une classe à horaires aménagées de musique (CHAM), le collège Philippe ne dispose que d'une section sportive rugby qui n'a pas permis à ce collège de diversifier son recrutement social – cette classe accueillant des élèves au profil social très défavorisé. Pour rendre le collège Philippe plus attractif auprès des parents de PCS favorisées, le comité de suivi du secteur Curie-Philippe a appelé de ses vœux l'ouverture dans ce collège d'une classe à horaires aménagés de théâtre (CHAT), qui constituerait le pendant de la CHAM du collège Curie. Bien que le Rectorat de Paris ait indiqué étudier cette possibilité, la perspective d'ouverture d'une section théâtre au collège Philippe demeure encore très incertaine.

Le rééquilibrage de la composition sociale des collèges Curie et Philippe nécessite par ailleurs de mettre en œuvre des actions pour des réduire les taux d'évitement considérables constatés parmi les élèves de PCS favorisées affectés au collège Philippe. Un levier prometteur pour inciter les parents à « jouer le jeu » de la carte scolaire consisterait à s'appuyer sur les incitations créées par la procédure d'affectation au lycée (application Affelnet post-troisième). Depuis 2008, cette procédure de choix scolaire centralisée et automatisée gère les affectations des élèves de 3^e aux lycées publics en tenant compte des préférences des familles et de critères de priorité qui sont calculés sous la forme d'un barème en points¹⁵. Lors de la deuxième année d'expérimentation des secteurs multi-collèges à Paris, et à la demande des parents d'élèves, l'Académie de Paris a annoncé la mise en place d'une bonification spécifique en faveur des élèves scolarisés dans les secteurs multi-collèges (au même

15. Sur la procédure Affelnet post-troisième, voir Fack et al. (2014) et Fack et Grenet (2016).

titre que pour les élèves scolarisés dans les collèges REP), de manière à augmenter leurs chances d'obtenir le lycée classé en premier vœu dans le cadre de la procédure Affelnet. Tel qu'il fonctionne aujourd'hui, ce bonus procure malheureusement un avantage trop modeste (480 points sur un total de 24 000 points) pour peser réellement sur les choix des parents. Une revalorisation de ce bonus pour les élèves scolarisés dans les secteurs multi-collèges permettrait de renforcer les incitations des familles de catégories sociales favorisées à fréquenter leur collège public de secteur. Dans le secteur Curie-Philippe, une telle approche serait de nature à réduire significativement les taux d'évitement constatés à l'entrée en 6^e dans le collège Philippe et, par conséquent, à rapprocher sa composition sociale de celle du collège Curie.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le bilan provisoire que l'on peut tirer des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges à Paris est encourageant, même si les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette expérimentation ambitieuse doivent inciter à une certaine prudence quant à la capacité du dispositif à renforcer durablement la mixité sociale au collège.

Secteurs multi-collèges : des résultats encourageants

Deux des trois secteurs bi-collèges ont atteint leurs objectifs : dans le secteur Berlioz-Coysevox, la procédure de montée alternée a considérablement renforcé la mixité sociale dans les classes de sixième et de troisième de ces deux collèges au recrutement social diamétralement opposé ; dans le secteur Bergson-Pailleron, la mise en œuvre d'une procédure de choix régulé a permis de concilier la réalisation de l'objectif de mixité sociale avec l'expression des préférences scolaires des familles. Dans ces deux secteurs, le dispositif n'a pas entraîné de fuite massive des catégories sociales favorisées vers le secteur privé mais a au contraire suscité un mouvement de « retour vers le public » des parents de catégories sociales favorisées qui résident dans le secteur du collège le plus évité (Berlioz ou Pailleron).

En revanche, l'incapacité du secteur Curie-Philippe à rééquilibrer à court terme la composition sociale de ces deux collèges REP aux dynamiques sociales divergentes met en lumière les difficultés inhérentes à la transition d'un système d'affectation vers un autre. Dans ce secteur bi-collèges, la conjonction d'un phénomène massif

d'évitement vers le privé (qui préexistait à la mise en place du secteur commun) et d'une forte asymétrie dans l'offre de formation des deux collèges a entravé la capacité de la procédure de choix régulé à atteindre l'objectif de mixité sociale, bien que les améliorations apportées à la procédure d'affectation lors de la troisième année d'expérimentation aient permis d'améliorer ses performances. Au-delà de ces ajustements techniques, d'autres leviers devront être actionnés pour modifier la perception des deux collèges et rééquilibrer à terme leur composition sociale, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philipe.

Poursuite de l'expérimentation

Le bilan globalement positif des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges a conduit la Ville et l'Académie de Paris à poursuivre cette expérimentation au-delà de l'année scolaire 2019-2020.

Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la phase de transition vers la montée alternée a été achevée en 2019 et ces deux collèges n'accueillent plus désormais que des doubles cohortes d'élèves scolarisés dans deux niveaux (6^e/4^e ou 5^e/3^e) qui alternent selon que l'année considérée est paire ou impaire. Le principal défi qui reste à relever dans ce secteur est de résorber les différences résiduelles de composition sociale qui persistent entre les collèges Berlioz et Coysevox. Ces différences, qui proviennent de l'évitement plus important subi par le collège Berlioz, n'ont plus lieu d'être dès lors ces deux collèges partagent le même secteur de recrutement.

Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, la mise en œuvre de la procédure de choix régulé sera à l'avenir grandement facilitée par la possibilité de s'appuyer sur les informations relatives à la catégorie socio-professionnelle des parents, en lieu et place de l'approche fondée sur le quotient familial qui a posé de redoutables difficultés tout au long des trois premières années d'expérimenta-

tion. Cette nouvelle approche, qui a été utilisée pour la première fois en 2020 pour affecter les entrants en 6^e dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe, devrait permettre de mieux équilibrer la composition sociale des collèges à l'issue de l'affectation.

Ces améliorations ne suffiront pas toutefois à garantir une répartition sociale parfaitement comparable des élèves effectivement inscrits dans les collèges dont les secteurs ont été réunis, du fait des comportements d'évitement qui interviennent entre l'affectation et la rentrée. Pour y parvenir, d'autres actions devront être engagées. Dans le secteur Curie-Philipe, il est impératif que l'offre pédagogique des deux établissements soit rééquilibrée en faveur du collège Philipe, de manière à renforcer l'attractivité de ce collège auprès des parents de catégories sociales favorisées. La limitation des comportements d'évitement scolaire passe également par la mise en place de mécanismes incitatifs, qui à Paris pourraient prendre la forme d'une revalorisation de la bonification accordée aux élèves scolarisés dans les secteurs multi-collèges dans le cadre de la procédure Affelnet d'affectation au lycée.

Plus généralement, il serait illusoire de croire que l'objectif de mixité sociale puisse être réalisé par le seul moyen des secteurs multi-collèges, sans faire intervenir d'autres leviers. Le renforcement de la mixité sociale dans les collèges parisiens ne peut notamment faire l'économie d'une réflexion sur les moyens d'associer l'enseignement privé à cette démarche. L'enseignement privé représente en effet un obstacle considérable au renforcement de la mixité sociale dans les collèges publics, dans la mesure où les comportements d'évitement vers ces établissements (qui scolarisent plus d'un tiers des collégiens à Paris) expliquent près de la moitié de la ségrégation sociale observée, alors que ces établissements sont subventionnés à hauteur de 75 % par l'État et les collectivités locales. Une piste intéressante consisterait à moduler la dotation de fonctionnement des collèges privés en fonction d'un objectif de mixité sociale, à l'image du dispositif récemment mis en place par le département de la Haute-Garonne : depuis la rentrée 2017, les collèges privés de

ce département se voient appliquer un système de bonus/malus en fonction de la proportion d'élèves de PCS défavorisées qu'ils accueillent. Au mois de juin 2019, le Conseil de Paris a adopté une délibération qui propose d'expérimenter un dispositif de ce type à partir de la rentrée 2021, à travers une modulation du « forfait éducatif » attribué aux collèges publics et privés en fonction de leur composition sociale, pour atteindre à terme un facteur de 1 à 10 entre les établissements les plus favorisés et les établissements les moins favorisés socialement. Ce type de dispositif pourrait représenter, si la modulation financière est suffisamment importante, une incitation puissante pour les collèges privés à diversifier leur recrutement social.

Un dispositif généralisable ?

À Paris, la question d'une extension du dispositif des secteurs multi-collèges au-delà des trois secteurs mis en place à la rentrée 2017 a été posée dès la deuxième année d'expérimentation. À l'occasion du lancement de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE) en septembre 2018, la Ville de Paris et le Rectorat de Paris ont annoncé leur volonté d'étendre cette expérimentation à de nouveaux arrondissements à la rentrée 2019-2020. Dans cette perspective, plusieurs réunions de concertations ont été organisées au cours de l'année 2018-2019 dans les arrondissements potentiellement concernés (10^e, 12^e, 13^e et 20^e). Ces réunions se sont déroulées dans un climat houleux, conduisant la Ville et le Rectorat à reporter ce projet d'extension, sans toutefois remettre en question les secteurs multi-collèges déjà en place.

Au-delà du cas parisien, les secteurs multi-collèges constituent une piste sérieuse pour favoriser la mixité sociale dans l'enseignement secondaire public lorsque, comme c'est le cas à Paris, la densité de population est suffisamment importante et le tissu urbain suffisamment diversifié pour que l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges puisse contribuer au brassage social des publics scolaires.

En France, ce type de configuration se rencontre fréquemment dans les grandes agglomérations urbaines. Des villes comme Bordeaux, Lille, Marseille ou Toulouse sont en effet traversées par des frontières sociales très marquées au sein de leur espace urbain. La pertinence de ce dispositif devra cependant être évaluée en tenant compte des disparités socio-spatiales propres à chaque territoire : la capacité des secteurs multi-collèges à réduire la ségrégation sociale suppose, en particulier, qu'ils se déploient au sein d'un maillage urbain dense et qu'ils puissent associer des quartiers socialement hétérogènes dans un périmètre limité, de manière à maintenir une distance raisonnable entre le domicile des élèves et leur collège d'affectation.

Du point de vue du choix de la modalité d'affectation – montée alternée ou choix régulé – les enseignements tirés de l'expérimentation parisienne permettent de formuler un certain nombre de recommandations. Dans la phase de transition vers un secteur multi-collèges, le système de la montée alternée présente d'indéniables atouts : il permet de stabiliser plus rapidement les anticipations des parents, en réduisant l'incertitude sur la composition sociale du collège d'affectation de leur enfant, tout en garantissant que les élèves d'une même école élémentaire resteront scolarisés dans le même collège s'ils sont domiciliés dans le secteur élargi. Ces avantages doivent cependant être mis en regard des fortes contraintes imposées par la montée alternée : cette modalité d'affectation ne peut être mise en œuvre de manière réaliste que dans des secteurs élargis à deux collèges et suppose une réorganisation complexe de la structure pédagogique des deux établissements qui, à l'issue de la phase de transition, ne scolarisent chaque année que deux niveaux. À l'inverse, une procédure de choix régulé peut sans difficulté être généralisée à des secteurs comportant trois, voire quatre collèges, et autorise des reconfigurations ultérieures, comme par exemple l'inclusion d'un nouveau collège. Il semble donc préférable de réserver le choix régulé aux secteurs élargis à trois collèges ou plus, pour éviter certains effets pervers induits par le caractère binaire du choix proposé aux familles dans le cas des secteurs bi-collèges. Par ailleurs, le système de

la montée alternée tel qu'il a été mis en œuvre dans le secteur Berlioz-Coysevox a pâti du fait que la phase de transition a été longue (trois ans) et que les comportements d'évitement sont restés différenciés selon que l'entrée en 6^e s'effectuait dans le collège historiquement favorisé (Coysevox) ou dans le collège historiquement défavorisé (Berlioz). Pour limiter ces effets indésirables, une solution alternative pourrait consister à scolariser les élèves de 6^e et de 5^e dans le collège historiquement favorisé avant de les transférer dans le collège historiquement défavorisé pour y effectuer leurs années de 4^e et de 3^e. Cette approche, qui se rapproche davantage de la logique des collèges multi-sites, permettrait de limiter les fluctuations dans les taux d'évitement à l'entrée en 6^e, telles qu'elles ont pu être observées dans le secteur Berlioz-Coysevox.

Dans la perspective d'une généralisation des secteurs multi-collèges, l'une des principales leçons de l'expérimentation menée à Paris est que le succès d'un tel dispositif repose sur une concertation régulière entre les parties prenantes (chefs d'établissements, enseignants, parents d'élèves, représentants de l'académie et des collectivités locales) et sur la mise en commun des indicateurs de suivi de l'expérimentation. À Paris, les comités de suivis qui ont été mis en place dans les trois secteurs bi-collèges ont pleinement joué ce rôle et ont permis de construire un consensus qui a largement contribué à apaiser les tensions qui avaient initialement divisé les acteurs locaux lors du lancement de l'expérimentation.

Mixité sociale : mesurer les effets sur les compétences

La capacité des secteurs multi-collèges à renforcer la mixité sociale au collège n'est pas une fin en soi et n'a de sens que si elle permet d'agir, à plus long terme, sur les inégalités scolaires. Il est donc impératif d'élargir le champ de l'évaluation à l'analyse des effets de la mixité sociale sur les compétences et les trajectoires scolaires des élèves.

Dans cette perspective, notre équipe s'est associée à Ghazala Azmat (Sciences Po Paris) et Élise Huillery (Université Paris-Dauphine) pour mener une vaste enquête dans une centaine de collèges qui ont mis en œuvre des actions en faveur de la mixité sociale depuis la rentrée 2015-2016, dont les secteurs multi-collèges analysés dans le présent rapport. Cette enquête vise à mettre en évidence les effets de la mixité sociale sur les apprentissages des élèves, leurs compétences non cognitives et psycho-sociales et leur bien-être en milieu scolaire. Les dimensions d'intérêt incluent, outre les compétences cognitives des élèves évaluées au moyen de tests standardisés en français et en mathématiques, leurs comportements (absences, sanctions), le climat scolaire ressenti, l'identification aux groupes de pairs à l'école et en dehors de l'école, les attitudes face à la différence sociale et scolaire, le fatalisme social, l'ambition, l'estime de soi et les réseaux amicaux. Les élèves seront suivis jusqu'à leur entrée au lycée afin d'évaluer l'impact de la démarche sur la réussite au brevet et sur l'orientation après la classe de troisième. Les résultats de cette étude, qui bénéficie du soutien financier de l'Agence nationale de la recherche, du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et du ministère de l'Éducation nationale, seront rendus publics à l'horizon 2021.

ANNEXE A – DONNÉES MOBILISÉES

Cette annexe présente les données mobilisées dans le cadre de ce rapport : la Base Élèves académique, les contours de la sectorisation des collèges parisiens et les données issues de la procédure de choix régulé qui a été mise en œuvre dans les secteurs bi-collèges Curie-Philippe et Bergson-Pailleron.

Base Élèves académique (2011-2019). Les Bases Élèves académiques (BEA) sont les bases de données individuelles académiques qui recensent chaque année depuis le début de la décennie 2000 l'ensemble des élèves inscrits dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat de chaque académie. Pour les besoins de cette étude, nous avons été autorisés par le Rectorat de Paris à accéder à une version anonymisée de la BEA de l'académie de Paris, qui couvre les années scolaires 2011-2012 à 2019-2020¹⁶.

Ces données fournissent des informations précises sur les caractéristiques socio-démographiques des élèves et sur leur scolarité. Les variables socio-démographiques incluent le sexe et l'âge des élèves, la catégorie socio-professionnelle du responsable légal (nomenclature des PCS en 30 postes) et, éventuellement, du second responsable, ainsi que le statut de boursier. L'établissement et la formation fréquentés sont renseignés par un grand nombre de variables qui incluent notamment l'identifiant du collège, le statut public ou privé de l'établissement et le code MEF à 11 caractères de la formation suivie. Ces fichiers contiennent également l'adresse des

16. Pour l'année 2014-2015, nous utilisons une version archivée correspondant à la photographie en fin d'année scolaire, le constat de rentrée 2014 n'étant pas disponible.

élèves que nous avons pu géocoder afin d'obtenir les coordonnées géographiques (Lambert 93) de leur lieu de résidence. Enfin, la présence dans ces données d'une version crypté de l'identifiant national élève (INE) permet de réaliser des appariements entre les différents millésimes de la BEA, de manière à suivre les trajectoires scolaires des élèves au cours du temps, et d'apparier ces fichiers avec les données extraites de la procédure de choix régulé utilisée dans les secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron.

Les données de la BEA sont une source d'information très riche pour analyser les déterminants de la ségrégation sociale des collèges à Paris et pour évaluer l'impact des secteurs multi-collèges sur la mixité sociale et les comportements d'évitement scolaire. Le principal intérêt de ces données est qu'elles fournissent chaque année une photographie quasi exhaustive de la composition sociale des collèges publics et privés à Paris. Dans le cadre de ce rapport, la composition sociale des collèges est évaluée à partir de la classification utilisée par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de ses études statistiques. Cette classification distingue quatre groupes sociaux qui sont définis à partir de la PCS du responsable légal de l'élève, ou du second responsable si la PCS du premier responsable n'est pas renseignée : les PCS « très favorisées » (cadres, chefs d'entreprises, professions intellectuelles et professions libérales), les PCS « favorisées » (professions intermédiaires), les PCS « moyennes » (artisans, commerçants, employés) et les PCS « défavorisées » (ouvriers et personnes sans activité professionnelle). Le tableau A1 fournit la correspondance détaillée entre les PCS et ces quatre groupes sociaux ainsi définis. Lors du calcul de la répartition des groupes sociaux au sein d'une unité spatiale (qu'il s'agisse de l'académie, du collège ou encore du secteur) seuls les élèves pour lesquels la PCS du responsable légal est renseignée (ce qui est le cas pour plus de 90 % des élèves) sont pris en compte¹⁷.

17. À la différence du ministère de l'Éducation nationale, qui inclut dans le groupe des PCS « défavorisées » les élèves dont la PCS du responsable légal n'a pas été renseignée, nous ne tenons pas compte de ces élèves dans le calcul de la composition sociale des collèges. L'analyse des données

TABLEAU A1 – Correspondance entre la nomenclature des PCS (30 postes) et les quatre groupes sociaux définis par le ministère de l'Éducation nationale

Code PCS	Libellé
Groupe A : PCS très favorisées	
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
Groupe B : PCS favorisées	
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
Groupe C : PCS moyennes	
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
Groupe D : PCS défavorisées	
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
76	Anciens employés et ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Inactifs divers (autres que retraités)

La présence de l'adresse des élèves dans les données de la BEA permet par ailleurs de comparer la composition sociale des collèges concernés par les expérimentations à la composition sociale de leurs secteurs respectifs, et ainsi de mesurer de manière très fine les comportements d'évitement au sein de chaque secteur. Le secteur de rattachement de chaque élève (qu'il soit scolarisé dans son collège public de secteur, dans un collège public hors secteur ou dans un collège privé) est identifié en croisant les adresses géolocalisées des élèves avec les contours de la sectorisation des collèges, qui nous ont été transmis par la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (voir *infra*). La composition sociale de chaque secteur a pu ensuite être calculée à partir des informations recueillies sur la PCS du responsable légal de l'ensemble des élèves domiciliés dans le secteur.

Enfin, la profondeur temporelle données de la BEA (2011-2019) est suffisamment importante pour analyser l'évolution de la mixité sociale et des comportements d'évitement au cours de la décennie écoulée, et ainsi mettre en évidence l'impact éventuel des changements induits par les expérimentations menées depuis la rentrée 2017.

Sectorisation des collèges publics parisiens (2011-2019). Les contours de la sectorisation des collèges publics parisiens chaque année au cours de la période 2011-2019 ont été mis à notre disposition par la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, qui est la collectivité territoriale compétente pour la définition de ces secteurs dans l'académie de Paris. Ces fichiers se présentent sous la forme de *shapefiles*, exploitables à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'information géographique).

Ces contours ont été utilisés afin d'identifier le secteur de rattachement de

de la BEA montre en effet que le taux de non-renseignement des PCS n'est pas corrélé avec le profil social des établissements scolaires, ce qui suggère que les PCS non renseignées ne correspondent pas nécessairement à des élèves socialement défavorisés. L'hypothèse que nous adoptons est que dans chaque collège, le profil social des élèves dont la PCS n'est pas renseignée est comparable à celui des élèves dont la PCS est renseignée.

chaque élève, séparément pour chaque année scolaire. Cette identification est obtenue en projetant les coordonnées géographiques des élèves dont l'adresse est renseignée sur la couche SIG qui contient les informations relatives aux contours des secteurs des collèges.

Données de la procédure de choix régulé (2017-2019). Dans les deux secteurs bi-collèges Curie-Philippe et Bergson-Pailleron, les données de la BEA ont été complétées par les données collectées dans le cadre de la procédure de choix scolaire régulé qui a été mise en œuvre pour affecter les élèves qui sont entrés en sixième en 2017, 2018 et 2019.

Ces données indiquent, pour chacun des élèves ayant participé à la procédure de choix régulé, l'adresse, l'école élémentaire d'origine, les vœux d'affectation exprimés par les parents, leur quotient familial, les informations relatives aux critères de priorité utilisés (handicap, rapprochement de fratrie, distance domicile-collège) et le collège d'affectation au terme de la procédure.

Les élèves sont identifiés au moyen d'une version cryptée de l'INE, grâce auquel les données de la procédure de choix régulé peuvent être appariées les données de la BEA. Cet appariement nous permet de récupérer les informations relatives à la PCS du responsable légal de chaque élève (cette information n'étant pas disponible lors de la procédure d'affectation), de manière à évaluer la capacité de la procédure à équilibrer la composition sociale des collèges à l'issue de l'affectation, non pas seulement en fonction du quotient familial, mais également de la PCS des parents. Cet appariement permet par ailleurs de comparer la mixité sociale observée à l'issue de l'affectation à la mixité réellement constatée à la rentrée, à partir des informations fournies par la BEA sur le collège où les élèves se sont effectivement inscrits, qu'il soit public ou privé.

ANNEXE B – CALCUL DES INDICES DE SÉGRÉGATION

Cette annexe décrit l'indice synthétique que nous utilisons dans le cadre de ce rapport pour comparer le niveau de ségrégation sociale entre les collèges des différentes académies françaises et pour évaluer la contribution de la ségrégation résidentielle et de l'évitement scolaire à la ségrégation sociale entre les collèges de l'académie de Paris.

L'indice d'entropie normalisé. Pour les besoins de cette étude, nous avons choisi de mesurer la ségrégation sociale à l'aide de l'indice d'entropie multigroupe normalisé (ou indice de Theil), que l'on note par la lettre H et dont la valeur est comprise entre 0 (ségrégation sociale nulle) et 1 (ségrégation sociale maximale). Cet indice, qui a été utilisé pour la première fois par Theil (1972) et Theil et Finizza (1971) pour mesurer la ségrégation raciale dans les écoles américaines, évalue la ségrégation spatiale entre groupes sociaux ou ethniques comme la différence entre la diversité sociale ou ethnique de chaque unité spatiale (les écoles, par exemple) et la diversité sociale ou ethnique globale (à l'échelle d'une ville, par exemple). Sa valeur est comprise entre 0 (lorsque toutes les unités spatiales ont la même composition sociale ou ethnique) et 1 (lorsque chaque unité spatiale ne contient qu'un seul groupe social ou ethnique).

Notations. Pour faciliter l'interprétation de la formule mathématique qui permet de calculer l'indice d'entropie multigroupe, il est utile d'introduire un certain nombre de notations. On suppose que la population des collégiens d'une académie A peut être subdivisée entre G groupes sociaux distincts, que l'on désigne par la lettre g ($g = 1, \dots, G$). On suppose par ailleurs que cette population de collégiens se répartit entre K collèges (indexés par la lettre k). On définit ensuite les statistiques suivantes :

- N_k^g : nombre d'élèves du groupe social g scolarisés dans le collège k ;
- $N_k = \sum_{g=1}^G N_k^g$: nombre total d'élèves scolarisés dans le collège k ;
- $N = \sum_{k=1}^K N_k$: nombre total de collégiens dans l'académie ;
- $P^g = \frac{N^g}{N}$: proportion de collégiens de l'académie qui appartiennent au groupe social g ;
- $P_k = \frac{N_k}{N}$: proportion de collégiens de l'académie qui sont scolarisés dans le collège k ;
- $p_k^g = \frac{N_k^g}{N_k}$: proportion d'élèves du collège k qui appartiennent au groupe social g .

La *composition sociale de l'académie A* est le vecteur $(P^g)_{g=1, \dots, G}$ des proportions de collégiens de l'académie qui appartiennent à chacun des groupes sociaux considérés. La *composition sociale des élèves du collège k* est le vecteur $(p_{gk}^g)_{g=1, \dots, G}$ des proportions d'élèves du collège k issus de chaque groupe social. Un collège est dit *socialement représentatif* si sa composition sociale est identique à celle de l'académie.

La formule mathématique qui permet de calculer l'indice d'entropie multigroupe H fait intervenir la notion d'entropie. L'entropie $h(q)$ d'une distribution de probabilités $q = (q_1, q_2, \dots, q_G)$ est définie comme suit :

$$h(q) = \sum_{g=1}^G q_g \ln\left(\frac{1}{q_g}\right) \quad (\text{A.1})$$

où $\ln(\cdot)$ désigne la fonction logarithme népérien. Appliquée à la répartition des groupes sociaux (les probabilités q_1, q_2, \dots, q_G désignant dans cette situation la part de chaque groupe social dans la population considérée), l'entropie peut s'interpréter comme une mesure de diversité sociale. Elle est égale à zéro lorsque tous les individus appartiennent au même groupe social et, pour un nombre donné de groupes sociaux G , atteint sa valeur maximale lorsque les individus se répartissent de manière uniforme entre les différents groupes (chaque groupe social représente alors une fraction $\frac{1}{G}$ de la population). La valeur prise par l'entropie est d'autant plus importante que les individus sont uniformément répartis entre les groupes sociaux.

Formule de calcul de l'indice d'entropie normalisé. L'indice d'entropie multi-groupe normalisé de l'académie A , noté H_A , est défini par la formule suivante :

$$H_A = \sum_{k=1}^K P_k \left(\frac{h(P) - h(p_k)}{h(P)} \right) \quad (\text{A.2})$$

où $P = (p^g)_{g=1, \dots, G}$ désigne la composition sociale de l'académie A , $p_k = (p_k^g)_{g=1, \dots, G}$ désigne la composition sociale du collègue k et $h(\cdot)$ désigne l'entropie telle que définie par l'équation (A.1). L'indice d'entropie multigroupe se calcule donc comme la moyenne pondérée des écarts entre la diversité sociale de chaque collègue (mesurée par son entropie $h(p_k)$) et la diversité sociale de l'académie (mesurée par l'entropie globale $h(P)$), exprimée en proportion de la diversité sociale de l'académie. L'indice H vaut zéro (ségrégation sociale nulle) lorsque tous les collèges ont la même composition sociale que l'académie ($h(p_k) = h(P) \forall k$) et vaut un (ségrégation sociale maximale) lorsque l'entropie de chaque collègue est nulle ($h(p_k) = 0$), ce qui est le cas lorsque chaque collègue n'accueille que des élèves appartenant à un seul groupe social parmi les G groupes représentés dans la population globale des collégiens.

Dans le chapitre 1, nous nous appuyons sur cet indice pour mesurer le niveau

de ségrégation sociale entre les collèges des différentes académies. La composition sociale de chaque collège est calculée en distinguant quatre groupes sociaux, selon la classification utilisée par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de ses études statistiques : les PCS « très favorisées », les PCS « favorisées », les PCS « moyennes » et les PCS « défavorisées ». La correspondance détaillée entre la nomenclature des PCS en 30 postes et ces quatre groupes sociaux est précisée dans l'annexe A.

ANNEXE C – PROCÉDURE DE CHOIX

RÉGULÉ : STATISTIQUES DÉTAILLÉES

Cette annexe fournit des statistiques détaillées sur la procédure de choix régulé qui a été mise en œuvre pour affecter les élèves dans les secteurs bi-collèges Bergson-Pailleron et Curie-Philippe en 2017, 2018 et 2019.

Ces statistiques ont été calculées à partir des données individuelles extraites de la procédure de choix régulé, qui ont été appariées avec les données individuelles de la Base Élèves académique (BEA) de l'académie de Paris sur la base d'une version cryptée de l'identifiant national élève (INE).

Les tableaux C1 et C2 indiquent, séparément pour les deux secteurs et pour chaque campagne d'affectation, la répartition des participants entre les différents groupes de quotient familial (QF), les vœux exprimés, les priorités attribuées au titre des critères de handicap et de rapprochement de fratrie, les affectations prononcées, le taux de satisfaction des vœux et la proportion d'élèves qui se sont effectivement inscrits dans leur établissement d'affectation à la rentrée.

Les figures C1 à C6 présentent la répartition des PCS dans chacun des groupes de QF ainsi que la répartition des vœux exprimés et des affectations prononcées.

Les figures C7 et C8 indiquent la répartition des élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Bergson, Pailleron, Curie et Philippe selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, et les figures C9 et C10 comparent les caractéristiques sociales de ces élèves.

TABLEAU C1 – Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron : statistiques détaillées, rentrées 2017 à 2019

	Quotient familial mensuel (QF)		Participants		Voeu 1 exprimé (hors élèves CHASE)			Priorités		Affectation		Taux de satisfaction des vœux 1 exprimés	% d'élèves présents à la rentrée parmi les affectés à	
	Min	Max	Total	dont CHASE (HB)	Henri Bergson	Édouard Pailleron	non renseigné	Handicap	Fratrie	Henri Bergson	Édouard Pailleron		Henri Bergson	Édouard Pailleron
A. Affectations pour la rentrée 2017														
<i>Groupe de QF :</i>														
QF 1	0€	331€	37	0	25	12	0	0	10	19	18	84%	95%	94%
QF 2	332€	660€	38	0	21	17	0	0	7	19	19	95%	89%	79%
QF 3	661€	1321€	38	0	20	18	0	0	3	19	19	97%	79%	89%
QF 4	1322€	4556€	38	0	24	14	0	1	9	19	19	87%	89%	68%
QF manquant	-	-	65	0	43	22	0	0	3	32	33	87%	34%	64%
Total			216	0	133	83	0	1	32	108	108			
B. Affectations pour la rentrée 2018														
<i>Groupe de QF :</i>														
QF 1	0€	476€	24	2	18	4	0	0	0	14	10	73%	100%	100%
QF 2	477€	818€	24	2	16	6	0	0	2	14	10	82%	86%	88%
QF 3	819€	1260€	24	3	17	4	0	0	3	14	10	71%	86%	79%
QF 4	1261€	3900€	24	4	17	3	0	0	2	14	10	65%	86%	96%
QF manquant	-	-	132	9	29	49	45	0	4	54	78	54%	44%	88%
Total			228	20	97	66	45	0	11	110	118			
C. Affectations pour la rentrée 2019														
<i>Groupe de QF :</i>														
QF 1	0€	511€	34	6	9	19	0	0	1	17	17	93%	82%	97%
QF 2	512€	825€	34	5	8	21	0	1	3	17	17	86%	88%	97%
QF 3	826€	1761€	34	4	10	20	0	0	2	17	17	90%	71%	94%
QF 4	1762€	4154€	34	4	6	24	0	0	2	17	17	77%	82%	97%
QF manquant	-	-	93	6	17	26	44	1	6	42	51	67%	37%	82%
Total			229	25	50	110	44	2	14	110	119			

Lecture : En 2018 (panel B), 228 élèves ont participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron, dont 20 élèves pré-affectés à la section excellence sportive (CHASE) du collège Bergson. Les participants qui ont fourni un justificatif de quotient familial (QF) ont été répartis en quatre groupes sociaux de taille égale (24 élèves) en fonction de leur quotient familial (exprimé en euros mensuels). Les 132 élèves qui n'ont pas fourni de justificatif de QF ont été assignés à un groupe distinct (« QF manquant »). Parmi les élèves du groupe de QF le plus faible (« QF 1 ») – hors élèves pré-affectés à la classe CHASE (2 élèves) – 18 ont demandé le collège Bergson en 1^{er} voeu et 4 ont demandé le collège Pailleron. Aucun de ces élèves n'a bénéficié d'une priorité au titre des critères de handicap ou de rapprochement de fratrie. Parmi l'ensemble des élèves de ce groupe, 14 ont été affectés au collège Bergson et 10 au collège Pailleron. Le taux de satisfaction des vœux 1 exprimés par les élèves de ce groupe était de 73 %. 100 % des élèves se sont inscrits dans leur collège d'affectation.

Champ : Ensemble des élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron (y compris les élèves pré-affectés à la classe CHASE du collège Henri Bergson) lors des campagnes d'affectation pour les rentrées 2017, 2018 et 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

TABLEAU C2 – Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe : statistiques détaillées, rentrées 2017 à 2019

	Quotient familial mensuel (QF)		Participants			Voie 1 exprimé (hors élèves CHAM et sec. rugby)			Priorités		Affectation		Taux de satisfaction des vœux 1 exprimés	% d'élèves présents à la rentrée parmi les affectés à	
	Min	Max	Total	dont : CHAM (MC)	sec. rugby (GP)	Marie Curie	Gérard Philippe	non renseigné	Handicap	Fratrie	Marie Curie	Gérard Philippe		Marie Curie	Gérard Philippe
A. Affectations pour la rentrée 2017															
<i>Groupe de QF :</i>															
QF 1	0€	250€	40	1	0	22	17	0	1	9	19	21	90%	79%	95%
QF 2	251€	507€	40	4	0	22	14	0	1	7	19	21	81%	89%	95%
QF 3	508€	1033€	40	5	0	23	12	0	0	2	19	21	74%	74%	76%
QF 4	1034€	5524€	41	7	0	30	4	0	0	3	19	22	47%	68%	32%
QF manquant	-	-	75	8	0	60	7	0	0	1	34	41	40%	53%	24%
Total			236	25	0	157	54	0	2	22	110	126			
B. Affectations pour la rentrée 2018															
<i>Groupe de QF :</i>															
QF 1	0€	361€	26	1	5	17	3	0	1	2	16	10	90%	75%	90%
QF 2	362€	702€	26	2	4	15	5	0	0	1	16	10	95%	75%	100%
QF 3	703€	1375€	26	3	1	21	0	0	1	1	16	10	57%	94%	20%
QF 4	1376€	5400€	26	6	0	19	1	0	2	1	16	10	55%	88%	10%
QF manquant	-	-	157	11	9	77	26	34	0	3	56	101	42%	52%	59%
Total			261	24	19	149	35	24	4	8	120	141			
C. Affectations pour la rentrée 2019															
<i>Groupe de QF :</i>															
QF 1	0€	280€	39	0	17	16	6	0	0	0	19	20	86%	79%	100%
QF 2	281€	621€	39	0	6	18	15	0	1	3	19	20	97%	74%	90%
QF 3	622€	1412€	39	4	9	25	10	0	1	0	19	20	71%	84%	70%
QF 4	1413€	4729€	39	14	0	22	3	0	0	1	19	20	32%	95%	60%
QF manquant	-	-	116	7	2	31	19	57	0	2	46	70	42%	37%	29%
Total			272	25	25	112	53	57	2	6	122	150			

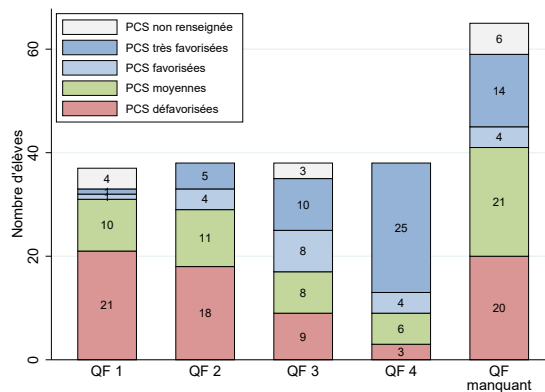
Lecture : En 2018 (panel B), 261 élèves ont participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe, dont 24 élèves pré-affectés à la classe à horaires aménagés de musique (CHAM) du collège Curie et 19 élèves pré-affectés à la section sportive rugby du collège Philippe. Les participants qui ont fourni un justificatif de quotient familial (QF) ont été répartis en quatre groupes sociaux de taille égale (26 élèves) en fonction de leur quotient familial (exprimé en euros mensuels). Les 157 élèves qui n'ont pas fourni de justificatif de QF ont été assignés à un groupe distinct (« QF manquant »). Parmi les élèves du groupe de QF le plus faible (« QF 1 ») – hors élèves pré-affectés à la classe CHAM (1 élève) et à la section rugby (5 élèves) – 17 ont demandé le collège Curie en 1^{er} voeu et 3 ont demandé le collège Philippe. L'un de ces élèves a bénéficié d'une priorité au titre du critère de handicap et 2 élèves ont bénéficié d'une priorité au titre du rapprochement de fratrie. Parmi l'ensemble des élèves de ce groupe, 16 ont été affectés au collège Curie et 10 au collège Philippe. Le taux de satisfaction des vœux 1 exprimés par les élèves de ce groupe était de 90 %. 75 % de ceux qui ont été affectés au collège Curie s'y sont effectivement inscrits à la rentrée, cette proportion s'élevant à 90 % parmi ceux qui ont été affectés au collège Philippe.

Champ : Ensemble des élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe (y compris les élèves pré-affectés à la classe CHAM du collège Marie Curie et à la section rugby du collège Gérard Philippe) lors des campagnes d'affectation pour les rentrées 2017, 2018 et 2019.

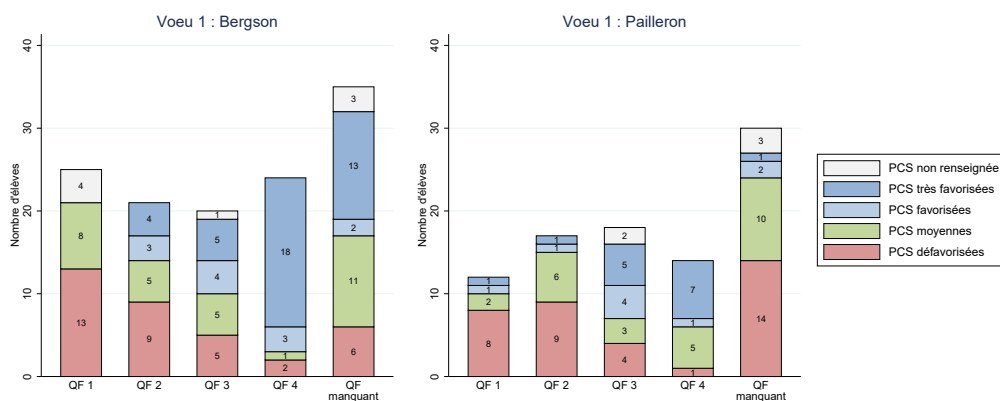
Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Curie-Philippe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C1 – Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2017 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS

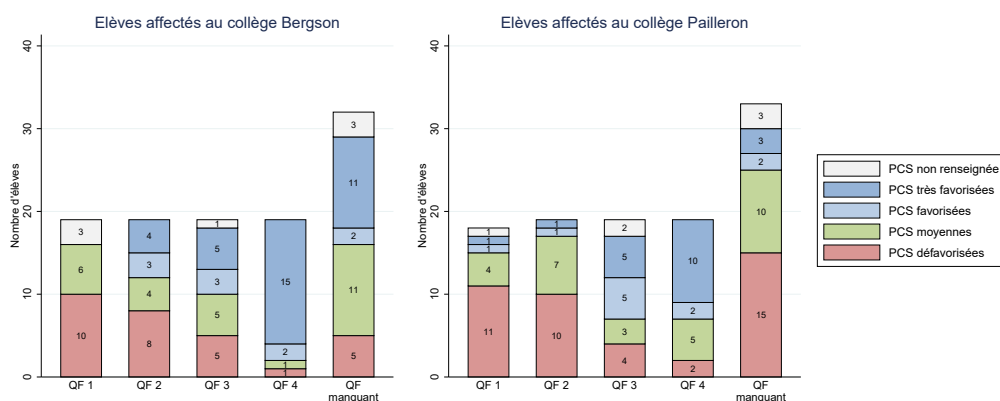
(a) Répartition des PCS par groupe de QF



(b) Répartition des vœux par groupe de QF



(c) Affectations par groupe de QF



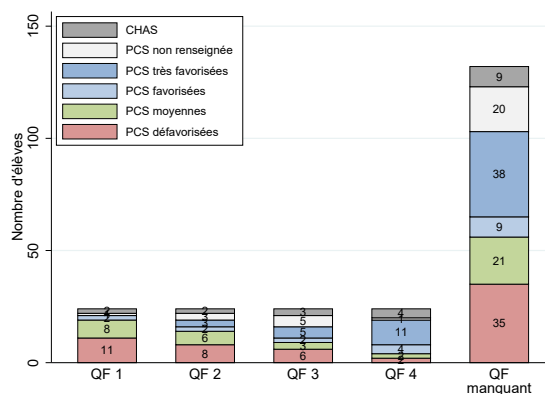
Lecture : Lors de la procédure de choix régulé pour la rentrée 2017 dans le secteur Bergson-Pailleron, 37 des participants ont été assignés au groupe de QF 1, qui correspond aux quotients familiaux les plus faibles (panel a). Parmi eux, 1 était de PCS très favorisée, 1 était de PCS favorisée, 10 étaient de PCS moyennes et 21 étaient de PCS défavorisées. La PCS n'a pas pu être identifiée pour 4 élèves. Dans ce groupe, 25 élèves ont demandé le collège Bergson en vœu 1 et 12 ont demandé le collège Pailleron (panel b) ; 19 élèves ont été affectés au collège Bergson et 18 au collège Pailleron (panel c).

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2017.

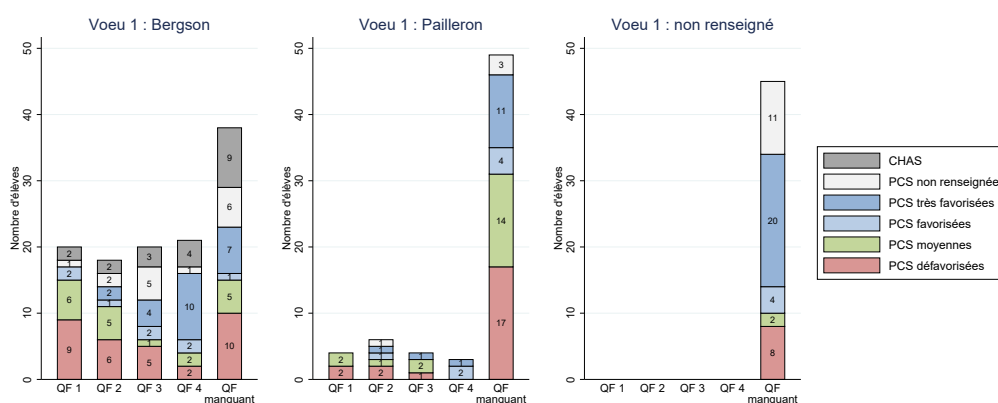
Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C2 – Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2018 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS

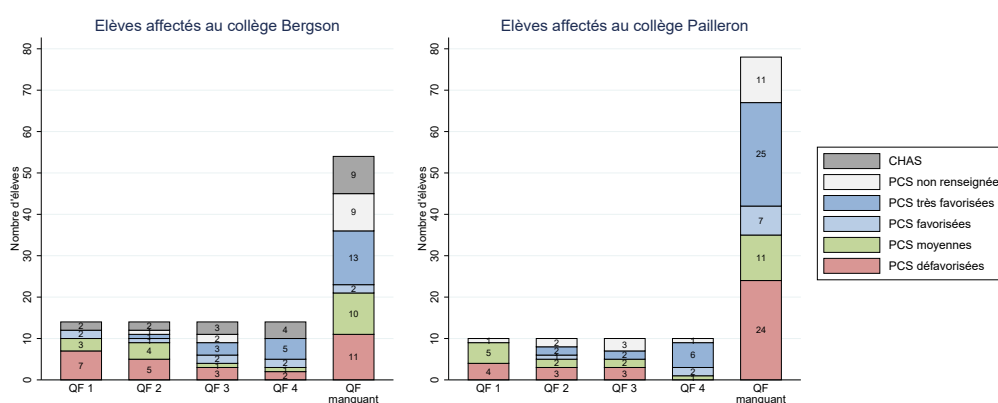
(a) Répartition des PCS par groupe de QF



(b) Répartition des vœux par groupe de QF



(c) Répartition des affectations par groupe de QF



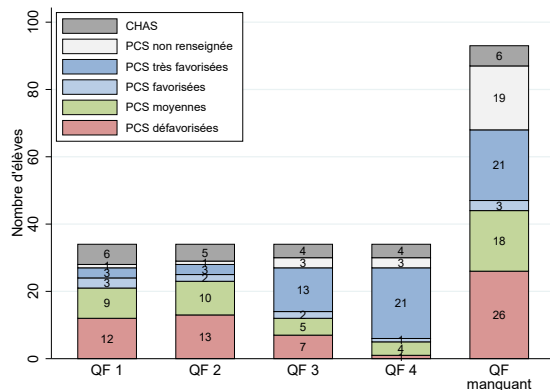
Lecture : Voir notes de la figure C1.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2018.

Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C3 – Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2019 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS

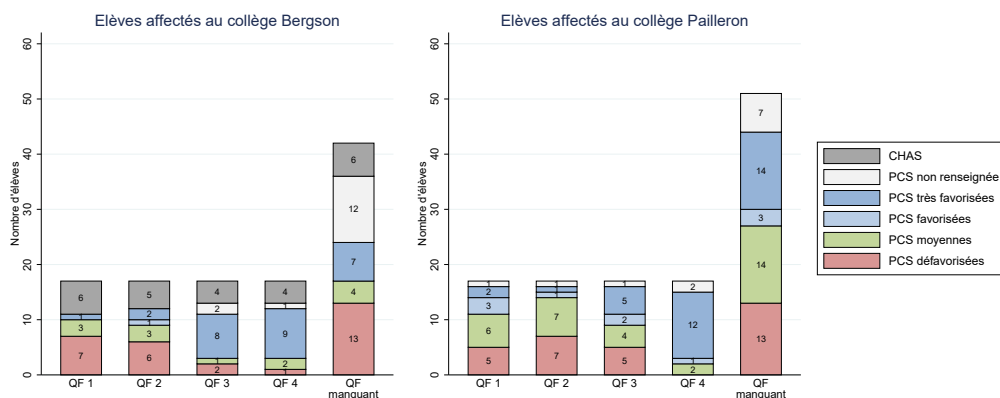
(a) Répartition des PCS par groupe de QF



(b) Répartition des vœux par groupe de QF



(c) Affectations par groupe de QF



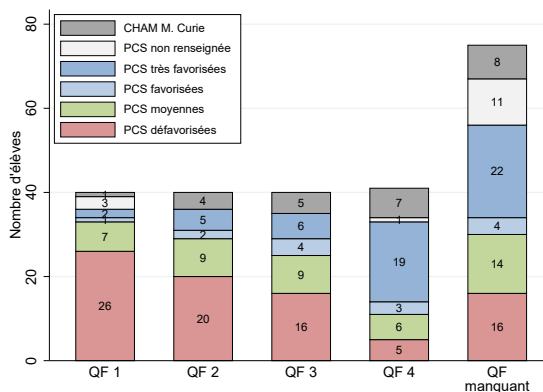
Lecture : Voir notes de la figure C1.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2019.

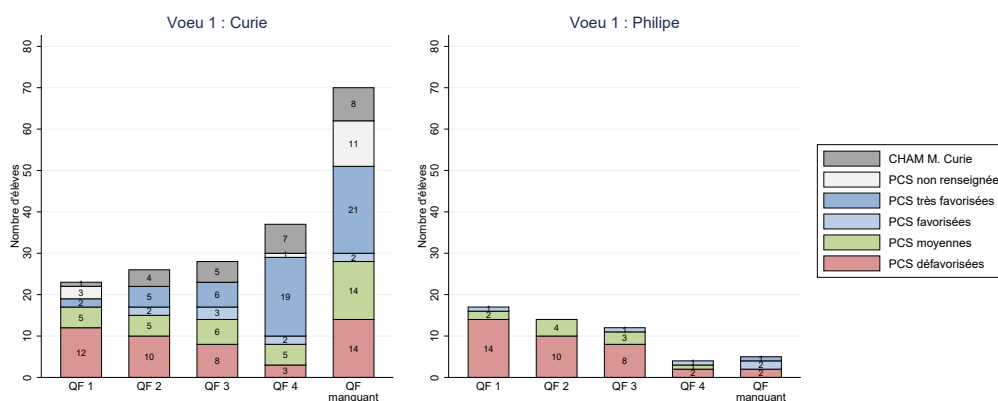
Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C4 – Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe pour la rentrée 2017 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS

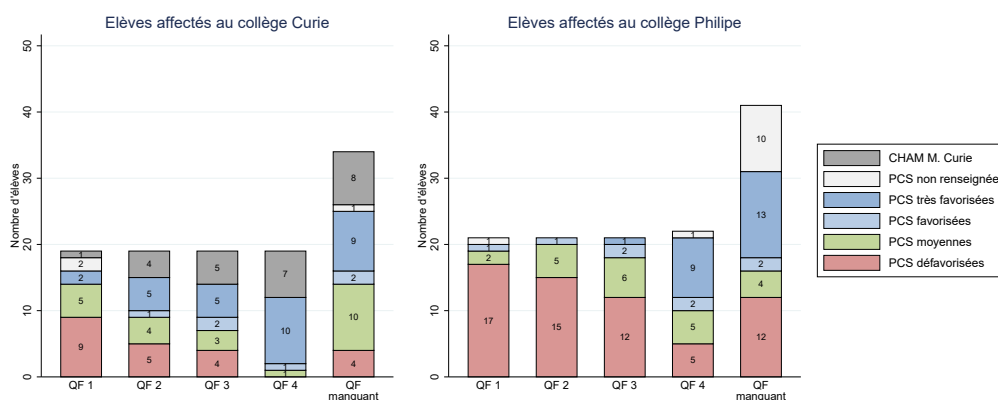
(a) Répartition des PCS par groupe de QF



(b) Répartition des vœux par groupe de QF



(c) Répartition des affectations par groupe de QF



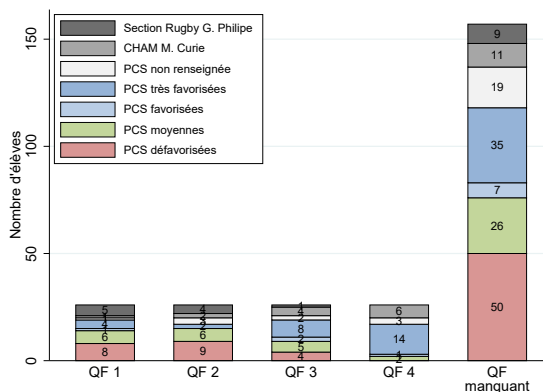
Lecture : Voir notes de la figure C1.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe pour la rentrée 2017.

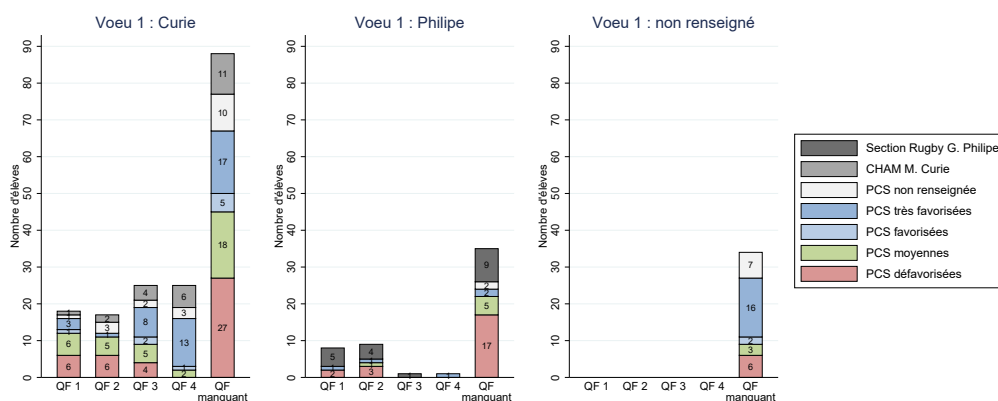
Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Curie-Philippe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C5 – Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe pour la rentrée 2018 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS

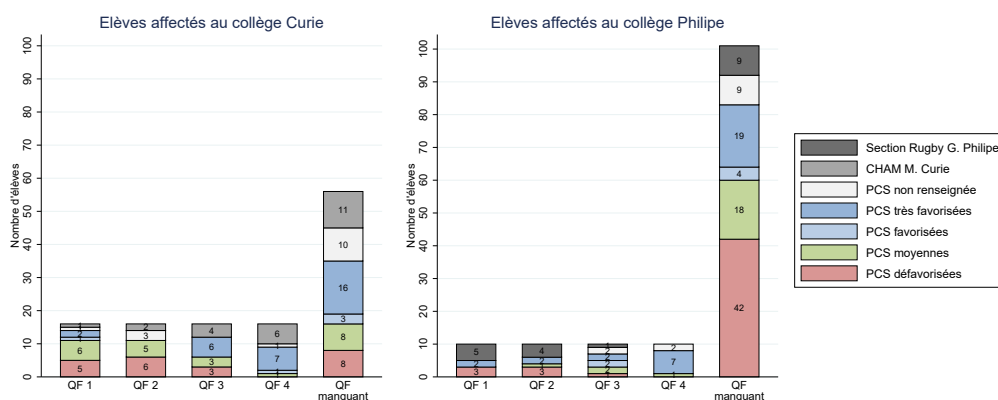
(a) Répartition des PCS par groupe de QF



(b) Répartition des vœux par groupe de QF



(c) Répartition des affectations par groupe de QF



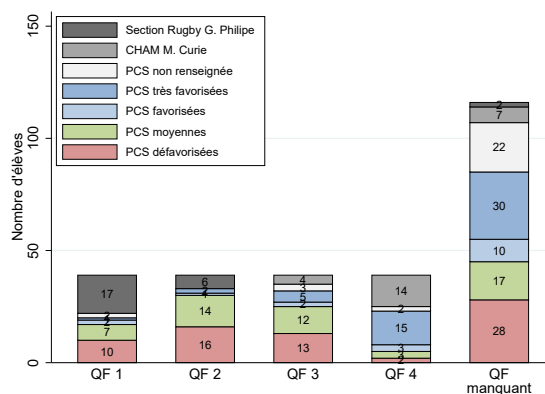
Lecture : Voir notes de la figure C1.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe pour la rentrée 2018.

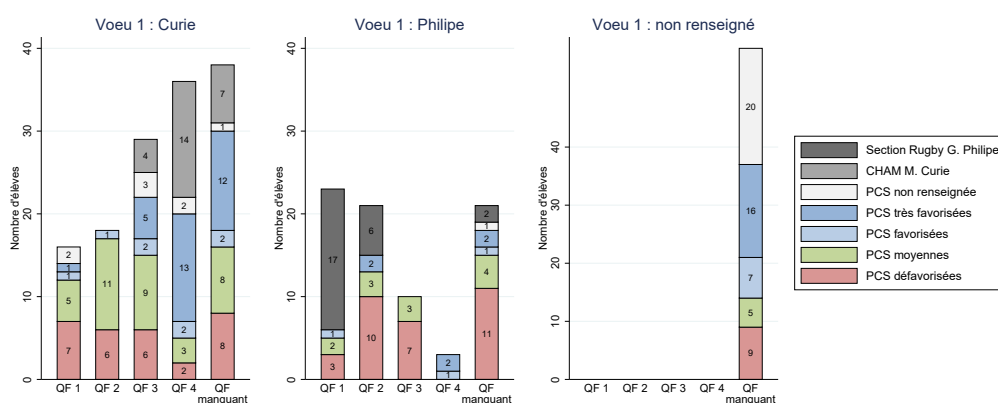
Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Curie-Philippe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C6 – Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe pour la rentrée 2019 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS

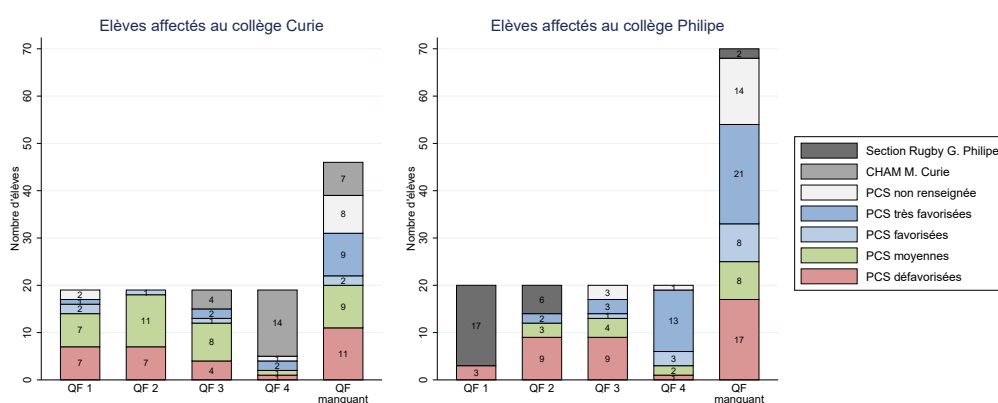
(a) Répartition des PCS par groupe de QF



(b) Répartition des vœux par groupe de QF



(c) Affectations par groupe de QF

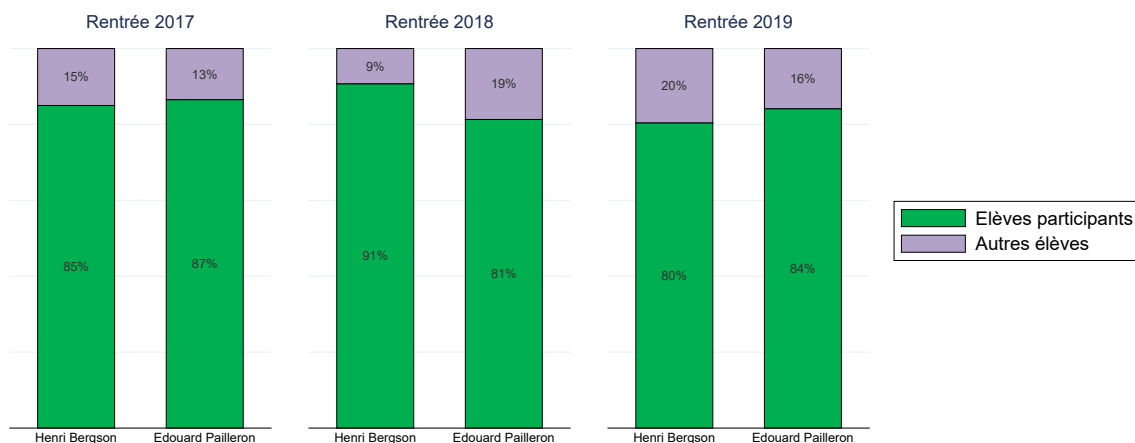


Lecture : Voir notes de la figure C1.

Champ : Élèves ayant participé à la procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe pour la rentrée 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Curie-Philippe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C7 – Secteur Bergson-Pailleron : répartition des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019

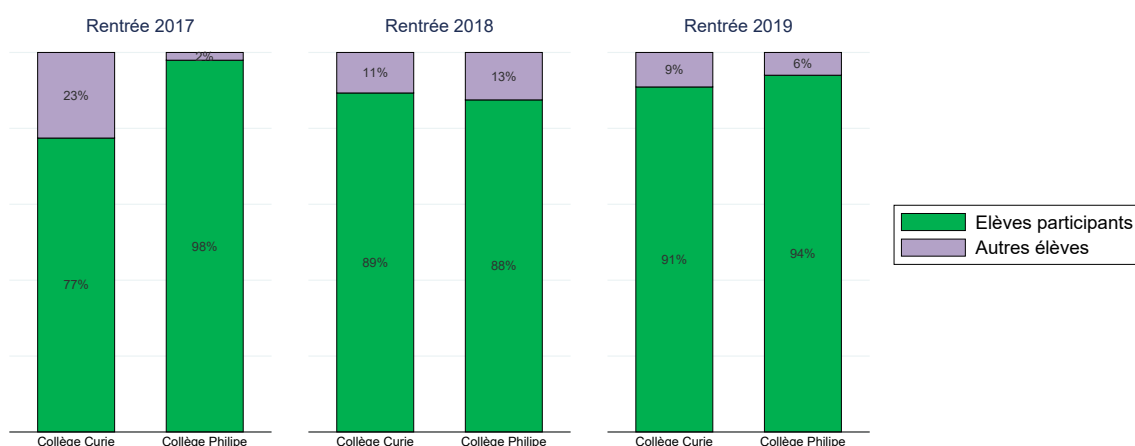


Lecture : À la rentrée 2017, 85 % des élèves de 6^e du collège Henri Bergson ont participé à la procédure de choix régulé (y compris les élèves pré-affectés à la section excellence sportive) et 15 % n'y ont pas participé. Au collège Édouard Pailleron, ces proportions étaient respectivement de 87 % et 13 %.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2017 à 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C8 – Secteur Curie-Philipe : répartition des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019

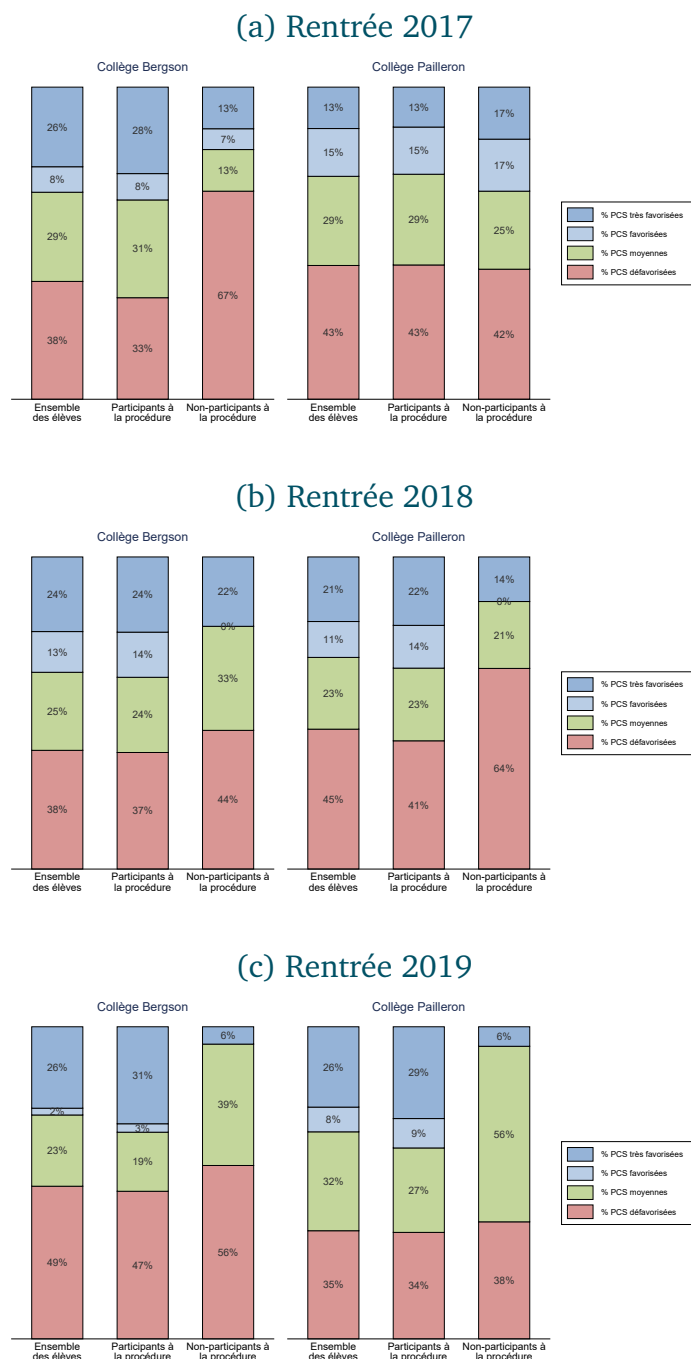


Lecture : À la rentrée 2017, 77 % des élèves de 6^e du collège Marie Curie ont participé à la procédure de choix régulé (y compris les élèves pré-affectés à la classe CHAM) et 23 % n'y ont pas participé. Au collège Gérard Philipe, ces proportions étaient respectivement de 98 % (y compris les élèves pré-affectés à la section sportive rugby) et 2 %.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2017 à 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Curie-Philipe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C9 – Secteur Bergson-Pailleron : caractéristiques sociales des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019

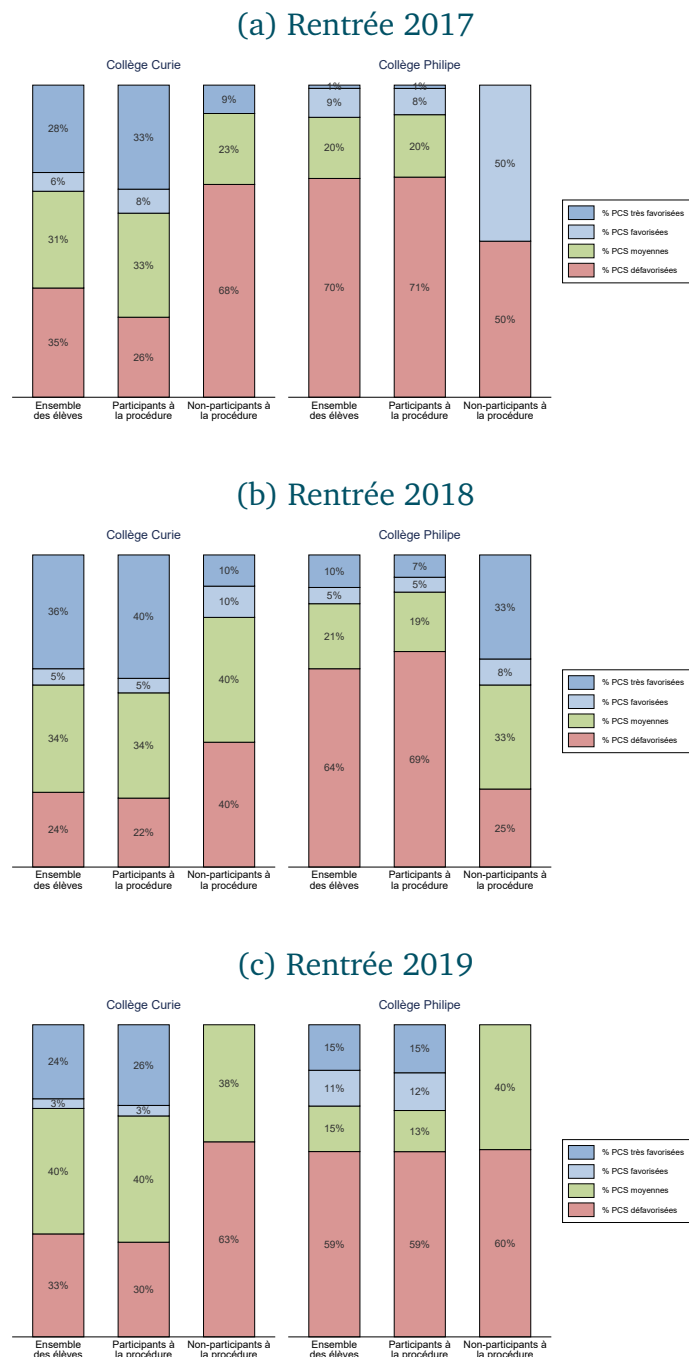


Lecture : À la rentrée 2017 (panel a), 38 % des élèves de 6^e du collège Henri Bergson étaient de PCS défavorisées. Parmi les élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé (y compris les élèves pré-affectés à la section excellence sportive), cette proportion était de 33 %. Parmi les élèves qui n'ont pas participé à cette procédure, cette proportion était de 67 %.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2017 à 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Bergson-Pailleron et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

FIGURE C10 – Secteur Curie-Philippe : caractéristiques sociales des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019



Lecture : À la rentrée 2017 (panel a), 35 % des élèves de 6^e du collège Marie Curie étaient de PCS défavorisées. Parmi les élèves qui ont participé à la procédure de choix régulé (y compris les élèves pré-affectés à la classe CHAM), cette proportion était de 26 %. Parmi les élèves qui n'ont pas participé à cette procédure, cette proportion était de 68 %.

Champ : Élèves scolarisés dans les classes de 6^e des collèges Marie Curie et Gérard Philippe, rentrées 2017 à 2019.

Sources : Données de la procédure de choix régulé du secteur Curie-Philippe et Base Élèves de l'Académie de Paris, calculs des auteurs.

RÉFÉRENCES

- Angrist, J. D. et Lang, K. (2004). « Does School Integration Generate Peer Effects? Evidence from Boston's Metco Program ». *American Economic Review*, 94(5), p. 1613–1634. <https://doi.org/10.1257/0002828043052169>.
- Ben Ayed, C. (2015). *La mixité sociale à l'école : tensions, enjeux, perspectives*. Armand Colin, Paris.
- Ben Ayed, C., Broccholichi, S. et Monfroy, B. (2013). « Quels impacts de l'assouplissement de la carte scolaire sur la ségrégation sociale au collège ? Tendances nationales et déclinaisons locales contrastées ». *Éducation et Formations*, 83, p. 39–57. <https://www.education.gouv.fr/media/21581/download>.
- Boutchenik, B., Givord, P., et Monso, O. (2020). « How do Restrictive Zoning and Parental Choices Impact Social Diversity in Schools? A Methodological Contribution to the Decomposition of Segregation Indices Applied to France ». Document de travail, Sciences Po. <https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/42b5qghoam9ciavp5c1ajog86n/resources/wp-105-boutchenikgivordmonso.pdf>.
- Brodaty, T. (2010). « Les effets de pairs dans l'éducation : une revue de littérature ». *Revue d'économie politique*, 120(5), p. 739–757. <https://doi.org/10.3917/redp.205.0739>.
- Cadoret, A. (2017). « La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand ». *Géographie de l'école*, (12), p. 96–115. <https://www.education.gouv.fr/media/10646/download>.
- Cnesco (2016). *Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ?* Conseil national d'évaluation du système scolaire, Paris. http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/04/Inegalites_sociales_rapport_Cnesco.pdf.
- Fack, G. et Grenet, J. (2009). « Sectorisation des collèges et prix des logements à

- Paris ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 180, p. 44–63. <https://doi.org/10.3917/arss.180.0044>.
- Fack, G. et Grenet, J. (2010a). « Que peut-on attendre de la réforme de la sectorisation en France? Quelques leçons des politiques de choix scolaire ». *Revue d'économie politique*, 120(5), p. 709–737. <https://doi.org/10.3917/redp.205.0709>.
- Fack, G. et Grenet, J. (2010b). « When do Better Schools Raise Housing Prices? Evidence from Paris Public and Private Schools ». *Journal of Public Economics*, 94(1-2), p. 59–77. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2009.10.009>.
- Fack, G. et Grenet, J. (2012). *Évaluation de l'assouplissement de la carte scolaire*. Rapport du CEPREMAP pour la DEPP et la HALDE. http://www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/reports/Rapport_FackGrenet2012.pdf.
- Fack, G. et Grenet, J. (2013). « Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans l'éducation prioritaire ». *Éducation et Formations*, 83, p. 25–37. <https://www.education.gouv.fr/media/21578/download>.
- Fack, G. et Grenet, J. (2016). « Mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens : les enseignements de la procédure Affelnet ». *Éducation et Formations*, 91, p. 77–100. <https://www.education.gouv.fr/media/13844/download>.
- Fack, G., Grenet, J. et Benhenda, A. (2014). *L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France*. Institut des Politiques Publiques. <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2014/07/impact-sectorisation-affectation-mixite-lycees-idf-rapport-IPP-juin-2014.pdf>.
- Frankel, D. M. et Volij, O. (2011). « Measuring School Segregation ». *Journal of Economic Theory*, 146(1), p. 1–38. <https://doi.org/10.1016/j.jet.2010.10.008>.
- Gale, D. et Shapley, L. (1962). « College Admissions and the Stability of Marriage ». *American Mathematical Monthly*, 69(1), p. 9–15. <https://doi.org/10.1080/00029890.1962.11989827>.
- Givord, P., Guillerm, M., Monso, O., et Murat, F. (2016). « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif? Une étude de la composition sociale des collèges français ». *Éducation et Formations*, 91, p. 21–51. <https://www.education.gouv.fr/media/13832/download>.

- Grenet, J. (2018). Affectation dans un secteur quadri-collèges : note technique. http://www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/SMC/Affectation_quadri_colleges.pdf.
- Grenet, J. et Souidi, Y. (2018). « Secteurs multi-collèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale? ». *Note IPP*, 35. Institut des politiques publiques. <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2018/09/n35-notesIPP-septembre2018.pdf>.
- Grenet, J. et Souidi, Y. (2019). « Secteurs multi-collèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale? ». In Kerivel, A. et James, S., editors, *Lutter contre les discriminations et les inégalités. Enseignements du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*. La Documentation française, Paris.
- Guyon, N. (2010). « Mixité ou ségrégation : quelle école bénéficie le plus aux élèves? ». *Regards croisés sur l'économie*, 2, p. 151–164. <https://doi.org/10.3917/rce.012.0151>.
- Huillery, E. (2019). « Les expériences de mixité sur le territoire national ». *Actes du colloque « Pour plus de mixité au collège » organisé par la Ville de Paris*. <https://cdn.paris.fr/paris/2019/11/28/abc8f79521866c482b16b6c915ba874a.pdf>.
- Ly, S.-T. et Riegert, A. (2016). *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français*. Conseil national d'évaluation du système scolaire, Paris. <http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/SegregationFrance1.pdf>.
- MENJ (2016a). *Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges. Retours d'expériences et projets des territoires pilotes*. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Paris. http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_-_Decembre/23/5/2016_DP_mixite_sociale_scolaire_college_683235.pdf.
- MENJ (2016b). *Vademecum - Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges*. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Paris. <https://fr.scribd.com/doc/297666868/Agir-pour-la-mixite-sociale-et-scolaire>.
- Merle, P. (2012). *La ségrégation scolaire*. La Découverte, collection « Repères », Paris.

- Murat, F. (2018). « Appuyer la définition des secteurs de collège à partir de critères statistiques ». *Actes des Journées de méthodologie statistique de l'INSEE*. http://www.jms-insee.fr/2018/S15_3_ACTE_MURAT_JMS2018.pdf.
- OCDE (2016). *Résultats du PISA 2015 : L'excellence et l'équité dans l'éducation*. OCDE, Paris. <https://www.oecd.org/fr/publications/resultats-du-pisa-2015-volume-i-9789264267534-fr.htm>.
- Roth, A. E. (2008). « Deferred Acceptance Algorithms : History, Theory, Practice, and Open Questions ». *International Journal of Game Theory*, 36, p. 537–569. <https://doi.org/10.1007/s00182-008-0117-6>.
- Theil, H. (1972). *Statistical Decomposition Analysis*. North Holland.
- Theil, H. et Finizza, A. J. (1971). « A Note on the Measurement of Racial Integration of Schools by Means of Informational Concepts ». *Journal of Mathematical Sociology*, 1, p. 187–193. <https://doi.org/10.1080/0022250X.1971.9989795>.
- Van Zanten, A. (2001). *L'école de la périphérie*. Presses Universitaires de France, Paris.
- Van Zanten, A. (2009). *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Presses Universitaires de France, Paris.

LISTE DES TABLEAUX

A1	Correspondance entre la nomenclature des PCS (30 postes) et les quatre groupes sociaux définis par le ministère de l'Éducation nationale	181
C1	Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron : statistiques détaillées, rentrées 2017 à 2019	190
C2	Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philippe : statistiques détaillées, rentrées 2017 à 2019	191

LISTE DES FIGURES

1.1	Caractéristiques sociales des collégiens français et parisiens, rentrée 2019	31
1.2	Proportion d'élèves scolarisés dans un collège privé sous contrat à Paris et en France, 2002-2019	32
1.3	Proportion d'élèves parisiens inscrits dans un collège privé sous contrat par PCS, rentrée 2019	33
1.4	Recrutement social des collèges publics et privés à Paris, rentrée 2019	33
1.5	Proportion d'élèves de PCS défavorisées par collège à Paris, rentrée 2019	34
1.6	Indice de ségrégation sociale des collèges par académie, rentrée 2019	35
1.7	Composition sociale des collèges publics parisiens à la rentrée 2019	37
1.8	Proportion d'élèves de PCS défavorisées dans les collèges publics des 13 ^e et 14 ^e arrondissements de Paris, rentrée 2019	39
1.9	Proportion d'élèves de PCS défavorisées dans les collèges publics des 17 ^e et 18 ^e arrondissements de Paris, rentrée 2019	40
1.10	Composition sociale des secteurs des collèges publics parisiens à la rentrée 2019	43
1.11	Proportion d'élèves scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2019	45
1.12	Proportion d'élèves de sixième scolarisés dans un collège public hors secteur à la rentrée 2019	45
1.13	Ségrégation sociale des collèges parisiens : composantes	50
2.1	De la sectorisation classique au secteur multi-collèges	56
2.2	Secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017	58
2.3	Composition sociale des collèges publics du 18 ^e arrondissement à la rentrée 2016	62

2.4	Composition sociale des secteurs des collèges publics du 18 ^e arrondissement à la rentrée 2016	63
2.5	Composition sociale des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016	65
2.6	Secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016	65
2.7	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016 .	66
2.8	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox à sectorisation constante (celle de 2016), rentrées 2011 à 2016	66
2.9	Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016	68
2.10	Secteurs Berlioz et Coysevox : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2016, par PCS	68
2.11	Proportion de collégiens de PCS très favorisées scolarisés dans le privé, par secteur des collèges publics du 18 ^e arrondissement, rentrée 2016	69
2.12	Effectifs des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2016	69
2.13	Composition sociale des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016	71
2.14	Secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016	71
2.15	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016	72
2.16	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe à sectorisation constante (celle de 2016), rentrées 2011 à 2016	72
2.17	Composition sociale des classes de sixième CHAM et non-CHAM du collège Marie Curie, rentrées 2011 à 2016	75
2.18	Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016	76
2.19	Secteurs Curie et Philipe : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2016, par PCS	76

2.20	Effectifs des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2016	77
2.21	Composition sociale des collèges publics du 19 ^e arrondissement à la rentrée 2016	79
2.22	Composition sociale des secteurs des collèges publics du 19 ^e arrondissement à la rentrée 2016	80
2.23	Composition sociale des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016	82
2.24	Secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016	82
2.25	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016 .	83
2.26	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron à sectorisation constante (celle de 2016), rentrées 2011 à 2016	83
2.27	Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016	85
2.28	Secteurs Bergson et Pailleron : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé à la rentrée 2016, par PCS	85
2.29	Proportion de collégiens de PCS très favorisées scolarisés dans le privé, par secteur des collèges publics du 19 ^e arrondissement, rentrée 2016	86
2.30	Effectifs des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2016	86
2.31	Montée alternée : principe de fonctionnement	88
2.32	Procédure de choix scolaire régulé : principe de fonctionnement . . .	90
3.1	Secteur Berlioz-Coysevox : mise en œuvre de la montée alternée de 2017 à 2019	101
3.2	Effectifs des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2011 à 2019	105
3.3	Composition sociale des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019	106
3.4	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox, rentrées 2016 à 2019	106

3.5	Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Berlioz et Coysevox, rentrées 2016 à 2019	110
3.6	Secteurs Berlioz et Coysevox : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé, par PCS, rentrées 2016 à 2019	112
3.7	Devenir après un an des élèves entrés en 6 ^e aux collèges Berlioz et Coysevox entre 2016 et 2018	115
3.8	Évolution de la composition sociale de la cohorte d'élèves entrés en sixième au collège Coysevox en 2017 (année 1 de l'expérimentation), rentrées 2017 à 2019	117
3.9	Évolution de la composition sociale de la cohorte d'élèves entrés en sixième au collège Berlioz en 2018 (année 2 de l'expérimentation), rentrées 2018 et 2019	117
3.10	Composition sociale des classes de troisième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019	119
3.11	Profil social des élèves domiciliés dans les secteurs des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019	119
3.12	Devenir après un an des élèves qui étaient scolarisés dans les classes de quatrième des collèges Berlioz et Coysevox en 2015, 2016 et 2018	121
3.13	Évolution de la composition sociale des cohortes d'élèves qui ont été regroupés dans les classes de troisième du collège Berlioz à la rentrée 2017 et à la rentrée 2019	121
4.1	Proportions de familles n'ayant pas fourni de justificatif de quotient familial dans le cadre de la procédure de choix régulé mise en œuvre dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, rentrées 2017 à 2019	129
4.2	Effectifs des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2011 à 2019	138
4.3	Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Bergson et Pailleron, rentrées 2016 à 2019	139
4.4	Secteurs Bergson et Pailleron : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé par PCS, rentrées 2016 à 2019	140
4.5	Composition sociale des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2016 à 2019	143
4.6	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans le double secteur Bergson-Pailleron, rentrées 2016 à 2019	143

4.7	Composition sociale des collèges Bergson et Pailleron après l'affectation et à la rentrée, rentrées 2017 à 2019	146
4.8	Inscription effective des élèves affectés aux collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, par PCS, rentrées 2017 à 2019	148
4.9	Effectifs des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2011 à 2019	152
4.10	Collège fréquenté par les élèves de sixième domiciliés dans les secteurs des collèges Curie et Philipe, rentrées 2016 à 2019	153
4.11	Secteurs Curie et Philipe : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé par PCS, rentrées 2016 à 2019	154
4.12	Composition sociale des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2016 à 2019	156
4.13	Profil social des élèves de sixième domiciliés dans le double secteur Curie-Philipe, rentrées 2016 à 2019	156
4.14	Composition sociale des collèges Curie et Philipe après l'affectation et à la rentrée, rentrées 2017 à 2019	160
4.15	Inscription effective des élèves affectés aux collèges Marie Curie et Gérard Philipe, par PCS, rentrées 2017 à 2019	162
C1	Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2017 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS	192
C2	Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2018 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS	193
C3	Procédure de choix régulé dans le secteur Bergson-Pailleron pour la rentrée 2019 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS	194
C4	Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philipe pour la rentrée 2017 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS	195
C5	Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philipe pour la rentrée 2018 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS	196
C6	Procédure de choix régulé dans le secteur Curie-Philipe pour la rentrée 2019 : vœux et affectation par groupe de quotient familial et PCS	197

C7	Secteur Bergson-Pailleron : répartition des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019	198
C8	Secteur Curie-Philippe : répartition des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019	198
C9	Secteur Bergson-Pailleron : caractéristiques sociales des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019	199
C10	Secteur Curie-Philippe : caractéristiques sociales des élèves de sixième selon qu'ils ont ou non participé à la procédure de choix régulé, rentrées 2017 à 2019	200



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par l'École d'économie de Paris (PSE) et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE et le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

PSE a pour ambition de développer, au plus haut niveau international, la recherche en économie et la diffusion de ses résultats. Elle rassemble une communauté de près de 140 chercheurs et 200 doctorants, et offre des enseignements en Master, École d'été et Executive education à la pointe de la discipline économique. Fondée par le CNRS, l'EHESS, l'ENS, l'École des Ponts-ParisTech, l'INRA, et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, PSE associe à son projet des partenaires privés et institutionnels. Désormais solidement installée dans le paysage universitaire mondial, la fondation décloisonne ce qui doit l'être pour accomplir son ambition d'excellence : elle associe l'université et les grandes écoles, nourrit les échanges entre l'analyse économique et les autres sciences sociales, inscrit la recherche académique dans la société, et appuie les travaux de ses équipes sur de multiples partenariats. www.parisschoolofeconomics.eu



Le GENES est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Au sein du GENES, le CREST est un centre de recherche interdisciplinaire spécialisé en méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales regroupant des chercheurs de l'ENSAE Paris, de l'ENSAI, du département d'économie de l'École polytechnique et du CNRS. Centre interdisciplinaire spécialisé en méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales, le CREST est organisé en quatre thématiques : économie, statistiques, finance-assurance et sociologie. La culture commune des équipes est celle d'un attachement fort aux méthodes quantitatives, aux données, à la modélisation mathématiques, et d'allers-retours continus entre les modèles théoriques et les preuves empiriques permettant d'analyser des problématiques sociétales et économiques concrètes. <http://crest.science>

